3 1761 0.[illegible]4 5
D
DC
611
P745G5

39

PRÉCIS HISTORIQUE

DU POITOU.

IMPRIMERIE D'ÉDOUARD PROUX ET Cᵉ,
RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

PRÉCIS HISTORIQUE

DU POITOU

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE CETTE PROVINCE;

SUIVI D'UN APERÇU STATISTIQUE DES DÉPARTEMENS

DE LA VIENNE,

DES DEUX-SÈVRES ET DE LA VENDÉE.

PAR

J. GIRAUDEAU, D. M. P.

Paris.

B. DUSSILLION, ÉDITEUR, RUE LAFFITTE, 40.

LIBRARY
JUL 4 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
P745 G5

NOTE EXPLICATIVE DE L'ÉDITEUR.

Le nom de l'auteur pouvait justifier convenablement les détails biographiques qui servent de préface à ce nouvel ouvrage ; cependant nous ne voulons pas que les pages suivantes se trouvent ici placées d'une manière trop abrupte et absolue. Nous croyons donc devoir commenter rapidement les intentions qui nous ont dicté ces *notes explicatives.*

Tous les hommes en évidence par leurs talens ou leur position sociale, ont en général deux réputations. La première s'établit d'après les préventions arbitraires : c'est ce faisceau d'opinions formées par les *on dit.* La seconde repose sur des faits, et comme les faits entraînent toujours un jugement quelconque, la Biographie les accueille, et dès lors l'opinion commune repose sur une base certaine.

M. Giraudeau, comme tous ceux dont les noms devien-

nent populaires, a été jugé de la manière la plus opposée, jusqu'au moment où les biographes se sont emparés d'une réputation sur laquelle tous les faiseurs de renommées tiraient en quelque sorte à la cible!

Pensant à juste titre que les Biographies représentent l'opinion de la majorité, nous allons donner un extrait de celles qui ont parlé de M. Giraudeau. Elles sont au nombre de trois. Indépendamment de l'ordre que nous suivrons, quant aux dates, nous ferons en sorte qu'en citant différens auteurs on retrouve dans ces citations l'ensemble et l'unité indispensables à un tel sujet.

Avant d'entrer en matière, nous ferons une seule remarque sur le *Précis historique du Poitou.* M. Giraudeau avait déjà préludé à des ouvrages étrangers à la médecine, en publiant la relation de son voyage en Orient. D'ailleurs, en 1841, ce médecin avait abordé le domaine des études graves en se rendant éditeur du magnifique *Atlas des Départemens*, dont l'usage a été adopté pour les colléges royaux, par arrêté de l'Université en date du 26 février.

Le travail que nous publions aujourd'hui sur le Poitou a été entrepris par l'auteur sous l'influence d'une inspiration patriotique. Indépendamment de ce motif, on trouve dans cet essai le désir dominant d'agrandir la sphère d'une existence vouée aux sciences et aux arts. Nous sommes fondés à croire que le *Précis historique sur le Poitou* n'est que la préface d'un ouvrage plus vaste, qui embrasserait peut-être l'histoire de toutes les anciennes provinces de France. Quoi qu'il en soit de cette assertion, que nous n'avons pas le droit

de porter plus loin, nous ferons remarquer que, s'il existe plusieurs publications sur les anciens *Gouvernemens* de France, c'est la première fois qu'un semblable travail a été présenté sous une forme essentiellement élémentaire.

A ce titre, et en tenant compte de la conception originale de cet ouvrage dans plusieurs de ses parties, il nous a paru de nature à fixer l'attention des gens instruits. Nous croyons encore qu'il doit intéresser particulièrement tous ceux qui sont appelés à diriger l'instruction de la jeunesse.

Extrait du BIOGRAPHE UNIVERSEL. *Publication de la* REVUE GÉNÉRALE BIOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE; *section scientifique, etc.*

Non l'art de soulager l'infirme créature
N'est pas un vil trafic fondé sur l'imposture;
Chaque jour en voyant le formidable essaim
Des maux que Syphilis déroule au médecin,
En face de la mort à moitié satisfaite,
L'homme de la science, intelligent prophète,
Sans craindre un démenti, d'un ton d'autorité,
A jour fixe et précis assigne la santé;
Et ce jour le malade, affranchi de souillure,
Se lève et prend son lit comme dans l'Écriture :
Miracles du savoir, si soudains et si beaux,
Qu'il semble dire aux morts : Sortez de vos tombeaux !

BARTHÉLEMY. (*Syphilis.*)

On a souvent agité cette question : Doit-on écrire la

Biographie des hommes vivans? Nous répondrons affirmativement; mais, rejetant toute décision dogmatique, nous motiverons ainsi notre opinion.

D'abord, qu'est-ce que la Biographie, sinon la vie intellectuelle d'un homme que l'on prend, en quelque sorte, au calque de toutes les choses morales qui appartiennent à cet homme? Or, la fidélité des récits est à la Biographie ce que la ressemblance est à la statuaire, c'est à dire selon que le modèle a ou n'a pas posé. Maintenant nous revenons à notre première proposition : Doit-on écrire la vie des contemporains? Oui, dirons-nous, et cette réponse est puisée dans ces opinions qui ne sauraient reconnaître l'autorité des traductions caduques, ni se laisser éblouir par le clinquant de leur fausse logique.

Un des plus formidables raisonnemens élevés contre la Biographie des hommes actuels, a été celui par lequel on a nié que l'impartialité absolue fût alors possible. Eh bien! il n'y a peut-être pas d'argument plus dénué de force et de vérité. Nous pourrons faire quelques concessions lorsqu'il s'agira de l'histoire enregistrant les actes des chefs des nations, les livrant sur-le-champ à la publicité, en présence de la génération qui, encore hier, les voyait s'accomplir. Les révélations de l'histoire, cette grande archiviste de la postérité, n'appartiennent sans doute pas au temps présent; mais on ne saurait invoquer contre la Biographie des raisons qui demeurent invincibles lorsqu'il s'agit de l'histoire. La Biographie telle que nous l'entendons, la véritable Biographie, osons-nous dire, est celle que nous offre l'expres-

sion de la voix publique sur celui qui apporte, comme un hommage à la patrie, son illustration personnelle.

Nous pensons que la Biographie ainsi comprise est pleine d'utilité, et devient un des plus heureux stimulans de l'émulation appliquée aux choses élevées. L'homme qui sait que sa vie scientifique appartient désormais au public, la confie à la Renommée avec une noble assurance; mais la Renommée n'est qu'un symbole; la réalité, c'est la Biographie qui, en dépit des plus spécieux argumens, n'attend pas qu'un homme ait cessé d'exister pour dire les choses qu'elle pouvait prendre sur le fait pendant que cet homme vivait : car la Biographie des morts n'est qu'un portrait dessiné d'après le cadavre.

Si l'on persiste dans cette singulière proposition, que la Biographie commence seulement à la tombe, nous répondrons pourquoi les académies ne brisent-elles pas toutes leurs couronnes; ne rendent-elles pas au creuset tout l'or des médailles? car c'est là de la Biographie en action; c'est la plus éclatante publicité, le récit le plus formel de ce qu'un homme a fait de bon et de beau; c'est enfin l'homme que ses semblables viennent mettre face à face avec sa propre réputation. Nous l'avons déjà dit, pourquoi enlever, à l'aide d'une froide et misérable dialectique, ce qui peut servir à féconder tous les genres de talens? Pourquoi étouffer les sublimes efforts de celui qui, au terme de sa carrière, ne voudra pas que la dernière page de sa Biographie soit déchirée comme indigne de la première.

Nous demandons de l'indulgence pour ces réflexions que

nous voulions taire cependant et que nous arrache en quelque sorte l'opportunité de notre sujet. Nous ne voulons pas que nos travaux sur la Biographie des médecins vivans restent sous les préventions ennemies qui s'attachent à une œuvre telle que celle-ci. Nous voulons, dès à présent, l'indépendance qu'il nous faut pour l'avenir. Nous le demandons au nom des vérités démontrées.

Selon l'usage, nous indiquerons d'abord le lieu de la naissance et l'âge de M. Giraudeau. Cette chose, communément insignifiante, amènera, du moins pour nous, une remarque non dépourvue d'intérêt.

Extrait de la Biographie des Hommes du jour, *par Germain Sarrut et Saint-Edme*, 1836.

Jean Giraudeau est né à Saint-Gervais (Vienne), le 14 brumaire an XI (5 novembre 1802), d'une des familles les plus riches de cette localité. Il fit ses premières études aux colléges de Châtellerault et de Poitiers, et se distingua, dès son enfance, par de brillans succès. Il obtint les premiers prix dans ses diverses classes.

En 1819, M. Giraudeau commença son cours de droit sous MM. Métivier et Allard. Bientôt sa vraie vocation se prononça. Il vint à Paris étudier la médecine. Il fut reçu docteur le 1er février 1825, après avoir été successivement chi-

rurgien interne de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, élève de l'Ecole pratique et des hôpitaux civils de Paris.

Dès son début dans la carrière médicale, n'étant encore qu'élève, M. Giraudeau avait été frappé des graves inconvéniens qu'entraîne après lui l'emploi du mercure dans les affections syphilitiques. Dès lors il se livra à des études sérieuses et réfléchies sur cette matière, et prit pour sujet de sa thèse inaugurale : *De la Thérapeutique des Affections syphilitiques sans l'emploi du mercure.*

Il voulut approfondir la question, et ses recherches de circonstance décidèrent de la direction qu'il donna plus tard à ses travaux scientifiques.

La thèse de M. Giraudeau fut loin d'être favorablement accueillie : elle est cependant remarquable sous plus d'un rapport, et, quoique le premier essai d'un jeune homme, elle annonça dans son auteur un esprit observateur et positif ; aussi les partisans des méthodes routinières découvrirent-ils facilement dans le jeune néophyte, réformateur *ab ovo*, la prétention de changer les théories anciennes, et de leur substituer une thérapeutique nouvelle dans le traitement du *poison vénérien.*

Le zèle que l'on mit à vouloir étouffer la doctrine non orthodoxe, ne servit qu'à la faire connaître davantage et à donner quelque célébrité au jeune docteur. Ses brochures furent traduites dans toutes les langues de l'Europe : l'Académie royale de médecine intervint. M. Giraudeau lui adressa un mémoire qui ramena plusieurs de ses membres à des

sentimens moins hostiles contre le confrère réformateur.

. . . . . .

(*Extrait du* Biographe universel, *etc.*)

Mais en 1825 il y avait de la hardiesse à dédaigner la morgue professorale, imposant encore despotiquement ses théories surannées. La seule chose qu'il nous importe à nous, c'est de voir, à 23 ans, un médecin demander ses titres de réception, en parlant à ses juges le langage d'un réformateur. La thèse de M. Giraudeau n'a été que le prélude de ses travaux ultérieurs sur les maladies syphilitiques.

En médecine, les plus ingénieuses théories perdent bientôt leur crédit si elles ne peuvent revendiquer une thérapeutique certaine. Or, M. Giraudeau, après avoir démontré que l'on peut guérir la syphilis sans mercure, fit connaître son nouveau mode de traitement spécial. Mais était-il permis à un seul homme d'être doublement innovateur comme théoricien et comme praticien? Parce que la lumière du soleil blesse les yeux de certains oiseaux de nuit, faut-il donc en nier l'existence? a dit un sage. C'est ainsi que l'envie ne pardonne pas à l'éclat des succès qui la blessent. La haine devança la publicité que cherchait l'auteur de cette méthode, et le public connut le nouveau traitement de la syphilis en le voyant à l'index de la malveillance.

Extrait DE L'ENCYCLOPÉDIE BIOGRAPHIQUE DU XIXe SIÈCLE.
Huitième catégorie. Médecins célèbres, 1843.

Nous devons insérer ici une lettre que lui adressa le spirituel secrétaire-général de ce corps savant, M. Pariset, en lui accusant officiellement réception de ce *Mémoire sur le traitement des affections syphilitiques.*

« Monsieur et très honoré confrère,

» Je vous rends grâces pour la communication que vous » avez bien voulu me faire. Votre *Mémoire sur le traitement* » *des maladies syphilitiques* m'a paru fort judicieux. *Il est* » *visible que le mal vénérien a changé de nature*, *ou plutôt les* » *organisations ont changé*, et il est devenu nécessaire de sub- » stituer à l'ancien traitement une méthode plus appropriée à » l'état actuel des choses. Quelles que soient, du reste, les » spéculations que l'on peut faire sur ces mutations si difficiles » à comprendre, il suffit qu'elles soient démontrées par » l'expérience, et je crois fermement à ce que vous me dites » de la vôtre. On juge comme vous en Angleterre, et, telle » est mon estime pour le bon sens de ce pays, que vous se- » riez justifié à mes yeux par cette seule conformité de vues. » J'ai été quinze jours fort indisposé, voilà la cause d'un re- » tard que je vous prie de me pardonner. Soyez bien per- » suadé, Monsieur, que personne n'honore plus que moi vo- » tre caractère et vos talens.

» Agréez, etc.

» PARISET,

» *Sécrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine.*

» Paris, ce 9 décembre 1827. »

Jusqu'ici nous n'avons eu à nous occuper de M. Giraudeau que sous le point de vue de la pratique médicale ; maintenant, il nous reste à considérer en lui l'écrivain scientifique et littéraire. Cette tâche nous est rendue d'autant plus facile que déjà beaucoup de nos confrères ont largement payé leur tribut d'éloges à l'auteur du *Traité des maladies syphilitiques* et du *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies de la peau*. Comme eux, nous nous plaisons à reconnaître chez M. Giraudeau un écrivain plein d'érudition, d'un style tout à la fois brillant et concis, et, ce qui vaut mieux encore à nos yeux, d'une loyauté et d'une franchise bien rares. En effet, il n'est personne qui ne soit frappé, à la lecture de ses ouvrages, de voir avec quelle convenance d'expressions il combat les opinions qui lui paraissent erronées; avec quel empressement il saisit la moindre occasion de citer le nom des auteurs qui, avant lui, ont aidé au progrès de telle partie de la science, et surtout comme il se plaît à donner sans réserve aux uns et aux autres la part de gloire qui leur revient. C'est là, il faut le dire hautement, une vertu qui, — à part les autres qualités des œuvres de M. Giraudeau, — devait leur mériter le bienveillant accueil qu'elles ont obtenu. Mais nous allons énumérer, selon leur ordre de date, les diverses productions dues à la plume de M. Giraudeau, en les accompagnant d'une appréciation aussi succincte que possible.

En 1831, il publia une petite brochure *sur le choléra-morbus*. Cet opuscule, qui parut ainsi avant l'invasion du fléau en France, en prophétisa l'arrivée. Entièrement écrit

avec verve et un sentiment de philanthropie que nous ne saurions assez louer, il laisse entrevoir la profession politique de l'auteur, qui est celle d'un homme à idées généreuses et professant le patriotisme le plus noble et le plus pur, comme on peut en juger par la citation suivante :

« Depuis la révolution de juillet, dit-il, la France, l'Europe, le monde entier semblent déjà vieux de plusieurs siècles; les événemens se pressent et se succèdent; les plus vieilles monarchies sont ébranlées; les rois tombent et les peuples s'élèvent; partout la soif de la liberté se fait sentir; de nouvelles sympathies se forment entre toutes les nations; et, au milieu de ce drame politique, dont le dénoûment sera, je l'espère, l'affranchissement des peuples et le bonheur du monde, les intérêts matériels sont en souffrance, les grandes entreprises sont suspendues, les gens riches diminuent leurs dépenses, et le commerce a cessé avec la confiance qui en est la base. Deux principes opposés se partagent la terre : le despotisme et la liberté sont en présence et exciteront bientôt une conflagration générale, car il faut que l'un ou l'autre triomphe. Notre avenir est menacé des plus grands désastres, et nous le méritons; car pourquoi avons-nous souffert l'intervention armée de l'Autriche pour comprimer et asservir l'Italie? pourquoi n'avons-nous point dirigé les mouvemens de la Suisse et de la Belgique? Honte et malédiction à ceux qui ont laissé égorger les Polonais par l'autocrate du Nord! Mais pour nous punir de notre apathie et pour rembrunir encore l'horizon de nos malheurs, l'existence de cha-

cun de nous est menacée par un fléau plus terrible que la guerre la plus désastreuse et que la peste la plus meurtrière. Les chances d'un combat ne sont pas toujours à dédaigner, la gloire offre des compensations, et, même dans les revers, la résistance des citoyens, le courage des soldats imposent encore au vainqueur. Pour la peste, on peut s'en préserver par des lazarets; mais quelle digue opposer au choléra-morbus, qui empoisonne l'air, marche avec les vents, et qui s'avance hardiment vers le centre de l'Europe occupée de discussions politiques, comme les Byzantins l'étaient de théologie quand les Turcs les assiégeaient? Aussi les accidens seront-ils d'autant plus terribles en France que l'on s'y attend le moins, et qu'au jour du danger on sera pris au dépourvu; alors l'épouvante centuplera l'intensité du mal. »

Extrait de la BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, par Germain SARRUT et SAINT-EDME, 1836.

En 1832, M. Giraudeau visita l'Angleterre, où il établit de nombreux dépôts.

En 1833, il fit une excursion en Orient, dont il a publié la relation sous ce titre : *L'Italie*, *la Sicile*, *Malte*, *la Grèce et la Turquie*, ou *Souvenirs de voyages historiques et anecdotiques*. Cet ouvrage, écrit avec facilité, contient plusieurs détails remplis d'intérêt sur la topographie physique et morale des pays visités par l'auteur. Il est en outre enrichi de nombreuses planches et de portraits.

« Quatre partis bien distincts, bien prononcés, dit-il, se menacent et se mettent toujours en présence; les intérêts de la Russie y ont leurs représentans comme ceux de la France, de l'Angleterre et du roi; mais un cinquième, plus fort et plus audacieux, se rit ouvertement de toutes les combinaisons, et publie à haute voix qu'une république seule est possible en Grèce..... Ce parti l'emportera-t-il un jour? Ceux qui ont étudié la marche des événemens n'en font nul doute, si les puissances européennes consentent une fois à laisser les Grecs se choisir un mode de gouvernement à leur gré. Ce pays est pauvre comme la Suisse, et il lui faut un gouvernement analogue. Mais l'Angleterre n'a-t-elle pas ses vaisseaux? la France n'a-t-elle pas prouvé que le chemin de la Grèce est aisé à franchir? et la Russie, insolente depuis qu'elle est devenue protectrice, acceptera-t-elle, comme la France et l'Angleterre, les chances d'un état de choses qui pourrait servir d'exemple à certains peuples? Je ne le pense pas.

» La Grèce, la Grèce est morte, et un jour les puissances médiatrices se la partageront: cela serait déjà fait si les parts pouvaient être égales. »

En 1838, M. Giraudeau fit paraître son *Traité des maladies syphilitiques.* Nous avons oublié de dire que, six ans avant la publication de cet ouvrage, il s'était rendu en Angleterre afin d'y constater l'état de la science et y étudier les diverses méthodes adoptées dans ce pays pour le traitement des maladies syphilitiques, préludant ainsi par de continuelles recherches au beau travail qui devait ajouter un nouvel éclat

à sa réputation d'habile praticien. En effet, l'apparition de cet ouvrage s'effectua au milieu d'un concert d'éloges entonné par la presse et le monde médical. Notre tâche deviendrait trop longue si nous avions à reproduire ici l'opinion de chacun de nos feuilletonnistes scientifiques; cependant notre appréciation acquerra plus de poids encore, si nous la faisons suivre des extraits de deux journaux dignes de créance en pareille matière, et si nous ajoutons que tous ont proclamé que « c'était là un ouvrage des plus complets et des plus pratiques que nous ayons sur la matière; que, grâce à la pureté du style, la précision du langage, l'aménité des formes et la parfaite convenance des discussions, cet ouvrage resterait dans la science; enfin, qu'il devait prendre place dans la bibliothèque des praticiens, à côté des meilleurs auteurs qui ont écrit sur les maladies syphilitiques. » Et il n'y a rien d'exagéré dans cette manière de formuler son opinion sur ce livre, où la doctrine de l'auteur est exposée d'après les considérations scientifiques les plus élevées. Ici, comme dans sa thèse inaugurale, M. Giraudeau se montre grand partisan, non exclusif, mais du moins très ardent, du traitement par les sudorifiques et les laxatifs, qui font la base de sa méthode dépurative; il recourt en même temps à la diète, aux délayans, aux émissions sanguines, en proscrivant toujours le mercure, considéré comme remède spécifique, dont il démontre victorieusement les graves inconvéniens. Passant ensuite en revue les divers raisonnemens de la doctrine qui reconnaît et de celle qui nie l'existence du virus, il adopte la première, et présente avec détails son opinion sur la nature et la

marche de l'infection syphilitique. Des observations multipliées viennent à son aide pour témoigner que la maladie syphilitique est essentiellement contagieuse, soit immédiatement, par le contact d'un organe malade avec un organe sain, soit par transmission héréditaire, soit même par l'intermédiaire d'un corps étranger imprégné du virus et mis en contact avec la peau dépouillée de son épiderme. Ce point admis, il en tire des inductions qui lui servent à expliquer l'infection générale des humeurs, et le développement de cette thèse l'amène à établir une distinction entre les phénomènes consécutifs du virus vénérien et les maladies avec lesquelles il est susceptible de se compliquer. Conduit à l'étiologie des symptômes primitifs et secondaires de l'infection, l'auteur les décrit avec une grande exactitude et surtout une grande lucidité. La division qu'il a adoptée pour les syphilides est celle de Willan, modifiée par l'école de M. Biett; et en cela M. Giraudeau a rendu un véritable service à la science, en établissant d'une manière plus précise les signes qui distinguent les syphilides des autres symptômes vénériens, dont le système cutané est le siége. Il expose aussi très minutieusement le traitement qui leur convient. Il s'est encore attaché à traiter les flueurs blanches avec une certaine étendue, et les aperçus qu'il offre sur ces maladies sont généralement dignes d'attention. En terminant son ouvrage, M. Giraudeau a eu l'heureuse idée d'y joindre une notice historique sur la prostitution, sur son état actuel à Paris; et cette partie, qui contient une foule de recherches curieuses puisées à des sources peu connues, n'en est pas la moins intéressante.

D'après cet exposé, on ne sera point surpris d'apprendre que le *Traité des maladies syphilitiques* ait été traduit dans plusieurs langues (1), et que l'éditeur, G. Baillière, a acheté la deuxième édition au prix de neuf mille francs.

(1) Voici en quels termes un des plus spirituels rédacteurs de *l'Esculape,* journal médico-chirurgical, a rendu compte de l'ouvrage de M. Giraudeau de Saint-Gervais : « Cet auteur, dit M. Carron, a voulu faire une fin, et pour cela il a fait un ouvrage; il a voulu une auréole scientifique, et s'est écrié : *Anch'io son pittore.* Le *Traité des maladies syphilitiques*, ou Études comparées des principales méthodes de traiter les maladies vénériennes, contient un grand nombre de recherches intéressantes sur l'origine de la syphilis, que l'auteur prouve n'être pas aussi moderne que l'on est généralement disposé à le croire.

» M. Giraudeau de Saint-Gervais étudie ensuite les différentes manières dont se transmet la syphilis. Sans contredit, la voie des organes génitaux est la plus fréquente, mais l'on voit malheureusement trop souvent qu'elle se contracte par l'allaitement; l'on a vu des familles entières infectées de syphilis par l'arrivée d'un seul nourrisson. Un procès encore pendant au tribunal de Versailles, met de nouveau cette triste vérité en relief. Aussi cette partie du livre a-t-elle frappé ceux qui ont été chargés avant moi de l'analyser; déjà le spirituel rédacteur de la *Gazette des Médecins praticiens*, avait écrit à l'auteur les paroles suivantes : « Quiconque lira ce chapitre » vous trouvera bien coupable, Monsieur, d'avoir cherché en dehors » de la science une réputation qu'il vous était si facile d'obtenir par » elle. Le procès que vous faites au mercure est dans toutes ses for- » mes; rien n'y manque : raisonnement, expérience, observation, etc. » En lisant le livre de M. Giraudeau, l'on s'aperçoit aussi qu'il est plutôt fait pour les gens du monde que pour les médecins : les articles *Génération*, *Fécondation*, *Onanisme*, *Prostitution*, sont autant de hors-d'œuvre appétissans, destinés à faire passer le cortége peu agréable de tous les maux qui résultent de la mise en œuvre des articles sus mentionnés. En somme, cet ouvrage restera dans la

En 1841, le poème de *la Syphilis*, par M. Barthélemy, parut avec les annotations de M. Giraudeau. L'auteur, désirant ôter à certains passages de son écrit l'obscurité de la nature du sujet, pria un médecin d'expliquer clairement tout ce que la poésie n'avait pu ou n'avait osé dire. Mais M. Barthélemy jugea les commentaires fournis par le docteur trop scientifiques pour les gens du monde, et recourut à M. Giraudeau, qui, en quelques jours, eut terminé les annotations demandées. En associant son savoir au talent du poète, M. Giraudeau a ajouté à la clarté et, partant, au mérite de l'œuvre.

science; c'est une nouvelle pierre ajoutée au grand édifice thérapeutique des affections syphilitiques.

» CARRON DU VILLARDS, *professeur d'ophthalmologie.* »

Plusieurs journaux de médecine ont aussi rendu compte de l'ouvrage du docteur Giraudeau de Saint-Gervais, et nous nous bornerons à citer les réflexions suivantes, que nous empruntons à la *Gazette de Santé*, du 25 octobre 1838 :

« Le travail du docteur Giraudeau se distingue par le laconisme et la précision du langage, et principalement par les égards qu'il observe envers les auteurs dont il discute les opinions.

» L'opinion de l'auteur sur le principe et la nature de la syphilis, se fonde sur l'analyse et la discussion de propositions diverses émises par les praticiens. Partisan de la contagion, il admet l'existence des *virus*, et soutient, par des argumens solides, les vues qu'il émet à ce sujet. M. Giraudeau réfute la définition du virus syphilitique admise par MM. Delpech, Marc et Nacquart. Il attribue la génération des virus en général à certaines combinaisons chimiques, qui ne lui paraissent pas incompatibles avec les phénomènes de la vie.

» L'ouvrage que j'examine contient un chapitre sur la génération, qui, je l'avoue, ne m'y semble placé que comme un attrait offert à la curiosité des lecteurs qui sont étrangers à la médecine; il en est

Nulle autorité n'est d'ailleurs plus compétente dans cette spécialité que la sienne.

Le peu d'annotations que nous avons reproduites et indiquées par des renvois suffit pour prouver que M. Giraudeau s'est élevé, par son érudition et par son talent comme écrivain, à la hauteur du poète, et, si cela lui était facile au point de vue scientifique, il a dû cependant se sentir saisi d'un certain effroi en songeant à la tâche qu'il avait acceptée d'associer sa prose à la riche poésie de l'auteur de *Némésis*.

(Voir à la page XXVIII les citations du *Poème de Syphilis*.)

de même vraisemblablement d'une Notice historique sur la prostitution qui le termine ; toutefois, ces deux parties, traitées par M. Giraudeau d'une manière sérieuse, approfondie et dans un but d'utilité, renferment des considérations qui méritent d'être examinées. Les préceptes d'hygiène qui en sont déduits et qui sont l'objet des chapitres sur la génération et l'onanisme, ont un degré d'utilité particulier.

» L'auteur traite des flueurs blanches avec minutie : « Il est d'autant plus nécessaire, dit-il, de traiter des flueurs blanches dans les livres consacrés à l'étude des maladies syphilitiques, qu'il est souvent très difficile de distinguer chez les femmes lorsque l'écoulement est dû à la contagion ou à une cause étrangère. Si, comme je l'ai dit ailleurs, la méprise aujourd'hui ne peut pas être très préjudiciable par suite du traitement presque identique qui convient dans les deux maladies, et dont le mercure doit être à jamais exclu, il est néanmoins de la plus grande importance de pouvoir fixer son opinion sur ce point, dans les cas où la moralité et le bonheur des familles peuvent en dépendre. » Ces réflexions sont assurément fort judicieuses.

» J.-L. Michu, *docteur-médecin*. »

En 1841, M. Giraudeau enrichit encore la science médicale de son *Traité des maladies de la peau.*

Ce nouvel ouvrage est, comme son *Traité sur la syphilis*, le résultat de son expérience spéciale. L'auteur s'attache à faire prévaloir la doctrine qui admet l'altération des humeurs dans ces maladies. Il divise en cinq ordres les causes qui peuvent les produire : 1° l'hérédité; 2° la contagion; 3° l'état anormal de la texture ou des fonctions dermoïdes; 4° l'action tempérée des influences hygiéniques; 5° l'état pathologique antérieur ou concomitant et l'hydiosyncrasie. Un chapitre est réservé aux phlegmasies cutanées, dont la connaissance est une sorte d'introduction à l'examen approfondi des maladies apyrexiles ou non fébriles de la peau.

Une section de ce traité est aussi consacrée à l'étude des maladies lymphatiques. Il y présente des considérations qui tendent à éclairer l'étiologie de l'hydropisie, des scrofules, et à faire apprécier les rapports qui existent entre les fonctions de la peau et celles du système lymphatique. Il s'efforce de prouver que, dans ce dernier système, réside l'aptitude au développement de la plupart des maladies chroniques. Il expose les raisonnemens et les résultats de l'expérience qui peuvent enseigner le traitement le plus sûr. Il insiste sur la nécessité d'entretenir à l'état normal les fonctions du système capillaire et lymphatique, ce qui comprend les moyens de conserver la santé et de remplir les indications thérapeutiques pour les maladies chroniques en général et celles de la peau en particulier. Enfin il reproduit, à l'appui de ses principes, des observations, dont quelques unes excitent

ce vif intérêt qui s'attache toujours aux maladies rares.

La méthode qu'il a adoptée pour la thérapeutique des maladies de la peau consiste dans l'accord du traitement général et du traitement local. Il fait ainsi ressortir la mutuelle dépendance de ces deux choses, ce qui le conduit à démontrer qu'on ne doit jamais se borner aux médications externes.

Les avantages obtenus par le régime sont aussi, dans cet ouvrage, l'objet de préceptes soigneusement indiqués. Tout ce qui appartient aux lois de l'hygiène forme un point de doctrine dont il retrace l'expression, chaque fois que le sujet l'exige.

La partie de ce travail relative à l'emploi des agens thérapeutiques, a été traitée avec toute l'importance qu'elle comportait; l'auteur y a donné des règles précises sur la nature des médicamens, soit à l'état simple, soit à l'état composé. Or, comme il le dit lui-même, l'expérience ayant été son seul guide, il revendique, pour ce qu'il avance à ce sujet, le degré de certitude qui appartient à son expérience.

Enfin, l'ouvrage se termine par un formulaire dans lequel se trouvent les formules les plus généralement accréditées par les médecins de tous les pays, principalement celles qui sont en usage dans les hôpitaux de Paris

Comme on le voit, le *Traité des maladies de la peau*, ou plutôt le *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies de la peau*, est une œuvre de portée, digne en tous points de celle qui l'a précédée, et qui a, comme elle, le

mérite incontestable d'une grande clarté. L'auteur a compris que la plupart des traités *ex professo* sur les affections cutanées, sont de véritables dédales scientifiques dans lesquels l'intelligence et la mémoire s'égarent à chaque instant. Au milieu de cette didactique éternelle, consistant en descriptions souvent de même nature, il faut, pour rester clair et méthodique, une combinaison toute particulière dans la division des matières; c'est à quoi s'est constamment appliqué l'auteur du traité sur les affections de la peau.

Somme toute, le *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies de la peau*, basé principalement sur des considérations pratiques, est un nouveau jalon jeté dans la voie scientifique, pour conduire à la connaissance parfaite des maladies de la peau. Cet ouvrage sera donc consulté avec fruit par tous les praticiens, à qui il est d'une utilité réelle.

M. Giraudeau est le seul propriétaire et l'éditeur du magnifique *Atlas des départemens*, dont les cartes ont été dessinées par MM. Alexis Donnet, Frémin, Monin, etc. Le conseil de l'université de France a autorisé, depuis le 26 février 1841, l'usage de cet atlas dans les colléges royaux, dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires supérieures. A. B.

OPINIONS COMPARÉES

DES DIVERS BIOGRAPHES

SUR LE DOCTEUR GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS.

ENCYCLOPÉDIE BIOGRAPHIQUE DU XIXe SIÈCLE, ETC.

. . . . . .

Voici un nom qui a soulevé bien des haines, donné l'éveil à bien des rivalités jalouses, et nous parlons de celles que ne soutenait pas le sentiment de leur valeur, car le vrai mérite n'est jamais ombrageux. Ce nom est celui d'un homme jeune encore, mais dont la réputation déjà ancienne ne semble pourtant pas arrivée à son apogée. Le monde juge bien diversement le docteur Giraudeau de St-Gervais. Les uns ne lui ont pas épargné le blâme en lui reconnaissant toutefois quelque mérite. Les autres, lui refusant toute espèce de capacité, ont prétendu que la science n'était pour lui qu'un moyen de fortune; d'autres ont fait douter de la sincérité de leurs éloges, à force d'exagération; en sorte que, de part et d'autre, le jugement qu'on devait porter sur son compte a été faussé : c'est le résultat inévitable des haines ou des amitiés passionnées.

Maintenant, que l'on veuille savoir si nous sommes des amis ou des ennemis de M. Giraudeau, nous répondrons ni

des uns, ni des autres. M. Giraudeau n'a pas plus besoin de réhabilitation qu'il n'a été ému des attaques dirigées contre lui. En différentes circonstances, les hommes compétens se sont déclarés en sa faveur, la presse a été unanime à lui rendre justice. Qu'aurions-nous à ajouter, nous, humbles que nous sommes, à cette approbation imposante qui a couronné les travaux du jeune docteur en même temps qu'elle a soutenu son courage mis à de si cruelles épreuves.

La renommée de M. Giraudeau de St-Gervais est, on peut dire, européenne. Est-elle méritée? voilà ce que nous n'avons pas la mission de décider seuls, quoique nous penchions fort vers cette opinion, si nous nous en rapportons à la lettre de ce proverbe populaire : *il n'y a pas de feu sans fumée.* Toutefois notre appréciation sera empreinte de cette franchise et de cet esprit de modération qui doivent être le cachet indélébile d'une œuvre de ce genre.

LE BIOGRAPHE UNIVERSEL, PUBLICATION DE LA REVUE GÉNÉRALE BIOGRAPHIQUE, ETC.

. . . . . .

Les hommes de quarante ans appartiennent à l'empire et à la restauration par tout ce que les études classiques ont de grave et de positif, et à l'époque actuelle par la hardiesse des conceptions, et je ne sais quoi d'insaisissable dans l'originalité de la vie pratique. En effet, les hommes dont nous

parlons ne sont d'aucune école réelle. Chaque époque a laissé sur leur esprit quelque chose de son type. Ce mélange d'idées si disparates a pourtant produit chez plusieurs hommes un résultat parfait. C'est ainsi que l'union des couleurs les plus opposées ne vient offrir à nos yeux qu'une seule et flatteuse image.

Un des biographes de M. Giraudeau a dit qu'il était le fils de ses œuvres. Il y a tant de bonheur dans cette expression, que nous croyons qu'on peut peindre ainsi d'un seul trait tous les hommes distingués qui aujourd'hui datent de l'empire.

. . . . . .

M. Giraudeau abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine. C'était écrit, nous dit un musulman. Nous disons, nous, hors l'inimitable laconisme de ce philosophique adage, M. Giraudeau a été médecin, parce que cette profession offrait un plus vaste essor à une imagination avide de généraliser les faits. Il y avait chez M. Giraudeau du foyer, comme disent les peintres, et sans l'étude de la médecine ce foyer se fût peut-être glacé; car cette science n'est autre que l'initiation à toutes les connaissances humaines.

DUSSILLION, éditeur.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DU POITOU.

L'époque actuelle paraît incliner vers les études historiques ; cependant de tristes futilités font souvent ombre à une chose si grave, puisqu'on se plaît à travestir le plus bel enseignement qui soit donné aux hommes. Il y a du sacrilége à défigurer ou altérer l'histoire, ce grand évangile qui prend à la lettre la vie du dernier citoyen comme celle du plus grand roi (1).

(1) L'histoire proprement dite du Poitou commence seulement après la chronologie; or, la curiosité de quelques lecteurs ne saurait languir tout le temps que doit durer un *avant-propos*.

En conséquence, nous renvoyons sur-le-champ ces lecteurs à l'endroit indiqué. Peut-être la curiosité, satisfaite dans sa première impatience, les ramènera-t-elle à cet *avant-propos*, qui offre ce genre d'intérêt attaché à certaines parties de l'histoire, partout où on les retrouve.

Pourquoi ces romans historiques, ces chroniques modernes fardées à l'antique, afin de mieux abuser la foi d'autrui? Maintenant frappez aussi des médailles du temps de Scylla ou d'Auguste, qu'importe! Puis, lorsque le mensonge et la vérité ne feront plus qu'un tout inextricable, demandez à ces illustres faussaires à quoi bon tant de travaux pour arracher aux véritables paroles de l'histoire, leur imposante moralité!

Les réflexions que j'exprime ici seront communes à tous ceux qui se vouent à de sévères et consciencieuses études historiques. M'étant imposé depuis long-temps la tâche difficile d'écrire cet ouvrage, j'ai compris, au milieu de semblables travaux, tous les déboires de l'historien et les exorbitantes immunités accordées aux romanciers!

Cependant il ne faut rien taire, lorsque d'opiniâtres labeurs ont triomphé des difficultés renaissantes, de bien vives jouissances apportent l'oubli complet de ce qui rebutait encore hier. Les matériaux ne manquent pas plus à l'historien que les pierres à celui qui veut composer une mosaïque; mais avant que chaque chose soit à sa place, la tâche est immense! Enfin tout s'achève avec plus de bonheur sans doute, lorsque le sentiment de la patrie nous donne ses chaleureuses inspirations.

En écrivant sur le Poitou, je n'ai certes pas prétendu donner l'histoire de cette province. Il eût fallu un travail d'une étendue que celui-ci ne devait pas atteindre, d'après la nature de mon plan. J'ai voulu avant tout que ces *tablettes* servissent en quelque sorte d'indicateur nécessaire pour ceux qui voudraient écrire l'histoire générale du Poitou. J'ai accepté la tâche ingrate de compilateur, afin d'être véritablement utile, en tentant un travail qui n'existe pas.

Toutes les histoires du Poitou ne sont, il faut le dire, que de riches répertoires; aucune n'est complète dans le sens de cette immense extension que comporte la dénomination

d'histoire générale d'une province, puisqu'on entend, par là, la réunion de tous les élémens historiques qui représentent un pays! On pourra les énumérer ainsi :

La géographie, la géologie, l'archéologie, les faits historiques proprement dits, les faits anecdotiques, la biographie. Il est presque superflu de dire que ces différentes études se subdivisent et qu'on trouve alors celles qui ont trait au *commerce*, à *l'agriculture*, etc.

Il y a bien peu d'histoires de provinces qui offrent un aussi vaste tableau. Lorsque l'on consulte les auteurs, on ne trouve guère que des membres épars dont on cherche en vain le corps. Ce n'est pas tout : il est un écueil que l'on voit rarement évité par les historiens; je veux parler de l'oubli, souvent absolu, de cet ordre qui doit présider à l'enchaînement des faits. Voici ce qu'il est facile de constater à cet égard :

D'abord la chronologie, qui devrait être le guide inséparable de l'historien, est fréquemment négligée. Ensuite l'unité manque presque toujours dans les récits quels qu'ils soient : c'est à dire qu'à un fait historique se trouve mêlée la description d'un lieu; ou bien, à propos de l'alliance d'un souverain, d'interminables détails généalogiques égarent l'attention du lecteur, qui ne sait plus où rallier ses souvenirs pour les choses qui l'occupaient précédemment.

Il suit de là que, si l'on veut suivre une série de faits de même nature, il faut constamment les extraire de toutes les choses étrangères où ils se trouvent noyés. Il ne s'agit pas ici de jeter, sur une foule d'ouvrages estimables, la défaveur d'une critique amère : les choses doivent être vues de plus haut.

Je crois que jusqu'ici on n'a peut-être pas cherché à écrire l'histoire d'une manière vraiment *philosophique*, et je

donne à ce mot la valeur qu'il a dans les sciences naturelles. En effet, où sont les règles qui régissent la science de l'historien, comme celles qui reconnaissent tous les genres de littérature? L'histoire, telle qu'elle est, n'est qu'un long récit mille fois heurté, et dont le cours ressemble aux eaux de ces fleuves qui, devant des obstacles toujours nouveaux, se séparent et se rejoignent sans cesse.

Supposez qu'il fût possible qu'un homme vous récitât le contenu de deux volumes d'un ouvrage donné, quel jugement porterez-vous d'un pareil discours? Il faut faire abstraction ici de l'étendue; car si dans la parole de cet homme la clarté abonde, la mémoire aura retenu tout ce qu'il a été possible à l'esprit de bien analyser. Au contraire, vous n'aurez entendu qu'un héroïque dévergondage, du moment que la mémoire et l'analyse vous refusent absolument leur secours!

J'ose croire que l'indépendance de ces remarques critiques sera jugée au point de vue scientifique, et que l'on ne prendra pas occasion de là pour fausser mes intentions ou incriminer mes jugemens. J'arrive maintenant aux développemens qui doivent servir de véritable introduction à cet ouvrage.

Les auteurs qui ont écrit sur le Poitou sont en assez grand nombre; mais s'il s'agit de ceux qui ont donné l'histoire complète de cette province, il y en a fort peu. Les histoires vraiment complètes que nous ayons sont celles que je vais désigner :

Thibaudeau, édition de 1784, 5 vol. in-12 : cet ouvrage a été réimprimé avec des annotations, par MM. *Sainte-Hermine Arnaud* et *La Fontenelle de Vaudoré*, 3 vol. in-8°.

L'Histoire du Poitou, par *Guérinière*, 2 vol. in-8°, 1840.

Bibliothèque historique du Poitou, par *Dreux du Radier*, 5 vol. in-12, 1754.

Histoire du Poitou, par *Dulaure ;* cette histoire, sous forme de précis, est comprise dans un ouvrage ayant pour titre : *Description des principaux lieux de France.*

Enfin *l'Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne,* par *J. Besly*, 1647, in-fol.

Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et *Angoumois*, par *Maichin*, 1671, in-fol.

On voit qu'à l'exception de ces deux derniers auteurs, tous les autres sont assez modernes. Je dirai tout à l'heure que c'est *J. Besly* qui a servi de base au texte de tous les historiens venus après lui : tous l'ont d'ailleurs cité avec éloges.

Cependant il ne faut pas croire que, dans les ouvrages dont je viens de donner le relevé, on trouve indistinctement l'histoire du Poitou. *Thibaudeau* et *Guérinière* sont à peu près les seuls qui aient écrit cette histoire. Je ne parle pas de *Dreux du Radier*, dans lequel on trouve à la vérité tous les faits historiques relatifs au Poitou, mais entièrement confondus avec la biographie générale de ce pays et l'histoire des villes où chaque événement s'est passé.

Dulaure a pris une à une toutes les capitales du Poitou et a donné leur histoire particulière.

Je n'ai trouvé nulle part une division analytique, à l'aide de laquelle l'histoire proprement dite restât complètement distincte des choses qui ne s'y rattachent qu'accessoirement. Ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est là ce qui oblige à des recherches laborieuses celui qui veut écrire l'histoire d'un pays.

J'ai placé à la fin de ce livre le nom de presque tous les auteurs qui ont écrit sur le Poitou. Ce catalogue remplace une digression dont l'étendue ne m'est pas accordée ici. Je désire que mon travail prête un utile secours à ceux qui viendront après moi. Je m'estimerai heureux si je puis attirer

l'attention vers une des études historiques les plus intéressantes. Moi-même je pourrai un jour terminer complètement cette ébauche. Je publierai alors, sous le titre de *Mémoires sur le Poitou*, un ouvrage que je tenterai de rendre absolument complet.

Je dois à cette heure rendre compte de ce que j'ai fait pour donner à ce travail le degré d'exactitude sans lequel un livre d'histoire, quel qu'il soit, ne mérite aucun crédit.

J'ai dit plus haut que l'ouvrage de *J. Besly* était celui qui avait servi de point de départ à tous les autres historiens. C'est qu'en effet les travaux de cet écrivain doivent être regardés comme la plus fidèle tradition qui nous soit transmise sur le Poitou.

Il y a bien peu d'hommes qui écrivent l'histoire comme *J. Besly*, en allant demander, aux manuscrits les plus rares et les plus précieux, l'authenticité des faits, et mieux encore, les preuves irréfragables de cette authenticité ! Malgré que le livre de *J. Besly* consiste dans un seul in-folio, les travaux de cet auteur accusent une merveilleuse patience, en même temps qu'un travail prodigieux ! Toutes ses recherches ont été faites dans les *histoires*, *chroniques* et *chartes* appartenant à diverses églises et surtout aux monastères.

Toutes les pièces de ce genre se trouvent relatées à la fin du livre, comme preuves à l'appui de ce qu'il a avancé. Ces documens sont presque tous écrits en latin. Les plus anciens portent la date de 778 et les plus récens celle de 1203. L'examen des diverses chartes que *Besly* transcrit textuellement, est une chose éminemment curieuse. Ce sont des monumens historiques qui nous ramènent vers les temps passés avec une grande illusion.

Le témoignage de la plus austère véracité, se reproduit presqu'à chaque page dans *J. Besly*. La candeur avec laquelle il exprime des choses indifférentes en apparence, le soin excessif qu'il apporte dans la discussion des faits obscurs,

démontrent invinciblement qu'on doit s'en rapporter aveuglément à un tel homme. On ne pense même plus alors à ce que peut avoir de pénible ce style tudesque des écrivains de son temps.

L'auteur qui peut lui être comparé est *Maichin*; mais son livre, également très consciencieux, n'est que l'histoire bien succincte des villes principales du Poitou; tandis que *Besly* a donné l'histoire des comtes. D'ailleurs une autre différence essentielle, c'est que *Maichin* a écrit d'après *Besly* et qu'il ne peut, comme ce dernier, revendiquer des travaux tout-à-fait originaux. Après tout, on trouvera dans *Maichin* une grande exactitude et de savantes discussions, établies à la manière du temps néanmoins. Enfin *Besly* a donné la chronologie la plus parfaite que nous ayons : à ce seul titre, il l'emporterait sur tous les autres auteurs. Nous devons à *Besly* des documens qu'on chercherait vainement ailleurs. Je suis forcément amené à quelques citations sur ce sujet, puisque les exemples que je vais citer doivent fournir au lecteur des éclaircissemens sans lesquels il serait souvent arrêté dans la lecture de cet ouvrage. Il s'agit en effet de deux points fort importans :

1° La filiation des comtes de Poitou offre dans tous les auteurs des différences marquées; *Besly* est le seul qui soit très exact sur cette matière. Cette exactitude est d'autant plus essentielle que, sans son secours, il y aurait des parties de l'histoire tout-à-fait inintelligibles.

J'ai donc comparé les auteurs, et j'ai trouvé d'énormes différences dans les tableaux qui donnent l'ordre de succession des comtes de Poitou.

Je donne à dessein le tableau des comtes de Poitou selon *Dreux du Radier*, et je l'oppose à celui de *J. Besly* : cette comparaison mettra en relief la fausse chronologie de *Dreux du Radier*, ainsi que d'autres erreurs. J'ai annoté le tableau de *Besly* d'après une recherche particulière, afin

que cette histoire des comtes de Poitou, assez obscure à son début, fût désormais intelligible.

Croirait-on qu'il y a des géographes qui font commencer les comtes de Poitou à *Guillaume-Tête-d'Étoupe?*

C'est encore *J. Besly* qui a donné la meilleure définition de l'Aquitaine, ce qu'on ne trouve nulle part nettement exprimé. Au reste, il n'y a pas un auteur qui ne diffère à ce sujet. Les uns indiquent la Guyenne comme synonyme d'Aquitaine; d'autres la placent dans la Gascogne, etc. Cependant l'Aquitaine est si souvent le théâtre des événemens appartenant à l'histoire du Poitou, qu'il est fort important de résoudre cette question de géographie. J'ai transcrit ce que dit *Besly* à ce sujet. On trouvera ce renseignement essentiel dans les Tablettes historiques du Poitou, données plus loin.

On voit, par la nature de ces deux citations, que je ne pouvais les passer sous silence. Il n'en sera pas de même de certains faits controversés, que je me dispenserai de rapporter. Quelle que soit la nature de la discussion, *Besly* y apporte toujours sa religieuse bonne foi. Je me suis servi des décisions de cet auteur pour vérifier une grande quantité de dates et les rétablir selon le cas.

Quant à *Maichin*, il s'est livré à des recherches d'une toute autre nature. Je donnerai, en un seul mot, une idée de sa manière, en disant que le premier chapitre de son histoire du Poitou commence *à la création du monde!!* Il ne faut pas, toutefois, se hâter d'entacher de ridicule un homme d'un grand mérite. Je donnerai, dans le cours de ce travail, un exemple de sa savante et ingénieuse dialectique : c'est ainsi qu'il démontre que les Gaulois descendent directement de *Gomer*, premier fils de *Japhet*.

Voici ce que j'ai maintenant à dire sur la forme donnée à ces *tablettes* :

Je devais présenter la partie *intrinsèque* de l'histoire du

Poitou, c'est à dire la rendre à cette unité de matière que j'ai dit n'avoir rencontré nulle part. Ce qui rend en général l'histoire inintelligible, ce sont les oripeaux sans nombre dont on la charge. On croit la rendre riche; mais cela ne se peut guère avec tant de faux ornemens!

J'ai donc pensé qu'une division fort simple répondrait aux exigences de mes vues.

Cela posé, l'histoire du Poitou se composera de deux périodes distinctes :

1° Le Poitou, gouverné par des comtes ou souverains indépendans, depuis *Albon*, 778, jusqu'à Guillaume IX, 1127.

2° Le Poitou, cessant d'avoir des comtes-souverains; ce titre appartenant désormais aux rois de France, c'est à dire depuis Louis VII, 1137, jusqu'à Charles VII, 1417, époque où le Poitou a été réuni à la couronne pour ne plus en être distrait.

Les matières comprises dans ces deux divisions forment le corps principal de l'ouvrage : c'est l'histoire, rien que l'histoire, selon l'unité dont j'ai parlé. Quant aux parties accessoires et qui sont pourtant un complément nécessaire, elles se trouvent placées à la fin de chaque règne, c'est à dire que, dans cet appendice, se trouve la partie explicative des choses saillantes qui figurent dans ce règne : les noms d'hommes, de villes, les récits anecdotiques, etc. On remarquera que, de cette manière, la chronologie n'est jamais interrompue, et qu'elle est constamment le plus heureux moyen de mnémonique.

Pendant les deux périodes que je viens d'indiquer, on constatera une chose essentielle: c'est que la France et l'Angleterre se sont disputé un territoire sur lequel elles ont exercé tour à tour une égale souveraineté.

L'histoire de France et celle d'Angleterre se trouvent

donc liées par les plus étroites connexions, jusqu'en 1372, époque où Charles V chassa les Anglais définitivement de notre sol.

A partir de Charles VI, l'histoire du Poitou rentre dans celle de l'histoire de France, et on n'a plus à s'occuper que des faits appartenant uniquement à ce pays.

Ces distinctions bien établies, chaque chose a sa place spéciale et la clarté des récits est irrécusable.

Maintenant, partant de cette donnée, que l'histoire de France et celle d'Angleterre sont inséparables, il faut donc supposer que tous les lecteurs possèdent la mémoire des dates et celle tous les faits qui s'y rattachent; ce qui n'est certainement pas vrai.

D'ailleurs, sans interroger magistralement le savoir de personne, il serait assez singulier qu'on écrivît précisément l'histoire pour ceux qui la savent parfaitement; car alors à quoi bon les livres?

En lisant l'histoire du Poitou, les faits qui appartiennent à celle de France et d'Angleterre y reviennent si souvent, qu'il faut absolument recourir à l'une et à l'autre si l'on veut vraiment comprendre ce qu'on lit. C'est ce genre de nécessité qui m'a donné l'idée de donner un sommaire ou guide chronologique, placé en tête de cet ouvrage. On aura par là, en très peu de mots, la réponse à toutes les questions tacites qu'on peut s'adresser dans le cours d'une lecture sérieuse.

J'ai consulté, pour dresser ces espèces de tables, les meilleurs chronologistes. Je dois dire que, pour l'histoire de France, j'ai suivi, en grande partie, celle de *Mézeray,* comme étant celle où l'on trouve les plus fidèles erremens.

Les tables dont je parle donnent sur-le-champ tous les rapprochemens dont on a besoin, lorsqu'un fait correspond à plusieurs autres qu'il faut connaître, comme le siége d'une

ville, l'existence d'un personnage, la date d'un traité, le règne d'un prince, etc.

Quant à la chronologie de l'histoire du Poitou, elle existe partiellement dans plusieurs auteurs et manque dans une infinité de cas. Il a fallu la rétablir péniblement en recherchant la même date dans plusieurs auteurs, afin d'obtenir la véritable par voie de déduction.

L'histoire du Poitou finit nécessairement au moment où la France se trouve formée en départemens. Mon travail se termine donc là ; mais j'ai désiré qu'il ne fût pas ainsi borné par la date. En conséquence, j'ai donné un aperçu du département de la Vienne, afin d'amener ainsi graduellement le lecteur, du point le plus élevé de notre histoire, à celui qui nous touche aujourd'hui.

Il n'y a là qu'un simple crayon, car ce sujet est d'une vaste étendue. Pour ce que je dis du département de la Vienne, j'ai reproduit à peu près la statistique de MM. *Peuchet* et *Chanlaire*. J'ai ajouté quelques notes, tirées de M. *La Fontenelle de Vaudoré*, qui a écrit tant de choses sur le Poitou, et dont le haut savoir est si justement apprécié. L'ouvrage de M. *Cochon*, ancien ministre et ensuite préfet de la Vienne, m'a été très utile. Je l'ai consulté en particulier, malgré que MM. *Peuchet* et *Chanlaire* lui aient emprunté plusieurs choses importantes.

Dans la France moderne, le Poitou est représenté par trois départemens :

La Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée.

Me sera-t-il permis d'exprimer quelques uns des sentimens qui captivent l'âme et la jettent dans je ne sais quelle attachante préoccupation, lorsqu'on se livre à certaines études historiques.

Si vous écrivez l'histoire de votre province, ne sera-t-elle pas la plus belle du royaume, dira la critique glaciale qui

s'en prend aux hallucinations de notre cœur ; mais il faut bien prévoir cette objection, et j'y réponds avec toute l'indépendance de mes convictions.

Le Poitou doit sans doute au hasard de sa position la célébrité que les autres provinces ne sauraient lui contester. En effet, le Poitou, c'est l'ancienne France. Cette France primitive qui, ayant à peine des symptômes d'existence politique, défendait déjà le nom Français contre les Anglais, ses éternels envahisseurs!

Partout on se battait, par l'attrait du butin ou la soif des conquêtes ; à *Poitiers*, c'était pour la patrie et le prince : en ce temps-là, ces deux choses existaient dans une indissoluble union.

Ce n'était pourtant pas l'âge d'or, car elles furent longtemps sanglantes et terribles les premières pages de notre histoire ! Il n'y avait pas un champ qui ne portât le nom d'une bataille, pas une ville dont le château n'eût soutenu des assauts suivis de massacres. Donner le récit de tout ce qui se passait en ce temps, c'est enregistrer incessamment les trahisons de tous genres, les meurtres par le fer ou le poison. Eh ! lorsque ce n'est pas la mort dans la boucherie des combats ou la flamme brûlant les villages et les moissons, c'est la civilisation encore barbare qui porte ses fruits! Que les crimes viennent des violences de la politique ou de la religion toujours faussée, ils ne font que changer de nature sans cesser d'affliger l'humanité.

Or, puisqu'il faut que les nations n'arrivent à la civilisation que par le baptême du sang, il y aurait certainement une sorte de démence à éprouver le même enthousiasme pour chaque âge de notre histoire.

Cependant, lorsque toutes les émotions terribles sont épuisées par la lecture de ces drames sanglans, qu'il n'est pas permis d'ignorer, alors d'autres sensations surviennent et suggèrent de nouvelles pensées. Elles nous ramènent à cette

France chevaleresque et guerrière, et l'on se prend à rêver aux choses qui illusionnent si bien le cœur....

C'est ainsi que, par le pouvoir intuitif de l'imagination, le Poitou nous apparaît avec les princes qui en aimaient tant le séjour! *François Ier*, *Charles VI*, *Henri III*, *saint Louis*, *Charles VII*. Ces noms rappellent mille souvenirs, et semblent refléter tous les faits historiques de ce Poitou, que l'égoïsme patriotique ne met pas gratuitement au premier rang des provinces, parce qu'il y est de droit.

Scaliger l'a dit dans son langage si poétique :

« Les membres de la France sont dans toutes les autres provinces, mais l'âme est à Poitiers. »

SOMMAIRE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ET DE CELLE

D'ANGLETERRE,

POUR SERVIR DE

GUIDE CHRONOLOGIQUE

A L'INTELLIGENCE DE CET OUVRAGE.

Les Romains donnèrent le nom de *Gaule* à cette étendue de terre qui est entre les Alpes, les Pyrénées, la mer Méditerranée, l'Océan et le Rhin. Maintenant elle se nomme *France*, du nom des *Francs* qui l'ont soumise à leur puissance. Jules César avait achevé de la conquérir environ quarante-huit ans avant Jésus-Christ. Lorsque les Français s'y établirent tout-à-fait, elle avait été près de cinq cents ans sous la domination des Romains.

Les Gaulois furent de tous les peuples de l'Europe les plus difficiles à dompter. Ils portèrent impatiemment le joug de la domination romaine et le secouèrent les premiers.

La Gaule se divisait anciennement en deux parties :

1° *La Gaule Cisalpine*, en deçà des Alpes vers Rome.

2° *La Gaule Transalpine*, au delà des Alpes, par rapport aux Romains.

La Gaule Transalpine qui est entre les Alpes, les Pyrénées, la mer Méditerranée, l'Océan et le Rhin est la vraie Gaule, que César nomme Transalpine par rapport aux Romains, pour qui il écrivait.

Cette Gaule se subdivise en deux parties :

La première se nomme *Provincia* ou *Provincia romanorum* : c'est le Languedoc, la Provence, le Dauphiné et la Savoie. Elle se nomme encore *Provincia ulterior*, à l'égard de celle qui est en deçà des Alpes, qu'on appelle *Provincia citerior*, qui est la Lombardie.

La deuxième partie de la Gaule Transalpine se nomme simplement *Gallia, la Gaule ;* c'est celle que César a conquise et qu'il divise en trois parties :

1° La *Gaule Celtique*, habitée par les *Celtes ;* elle s'étend depuis la Marne et la Seine jusqu'au Rhône et à la Garonne, et depuis le Rhin jusqu'à l'Océan ; elle regarde le Nord.

2° La *Gaule Belgique*, habitée par les Belges ; elle commence à la frontière de la Gaule Celtique, et s'étend jusqu'à l'Océan et au Rhin, en tirant vers son embouchure ; elle re-regarde le Nord et l'Orient.

3° La *Gaule Aquitanique* ou la Gasgone, qui est comprise entre la Garonne et les Pyrénées, le long du rivage de l'Océan ; elle est tournée au couchant et au nord.

Ayant égard à la diversité des costumes que portaient les habitans de la Gaule, elle se divise en quatre parties.

La première, du côté de l'Italie, s'appelait *Togata*, parce que ses peuples, bien qu'ils fussent des colonies des Gaulois transalpins, avaient pris *togam romanam*, l'habit romain.

La seconde, entre l'Italie et l'Espagne, vers la Méditerranée, se nommait *Braccata*, à cause de la brayette qu'ils portaient à leurs chausses.

La troisième, entre le Rhin et l'Espagne, et depuis l'Es-

pagne jusqu'à l'Océan, *Comata*, à cause de la longue chevelure de ces peuples.

Auguste divisa la Gaule en quatre parties :

1° *La Gaule Narbonnaise*, qu'ils nommèrent *Province*, parce qu'ils l'avaient subjuguée la première et réduite en province.

2° *La Gaule Aquitanique.*

3° *La Gaule Celtique.*

4° *La Gaule Belgique.*

On appelait ces trois dernières la *Gaule Chevelue.*

Quand on disait absolument *la Gaule*, on entendait la *Celtique.*

Sous divers empereurs la Gaule fut répartie en dix-sept provinces : cinq *Viennoises*, du nombre desquelles étaient la Narbonnaise, première et seconde, dont les métropoles étaient : 1° Vienne ; 2° Narbonne ; 3° Aix ; 4° Tarentaise ; 5° Embrun.

Trois *Aquitaines*, dont les métropoles étaient Bourges, Bordeaux et Eaulse (petite et ancienne ville de l'Armagnac).

Cinq *Lyonnaises*, si on y comprenait la *Séquanoise.* Les métropoles étaient Lyon, Rouen, Tours, Sens, Besançon.

Quatre *Belgiques*, dont deux étaient appelées *Germanies,* parce que des peuples Germains s'y étaient venus habituer depuis long-temps. Les métropoles étaient Mayence et Cologne.

Les deux autres étaient *Belgiques* proprement dites, dont les métropoles étaient Trèves et Reims.

Depuis Auguste jusqu'à Gallien, la paix de ces provinces ne fut troublée que par deux révoltes : celle de *Sacrovir* et de *Florus*, en l'an 23 de J.-C.; l'autre de *Civilis Tutor* et *Classicus*, beaucoup plus dangereuse, en l'an 70. Après la mort de Decius, les Barbares commencèrent à tourmenter la

Gaule par de fréquentes incursions. Les premières années, il n'y eut que les Français et les Allemands qui en firent en deçà du Rhin ; mais après le mal redoubla par les horribles dévastations des Vandales, Alains, Bourguignons, Suèves, Visigoths et Huns, qui ne finirent que par la ruine de l'empire en Occident.

Les Français sont Germains naturels, et *Franc* est un nom de ligue qui, en leur langue, signifiait *libre*, ou, comme d'autres le prétendent, *féroces*, *indomptables*. Ils commencèrent à paraître en l'an 254, deux ans avant la grande défaite de l'empereur Decius dans la Moësie, par les Goths et autres peuples de la Scythie.

Par cette défaite, toutes les digues de l'empire étant rompues de ce côté-là, il se déborda des torrens de toutes sortes de Barbares inconnus jusqu'alors. On a cru que les Français étaient du nombre de ces Barbares, surtout de ceux qui venaient de la Scythie européenne, entre le Pont-Euxin et le Tanaïs, pour ravager les provinces de l'empire.

Les Français, durant deux siècles, continuèrent leurs incursions avec divers succès, se retirant toujours avec leur butin dans la Germanie. Ils occupaient la plupart des terres qui sont entre le Mein et le Rhin, le Véser et l'Océan, étant pourtant souvent pressés par les Allemands du côté du Mein, et par les Saxons du côté de la mer.

La nation française était divisée en plusieurs peuplades: Frisons, grands et petits, Saliens, Bructires, Angrivariens, Chamaves, Sicambres et Gattes, etc.

L'empereur Constantin fit tout ce qu'il put pour les exterminer, mais sans succès.

Ils avaient pour chefs ou commandans, rois, princes, ducs, ou généraux qui n'avaient d'autorité absolue que dans la guerre. Dans le troisième siècle, ils adoraient les arbres, les fontaines, les serpens, etc.; mais les Gaulois étaient déjà chrétiens, et, dès le deuxième siècle, il y avait plusieurs égli-

ses dans les Gaules, au moins dans la Narbonnaise, et dans la Lyonnaise Ire.

Vers l'an 412, durant la grande révolte des peuples *armoriques* ou maritimes de Flandre, Picardie, Normandie et Bretagne, les Français se joignirent à eux et occupèrent la partie de la Germanie II, qui fut nommée *Ripuaire*. Les Romains leur en laissèrent, par un traité, la libre possession. Voilà l'établissement des Français dans la Gaule. Ce fut quelque temps après cela que *Pharamond*, qu'on regarde comme le premier roi des Français, commença à régner.

Pour avoir une idée exacte de la monarchie française, il faut se la représenter sous les trois races qui ont régné depuis son établissement : toute autre division est moins naturelle et infiniment au dessous de celle-là.

La première race est celle des *Mérovingiens*, sous vingt-deux rois, pendant 331 ans.

La deuxième race, les *Carlovingiens*, sous treize rois, pendant 235 ans.

La troisième race, les *Capétiens*, sous vingt-quatre rois, pendant 792 ans.

Ire race. — Mérovingiens.

420. — Ier *Pharamond* règne huit ans. On ignore ses actions, le nom de sa femme, de ses enfans, excepté celui de *Clodion*, qui lui succéda. Une ancienne chronique lui accorde la gloire d'avoir fait rédiger la loi *salique* par quatre anciens seigneurs. On l'appela *salique* du nom des Saliens, le plus noble peuple des Français.

428. — Mort de Pharamond.

IIe. *Clodion-le-Chevelu*, ainsi nommé à cause de ses long cheveux, contre la coutume des Français qui les tenaient fort courts.

431.—Clodion, qui, au commencement de son règne, habitait au delà du Rhin, passe ce fleuve pour faire une irruption. Il est battu et chassé par *Aëtius*, général romain.

437. — Clodion se rend maître de Bavai, Cambrai, et de quelques autres places voisines.

443. — Il existe cinq dominations dans la Gaule : celle des Romains, des Français, des Visigoths, des Bourguignons et des Bretons.

444. — Clodion se met en possession de l'Artois, s'élargit jusqu'à la Somme, prend la ville d'Amiens et en fait le siége royal.

447. — Clodion règne vingt ans. Un de ses fils est tué au siége de Soissons. Il établit Mérovée tuteur de ses fils.

448. — IIIe. *Mérovée.* C'est de lui que les rois de la première race ont pris le nom de *Mérovingiens.* Il n'était pas fils de Clodion, mais son parent; cependant les Français l'élurent pour leur roi dans Amiens.

A cette époque, *Atilla*, roi des Huns, qui se faisait nommer le *Fléau de Dieu*, ayant pillé toutes les provinces de l'empire d'Orient, vint saccager celles d'Occident. Il brûle Metz, Trèves, Tongre, Arras; passe à côté de Paris et va assiéger Orléans. La ville avait déjà capitulé, lorsque *Aëtius*, général des Romains, *Mérovée*, roi des Français, *Théodoric*, roi des Visigoths, ayant réuni leurs armées, les chargèrent à l'improviste et les repoussèrent.

452. — Fondation de Venise dans le Golfe Adriatique.

454. — L'empereur Valentinien fait périr *Aëtius*, le seul qui soutint l'empire ébranlé de tous côtés. Mérovée et son fils Childéric profitent de cet événement pour étendre leurs limites.

458. — Mérovée règne dix ans et meurt. On ne sait rien de sa vie privée, sinon que Childéric est son fils.

IVe. *Childéric Ier* trouve son royaume paisible et porte ses plaisirs jusqu'à la débauche. Les Français le dégradent de la royauté.

450. — Il se retire à Turinge auprès du roi Basin.

481. — Il est appelé par ses sujets, fatigués de la domination de Gillon qu'ils avaient mis à sa place. La reine Basire quitte son mari et vient trouver Childéric. Il l'épouse au bout d'un an : *Clovis* est le fruit de cette union.

468. — *Childéric* tombe malade au retour d'une expédition contre les Allemands. Il meurt à quarante-cinq ans environ. Il laisse quatre enfans. Un fils, qui est *Clovis*, et trois filles : *Audefride*, qui épousa Théodoric, roi des Ostrogoths, *Albofrède* et *Lantilde ;* ces deux dernières embrassent le christianisme avec leur frère Clovis.

L'histoire de nos quatre premiers rois n'est guère certaine ; mais quoiqu'elle soit mêlée de fables, on n'a pas cru devoir la passer sous silence, ainsi que plusieurs auteurs ont proposé de le faire.

V^e. *Clovis*, dès les premières années de son règne, achève de conquérir ce qui restait aux Romains dans la Gaule.

491. — Il épouse Clotilde, fille du roi Chilpéric et nièce de Gondebaut, troisième roi des Bourguignons dans les Gaules.

466. — Dans une bataille contre les Allemands, ses troupes plient et sont mises en déroute ; il invoque le Dieu de sa femme, et fait vœu de recevoir le baptême s'il est vainqueur.

507. — Clovis fait la guerre à Alaric, roi des Visigoths ; ceux-ci sont entièrement défaits à cinq ou six lieues de Poitiers. Clovis tue Alaric de sa propre main.

511. — Il meurt à Paris. Il laisse quatre fils : *Thierry*, roi de Metz ou d'Austrasie ; *Clodomir*, roi d'Orléans ; *Childebert*, roi de Paris ; *Clotaire*, roi de Soissons. Thierry était fils d'une concubine. Le royaume fut partagé en quatre parparties, pour ces quatre rois indépendans l'un de l'autre.

VIe. *Childebert*, âgé de treize à quatorze ans, commence à régner. Comme nos historiens comptent la succession des rois de France par les rois de Paris, nous laissons Thierry, Clodomir et Clotaire, pour ne parler que de Childebert.

534. — *Childebert* et Clotaire forment une association pour s'emparer de Gondemer, roi de Bourgogne. Ils le font prisonnier et envahissent son pays, ce qui mit fin au royaume de Bourgogne.

558. — Childebert, revenant de ravager la Champagne, meurt. Deux filles qu'il laisse, *Chrotberge* et *Chrotefinde*, ne lui succèdent pas. Clotaire succède à l'exclusion de ses nièces.

C'est le premier exemple de la loi salique en faveur des mâles pour la couronne.

VIIe. *Clotaire Ier* survit à ses trois frères et réunit en sa personne toute la succession du grand Clovis.

560. — Clotaire fait périr son fils *Chramne*, qui lui était rebelle. Il fut brûlé avec sa femme et ses enfans dans une chaumière.

561. — Clotaire meurt à Compiègne à quarante-neuf ans. Il laisse quatre fils : *Chérébert*, roi de Paris ; *Gontran*, roi d'Orléans et de Bourgogne, *Sigebert*, roi d'Austrasie, et *Chilpéric*, roi de Soissons. Le royaume est pour la deuxième fois partagé en quatre.

VIIIe. *Chérébert* règne neuf ans.

570.—Il meurt à Blaye, en Saintonge, à quarante-neuf ans. Il laisse trois filles. Deux sont religieuses. La troisième, *Berte*, épouse *Etelbert*, roi de Cantorbéry, en Angleterre ; elle rend son mari chrétien, et porte la civilisation chez les Anglais encore barbares.

IXe. *Chilpéric Ier* succède à son frère, ou plutôt se fait roi de Paris. Ses frères lui déclarent la guerre.

575. — Chilpéric apprend la mort de son fils *Théodebert*, tué dans une bataille en Poitou. Il va s'enfermer dans Tournai avec sa famille. Tout se soumet à *Sigebert*. Paris lui ouvre ses portes.

Frédégonde, femme de Chilpéric, fait assassiner Sigebert. Les Austrasiens lèvent le siége de Tournai. La Neustrie rentre sous l'obéissance de Chilpéric.

580. — Frédégonde a perdu tous ses enfans. Elle veut faire périr Clovis que Chilpéric avait eu de la reine Audovère. Clovis est égorgé par ses ordres. Audovère est étranglée, quoiqu'elle eût le voile sacré. Basme, sa fille, est enfermée dans le monastère de Poitiers après avoir été déshonorée par les satellites de Frédégonde.

583. — Peste horrible dans toute la France et surtout dans Paris.

584. — Après plusieurs guerres longues et cruelles, Chilpéric est assassiné dans la cour de son palais de Chelle-en-Brie. On accuse Frédégonde de ce meurtre, Chilpéric ayant découvert ses amours avec *Landri*.

Chilpéric laisse un seul enfant, un fils âgé de quatre mois. Gontran apprend la mort de son frère, se rend à Paris, et fait reconnaître pour roi cet enfant de quatre mois auquel il donne le nom de Clotaire.

585. — Gontran ayant déclaré Childebert son unique héritier, Frédégonde conçoit le projet de les faire assassiner tous deux.

592. — Gontran tient le jeune Clotaire sur les fonts baptismaux.

593. — Gontran meurt à Châlons à soixante-huit ans.

Childebert veut se défaire de Clotaire et de Frédégonde; celle-ci porte son fils à la tête de l'armée qui les prend sous sa protection.

593. — Mort de Childebert et de sa femme; Frédégonde est regardée comme l'auteur de cette mort.

594. — X^e^. *Clotaire II* sous la régence de sa mère Frédégonde.

613. — Clotaire fait condamner à mort Brunehaut, accusée d'avoir fait mourir dix rois.

614. — Toutes les parties de la France sont remises pour la deuxième fois dans une même main : Clotaire possède toute la France.

620. — Mort de Bertrude, femme de Clotaire.

624. — Clotaire donne à son fils *Dagobert*, âgé de quinze ans, une partie du royaume d'Austrasie, sous la conduite de Pepin-le-Vieux.

628. — Mort de Clotaire. Il laisse deux fils, *Dagobert* et *Aribert*, de deux lits.

629. — XIe. *Dagobert Ier* s'abandonne à la débauche et à une monstrueuse avarice.

633. — Il fait son fils Sigebert roi d'Austrasie.

634. — Naissance de Clovis, fils de Nantilde, première femme de Dagobert; celui-ci donne à cet enfant la Neustrie et la Bourgogne.

638. — Mort de Dagobert. Il recommande aux grands du royaume son fils et sa femme.

La chronologie commence à être fort embrouillée sous le règne de Dagobert. Les uns le font mourir l'an 639, les autres l'an 643.

Les maires du palais vont dorénavant gouverner les affaires de l'Etat, selon leurs caprices et leurs intérêts.

Onze rois *fainéans*, ainsi nommés à cause de leur complète nullité.

XIIe. *Clovis II*, premier roi *fainéant*.

645. — Grande famine en Neustrie,

649. — *Erchinoald*, maire du palais, fait épouser son esclave au roi.

655. — Clovis meurt à vingt et un ans. Il laisse de Batilde, l'esclave, trois fils : *Clotaire*, *Childéric* et *Thierry*.

XIIIe. *Clotaire III*, âgé de cinq ans, est reconnu roi de Neustrie et de Bourgogne, sous la tutelle de sa mère et d'Erchinoald.

665. — *Ebroin*, maire du palais, force la vertueuse Batilde à se retirer dans le monastère de Chelle.

668. — Clotaire meurt à dix-sept ans.

669. — XIVe. *Childéric II*, frère de Clotaire, lui succède.

Malgré que Thierry fût sur le trône depuis un an, Thierry est enfermé dans le monastère de Saint-Denis. Ebroin, rasé, est mis dans celui de Luxau.

670. — Toute la monarchie française est de nouveau réunie sous Childéric, qui règne seul. Childéric s'abandonne à ses passions.

673. — Childéric est assassiné avec sa femme et ses enfans par les grands du royaume.

Interrègne de quelques mois et grande confusion dans toute la France.

674. — XVe. *Thierry Ier* sort de son couvent. Il ne règne que pour satisfaire ses passions.

687. — Quelques auteurs placent ici la fin du règne des Mérovingiens, parce que Pepin s'était rendu maître de l'autorité royale qui passa à ses enfans : de sorte que les rois, sans pouvoir, n'étaient parés que d'un vain titre.

691. — Mort de Thierry.

XVIe. *Clovis III*, fils aîné de Thierry et de Clotilde, est mis sur le trône par Pepin, souverain en Austrasie.

695. — Mort de Clovis.

XVIIe. *Childebert II*, dit le *Jeune* ou le *Juste*, frère de

Clovis, est élevé à la royauté par Pepin, qui le domine plus encore qu'il n'avait fait de son frère.

711. — Mort de Childebert. Il laisse deux fils : *Dagobert* et *Chilpéric*, élevé dans la cléricature et nommé *Daniel*.

XVIIIe. *Dagobert II*. Il est élevé au trône par Pepin.

714. — Mort de Pepin. Il avait tenu le gouvernement de la France depuis 687 jusqu'en 714. Il laisse deux fils, *Charles-Martel* et *Childebrand*.

715.—Mort de Dagobert. Il laisse un fils nommé *Thierry*, à qui on donne le surnom de *Chelles*, lieu où il fut élevé.

716. — XIXe. *Clotaire IV*, du sang royal, et qu'on fait descendre de Dagobert, est fait roi par *Charles;* mais il meurt la même année.

719. — XXe. *Chilpéric*, fils de Childebert, sort du monastère où on l'appelait *Daniel*, et monte sur le trône. *Charles-Martel* le fait reconnaître roi dans les trois royaumes, afin d'être le seul *maire* dans toute la monarchie.

721. — Mort de Chilpéric.

XXIe. *Thierry II*, de Chelles, fils de Dagobert II, monte sur le trône par les soins de Charles qui veut toujours avoir un simulacre de rois.

732. — Charles-Martel défait les Sarrasins. Leur général, Abdérame, est tué dans le combat.

738. — Mort de Thierry.

Charles-Martel ne prend pas le titre de roi ; il ne remplace pas non plus celui qui vient de mourir.

Interrègne de cinq ans sous Charles-Martel, maire et duc des Français.

741. — Mort de Charles-Martel. Avant de mourir il a partagé la France entre ses trois fils légitimes : à *Carloman*,

l'Austrasie, la Souabe et la Turinge ; à *Pepin*, la Neustrie, la Bourgogne, la Septimanie et la Provence ; à *Griffon*, une portion de pays comprise entre celles de ses deux frères ; ceux-ci dépouillent Griffon.

742. — Naissance de Charlemagne, fils de Pepin et de Berte, son épouse.

743.— Carloman et Pepin mettent *Childéric* sur le trône, vacant depuis cinq ans : il est surnommé l'*Hébété*.

XXIIe. *Childéric III* règne huit ans.

751. — Il est dégradé. Le pape Zacharie approuve cette action. Childéric est rasé et enfermé dans un monastère. Les États, assemblés à Soissons, élisent Pepin.

Ainsi finit la première race des rois de France.

Nous ne comptons que les rois de Paris, vingt-deux rois, tandis qu'il y en a trente-six, en comptant tous ceux qui ont porté ce titre, tant en Austrasie qu'en Neustrie, où il y en avait trois qui avaient leurs siéges à Orléans, à Soissons, à Paris.

IIe race. — Carlovingiens.

XXIIIe. *Pepin-le-Bref* est sacré roi par Boniface, archevêque de Mayence.

L'onction et le couronnement commencent à être pratiqués sous ce règne : cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours.

752. — Expédition de Pepin contre les Saxons qu'il rend tributaires.

754. — Le pape Etienne déclare Pepin *défenseur de l'Église romaine*.

756. — Pepin fait restituer au pape l'exarcat et la pentapole, usurpés par Astolfe, roi de Lombardie.

759. — Prise de Narbonne par les Sarazins.

Pepin achève la conquête de l'Aquitaine. Le duc Gaifre est tué. Pepin meurt après dix-sept ans de règne. Le royaume demeure à ses deux fils, *Carloman* et *Charles;* Carloman se fait couronner à Soissons et Charles à Noyon.

770. — XXIVe. *Charlemagne* s'assure le duché d'Aquitaine, qu'il érige, onze ans après, en royaume, pour *Louis*, le plus jeune de ses fils.

772. — Charlemagne défait les Saxons.

Mort de Carloman, frère de Charlemagne.

773. — A la prière du pape Adrien, Charlemagne marche contre Didier, roi des Lombards.

774. — Charlemagne se fait couronner roi de Lombardie, et laisse au pape l'exarcat et les cinq villes.

778. — Prise de Pampelune et conquêtes en Espagne.

781. — Charlemagne fait couronner à Rome Pepin, son deuxième fils, roi d'Italie, et Louis, son puîné, roi d'Aquitaine. Charles, qui était l'aîné, est retenu auprès de son père et n'a rien.

786. — Charlemagne soumet la Bretagne. Il apporte de Rome en France le chant grégorien et la messe à l'usage de Rome.

790. — Établissement de l'Université de Paris, mère de toutes les autres.

796. — Charlemagne bâtit la ville d'Aix-la-Chapelle.

799. — Les îles Baléares, Majorque et Minorque, se donnent à la France afin d'être protégées contre les pirates sarazins.

800. — Le pape engage les Romains à demander Charlemagne pour empereur. Charlemagne est en effet couronné, l'an 800, empereur des Romains.

Nous ferons remarquer que ce couronnement daterait de

l'an 800, à commencer l'année au 1er janvier; mais ce sera 801 si on la commence à Noël, selon la manière de compter des Français de ce temps-là.

806. — Charlemagne partage ses États entre ses trois fils.

807. — Pirateries des Normands; leurs fréquentes descentes sur les côtes de la Neustrie.

813. — Charlemagne associe son fils Louis à l'empire. Il lui ordonne d'aller à Aix-la-Chapelle prendre la couronne sur l'autel, et de se la mettre lui-même sur la tête.

814. — Mort de Charlemagne à soixante-douze ans. Louis recueille la succession de son père.

XXVe. *Louis-le-Débonnaire* célèbre les obsèques de son père et chasse les femmes de la cour.

816. — Le pape Étienne couronne l'empereur et l'impératrice Hermengarde à Reims.

817. — Louis associe *Lotaire*, son fils aîné, à l'empire; donne l'Aquitaine à Pepin, la Bavière à Louis, à titre de royaumes.

819.— Mariage de Louis, devenu veuf, avec Judith, fille de Velpon, duc de Bavière.

823. — L'impératrice Judith met au monde Charles-le-Chauve.

829. — L'empereur donne à Charles la Rhétie et une partie du royaume de Bourgogne : jalousie et ressentiment des frères de Charles.

831. — Louis se brouille avec ses trois fils.

833. — Louis est dégradé et enfermé à Saint-Denis. Il en sort et reprend les ornemens impériaux.

840. — Mort de Louis.

XXVIe. *Charles II,* dit *le Chauve.* Il est inquiété par son frère Lotaire qui prétend que son titre d'empereur et son droit d'aînesse doivent le rendre souverain de ses frères.

841. — Bataille de Fontenay entre les quatre rois, fils de Louis-le-Débonnaire. Cent mille Français restent sur le champ de bataille. La victoire demeure à *Charles* et *Louis; Lotaire* et *Pepin* sont vaincus.

Lotaire était empereur et roi d'Italie.

Louis, roi de Germanie.

Charles, roi de Bourgogne et de Neustrie.

Pepin combattait pour le royaume d'Aquitaine.

843. — Charles épouse Hermentrude, fille de Vodon, comte d'Orléans.

851. — Pepin, à cause de sa conduite privée, est rasé et confiné dans un monastère.

855. — Lotaire se dépouille de la pourpre impériale et prend l'habit de moine. Les Normands désolent la France pendant plusieurs années.

875. — Charles-le-Chauve couronné empereur à Rome.

877. — Charles est empoisonné au Mont-Cénis par le juif Sédécias, son médecin. Il laisse pour successeur son fils *Louis-le-Bègue*.

XXVIIe. *Louis II*, dit *le Bègue*. Son couronnement à Reims par l'archevêque.

879. — Mort de Louis-le-Bègue. Il avait régné un an. Il laisse trois fils : *Louis, Carloman* et *Charles-le-Simple*.

XXVIIIe. *Louis III* et *Carloman* règnent ensemble encore adolescens.

882. — Mort de Louis après trois ans de règne.

884. — Mort de Carloman. *Charles-le-Simple* ne succède pas à son frère. Les Français prêtent serment de fidélité à Charles-le-Gros, empereur en Italie et en Germanie. Il était fils de Louis, roi de Germanie, et petit-fils de Louis-le-Débonnaire.

XXIXe. *Charles III*, dit *le Gros*.

887. — Charles a le cerveau dérangé par suite d'incisions qui lui ont été faites à la tête.

888. — Sa mort. Il ne reste que deux princes de toute la race des Carlovingiens : *Arnoul-le-Bâtard* et *Charles*, encore enfant.

Eude est élu roi dans l'assemblée de Compiègne. Il était comte de Paris et duc de France.

889. — XXXe. *Eude* est couronné à Sens. Il va attaquer les Normands qui ravageaient la Bourgogne et en tue dix-neuf mille près du bois de Montfaucon.

893. — Les seigneurs de Neustrie ne veulent pas reconnaître la royauté d'Eude. Ils vont en Angleterre chercher Charles-le-Simple où sa mère l'avait emmené ; ils le font couronner à Reims.

XXXIe *Charles-le-Simple* est forcé de partager la France avec Eude.

898. — Mort d'Eude. Après l'assemblée de Gorze, près Metz, la paix s'affermit entre Charles, Arnoul, empereur en Germanie, et Zuendibold, roi de Lorraine.

912. — Charles-le-Simple donne sa fille Gisèle en mariage à *Rol*, capitaine des pirates normands ; celui-ci reçoit la Neustrie à titre de duché : de là est venu le nom de Normandie.

913. — Charles est abandonné de tous, et *Raoul*, duc de Bourgogne, monte sur le trône.

XXXIIe. *Raoul* est couronné à Soissons. Charles est conduit à Château-Thierry.

929. — Mort de Charles.

936. — Mort de Raoul. Il ne laisse pas d'enfans.

XXXIIIe. *Louis IV*, dit *d'Outremer*, que sa mère Ogine

faisait élever en Angleterre, est appelé par les Français et sacré à Laon.

944. — Il est fait prisonnier par les Normands.

946. — Il recouvre sa liberté.

954. — Mort de Louis d'Outremer. Il laisse deux fils : *Lotaire* et *Charles*; à partir de cette époque l'aîné seul a droit au trône.

XXXIVe. *Lotaire* est couronné à Reims.

967. — Le roi marie sa sœur Mathilde avec Conrad, roi de Bourgogne, et lui donne en dot le comté de Lyon.

Il y a ici dans l'histoire une lacune de plusieurs années pendant lesquelles les faits restent ignorés.

985. — Lotaire fait couronner *Louis*, son fils, afin qu'il règne avec lui. Ce fils était marié à *Blanche* d'Aquitaine.

986. — Lotaire meurt empoisonné par sa femme.

XXXVe. *Louis V* règne sous la tutelle de *Hugues-Capet*. Louis n'a que vingt ans.

987. — Louis meurt empoisonné par Blanche, sa femme.

IIIe race. — Capétiens.

Charles, duc de Lorraine, le seul qui restât de la race carlovingienne, était absent quand Louis mourut.

988. — XXXVIe. *Hugues-Capet* se fait sacrer à Reims. Il obtient, dans l'assemblée des seigneurs à Orléans, que son fils Robert sera associé à la royauté. Robert est sacré à Orléans.

996. — Mort de Hugues-Capet.

XXXVIIe. *Robert* succède à son père. Il jouit d'une paix de trente ans après des guerres légères.

1017. — Robert fait couronner son fils Hugues à Compiègne.

1028. — Mort de Hugues. Robert fait couronner *Henri*, son fils, malgré la reine Constance qui voulait mettre sur le trône *Robert* le cadet.

1033. — Mort de Robert. Son règne fut celui de la justice et de la paix. La famine et la peste ravagèrent ses États. En 1033 on déterra les cadavres pour les manger.

Outre Henri qui lui succéda, il eut encore deux autres fils : *Eude* et *Robert* qui fut duc de Bourgogne et qui commence la première branche des ducs de Bourgogne. Selon l'opinion la plus commune, les rois de Portugal descendent des ducs de Bourgogne.

XXXVIIIe. *Henri Ier*. Il a sa mère pour ennemie. Il défait ses troupes et la force à l'inaction.

1038. — Les Normands, sous la conduite de Tancrède, chassent les Sarazins de Sicile et font d'incroyables exploits.

1060. — Henri assemble les grands du royaume et fait reconnaître son fils *Philippe* pour successeur. Il le fait couronner à Reims. Il meurt après vingt-huit ans de règne. Il laisse deux fils : *Robert*, qui meurt dans l'enfance, et *Hugues*, comte de Vermandois, qui commence la branche de ces comtes.

1061. — XXXIXe. *Philippe Ier*, âgé de huit ans, sous la régence de Baudoin, comte de Flandre.

1073. — Philippe accable ses sujets de vexations.

1086. — Il répudie *Berte*, sa femme, sous prétexte de parenté. Il en a cependant un fils, *Louis*, et une fille, *Constance*.

1096. — *Première croisade*, où plus de trois cent mille hommes s'enrôlèrent. Godefroy de Bouillon commande l'armée chrétienne.

1099. — Cette année commence le royaume de Jérusalem. Godefroy de Bouillon en est le premier roi.

1101. *Deuxième croisade* de plus de trois cent mille Français, Allemands et Italiens.

Louis est désigné roi par son père et prend le gouvernement des affaires.

1108. — Mort du roi Philippe. Bourges revient à la couronne sous son règne.

XLe. *Louis VI,* dit *le Gros*, entreprend d'arrêter la licence des seigneurs.

1129. — Il fait couronner son fils aîné Philippe. Le sacre a lieu à Reims en présence de Henri, roi d'Angleterre, et son vassal.

1131. — Mort du jeune roi Philippe. Le roi Louis fait couronner son autre fils appelé aussi *Louis*. Le pape Innocent, qui tenait un concile à Reims, le sacre.

1137. — Mort de Louis à Paris. Il est enterré à Saint-Denis. Il laisse six fils et une fille.

De ces six fils est *Robert*, comte de Dreux, d'où est sorti la branche des comtes de Dreux; et *Pierre*, qui épousa la fille de Renaud, seigneur de Courtenay, d'où est descendu la branche de Courtenay qui a donné plusieurs empereurs à la ville de Constantinople.

Comte de Poitou.

XLIe. *Louis VII*, dit *le Jeune*, âgé de dix-neuf ans. Il épouse Aliénor, héritière du Poitou.

1148. — Louis fait une croisade en Terre-Sainte d'après les prédications de saint Bernard. Elle ne réussit pas.

1179. — Louis fait sacrer le prince *Philippe* son fils.

1180. — Il meurt à Paris et est enterré à Saint-Denis. Il avait eu pour femme la célèbre Aliénor, fille de Guillaume IX, comte de Poitou.

XLIIe. *Philippe II*, dit *Auguste*, commence à régner. Il rend un édit contre les blasphémateurs, poursuit les hérétiques et chasse les Juifs de ses États. Comte de Poitou.

1190. — Il va en Terre-Sainte et revient malade.

1204. — Il se rend maître de Rouen et de toute la Normandie en trois ans.

1223. — Il meurt à Mantes. Il réunit à la couronne la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, partie du Berry et partie de la Picardie.

XLIIIe. *Louis VIII*, dit *le Lion*, succède à son père, et est sacré à Reims avec *Blanche* de Castille, sa femme. Comte de Poitou.

1226. — Louis est empoisonné au retour d'une expédition contre les Albigeois. On l'enterre à Saint-Denis. Il réunit à la couronne une partie du Languedoc. Il laisse neuf fils : *Louis* eut la couronne ; *Robert*, le comté d'Artois, d'où descendent les comtes d'Artois ; *Charles*, le comté d'Anjou, d'où viennent les comtes d'Anjou, rois de Naples.

XLIVe. *Louis IX, ou Saint Louis* succède à son père à l'âge de onze ans. Il est sous la tutelle de Blanche de Castille sa mère. En exécution d'une clause du testament de Louis VIII, c'est Alphonse, frère de Saint Louis, qui fut comte de Poitou.

1244. — Saint Louis part pour la Terre-Sainte.

1248. — Son arrivée à Chypre.

1249. — Prise de Damiette.

1250. — Victoires de Saint Louis. Mort de Robert, son frère. Saint Louis est entièrement défait. Il est prisonnier avec ses frères *Alphonse* et *Charles*. Il paie sa rançon et devient libre.

1252. — Mort de la reine Blanche.

1254. — Saint Louis revient en France.

1259. — Il fait renoncer à jamais Henri, roi d'Angleterre, à la possession de la Normandie.

1270. — Il retourne en Terre-Sainte. Il passe en Afrique

et assiège Tunis. La peste attaque l'armée. Saint Louis succombe à cette maladie. Il laisse huit enfans, quatre fils et quatre filles.

Robert, un des fils, qui fut comte de Clermont, épousa Béatrix, fille d'Agnès de Bourbon et de Jean III. De ce mamariage est issue *la branche de Bourbon.*

Comte de Poitou.

XLVe. *Philippe III*, dit *le Hardi*, quitte l'Afrique pour venir en France prendre possession du royaume.

1271. — Il est sacré à Reims. Il y eut quinze ans de paix sous son règne.

1285. — Il meurt à Perpignan. Un de ses fils, *Charles*, comte de Valois, a été père de Philippe VI de Valois qui régna.

Philippe réunit à la couronne le reste du Languedoc.

Comte de Poitou.

1286. — XLVIe. *Philippe IV*, *le Bel*, est sacré à Reims avec sa femme. Il était aussi roi de Navarre par sa femme *Jeanne*, reine de Navarre.

1301. — Le pape Boniface excommunie Philippe qui refuse d'aller à la Terre-Sainte.

1302. — Révolte de la Flandre.

1303. — Fondation du collége de Navarre par la reine de Navarre.

1307. Condamnation des *Templiers.*

1314. Mort de Philippe. Il laisse trois fils et trois filles. Il a réuni à la couronne la Champagne et Lyon.

XLVIIe. *Louis X*, *le Hutin*, succède à son père.

1315. — Il est sacré à Reims.

1316. — Il meurt empoisonné à Vincennes.

Comte de Poitou.

1317. — XLVIIIe. *Philippe V*, *le Long*, succède à son frère.

1322. — Sa mort à Vincennes.

XLIXe. *Charles IV, le Bel*, est sacré à Reims. Comte de Poitou.

1328. — Il meurt à Vincennes sans enfans.

Régence donnée à Philippe, fils aîné de Charles, comte de Valois. La reine veuve n'ayant accouché que d'une fille, Édouard II, roi d'Angleterre, prétend succéder à Charles-le-Bel, dont il avait épousé la sœur. C'est depuis ce moment que les rois d'Angleterre prennent le titre de roi de France.

Première branche collatérale.

Maison de Valois.

L^e. *Philippe VI* est sacré à Reims avec sa femme. On le surnomme *le Fortuné* parce que la mort de ses trois cousins lui donne la couronne. Comte de Poitou.

1346. — Il perd la bataille de Crécy.

Humbert, dauphin du Viennois, fait donation de sa seigneurie de Dauphiné, pour être réunie à la couronne, à condition que le fils aîné du roi porterait le titre de *Dauphin*.

1350. — Mort de Philippe.

LIe. *Jean Ier* succède à son père Philippe VI. Il monte sur le trône à quarante-deux ans. Il a quatre fils en état de tirer l'épée. Comte de Poitou.

1356. — Il perd la bataille de Poitiers contre Édouard, roi d'Angleterre. Il est fait prisonnier avec un de ses fils. Charles-Dauphin prend la qualité de lieutenant du royaume.

1357. — Le roi Jean est transféré en Angleterre. En 1372, Jean, son quatrième fils, est reconnu *comte de Poitou*.

1360. — Il arrive à Calais. Paix avec l'Angleterre.

1363. — Le roi Jean, retourné en Angleterre pour rem-

plir la place du duc d'Anjou, son second fils, et l'un de ses otages qui s'était évadé.

1364. — Seconde régence du dauphin. Mort de Jean en Angleterre. Il laisse plusieurs enfans au nombre desquels est *Philippe*, duc de Touraine et de Bourgogne, d'où provient la deuxième branche des ducs de Bourgogne.

Comte de Poitou.

LIIe. *Charles V*, dit *le Sage*, monte sur le trône.

1369. — Il déclare la guerre au roi d'Angleterre.

1372. — Les Anglais sont battus sur plusieurs points de la France. Victoires du connétable Duguesclin.

1380. — Mort de Charles. Il est empoisonné par *Charles-le-Mauvais*, roi de Navarre.

LIIIe. *Charles VI*, *le Bien-Aimé*. Il est sacré à Reims; son règne fut long et malheureux. Un roi faible d'esprit, une mère dénaturée, une méchante femme, des oncles ambitieux, des ministres violens, des peuples mutins, firent tomber la France dans un abîme de misères.

Il réduit à trois les fleurs de lys qui, avant lui, étaient sans nombre dans les armes royales.

1383. — Prise de plusieurs places que les Anglais avaient en France.

1392. — Folie de Charles VI.

1420. — Paix avec l'Angleterre.

1422. — Mort de Charles VI.

Comte de Poitou.

LIVe. *Charles VII*, *le Victorieux*. Il est couronné à Poitiers.

Henri V, roi d'Angleterre, ayant été couronné roi de France, son fils Henri VI se fait couronner également roi de France à Paris. Il porte la guerre sur le territoire français; il gagne plusieurs batailles, mais il ne peut se rendre maître du passage de la Loire en prenant Orléans.

1429. — *Jeanne*, la pucelle d'Orléans, se met à la tête des assiégés et force, par son courage, les Anglais à lever le siége. Reims, encore au pouvoir des Anglais, ouvre ses portes à Charles qui y est sacré.

1461. — Charles meurt de faim, n'osant prendre des alimens, dans la crainte d'être empoisonné. Il a réuni la Guyenne à la couronne.

LVe. *Louis XI* monte sur le trône.

1469. — Institution de l'ordre de Saint-Michel. Louis XI fait venir saint François de Paule pour instituer l'ordre des Minimes.

1477. — Louis XI gouverne avec une politique mêlée de superstitions religieuses et de despotisme absolu. Il se rend maître de la Franche-Comté, de la Bourgogne et d'une partie de l'Artois.

Marie, fille et héritière du duc de Bourgogne, ayant épousé *Maximilien*, duc d'Autriche, et fils de l'empereur Frédéric III, ça été là l'origine des guerres entre la France et la maison d'Autriche.

1483. — Mort de Louis XI.

LVIe. *Charles VIII*, dit *l'Affable*, monte sur le trône à treize ans.

1484. Il n'est sacré qu'au bout d'un an, à cause des brouilleries qui surviennent pendant la régence.

1494. Ses exploits en Italie. Son entrée à Florence le jour de la mort du fameux Pic de la Mirandole. Il traverse, en vainqueur, toute l'Italie et fait la conquête du royaume de Naples.

1495. Entrée à Naples de Charles VIII ayant la couronne en tête, et revêtu des habits impériaux.

1498. Mort de Charles VIII.

Seconde branche collatérale.

Maison d'Orléans.

LVIIe. *Louis XII, le Père du Peuple.* Il était duc d'Orléans, fils de *Charles*, lequel était fils de *Louis*, deuxième fils de *Charles V.* Il est sacré à Reims, et prend le titre de roi de France, des Deux-Siciles et de duc de Milan. Il épouse *Anne* de Bretagne, veuve de son prédécesseur. Il établit un parlement à Rouen d'abord sous le titre d'*Échiquier perpétuel.* Il diminue le tiers des impôts et le dixième des tailles. Il abandonne au trésor la moitié de son revenu. Il mérite enfin ce beau nom de *Père du Peuple.*

1499. — Conquête du Milanais.

1500. — Louis partage, avec le roi d'Aragon, la conquête du royaume de Naples.

1503. — Deux batailles perdues ruinent les affaires des Français dans le royaume de Naples.

1508.—Première découverte du Canada, par les Français.

1512. — Les Français perdent le Milanais.

1514. — Second mariage de Louis avec *Marie*, sœur de Henri, roi d'Angleterre, afin d'assurer la paix en France.

1515. — Mort de Louis XII.

Troisième branche collatérale.

Faute d'enfans mâles dans la ligne directe, le sceptre passe en ligne collatérale.

Louis Ier, duc d'Orléans, fils de Charles V, eut deux fils : *Charles*, duc d'Orléans après lui, et *Jean*, comte d'Angoulême. De Charles vint Louis XII, et de Jean vint un autre *Charles*, père de François, duc de Valois, qui succède à Louis XII.

LVIIIe. *François Ier, le Père des Lettres.* Il joint le titre de duc de Milan à celui de roi de France. Il passe les monts pour recouvrer le Milanais. — Bataille de Marignan gagnée sur les Suisses. — Il se fait recevoir chevalier par *Bayard.* — Entrevue du pape et de François Ier, à Bologne. — Abolition de la pragmatique sanction. — Concordat par lequel le roi peut nommer aux évêchés, aux abbayes, etc.

1519. — Après la mort de Maximilien, François Ier aspire à la couronne impériale. Henri VIII, roi d'Angleterre, ne tient pas parole à ce sujet; Charles-Quint est élu. — Jalousie qui s'élève entre ces deux princes.

1523. — Révolte du connétable de Bourbon, qui embrasse le parti de l'empereur.

1524. — Les impériaux, commandés par le connétable, sont chassés de la province. Siége de Pavie.

1525. — Le roi perd la bataille, est fait prisonnier, et emmené en Espagne.

1526. — François recouvre sa liberté après le traité de Madrid.

1527. — L'assemblée des prélats et de la noblesse déclare le traité nul.

1532. — François réunit la Bretagne à la couronne.

Il fait couronner duc, son fils, à Rennes, et veut qu'il porte les armes du Dauphiné avec celles de France.

1535. — On commence à punir les hérétiques.

1539. — Passage de Charles-Quint, par la France, du consentement de François Ier.

1547. — Mort de François.

LIX. *Henri II* succède à son père. Il est sacré à Reims.

1548. — Il visite les provinces et fortifie les places fortes, de peur de surprise de la part de *Philippe,* fils de l'empereur, qui venait de passer en Italie.

1551. — Déclaration de guerre à l'empereur.

1552. — Henri s'empare de la Lorraine.

1554. — Il ravage le Brabant, le pays de Namur, et entre en Artois. Échec de Henri devant le château de Renti, où se trouve l'empereur.

1559. — Le roi fait poursuivre criminellement les protestans. Il meurt des suites de la blessure qu'il reçoit du comte de Montgommeri, en joutant dans un tournois. Catherine de Médicis lui donna dix enfans.

LX. *François II* monte sur le trône. Il donne la direction des affaires aux Guises, l'intendance de la guerre au duc, celle des finances au cardinal. — On continue à poursuivre les protestans.

1560. — On se relâche un peu des poursuites contre les protestans que l'on commence à appeler *huguenots*. — Mort de François II. Il ne laisse pas d'enfans.

LXI. *Charles IX* succède à son frère. Sans le zèle des Guises, l'ancienne religion aurait été abolie, pour faire place aux sectes.

1561. — Il est sacré à Reims.

1562. — Le Ponteaudemer pris par le duc d'Aumale.

1563. — Majorité du roi reconnue à quatorze ans.

1570. — Son mariage avec Élisabeth, fille de Maximilien II.

1571. — Charles conçoit le projet de massacrer les huguenots.

1572. — Massacre des huguenots.

1573. — Charles presse son frère, élu roi de Pologne, d'aller recueillir cette couronne.

1574. — Il prend le gouvernement des affaires, et semble changer ses sentimens habituels. Il meurt. Il ne laisse point d'enfans vivans.

Interrègne de trois mois.

La reine-mère engage son fils à revenir de Pologne, pour prendre possession du royaume.

LXII. *Henri III* revient de Pologne et monte sur le trône. On peut appeler ce règne celui des *Favoris et des Mignons.* — Guerre contre les huguenots.

1576. — Le roi signe la ligue, dont il se fait le chef, contre les huguenots, afin que les États ne lui donnassent le duc de Guise, dont il hait la maison.

1580. — Les huguenots font la guerre. Henri les ramène par la douceur.

1588. — Le roi veut perdre les chefs de la ligue, et surtout le duc de Guise. — Barricades de Paris faites par la ligue. — Henri fait assassiner le duc de Guise et le cardinal, son frère.

1589. — Le pape envoie un monitoire contre Henri. — Il est attaqué à Tours par le duc de Mayenne, et délivré par le roi de Navarre.—Il assiége Paris qui est réduit à l'extrémité. — Il est assassiné à Saint-Cloud, son quartier général, par *Jacques Clément.* Il ne laisse point d'enfans.

Avec lui finit la branche des Valois qui avait régné cent soixante et un ans, à compter depuis Philippe VI, et donné treize rois à la France.

Maison de Bourbon.

LXIIIe. *Henri IV, le Grand*, roi de Navarre, succède à Henri III, dont il n'est que le parent éloigné au onzième degré. Mais, selon les jurisconsultes, la succession en ligne masculine s'étend à l'infini. — Henri abjure le protestantisme.

1592. — Il consent à se faire instruire dans la religion catholique.

1595.—Il réconcilie la république de Venise avec le pape, qui avait mis cet État en interdit.

1609. — Le roi conçoit d'admirables projets pour assurer la tranquillité de son royaume et conserver la paix de l'Europe.

1610. — Assassinat de Henri IV par *Ravaillac*.

LXIVe. *Louis XIII*, *le Juste*, succède à son père, à l'âge de neuf ans. — Régence de la mère, Marie de Médicis.

1615. — Il épouse *Anne d'Autriche,* infante d'Espagne.

1628. — Prise de La Rochelle. — Richelieu prête à la monarchie le secours de ses talens.

1630. — Il apaise quelques révoltes des religionnaires.

1636. — Défaite de l'armée impériale en Bourgogne.

1641. — La Catalogne se soumet au roi.

1642. — Mort du cardinal de Richelieu, à Paris, après la conquête du Roussillon.

1643. — Mort du roi. Il laisse deux fils, *Louis XIV* et *Philippe de France,* duc d'Orléans.

LXVe. *Louis XIV*, *le Grand*, succède à son père sous la régence de sa mère, *Anne d'Autriche*, fille de Philippe III, roi d'Espagne. Louis XIV n'avait que quatre ans et demi. Il a pour gouverneur le marquis de Villeroi, et pour précepteur l'abbé de Beaumont (*Péréfixe*). — Bataille de Rocroy, gagnée par le prince de Condé.

1644. — Bataille de Rotwil, gagnée par Turenne.

1645. — Bataille de Nortlingue, gagnée par le prince de Condé.

1646. — Turenne pénètre en Bavière. — Mort du prince de Condé.

1647. — Turenne revient d'Allemagne. — Révolte de Naples et de Sicile. — Commencement du jansénisme.

1648. — Turenne rentre en Bavière et prend Munich. — Paix de Westphalie.—Le duc de Guise, chassé de Naples, est mené prisonnier en Espagne. — Journée des barricades.

1649. — Le roi et la reine se retirent à Saint-Germain. Le prince de Condé prend Charenton. Première paix et retour du roi à Paris.

1650. — Prison des princes de Condé, Conti et Longueville. Voyage du roi et de la reine, dans les provinces, pour apaiser les troubles. Nouvelles campagnes de Turenne. Prise du Catelet, de Mouzon, etc.

1651. — Les princes sortent de prison. Le cardinal Mazarin quitte la France. — Déclaration de la majorité du roi.

1652. — Rentrée du cardinal à la cour. — Le prince de Condé est déclaré criminel de lèse majesté. — Bataille de Saint-Antoine, où Turenne commande pour le roi. — Fuite de Condé en Espagne.

1653. — Le cardinal Mazarin revient à la cour.

1654. — Sacre du roi. — Turenne bat le prince de Condé à la journée d'Arras. — Première campagne du roi.

1655. — Conquêtes du roi. Prise de Landrecy, Condé, Maubeuge, etc.

1656. — Campagnes de Turenne : prise de la Capelle, etc. Voyage de Christine de Suède, à Paris.

1666.— Mort d'Anne d'Autriche. — Déclaration de guerre à l'Angleterre. — Commencement du canal de Languedoc.

1667. — Guerre contre l'Espagne. — Prise d'Armentières, Charleroi, etc.

1670. — Paix avec les Algériens. Le maréchal de Créqui s'empare de la Lorraine.

1672. — Conquêtes de la Hollande.

1673. — Mort de Molière.

1675. — Mort de Turenne.

1676. — Campagnes du roi dans l'Artois.

1681. — Première navigation sur le canal de Languedoc, qui joint l'Océan à la Méditerranée.

1684. — Campagnes du roi dans le Luxembourg. Prise de Trèves, etc.

1685. — Satisfaction du doge de Gênes.

1686. — Seconde ambassade des Siamois. — Fondation de Saint-Cyr par madame de Maintenon.

1689. — Naissance de Montesquieu. — Avignon est rendu au pape Alexandre VIII.

1690. — Bataille de Fleurus.

1692. — Mariage du duc d'Orléans. Prise de Namur.

1693. — Création des maréchaux de France.

1695. — Établissement de la capitation.

1699. — Ambassade de Maroc.

1702. — Campagne de M. de Vendôme en Italie.

1704. — Mort de Bossuet.

1706. — Suite des campagnes de M. de Vendôme en Italie.

1710. — Naissance de Louis XV. — Mort de Fléchier. — Mort de la duchesse de la Vallière.

1712. — Congrès d'Utrecht. — Mort de la dauphine.

1713. — Traité de paix d'Utrecht.

1714. — Testament de Louis XIV porté au parlement.

1715. — Mort de Fénélon. — Mort de Louis XIV à Versailles à l'âge de soixante-dix-sept ans.

LXVIe *Louis XV*, arrière petit-fils de Louis XIV, lui succède. Régence du duc d'Orléans.

1716. — Refonte des monnaies. — Banque de Law et compagnie.

1717. — Triple traité entre la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies. — Extension funeste de la banque de Law.

1719. — Déclaration de guerre à la France par Philippe V.

1720. — Funestes résultats du système de Law. — Exil du parlement à Pontoise sur son refus d'enregistrer la constitution *Unigenitus*. — L'abbé Dubois gouverne la France.

1721. Sacre de Louis XV; il est déclaré majeur. — Mort de Dubois. — Mort du duc d'Orléans.

1726. — Établissement de la milice de France.

1729. — Paix entre l'Espagne et la France.

1734. — Siége de Philisbourg. — Mort du maréchal de Berwick. — Mort du maréchal de Villars.

1742. — Élection de l'empereur Charles II de Bavière.

1744. — La France déclare la guerre à l'Angleterre et à la reine de Hongrie. — Invasion des Autrichiens en Alsace. — Maladie de Louis XV à Metz.

1745. — Bataille de Fontenay par le maréchal de Saxe.

1746. — Les Autrichiens s'emparent de Gênes. Révolution de cette ville qui expulse les Autrichiens. — Prise de Berg-op-Zoom.

1748. — Paix d'Aix-la-Chapelle entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

1751. — Établissement de l'École-Militaire.

1755. — Guerre entre la France et l'Angleterre.

1757. — Assassinat de Louis XV par Damiens. — Bataille de Rosbach.

1761. — Pacte de famille entre les différentes branches de la maison de Bourbon. — Traité entre la France et l'Espagne pour la cession de la Louisiane.

1763. — Traité de paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

1764. — Destruction de la société des jésuites dans tout le royaume.

1771. — Destruction des parlemens. Un *conseil* les remplace. Installation des nouveaux membres du parlement par le chancelier Maupou.

1774. — Mort de Louis XV.

LXVIIe. — *Louis XVI*, petit-fils de Louis XV, monte sur le trône.

1778. — Traité d'alliance et de commerce entre la France et l'Amérique septentrionale. Guerre entre l'Angleterre. — Mort de Voltaire.

1783. — Paix avec l'Angleterre et l'Espagne.

1787. — Première assemblée des notables à Versailles. — Le parlement refuse l'enregistrement des impôts et demande la convocation des états généraux. Le roi y consent.

1789. — Ouverture des états généraux. — Le tiers-état se forme en *assemblée nationale*. — Révolution de Paris. — Prise de la Bastille. — Émigration.

Division du royaume en 83 *départemens*, *subdivisés en districts et en cantons.*

Nota. — La division géographique de la France changeant complètement, les diverses dénominations de provinces ne sont plus désormais que des noms historiques. C'est pourquoi nous ne ferons pas aller notre *Guide Chronologique* au delà de l'époque où le *Poitou* se trouve définitivement rayé sur la carte de la France moderne.

SOMMAIRE

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Il est certain que l'Angleterre, qu'on nommait autrefois la *Bretagne*, avait ses rois avant que les Romains en eussent fait la conquête. Elle en eut aussi dès qu'ils l'abandonnèrent.

L'an 169, le pape *Eleutère* envoya en Bretagne *Fugau* et *Damien*, qui en baptisèrent le roi nommé *Lucius*, en l'an 177.

L'an 440, les Bretons se voyant abandonnés des Romains, se firent des rois de leur nation. Il fallait qu'ils se protégeassent contre les incursions des *Écossais* et des *Pictes*, c'est à dire des Irlandais. Ces barbares venaient fondre sur les provinces de la Bretagne et portaient partout la désolation.

Comme les rois que les Bretons avaient choisis ne se trouvaient pas assez puissans pour les mettre à couvert des pirates écossais et des Pictes, ils appelèrent à leur secours les *Anglo-Saxons*, peuples d'Allemagne, et prirent des rois de cette nation. Les Anglo-Saxons s'établirent dans la Bretagne, qu'ils regardèrent comme un pays de conquête. Ils lui ôtèrent son nom et l'appelèrent du leur, *An-*

gleterre. Ensuite, vers l'an 449, sept principautés ou petits royaumes.

1° Royaume des *Anglo-Saxons* du *nord;* leur roi, *Athelbert*.

2° Royaume des *Saxons* du *sud;* leur premier roi, *Ella*, et le dernier, *Ethelvolfe*.

3° Royaume des *Saxons de l'est : Otta*, roi.

4° Royaume des *Anglo-Saxons de l'est;* premier roi, *Ebennin*.

5° Royaume de *Mercie*, c'est à dire des *Saxons* du *milieu* des terres; premier roi, *Guidas*.

6° Royaume de *Nortambre;* premier roi, *Idas*.

7° Royaume des *Saxons de l'ouest*; premier roi, *Cerdicius*.

A *Cerdicius* succéda *Cédovalla*, baptisé à Rome et nommé *Pierre*. Celui-ci eut sept successeurs de sa race, dont le dernier fut *Egbert*, et qui réunit en sa personne les sept petits royaumes. C'est à *Egbert* que les plus habiles chronologistes font commencer la suite des rois d'Angleterre.

L'Angleterre a eu vingt et un rois durant deux cent soixante-cinq ans, c'est à dire depuis l'an 801 jusqu'en l'an 1066.

801. — Ier. *Egbert* règne trente-six ans.

837. — IIe. *Ethelvalde* règne vingt ans. Il eut quatre fils. Il rend son royaume tributaire du pape.

857. — IIIe *Ethelbald* règne trois ans.

860. — IVe *Ethelbert* succède à son frère et règne six ans.

866. — Ve *Ethelrède Ier* succède à son frère et règne cinq ans.

871. — VIe. *Alfrède Ier*, quatrième fils d'Ethelvalde suc-

céda à son frère, vainquit les Danois et régna vingt-neuf ans.

900. — VIIe. *Édouard Ier* règne heureusement treize ans.

923. — VIIIe. *Adelstan*, fils naturel, règne dix-sept ans.

941. — IXe. *Edmond Ier*, fils légitime d'Édouard, règne cinq ans, bat les Nortembres et est tué dans un festin.

946. — X^e^. *Eldrède* succède à son père et règne neuf ans et demi.

955. — XIe. *Edwin*, fils d'Edmond, succède à son oncle et règne quatre ans au milieu de toutes sortes de vices.

959. — XIIe. *Edgard*, l'amour et les délices des Anglais, règne seize ans.

975. — XIIIe. *Edouard II*, après trois ans et demi de règne, est massacré par les affidés de sa belle-mère. Saint Dunstan était alors archevêque de Cantorbéry.

979. — XIVe. *Ethelrède II*, fils d'Edgard et d'Alfrède, sa deuxième femme, la marâtre qui fit tuer Edouard, règne trente-huit ans.

1016. — XVe. *Edmond II*, dit *Côte-de-Fer*, est vaincu, au commencement de son règne, par *Canut Ier*, roi de Danemarck, qui se rendit maître de l'Angleterre. Edmond fut tué par ses sujets.

1017. — XVIe. *Canut Ier*, roi de Danemarck, règne dix-neuf ans.

1036. — XVIIe. *Harolde Ier*, fils naturel de Canut, règne quatre ans.

1040. — XVIIIe. *Canut II*, fils de Canut, règne deux ans.

1042. — XIXe. *Alfrède II*, fils d'Ethelrède, règne quelques mois et ôte tous les emplois aux Danois.

1043. — XXe. *Edouard III*, dit *le Confesseur*, fils d'Ethelrède et d'Emme, sa seconde femme, fille de Richard Ier, duc de Normandie, règne vingt-trois ans. Il meurt sans enfans et laisse le royaume à *Guillaume-le-Bâtard*, duc de Normandie.

1066.—XXIe. *Harolde II*, fils de *Godonin*, comte de Kent, et sa femme, *Tire*, fille de Canut Ier, s'empare du royaume, et, dix mois après, est tué dans une bataille que gagne *Guillaume-le-Bâtard*.

Quatre rois d'Angleterre de la maison des ducs de Normandie, durant soixante-dix ans.

1066. — Ier. *Guillaume-le-Conquérant,* duc de Normandie, fils de *Robert* et d'*Adelme*, qui était sa maîtresse, fut institué héritier par saint Edouard, défit Harolde, fut couronné à Londres et régna vingt et un ans.

1087.—IIe. *Guillaume II*, dit *le Roux,* fils de Guillaume-le-Conquérant et de *Mathilde* ou *Mahaut* de Flandre, persécute les ecclésiastiques, règne treize ans et meurt d'un coup de flèche à la chasse.

1099. — IIIe. *Robert* succède à son frère. Comme il est absent, il repasse en Europe. Il dispute son droit pendant un an. Il est vaincu par son frère Henri et meurt en prison.

1100. — IVe. *Henri Ier* s'empare du royaume d'Angleterre qu'il prend à son frère Robert, duc de Normandie, règne trente-cinq ans et meurt sans enfans.

Premier roi d'Angleterre de la maison des comtes de Blois, durant dix-neuf ans.

1136. — *Etienne de Blois*, fils d'*Etienne*, comte de Blois, et d'*Alix*, fille de *Guillaume-le-Conquérant*, devient roi d'Angleterre du chef de sa mère. Il est vaincu et mis en prison par l'impératrice *Mathilde* ou *Mahaut*, fille de *Henri Ier* et femme de *Geofroi*, comte d'Anjou. Ceux de Londres, qui tenaient pour Etienne, gagnent une bataille sur

Mahaut et délivrent leur roi prisonnier. Étienne fait couronner son fils *Eustache* qui meurt peu après. Il meurt lui-même ayant régné dix-neuf ans. Il ne laisse pas d'enfans.

Quatorze rois d'Angleterre de la maison d'Anjou, durant trois cent trente et un ans.

1154. — Ier. *Henri II*, duc de Normandie, d'Anjou et de Guyenne, etc. Il était fils de *Geofroi-Plantagenète*, comte d'Anjou, et de *Mahaut*, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Il vint à la couronne du chef de sa mère. Il épouse *Eléonor*, duchesse de Guyenne, que *Louis-le-Jeune*, roi de France, avait répudiée. Il meurt après trente-cinq ans de règne. *Henri* ou *Court-Mantel*, qu'il avait fait couronner, meurt avant lui. Comte de Poitou.

1189. — IIe. *Richard-Cœur-de-Lion* succède à son père et meurt sans enfans, après dix ans de règne. Il laisse son royaume à son neveu *Artus*, fils de Geofroi, comte d'Anjou. Comte de Poitou.

1199. — IIIe. *Jean II*, dit *Sans-Terre*, succède à son frère et fait mourir son neveu *Artus*. Il perd la Normandie par le jugement des pairs de France. Il meurt abandonné même de ses domestiques, après dix-huit ans de règne. Comte de Poitou.

1216. — IVe. *Henri III* règne cinquante-sept ans. Henry III donne à son frère le titre de comte de Poitou.

1272. — Ve. *Edouard Ier*, c'est Edouard IV du nom, règne trente-quatre ans.

1306. — VIe. *Édouard II*, fils, après dix-neuf ans de règne, est forcé d'abdiquer et de faire couronner son fils.

1326. — VIIe. *Édouard III*, fils, règne cinquante et un ans, et meurt un an après la mort de son fils aîné, prince de Galle. Comte de Poitou.

1377. — VIIIe. *Richard II*, fils d'*Édouard*, prince de Galle, succède à son aïeul, règne vingt-deux ans, et est mis en prison par son cousin.

1399. — IXe. *Henri IV* succède à son cousin, qu'il a détrôné, et règne quatorze ans.

1413. — X^e^. *Henri V* règne neuf ans.

1422. — XIe. *Henri VI* demeure tantôt en France, et tantôt en Angleterre. Il est mis en prison, après quarante-neuf ans de règne, où il meurt sans enfans.

1461. — XIIe. *Édouard IV*, fils de Richard II, duc d'Yorck, se révolte contre Henri VI, le laisse mourir en prison et règne vingt et un ans.

1484. — XIIIe. *Édouard V* règne et est massacré, avec son frère Richard, par son oncle et tuteur, le duc de Glocester, qui se fait roi.

XIVe. *Richard III*, duc de Glocester, fait mourir ses neveux, règne deux ans, et est tué dans une bataille gagnée par Henri, comte de Richemont, fils d'Edmond et petit-fils d'*Owin-Tider*, prince de Galle.

Six rois d'Angleterre, issus d'un prince de Galle, durant cent dix-huit ans.

1485. — Ier. *Henri VII, comte de Richemont*, après la mort de son cousin, règne vingt-trois ans. Son fils *Artus* mourut avant lui.

1509. — IIe. *Henri VIII.* — Il se sépare de l'Église catholique. Il épouse quatre femmes : 1° *Catherine d'Aragon*, mariée à *Artus*, son frère aîné, et répudiée par lui ; 2° *Anne de Boulen*, qu'il fit mourir sur l'échafaud ; 3° *Jeanne Seymer* ; 4° *Anne de Clève*.

1547. — IIIe. *Édouard VI*, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymer, règne six ans et meurt d'un poison lent.

1553. — IVe. *Jeanne de Suffolck*, fille du duc de Suffolck et de Marie, sœur de Henri VIII, règne sept mois et meurt

décapitée à dix-sept ans. Elle savait le grec et le latin, et était d'une admirable beauté.

Ve. *Marie,* fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, épouse *Philippe*, fils de Charles-Quint, et règne six ans.

1558. — VIe. *Élisabeth*, fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen, règne. Elle fait périr sur l'échafaud sa cousine *Marie Stuart*, reine d'Écosse, 1587. Elle règne quarante-quatre ans et meurt à soixante-dix ans.

Elle nomme, pour son successeur, *Jacques VI,* roi d'Écosse, fils de Marie Stuart.

Quatre rois d'Angleterre de la maison de Stuart, durant quatre-vingt-dix-sept ans.

1603. — Ier. *Jacques Ier*, avant *Jacques VI*, roi d'Écosse, succède à Élisabeth. Il réunit les trois couronnes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Il règne vingt-deux ans.

1625. — IIe. *Charles Ier*, après vingt-quatre ans de règne, est conduit à l'échafaud par ses sujets (1648).

1648. — IIIe. *Charles II* prend le titre de roi et n'est reconnu qu'en 1660. Pendant ce temps, *Olivier Cromwell* gouverne souverainement sous le nom de *Protecteur*.

1658. — Mort de Cromwell.

1660. — Charles II est reconnu et règne vingt-cinq ans.

1685. — IVe. *Jacques II* succède à son frère.

1688. — *Guillaume de Nassau*, prince d'Orange, entre en Angleterre, et *Jacques II*, abandonné de ses sujets, se retire en France.

1689. — Le prince d'Orange se fait donner le titre de roi, sous le nom de *Guillaume III*.

1702.—*Anne Stuart, nommée la Bonne Reine*, deuxième fille de Jacques II, succède à Guillaume III; elle règne douze ans. *Malboroug*, *Newton*, *Locke*, *Adisson et Pope* ont illustré ce règne.

Rois d'Angleterre de la maison de Hanovre.

1714.— *Georges Ier*, *de Brunswick*, électeur de Hanovre, succède à la reine Anne. Il descendait de Jacques Ier.

1724. — *Georges II*, fils unique de Georges Ier, lui succède.

1760. — *Georges III* succède à son aïeul.

1763. — Il force la France à une paix humiliante.

1782.—Indépendance des Anglo-Américains, proclamée par Georges III.

1789. — *Révolution française*, dans laquelle l'Angleterre prend une part active.

Nota. Le sommaire de l'histoire d'Angleterre doit s'arrêter, pour nous, à 1789, le règne de Georges III correspondant à celui de Louis XVI et à l'époque de la révolution française.

TABLETTES HISTORIQUES

DU POITOU.

On ne peut donner l'histoire primitive du Poitou, sans remonter à l'origine de la monarchie française. Le récit des faits compliqués et souvent obscurs, que présentent les premiers âges d'un pays, les difficultés extrêmes, pour exposer nettement un pareil début, offrent, en général, une lecture des plus pénibles ou inintelligible.

Afin d'éviter ce grave inconvénient, je me suis appliqué à renfermer, dans une narration très succincte, l'ensemble des événemens qui ont eu lieu depuis *Clovis*, 496, jusqu'en 778, époque où commencent les comtes du Poitou, et avec eux l'histoire particulière de ce pays.

496.

Avant le règne de Clovis, les Français avaient quelques établissemens dans les Gaules; mais ce prince est celui qui y a fait le plus de conquêtes. Clovis avait embrassé le chris-

tianisme, à la sollicitation des évêques qui cherchaient à opposer à l'arianisme une puissance réelle. Clovis était donc ainsi devenu le seul prince catholique dans les deux empires d'Orient et d'Occident. Les prélats durent à la reconnaissance de Clovis, l'autorité dont ils ont joui si long-temps dans les affaires civiles.

C'était alors *Alaric* qui régnait en Poitou. Ce pays se trouva souvent ravagé par les Allemands et les Huns, commandés par *Attila*. Les Poitevins appellent Clovis à leur secours. Celui-ci se rend en Poitou, qui faisait partie du royaume d'Aquitaine (1). Alaric occupait le Poitou, ainsi que d'autres

(1) La définition exacte de l'Aquitaine étant une chose fort importante, c'est le sentiment de *J. Besly* qu'il faut adopter à cet égard ; voici ce que dit cet auteur :

« Avant l'invasion des Romains, l'Aquitaine représentait une grande partie des Gaules. De la Garonne aux Pyrénées, dit *Pline*, est l'Aquitaine, autrefois *Armorique*.

» L'Aquitaine proprement dite, celle qui s'étendait de la Garonne à la Loire, fut partagée en deux provinces vers l'an 370. Cette division existait encore lorsque les peuples du Nord débordèrent dans les Gaules, et que la domination des Visigoths s'étendit sur le territoire du midi, ayant Toulouse pour capitale.

» Après l'invasion frank, elle se trouva morcelée en divers chefs, tous descendans de Clovis. Elle ne reprit ses anciennes frontières que sous l'autorité de ses chefs nationaux, *Eudes, Hunold* et *Waifer*, à laquelle succéda, sans aucune modification, celle du fils de Charles-le-Grand.

» A la chute de l'empire, le chaos recommença, et lorsque les luttes féodales cessèrent, trois duchés s'élevèrent en Aquitaine, reproduisant assez fidèlement les divisions romaines.

» *La* 1re *Aquitaine* devint l'apanage des comtes de Toulouse;

» *La* 2e *Aquitaine*, celui des *comtes de Poitiers ;*

» *La* 3e *Aquitaine*, celui des comtes de Gascogne.

» La circonscription dont Toulouse fut le centre ne conserva que jusqu'à la fin du IXe siècle le titre de duché d'Aquitaine ; car lors du dénoûment des crises féodales, ce duché appartint aux comtes de Poitiers. »

provinces, en vertu de la concession qui lui en avait été faite en 419, par l'empereur *Honorius*.

Clovis résolut d'enlever le Poitou à Alaric. Il se met à la tête de son armée et passe par le territoire de Tours. Il envoie des présens au tombeau de *saint Martin*, et donne l'ordre à ses soldats de ne prendre sur leur passage que du fourrage et de l'eau.

C'est à *Cenon* que l'armée passa la *Vienne* à la suite d'une biche qui avait indiqué un gué. Bientôt une colonne de feu apparaît. Elle va de l'église *Saint-Hilaire* à la tente de Clovis : c'est *saint Hilaire* qui accorde à Clovis une protection visible, car le temps de Clovis est encore l'âge des miracles.

511.

Clovis rejoint Alaric à *Vouillé*, près de Poitiers, et lui présente la bataille. Cette action, célèbre dans notre histoire, fut décisive pour Clovis, qui remporta la victoire et tua Alaric de sa propre main.

Il y a eu une grande dissidence entre tous les historiens pour déterminer où s'est réellement donnée la bataille entre Clovis et Alaric. J'ai suivi l'opinion de Mézerai en indiquant *Vouillé*. D'ailleurs le père *Daniel* et *Vély* sont du même avis.

ORIGINE DES POITEVINS.

Le lecteur sera sans doute bien aise d'avoir sur ce sujet la version de deux auteurs recommandables.

Version de Thibaudeau : Les Poitevins furent nommés *Teiphaliens* vers le ve siècle, par la confusion des peuples de ce nom avec ceux de Poitou. Les empereurs romains, voyant les Gaules habitées par différentes nations, envoyèrent des Scythes en Poitou, qu'on appelait *Teiphaliens*.

Ces peuples ont donné leur nom au bourg de *Teiphal* ou *Tisauges*, en Bas-Poitou. Les Teiphaliens s'allièrent aux gens du pays et se confondirent avec eux.

Cependant, au XIe siècle, sur les confins du Poitou et de l'Aunis, on trouvait un canton où les Teiphaliens vivaient seuls et sans alliance avec le reste du Poitou.

Version de Maichin : Le Poitou, peuplé long-temps avant que les Romains vinssent dans les Gaules, ne peut s'appeler du mot latin *pictavia*. Il ne peut venir non plus du nom d'un certain *Geoffarius*, surnommé *Pictus*, régnant en cette contrée après la ruine de Troie, et ayant le siége de sa monarchie à Poitiers : cela est trop fabuleux.

Il est plus probable que le Poitou était anciennement colonie des Scythes, dits *Agathirses*, qui, selon Pline, furent appelés *Picti*, parce qu'ils se peignaient les cheveux et le visage, ou se marquaient d'un fer rouge, afin de se reconnaître entre eux.

Ces Pictes seraient venus habiter la Grande-Bretagne et auraient envoyé une peuplade en Poiton. Mais la langue latine n'était pas usitée parmi ces peuples, et ils ne vinrent en Occident que l'an 87 de J.-C., sous *Domitien*. Or, *Jules César*, dans ses commentaires, parle déjà des Poitevins.

ROIS DE FRANCE ET D'AQUITAINE.

507.

Alaric fut le dernier des princes visigoths, roi d'Aquitaine. Clovis, vainqueur de ces peuples, eut pour successeur Clodomir, Clotaire, Gontran et Sigebert. Celui-ci épouse *Brunehaut*, fille du roi des Visigoths.

Sigebert porte la guerre en Saxe. Pendant ce temps, Chilpéric s'empare de ses États. Sigebert reprend son pays,

avec le secours de Gontran, son frère; mais cela occasionna une longue guerre pendant laquelle le Poitou fut ravagé.

Sigebert est assassiné à Tournay, où il attaquait Chilpéric. Clotaire, son fils, est enfermé par Chilpéric, afin de s'emparer du royaume d'Aquitaine. Une fois maître de ses États, Chilpéric accable de vexations le Limousin, la Saintonge et le Périgord.

584.

Frédégonde fait assassiner Chilpéric à *Chelle*. Frédégonde engage Gontran à faire reconnaître roi d'Aquitaine, Clotaire.

Les villes de Tours et de *Poitiers* refusent leur soumission aux ambassadeurs de Gontran. Celui-ci ravage la Touraine, marche vers le *Poitou* et met tout à feu et à sang. Ce pays est obligé de se soumettre.

Les habitans de *Poitiers* font évader les gens de Childebert, leur véritable souverain, vers lequel ils retournèrent quelque temps après leur soumission apparente. Gontran veut les soumettre de nouveau et ravage le pays.

Poitiers est racheté du pillage par la sollicitude de l'évêque, qui convertit en monnaie les vases d'or de l'église, afin de soudoyer les soldats de Gontran.

Gondebaud, se disant fils de Clotaire, se fait couronner et s'empare du Quercy, du Périgord et de l'Angoumois. Childebert est enfin reconnu roi d'Aquitaine.

596.

Chilpéric et sa femme sont empoisonnés. Childebert et Théodebert, leurs enfans, règnent sous la conduite de Brunehaut, leur aïeule. Childebert a l'Aquitaine : les deux frères se disputent la souveraineté.

512.

Théodebert est assassiné par Brunehaut. Childebert gouverne odieusement à *Poitiers*.

Clotaire II, fils de Chilpéric Ier, devient roi de toute la France. Il donne l'Aquitaine à *Sadragésile*, qui conserve ce gouvernement jusqu'en 635.

DUCS D'AQUITAINE.

630.

Dagobert, fils aîné de Clotaire II, roi de France, donna à Charibert, son frère, une partie de l'Aquitaine, mais en forme d'apanage. Charibert prit néanmoins le titre de roi.

Bogis et Bertrand, enfans de Charibert, reçurent l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, bien que ce pays n'eût été donné à Charibert que pour sa vie durant.

657.

La donation du duché d'Aquitaine aux enfans de Charibert, est le premier exemple de l'hérédité des fiefs dans la monarchie. Bogis est la souche des ducs d'Aquitaine.

688.

Eudes, fils de Bogis, lui succède comme duc d'Aquitaine. Le pouvoir de la race des Mérovingiens étant en décadence et les maires du palais étant les rois de fait, Eudes profite de cet état de choses pour s'agrandir. Il finit par régner sur tout le pays compris entre la Loire et le Rhône.

717.

Charles Martel, reconnu duc d'Austrasie, s'élevait contre

Chilpéric II. Ce dernier implore le secours du duc d'Aquitaine.

718.

Chilpéric et le duc d'Aquitaine sont vaincus par Charles Martel. Chilpéric se réfugie avec ses trésors dans les États du duc d'Aquitaine.

720.

Charles Martel recherche et obtient l'amitié de Eudes. Il le fait consentir à lui livrer Chilpéric. Celui-ci conserve cependant le titre de roi. Le pouvoir souverain reste entre les mains de Charles Martel, qui gouverne seul sous le nom de maire du palais.

Eudes pense à se défendre contre les Sarrazins d'Espagne, qui viennent souvent ravager le midi de la France. Il s'allie à *Manuza*, capitaine des Maures, gouvernant la Catalogne au nom d'*Abdérame*, général de cette nation. Manuza épouse la fille de Eudes.

731.

Eudes vient attaquer Charles Martel, en Neustrie, pendant que Manuza combat les Maures. Tous deux ont des armes malheureuses. Manuza se tue de désespoir.

Abdérame, irrité contre Eudes, vient l'attaquer dans l'Aquitaine. Eudes envoie des ambassadeurs à Charles Martel. En attendant, il va au devant des Sarrazins qui ont pris la Dordogne. Il perd la bataille qu'il leur livre, Abdérame poursuit Eudes et ravage le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, le *Poitou;* enfin entre dans *Poitiers.*

732.

Abdérame rencontre alors l'armée de Charles Martel. La bataille qui eut lieu, décida du sort de la France et de sa reli-

gion. Si les Sarrazins eussent été vainqueurs, le mahométisme était imposé à la nation. L'Émir périt les armes à la main.

Les peuples du *Poitou* rendirent dans cette journée les plus importans services.

734.

Eudes, ennemi naturel de Charles Martel, l'attaqua de nouveau dans la Neustrie, et fut vaincu.

735.

Charles Martel entra dans l'Aquitaine et mit tout à feu et à sang. Eudes meurt de chagrin. Hunaud, son fils, lui succède dans le duché d'Aquitaine, et le laisse à Vaifre, son fils.

Pépin, fils de Charles Martel, se fait couronner roi.

760.

Les exactions de Vaifre contre le clergé font armer Pépin contre lui, et ce dernier s'avance jusqu'à *Thouars, en Poitou*. Vaifre, après s'être soumis, recommence ses exactions.

763.

Pépin se met de nouveau en campagne avec son fils Charlemagne. Vaifre est tué. Ainsi périt le dernier duc d'Aquitaine, descendant de la première race de nos rois.

768.

L'Aquitaine est réunie à la couronne. *Loup*, fils de Vaifre, est pendu par l'ordre de Charles, dont il a battu l'arrière-garde à *Roncevaux*. Hunaud apprend la mort de Vaifre et sort de la retraite où il est depuis vingt-trois ans. Il revendique ses États d'Aquitaine. Il engage le duc de Gascogne,

son neveu, à se déclarer contre Pepin et Charlemagne.

770.

Charlemagne menace le duc de Gascogne de ravager ses États s'il ne lui livre Hunaud. Le duc obéit, et Hunaud est enfermé par ordre de Charles.

Hunaud recouvre la liberté, et cherche à mettre dans ses intérêts le roi des Lombards, Didier. Charles va mettre le siége devant *Pavie*. Hunaud est tué par le peuple, qui le regarde comme l'auteur de la guerre.

COMTES DU POITOU.

778.

L'institution des comtes du Poitou, et de ceux des autres provinces de France, appartient à Charlemagne. Le territoire ayant acquis une étendue considérable, Pepin et Charlemagne se trouvèrent forcés de créer, dans toute la France, des comtés et des duchés qu'ils donnèrent aux princes de leur sang, et aux plus grands seigneurs de chaque pays. Il fallait d'ailleurs protéger le royaume contre les entreprises des ennemis du dehors, et de plus le mettre à l'abri des guerres intestines qui, à cette époque, étaient sans cesse renaissantes.

Un des plus puissans motifs de cette création, fut l'administration de la justice. On construisit des bâtimens ou auditoires publics, qui reçurent le nom de *Mais* ou *Malloberges*. Le mot *malloberge* signifie une chose qui garantit des injures du temps.

PREMIER COMTE DU POITOU.

ALBON.

778.

Albon fut le premier comte de Poitou nommé par Charlemagne. Quelques auteurs lui donnent une belle généalogie et le font descendre de Gaifer, duc de Guienne.

Ces comtes, à leur origine, furent appelés *marquis* et *ducs*, parce que la garde des frontières et la conduite des armées leur étaient confiées. Ils furent aussi appelés *abbés-marquis*, et *abbés-comtes*. La licence de ces temps leur accordait le titre d'*abbés laïcs*, et leur permettait de posséder de riches abbayes ; ce qui leur donnait les moyens de fournir à la solde des gens de guerre.

Ils siégeaient parmi les religieux, étaient juges de leur conduite et avaient le droit de censurer leur règle. Le titre d'abbé était tellement consacré, qu'il précédait toujours celui de duc ou de marquis.

Ranulfe Ier et Robert-le-Fort étaient abbés de *Saint-Hilaire* de Poitiers, et ont transmis ce titre à leurs descendans.

Albon n'a légué que son nom seul à l'histoire ; les actes de son gouvernement nous sont entièrement inconnus. Il mourut ou fut dépossédé pour faire place à Ricuin.

MISCELLANÉES.

Le mot *miscellanées* est un peu vieux, sans doute, mais c'est un titre laconique qui convient assez bien à cet ensemble de matières placées à la fin de chaque règne ; afin de ne pas rompre à tous momens l'unité de la narration.

Ces miscellanées comprenant tout ce qui appartient aux divers règnes, comme *géographie*, *biographie*, *archéolo-*

gie, etc., c'est ici que devrait se trouver l'histoire de la ville de Poitiers.

Afin de ne pas morceler ce que j'ai à dire sur ce sujet important, on le trouvera complètement traité lorsqu'il sera question du département de la Vienne. D'ailleurs l'ordre chronologique ne permet pas d'anticiper sur les dates, ou bien l'on tomberait dans de continuels anachronismes.

Les rois de France ont porté le même titre, après la réunion du Poitou à la couronne. Louis XIV est le dernier roi qui se soit soumis à la cérémonie consistant à présenter au souverain qui entre dans cette collégiale, *l'aumusse*, *la chape* et *le surplis*.

Saint Hilaire, qui fut évêque de Poitiers dans le ve siècle, a bâti cette fameuse abbaye qui porte son nom. Elle fut détruite par les Normands. *Adèle d'Angleterre*, épouse d'*Ebles*, comte de Poitou, fit rebâtir l'église de Saint-Hilaire.

Agnès de Bourgogne, femme de Guillaume, duc d'Aquitaine, fit rétablir les voûtes endommagées pendant les guerres. La nouvelle dédicace est de 1049.

Le portail vis-à-vis la place appelée *Leplan*, a été reconstruit par *Robert Poitevin*, trésorier de l'église (1448). Le trésorier était la dignité la plus éminente après celle d'abbé.

L'église renfermait des objets d'un grand prix. On y voyait deux portes de bronze d'un travail très précieux. Dagobert les fit enlever et transporter à l'église de Saint-Denis, où on les voit encore.

Une magnifique cuve de porphyre, d'une grandeur admirable, fut également transportée à Saint-Denis. Il ne reste plus de traces du mausolée qui contenait le cœur de la reine *Éléonore*. Le tombeau de *Gilbon de la Porée,* évêque de Poitiers, a été à moitié brisé par les protestans.

Dans une chambre à côté de l'orgue est le tombeau de saint Hilaire. C'est la moitié d'une souche de chêne, d'environ six pieds de long sur deux et demi de large, creusée en forme

d'auge. On y attache les fous, afin que la raison leur revienne. Si la recette est bonne, dit *Dulaure*, on pourrait y attacher ceux qui y croient.

Les superstitieux révèrent, dans cette église, une pierre qui représentait, dit-on, un des prêtres du paganisme. Le diable, dit-on encore, en rôdant dans les églises, s'assit sur cette pierre; il la souilla par l'acte le plus abject. Depuis ce temps cette pierre, qui a conservé la plus affreuse odeur, s'appelle *la Pierre qui pue*.

Les naturalistes savent qu'il y a des pierres de nature calcaire qui, par le frottement, répandent une odeur détestable.

Saint Hilaire fut un des hommes du plus grand mérite et du plus grand caractère. Il s'est rendu célèbre dans le monde chrétien par ses actions, sa doctrine et son éloquence : c'est un des pères de l'Église.

IIe. RICUIN.

815.

L'histoire est presque muette sur les faits de ce règne. On sait seulement que *Norbert*, évêque de Riez, et Ricuin, comte de Poitiers, furent envoyés à *Léon*, empereur de Constantinople.

IIIe. RENAUD.

816.

Renaud, premier du nom, et troisième comte de Poitou, fut un des plus braves capitaines de son temps. Il défendit puissamment la Guienne contre les entreprises des Normands.

Charlemagne ayant pressenti les fureurs de ces barbares, fut contraint d'abandonner l'île de *Hers,* à présent Noirmoutier, marquisat de la maison de La Trémouille. Les Normands vinrent brûler le monastère de Saint-Philibert, institué par Dagobert et *Ausovant*, évêque de Poitiers.

Le comte Renaud alla combattre l'ennemi qu'il repoussa.

Après la mort de Pepin, la désunion qui éclata entre ses enfans, donna occasion au comte Renaud de prendre le parti de Charles-le-Chauve. Il se trouva avec ce dernier à la fameuse bataille de Fontenay, près Auxerre.

Charles-le-Chauve récompensa les services du comte Renaud en lui donnant le comté de Nantes, dont il dépossédа Lambert. La guerre fut dès lors déclarée entre les deux comtes. Renaud périt dans une rencontre, après huit ans de règne.

L'aîné de ses enfans eut le comté d'Auvergne, et c'est ainsi que Bernard le puîné succéda à son père, selon la version d'*Aymar*, de *Chabannays,* et *le Petit Chronicon* de Limoges.

C'est de Bernard que sont descendus, de mâles en mâles, tous les comtes de Poitou, jusqu'à la reine *Aliénor*, femme de Louis VII.

MISCELLANÉES.

L'île de Noirmoutier est située dans l'Océan, près de la côte du Poitou, diocèse de Luçon, dans l'élection des Sables d'Olonne, à deux lieues de *Beauvoir* et quarante de *Poitiers*. On la nommait anciennement *Hérius*. Le nom de Noirmoutier vient d'une abbaye de moines vêtus de noir. Cette abbaye fut fondée en 674, par saint Philibert.

En 1171, dans la même île, on fonda l'abbaye de *Notre-Dame-la-Blanche*, que les protestans ravagèrent en 1562.

Cette île est séparée du continent par un courant si ra-

pide, qu'on ne peut y aborder qu'une seule fois en un jour, à la faveur du reflux et quand le vent est calme. Elle a sept lieues de longueur sur une de large. Fort étroite depuis la *Barre Dumont* jusqu'au bourg de *Barbastre*, l'île s'élargit en s'approchant de la ville de Noirmoutier.

Elle fut prise par les Hollandais en 1674, et taxée à mille écus d'or pour la rançon de quatre otages. La petite ville de Noirmoutier a deux ou trois mille habitans.

Dans la même île est le bourg de *Barbastre*, qui a quinze cents âmes. De ce bourg à la ville, le terrain est peu fertile. Le vin est mauvais; il n'y a point de pâturages, et par conséquent point de bestiaux.

Le commerce consiste en sel et en blé. La pêche et la navigation sont les sources du principal revenu.

Un tiers de l'île appartient au roi, comme seigneur et marquis de Noirmoutier; l'autre tiers aux ecclésiastiques et bénéficiers; le dernier tiers aux habitans, presque tous marins.

L'île de Noirmoutier offre, en petit, ce chef-d'œuvre de l'industrie humaine qu'on admire en Hollande. La superficie du sol est à douze pieds au dessous de la mer. Des digues artificielles occupent un espace de onze mille toises et la défendent contre les flots.

Il n'y a point de pierres dans le pays. Il faut aller à une lieue et demie les chercher et les arracher aux rochers afin d'avoir des digues qui puissent résister à la mer.

Il est un fléau qui désole cette île; ce sont les sables mouvans enlevés par les vents et qui détruisent toutes les récoltes.

En 1763, plus de dix maisons de Barbastre furent ensevelies sous les sables. On voit encore le sommet d'un moulin qui semble attester ce désastre. Cette île, dont les digues sont aux frais des habitans, rapporte cependant beaucoup au roi.

Les autres îles du Poitou sont *l'Ile-Bouin*, située entre le Continent et l'île de Noirmoutier; l'*Ile-Dieu*, dont le port

est à quarante-six lieues de Poitiers. Ces îles sont peu fertiles et mal peuplées.

L'île de Noirmoutier a long-temps appartenu à une branche de la maison de La Trémouille; mais, en 1720, elle a été vendue par la princesse des Ursins, qui était de cette famille, au duc de Bourbon.

IVe. BERNARD.

843.

La guerre contre Lambert continua malgré la mort de Renaud. Bernard, son fils et son successeur, secondé par son frère le comte d'Auvergne, rassembla de nouvelles troupes, et livra à Lambert une bataille où les deux frères furent défaits et tués.

Bernard, comte de Poitiers, laissa pour successeur son fils *Ranulfe Ier*.

Ve. RANULFE Ier.

844.

La mort de Bernard et de Renaud devint fatale à la Guienne. Les Bretons et les Normands vinrent successivement désoler toute la Guienne. Les villes les plus importantes furent pillées et Poitiers partagea leur sort. Ces événemens étaient regardés comme le châtiment dû au peuple, qui ne voulait pas reconnaître le jeune Pepin pour roi de France.

Ce prince, ainsi que Charles son frère, avait contre eux la désaffection générale, et on voulut s'en débarrasser.

Ce fut Ranulfe Ier qui se saisit de leurs personnes et les remit entre les mains de Charles-le-Chauve. Celui-ci les fit

raser et enfermer au monastère de Saint-Médard de Soissons, en 851. Ils parvinrent à s'enfuir, mais Ranulfe les reprit et Charles-le-Chauve les tint de nouveau sous sa dépendance.

Ensuite Ranulfe combattit vaillamment les Normands et gagna sur eux la bataille de *Brillac*, 853. Plusieurs auteurs font mourir Ranulfe à cette bataille; mais il vécut encore plus de dix ans après, et, en 867, il combattit les Danois avec Robert-le-Fort.

Charles-le-Chauve ayant été couronné duc de Guienne en 854, il confia la défense de ses villes et provinces à des comtes, au nombre desquels fut Ranulfe, comte de Poitiers, qui devint ainsi duc de Guienne.

Deux ans après cette institution, les Normands, entrés par l'embouchure de la Loire, se portèrent directement sur Poitiers. Ils furent défaits complètement par les Guiennois; mais, neuf ans après, en 863, les Danois prirent Poitiers, le pillèrent et brûlèrent l'église de Saint-Hilaire. Poitiers fut brûlé de nouveau en 865.

L'histoire ne parle plus de Ranulfe jusqu'en l'an 867. A cette époque il se joignit à Robert-le-Fort et aux comtes Godefroy et Henri pour combattre les Danois et les Normands : il fut tué.

Il laissa trois enfans : *Ranulfe II, Ebles*, dit *l'abbé*, et *Gobert*.

A partir de la mort de Ranulfe Ier, les mémoires manquent durant vingt années, sans qu'il soit fait mention des comtes de Poitou. Une seule chronique, non imprimée, qualifie de ce titre Bernard d'Auvergne, frère de Ranulfe Ier. Il prit la tutelle de ses neveux.

Les tuteurs alors administraient sous le titre de seigneurs et propriétaires, jouissant des biens et charges des mineurs, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, en vertu d'une loi de France que les Anglais nous ont empruntée.

VIe. RANULFE II.

886.

Après la mort de Charles-le-Gros il s'éleva, en France, de vifs débats au sujet de la tutelle de Charles-le-Simple. Eudes, issu du sang royal, se fit sacrer à Sens. Au même moment Ranulfe II se fit proclamer duc de Guienne, ainsi que le dit *Herman-le-Court*.

Eudes, arrivé au pouvoir, distribue les places et les honneurs, et donne le Poitou à son frère Robert. *Ranulfe* et ses deux frères, ainsi qu'Aymar leur cousin, prirent les armes et se fortifièrent dans le Poitou.

Eudes marche vers eux avec une bonne armée et ravage tout le pays en 891. Aymar surprend Eudes et fait un grand carnage de ses troupes.

Tandis qu'Eudes s'opiniâtrait contre Ranulfe et les Poitevins, Charles IV, posthume du Bègue, rappelé d'Angleterre où il était, se fit couronner.

Eudes, à cette nouvelle, laissa là Ranulfe. Dans la suite il fut obligé de se rapprocher de lui et de faire la paix.

Deux chroniques rapportent qu'Eudes et Ranulfe devinrent amis. Ce dernier était bien vu à la cour d'Eudes. Il fut empoisonné la même année ou un peu plus tard, et il n'en est plus parlé. Toutefois la chronique de Maillezais dit qu'il décéda en 890. Il laissa un seul fils, nommé Ebles.

MISCELLANÉES.

Maillezais est située dans une espèce d'île formée par les rivières d'*Antise* et de *Sèvre*, à quatre lieues de Niort et deux de Fontenay. Son château et son monastère sont célèbres.

Le château fut construit dans le IXe siècle par les comtes de Poitou, afin de s'opposer aux descentes des Normands.

Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, se fit moine de l'abbaye de Saint-Cyprien, tourmenté par les fureurs jalouses de sa femme.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Cyprien étaient venus à Maillezais, par ordre de Guillaume. Toute l'île de Maillezais fut ensuite donnée à cette colonie de moines par Guillaume III. C'est dans cette abbaye qu'il fut enterré, ainsi que Guillaume IV et Guillaume V.

Charles, cardinal de Bourbon, reconnu roi par la Ligue, et battant monnaie sous le nom de Charles X, fut enfermé au château de Maillezais, sous la garde de d'Aubigné. Celui-ci ne voulut pas accepter les offres de la duchesse de Retz, pour relâcher son prisonnier.

Sous Louis XIII, la cour offrit à d'Aubigné 300,000 livres de Mallezais et du Doignon : il refusa, et les vendit au duc de Rohan pour 100,000 livres.

VIIe. EBLES Ier.

890.

Le duc Ranulfe, avant de mourir, recommanda son fils à saint Giraud. Ce saint personnage remit le jeune duc au comte Guillaume son oncle, qui n'était que le cousin de Ranulfe cependant. Mais, selon la coutume du Poitou, on donne le titre d'oncle à ce degré de parenté, et c'est ce qu'on appelle *oncle à la mode de Bretagne* : ce terme, mal employé, a souvent donné lieu à de graves erreurs.

A cette époque Eudes donna le Poitou à Aymar. On ne sait pas si Aymar entra en possession de Poitiers.

Ebles Ier, frère du duc Ranulfe II, prit le titre de comte de Poitiers. Ce fut un savant et magnanime seigneur, dont la vaillance acquit tant de célébrité en combattant les Normands au siége de Paris en 886 et années suivantes.

Il ne vécut pas long-temps après son frère Ranulfe. Ayant mis le siége devant le château de *Brillac* en Poitou, place forte entourée d'eau, il fut frappé par une flèche et mourut en 893.

VIIIe. AYMAR.

893.

Aymar a possédé le Poitou à titre de comte; mais, fut-ce comme seigneur ou comme gouverneur? La première opinion est la plus favorable. Aymar était fils d'un grand seigneur du Poitou. Il ne dégénéra pas de la valeur de son père, témoin une charge qu'il fit sur l'armée d'Eudes, ce qui lui mérita le Poitou.

Les autres faits du règne d'Aymar sont inconnus. Il mourut en 931, sans enfans.

IXe. EBLES II et GUILLAUME Ier, *surnommé le* DÉVOT, *tuteur d'Ebles.*

931.

Ebles II, fils de Ranulfe II, entra dans le Poitou après la mort d'Aymar. Il marcha contre les Normands avec Guillaume son tuteur, duc d'Auvergne, que pour cette raison l'on nomme souvent *Guillaume de Poitiers.*

Après la mort de Guillaume, Ebles joignit à son titre de comte de Poitiers ceux de comte d'Auvergne et de Limoges. L'histoire garde le silence sur le reste de son règne, excepté en 935, époque où il épousa Adèle, fille d'Édouard-le-Vieux, roi d'Angleterre. Il mourut en 935.

X^e. GUILLAUME II, dit Tête-d'Étoupes.

935.

Guillaume, surnommé Tête-d'Étoupes, succéda à son père Ebles II, dans tous ses États. Il y fut confirmé par Louis d'Outremer ; car malgré que l'hérédité n'eût pas cessé d'être en vigueur, les rois, pour la forme, sanctionnaient le droit des enfans sur les villes et les comtés que leurs ancêtres avaient possédés.

De grandes guerres éclatèrent entre Louis d'Outremer et Hugues-le-Grand. Guillaume prit parti pour Louis. Ce fut pendant cette guerre que le roi demeura à Poitiers, protégé par Guillaume.

Celui-ci n'assista pas au couronnement de Lothaire, qui succéda à Louis, mort en 954. Lothaire, à l'instigation de Hugues, vint mettre le siége devant Poitiers pendant l'absence de Guillaume.

Malgré que les habitans fussent privés de leur chef, ils se défendirent avec tant de courage, que Lothaire fut obligé de lever le siége au bout de deux mois.

Guillaume fit la paix avec Lothaire en 963. Il ne vécut pas ensuite fort long-temps. Étant tombé malade, il se fit religieux dans l'abbaye de Saint-Cyprien. N'ayant pu s'accorder avec l'abbé, il se retira à l'abbaye de Saint-Maixent, où il mourut en 963.

Une chronique que possède M. Pétau, conseiller au parlement, dit que le sobriquet d'Étoupes équivaut à *insipidus*, c'est à dire hébété, et qui n'a pas plus de sentiment que de l'étoupe : cette chronique a été composée sous Lothaire.

D'autres auteurs prétendent que Guillaume ayant une belle chevelure blonde, et cela étant fort rare dans le midi, le surnom de Tête-d'Étoupes lui avait été donné à cause de cette seule particularité.

Guillaume avait épousé Adèle de Normandie. Il laissa un fils.

MISCELLANÉES.

Saint-Maixent est situé sur le bord de la mer, à dix lieues de Poitiers, sur la route de La Rochelle, et à quinze lieues de cette ville.

Ce monastère doit son nom à son second abbé. Les Normands le pillèrent et le ruinèrent plusieurs fois.

Ebles, évêque de Limoges, et frère de Guillaume, comte de Poitou, le rebâtit entièrement. Cette abbaye attira successivement beaucoup de gens qui vinrent s'établir à côté, à cause des priviléges que la duchesse Aliénor accordait : la ville prit ainsi naissance.

Ces moines, fort riches, qui sont des Bénédictins, donnèrent beaucoup de secours à Charles VII pendant les guerres contre les Anglais.

Un des abbés, Jacques de *Saint-Gellais,* prit le parti des protestans, qu'il accueillit. Ceux-ci dévastèrent et démolirent l'église. Cependant Saint-Gellais se repentit, et mourut toutefois tranquille possesseur de son abbaye. Cette abbaye fut prise plusieurs fois pendant les guerres de religion.

En 1587, le roi de Navarre assiége Saint-Maixent qui se rend. Henri III envoie le duc *de Joyeuse* reconquérir cette place. Le duc, malgré sa parole donnée, fait massacrer deux régimens du prince de Condé qu'il rencontre.

La ville n'est ni grande ni bien bâtie. Il y a une promenade agréable et un vaste champ de foire. Le commerce consiste en bétail et en bonneterie. La moutarde de Saint-Maixent est renommée.

XIe. GUILLAUME III.

963.

Guillaume III succède à son père en 963. Il hérite des mêmes titres, et porte celui d'abbé de Saint-Hilaire. Il épousa *Emme*, fille de Thibaud, le vieux comte de Chartres, Blois et Tours.

Pendant son règne, Hugues-Capet monta sur le trône. Le comte refusa de lui rendre hommage. Hugues vint assiéger Poitiers, mais sans succès; il fut contraint de lever le siége. Guillaume le poursuivit jusqu'à la Loire. Les divisions entre Hugues-Capet et Guillaume occasionnèrent des guerres longues et cruelles.

Cependant Guillaume finit par faire la paix, et rendit hommage au roi. A cette époque, Guillaume fit la guerre à Geoffroy Ier, dit *Grisignolle*, comte d'Anjou. Celui-ci fut obligé de se soumettre et de lui donner en fief et à hommage, le *Loudunois* et *Mirebeau*. Depuis ce temps, les comtes d'Anjou ont toujours relevé des comtes de Poitou.

Dans un différend survenu entre le comte de la Marche et le vicomte de Limoges, Guillaume favorisa le comte de la Marche et lui fournit des troupes.

Le fils du comte d'Anjou fit dans la suite quelques entreprises contre Poitiers, mais sans résultats.

Guillaume III suivit l'exemple de son père et prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Maixent, où il mourut en 993. Il laissa un fils.

MISCELLANÉES.

Loudun est le chef-lieu du petit pays appelé *Loudunois*, enclavé entre les provinces d'Anjou, de Touraine et de Poi-

tou, situé sur une montagne à dix lieues de Poitiers, dix-sept d'Angers et quinze de Tours.

Sous le règne de Hugues-Capet, Guillaume III, après la guerre qu'il soutint contre Geofroy, comte d'Anjou, ainsi qu'on vient de le voir précédemment, lui donna le château de Loudun.

Loudun n'était alors qu'un château nommé *Castrum Lodunum.* Il s'accrut insensiblement et fut réuni à la couronne avec le pays Loudunois. Sous Philippe-Auguste, ce pays en fut détaché; mais Louis XI, en 1476, le réunit à son domaine.

Henri III l'érigea en duché en faveur de Françoise de Rohan. Le duché fut supprimé après la mort de cette dame.

En 1616, le traité de Loudun fut conclu entre le parti protestant et celui du roi. Les zélés protestans furent mécontens de ce traité, que d'Aubigné appelait une *foire publique de perfidies particulières et de lâchetés générales.*

Loudun est bâti sur une montagne dominant une plaine fertile de douze lieues de diamètre, et entourée de coteaux couverts de bois et de vignobles. La ville est grande, mais dépeuplée; elle pourrait contenir 15 ou 20,000 habitans. La destruction du château, sous le cardinal de Richelieu, et la révocation de l'édit de Nantes, ont causé sa dépopulation.

Les rues sont grandes et bien percées, les maisons spacieuses. Il y a une promenade publique sur l'emplacement de l'ancien château. L'air y est si vif, qu'il occasionne des maux de tête, de gorge et d'yeux.

Il reste encore de l'ancien château une tour carrée dépendant aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu. Elle est très élevée et se voit de Mirebeau, à cinq lieues de Loudun.

Cette ville renferme deux paroisses : *Saint-Pierre-du-Martroy*, ou des Martyrs, et *Saint-Pierre-du-Marché.* Dans cette dernière est l'épitaphe du célèbre *Scévole de*

Sainte-Marthe, natif de Loudun. Son nom rappelle les sciences et le talent. Cette famille a produit une longue suite d'hommes illustres utiles aux lettres et à la nation. Urbain Grandier, curé de cette église, y prononça son oraison funèbre.

Il y a un chapitre royal sous l'invocation de Sainte-Croix, une communauté de Cordeliers et une de Carmes.

Le collége a été fondé par *Guy Chauvet*, né à Loudun et avocat au parlement de Paris, qui légua, pour cet établissement, 10,000 livres.

L'Hôtel-Dieu doit son origine à une ancienne ladrerie située au bas du *Martrois*, dans un endroit appelé encore *Sanitale*. C'était une de celles à qui Louis VIII légua cent sous de revenu.

En 1648, on s'occupa de faire un nouvel établissement destiné aux pauvres malades. Madame *La Haie du Hou* eut une grande part à sa fondation, confirmée, par lettres patentes, quelques années après.

Cet hôpital, situé à mi-côte, n'est ni riche ni très considérable.

On compte à Loudun plusieurs communautés de filles : les religieuses du *Calvaire*, celles de la *Visitation*, les dames de l'*Union-Chrétienne*, arrivées à Loudun en 1672. Elles occupent la maison des Ursulines.

Mirebeau, chef-lieu du petit pays Mirebalais, est du diocèse de Poitiers et de la généralité de Tours, à dix lieues de Saumur, cinq de Poitiers, cinq de Loudun.

Dans le XIe siècle, c'était seulement un château bâti par *Foulques Néra*, comte d'Anjou. En 1201, ce château fut assiégé par Artus, fils de Richard, comte de Poitou ; il prit la ville et non le château : il attendit de nouvelles forces.

Le roi Jean vint l'assiéger dans la ville. Un nommé Desroches offrit au roi de le rendre maître de la ville, à condition de ne rien faire aux assiégés. Desroches introduisit

l'armée du roi dans la place. Celui-ci viole sa parole ; il fait enfermer tous les grands seigneurs du parti d'Artus et les laisse mourir de faim.

Le château et la ville furent pris par le prince de Condé pendant les guerres de religion ; il fit pendre le fameux cordelier *Babelot*. C'est ce cordelier qui conduisait au gibet tous les protestans dont put s'emparer le duc de Montpensier. Il les exhortait et les confessait malgré eux, puis les faisait conduire au supplice.

La ville de Mirebeau est située sur une hauteur ; au pied coule un ruisseau. Il y a trois paroisses, l'église collégiale de Notre-Dame, fondée, en 1217, par Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, de la maison de Mirebeau ; il est enterré dans le chœur de l'église.

Dans l'église des Cordeliers est enterrée Jeanne de France, dame de Mirebeau.

XIIe. GUILLAUME IV, dit FIER-A-BRAS.

993.

Guillaume IV succéda à son père en 993. Tous les seigneurs ses voisins, voulant profiter de sa jeunesse, essayèrent de lui prendre différentes terres, entre autres celle de *Gençay*, qui fut prise par *Audebert Ier*, comte de Périgord et de la Marche. Guillaume reprit le château, le fit bien fortifier.

Audebert tenta, quelque temps après, de le reprendre, mais il fut tué.

Guillaume fonda l'abbaye de Maillezais; presqu'à la même époque, il fit bâtir un château qu'il nomma *Vouvant*, parce qu'il est sur les bords de la rivière de *Vendée*. C'est sous Guillaume que les nobles se qualifièrent, pour la première fois, du nom des terres qu'ils possédaient.

Pendant le règne de Guillaume, une maladie, appelée *feu volant*, exerce de cruels ravages dans le Poitou. Cette affection régna épidémiquement. Plus de quarante mille personnes succombèrent. Les évêques ordonnèrent des jeûnes, et le corps de saint Martial fut promené dans les rues.

En 1018, Guillaume se rend à Rome pour y faire ses oraisons. A son retour il est obligé de soutenir une rude guerre contre les Normands.

Dans ce temps, les évêchés se vendaient; c'est ainsi que Guillaume investit lui-même l'évêque de Limoges.

Les Italiens ayant offert au roi Robert de devenir leur roi, éprouvèrent un refus d'après lequel ils firent à Guillaume les mêmes propositions.

En 1023 il épousa sa troisième femme, *Agnès d'Otte*, duchesse de Bourgogne.

Il fit prisonnier le comte de la Marche, Boson II, qui s'était révolté. Il lui laissa la vie et la liberté, et lui rendit encore ses États.

Il mourut en 1029, et laissa, de sa femme *Agnès*, un fils qui lui succéda.

MISCELLANÉES.

C'est sous Guillaume IV que vivait la fameuse *Mellusine*. Les auteurs sont loin d'être d'accord sur l'époque où elle vivait : ce qui dépend de la manière dont la plupart indiquent l'ordre de succession des *Guillaume*. Ainsi ils font de *Guillaume de Poitiers* le premier du nom, tandis que selon d'autres, ce serait *Guillaume-Tête-d'Etoupes*. Il n'y a qu'un moyen d'éclaircir ces difficultés, et c'est par le secours de la chronologie. Je ferai remarquer à ce sujet que Thibaudeau est presque toujours en désaccord avec les autres historiens, et qu'il faut toujours suivre *J. Besly* comme le plus fidèlement exact.

Mellusine passait pour fille de Henri Ier de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, et femme de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. Mais il est constant que cela ne se peut en examinant les époques où vécurent ces personnages.

Le nom de *Mellusine* ne vient pas de *Melle et Lusignan*; cette première terre n'ayant jamais appartenu à la maison de Lusignan. Ce nom serait plutôt dérivé de *Mellisende*, donné à plusieurs femmes célèbres de ce temps.

Mellusine était savante, et elle passait pour être fort habile dans l'art de la magie.

Brantôme, en parlant du château de *Lusignan*, présumé bâti par Mellusine, fait de cette femme un portrait accompli. Il dit que les rois et princes portant le nom de Lusignan descendent de *Mellusine*.

Les prodiges qui avaient lieu au château de Lusignan; le bruit extraordinaire et surtout les cris qu'on disait y entendre pendant la nuit, ont donné naissance à ce dicton proverbiale : *Faire des cris de Mellusine*.

XIIIe. GUILLAUME V, dit le Gros.

1029.

Guillaume V succède à son père et épousa *Eustache*, fille du sire de Montreuil. Guillaume IV ayant donné en gouvernement la ville de Saintes à *Fouques-Nerre*, celui-ci voulut se l'approprier sous le règne de Guillaume V. La guerre éclata donc entre Guillaume et Fouques-Nerre dit le Palmier, et son fils Geofroy-Martel, comte d'Anjou. Cette guerre, selon divers auteurs, dura quatre ans ou seulement un an. Il y eut, entr'autres, un combat près de *Saint-Jouin* en Poitou.

Pendant cette guerre, les Poitevins et ceux de Saumur saccagèrent le pays de Loudunois et de Mirbalais. Martel et

les Angevins, de leur côté, ravagèrent les environs de Poitiers.

Les armées se rencontrèrent à Chef-Boutonne, bourg du Poitou. Guillaume V fut blessé et fait prisonnier par Martel, qui le retint captif pendant trois ans. Les trésors des églises et des monastères furent épuisés pour payer la rançon que le comte d'Anjou exigea. De retour dans ses États, Guillaume mourut la même année, en 1038 : il ne laissa pas d'enfans.

Les barons du Poitou, dans cette circonstance embarrassante pour eux, envoyèrent une députation vers Othon ou Eudes Ier, frère du défunt, afin qu'il vînt prendre possession du gouvernement.

MISCELLANÉES.

Chef-Boutonne, bourg du Poitou, à sept lieues de Niort. Il prend son nom de la fontaine qui donne naissance à la rivière,

Sous ce règne vivait *Raynaud*, chanoine de Poitiers, célèbre par sa science.

XIVe. OTHON ou EUDES Ier.

1038.

Othon ou Eudes Ier succède à Guillaume V son frère, mort sans enfans. Il se trouva bientôt le plus grand feudataire du royaume, étant, par le chef de sa mère, l'héritier et le successeur de Béranger, duc de Gascogne et comte de Bordeaux.

Ce comte de Poitou est peu connu. Il soutint une guerre avec Geofroy-Martel, comte d'Anjou, qui avait épousé Agnès sa mère et veuve de Guillaume IV. Il fut tué devant le château de Germont, 1040. Il ne laissa point d'enfans.

XVe. PIERRE-GUILLAUME VI.

1040.

Pierre-Guillaume, fils de Guillaume IV et d'Agnès de Bourgogne, vint au comté par la mort d'Eudes son frère, mort sans enfans.

La chronique de Saint-Maixent le surnomme *le Hardi*. Son règne est peu connu. Il se distingua par des aumônes abondantes envers les églises.

La guerre qu'il soutint contre Martel, son beau-père, eut pour sujet quelques places du Poitou qu'on voulait lui enlever. Il assiégea Martel dans Saumur. Étant alors tombé gravement malade, il fut contraint de revenir à Poitiers, où il mourut sans enfans en 1058.

XVIe. GUY-GEOFROY-GUILLAUME VII.

1058.

Guy, surnommé Geofroy, puis enfin Guillaume VIIe du nom, succéda à son frère, en tous ses États, en 1058. Martel, son beau-père, étant mort, il en vint aux mains avec ses héritiers, qui voulaient garder Saintes comme étant leur héritage. Ils se battirent à Chef-Boutonne. Le comte perdit la bataille par la trahison de plusieurs des siens; mais, un an après, il leva une nouvelle armée et mit le siége devant Saintes. Les assiégés, réduits à la famine, se rendirent à discrétion.

Il alla ensuite assiéger *Hugues V* dans son château de Lusignan. Son fils Hugues-le-Diable fit la paix avec Guillaume.

Guillaume passa ensuite en Espagne, et il prit *Barbastro*

aux Sarrazins. Cette année-là il y eut une éclipse de soleil remarquable.

L'année suivante, Guillaume prit Saumur, la brûla ainsi que les églises.

Après avoir répudié Mathilde, fille du comte de la Marche, il épousa *Aldéarde*, fille de Robert, duc de Bourgogne, et nièce du roi Henri Ier.

Il fut mettre le siége devant Luçon (le château), le prit et le réduisit en cendres, ainsi que le monastère de *Notre-Dame*, en 1068.

Il fit bâtir *Moutiers-Neuf* de Poitiers, et l'abbaye de *Saint-Seurin*, dans la forêt d'Angers, et enfin celle de *Saint-Vincent-de-Niœil*, à deux lieues de *Fontenay-le-Comte*. En 1071, il eut un fils qui fut nommé Guillaume, et devint cousin-germain de l'empereur Henri III, et aussi de Philippe Ier.

L'année suivante, il eut une fille qui épousa Pierre, fils de Sanche, roi d'Aragon.

Quelque temps après ce mariage, il fut obligé de se rendre en Gascogne, afin de punir les rebelles de cette province. Il prit Toulouse, puis il marcha contre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et son oncle Guillaume, comte d'Arques, que le roi Henri de France favorisait.

Le comte entra dans la ville appelée *des Moulins*, dont le oi s'était rendu maître en 1076.

Guillaume VII possédait alors depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

A cette époque, *Guillaume-le-Conquérant* vint mettre le siége devant Dol en Bretagne. Le duc de Bretagne vint à Poitiers demander du secours à Guillaume VII; ce qui décida la victoire en faveur du duc de Bretagne, et les Normands furent honteusement chassés.

Dans la même année, le roi vint à Poitiers. Guillaume obtint de lui la confirmation des aumônes et legs qui pourraient être faits à l'abbaye de Moutiers-Neuf. Il mourut en

1086, au château de Chizé; il fut inhumé à Moutiers-Neuf.

MISCELLANÉES.

Lusignan est située près la petite rivière de *Vône*, sur la grande route de Poitiers à la Rochelle, cinq lieues de Poitiers, six de Saint-Maixent.

Le château de Lusignan a été célèbre par les merveilles attribuées à la célèbre *Mellusine*, ainsi qu'on l'a vu dans le règne de Guillaume IV.

Ce château fut pris par Henri II, roi d'Angleterre, comte de Poitou, sur les comtes de la Marche et d'Angoulême.

En 1314, Philippe-le-Bel achète la terre de Lusignan.

Pendant les troubles du règne de Charles VII, le duc d'Orléans, depuis Louis XII, est enfermé au château.

Il se commit alors une de ces trahisons qui furent si communes pendant les guerres de religion.

Montgommery, fils de celui qui avait tué Henri II dans un tournois, et deux gentilshommes nommés *Serres*, qui étaient prisonniers, réussirent à obtenir leur liberté de *Guyon*, commandant du château. Ils gagnent quelques officiers, et finissent par livrer la place à l'amiral Coligny.

Mais le château ayant sonné le tocsin, la garnison de la ville vola au secours de Guyon.

En 1574, les protestans reprennent Lusignan et plusieurs autres places fortes du Poitou.

En 1622, les fortifications furent démolies, à l'exception des bâtimens qui n'étaient pas fortifiés. Ainsi fut détruit le plus fort château de la féodalité.

Lusignan est divisée en haute et basse ville. Il y a une fabrique d'étoffes estimées.

Luçon, ville épiscopale située en Bas-Poitou, est à sept lieues de La Rochelle, vingt de Nantes et deux de l'Océan.

Lucius, fils de Constance Chlore et frère de Constantin,

assassine un de ses frères. Il prend la fuite et s'embarque avec des prêtres chrétiens. Un naufrage le jette sur les côtes du Bas-Poitou, dans un endroit appelé encore aujourd'hui *Naufrer*. Là il croit que Dieu lui indique cet endroit comme lieu de sa résidence, et il bâtit un monastère.

Sous Charlemagne, l'endroit dont il est ici question s'appelait *Lue*, ou *Lucœ Castrum*, suivant *Eghinart*.

L'abbaye de Luçon a été possédée par trois personnes de la maison de Richelieu. La ville est petite. La cathédrale, qui est au centre, se fait remarquer par une belle construction gothique.

Il n'existe qu'une seule église paroissiale. On compte trois maisons religieuses, savoir : Capucins, Ursulines et Dames de l'Union Chrétienne.

Luçon renferme encore un séminaire, un hôpital. La ville est humide. Il n'y a ni pente, ni égouts. Elle est pavée en pierres calcaires.

La population est de 4 à 5,000 habitans. Il y a 50 à 60 maisons nobles; beaucoup d'ouvriers et peu de bourgeois.

Le canal qui aboutit à la mer a desséché une grande partie du marais au sud de Luçon. Cette ville étant environnée de terrains marécageux, il n'y a point d'eau potable. On est réduit, pendant la sécheresse, à boire des eaux croupies qui, tenant en dissolution des matières végétales et animales, sont une source de maladies.

Le canal dont on vient de parler entretient néanmoins le commerce et la navigation. Le commerce consiste en bois de construction, en huile à brûler, blé et vins.

Fontenay-le-Comte, chef-lieu d'une élection, situé dans un vallon, sur la petite rivière de Vendée, à huit lieues de La Rochelle, sept de Niort, vingt de Poitiers. Son nom vient d'une ancienne fontaine abondante et d'un ancien château qui fut long-temps la résidence des comtes du Poitou.

La ville est entourée de quatre faubourgs. Fontenay n'a

qu'une seule église paroissiale, *Notre-Dame*. L'église Saint-Jean est très ancienne. On y voit une inscription de 1001.

Dans l'église Saint-Nicolas est enterré le cardinal *Charles de Bourbon*. Il était frère puîné d'Antoine de Navarre, père d'Henri IV. Il fut créé roi de France par les ligueurs.

Les faubourgs renferment plusieurs communautés. On remarque la maison des *Jacobins*, appelée autrefois *Couvent des Cents-Frères*. Il y a aussi un couvent de *Capucins*.

On ne peut passer sous silence le couvent de *Cordeliers* bâti par un évêque de Luçon : c'est dans ce monastère que le célèbre *Rabelais* a pris l'habit de Saint-François.

Il existe à Fontenay une maison bourgeoise appelé *Terre-Neuve*, et qui doit sa célébrité au nom de celui qui l'a bâtie. Ce fut *Nicolas Rapin*, poète latin distingué.

Les foires se tiennent dans des halles très vastes. La fontaine qui a donné son nom à la ville porte pour blason : *Azur à une fontaine d'argent*, avec cette légende : *Fontenacum felicium ingeniorum scaturigo*; c'est à dire : *Fontaine, source abondante d'heureux génies.*

En effet, Fontenay a donné naissance à plusieurs hommes célèbres :

François Viette, le plus grand mathématicien de son temps.

Tiraqueau, célèbre jurisconsulte.

Barnabé Brisson, magistrat célèbre par son savoir. Il fut pendu au petit Châtelet par la faction des Seize.

Fontenay fut assiégé en 1550 par le célèbre *Lanoue*. La garnison fut massacrée, malgré qu'on lui eût promis la vie sauve si elle se rendait.

En 1574, il y eut un autre siége par le duc de *Montpensier*; il trouva moyen de mettre la division dans la place en accordant, par les conditions de la capitulation, des avantages à la noblesse, qu'il refusait à la garnison. La prise de la ville fut le résultat de cette mésintelligence.

Enfin, Henri IV étant roi de Navarre seulement, assiégea la ville en 1587. Elle se rendit.

XVII°. GUILLAUME VIII.

1086.

De tous les comtes du Poitou, Guillaume VIII est sans contredit celui dont le règne excite l'intérêt au plus haut degré. Cet homme, comme tant d'autres célébrités, avait devancé son siècle par sa remarquable organisation morale et la hardiesse de sa conception.

Il était fils aîné de Guy-Geofroy, et il succéda à son père à l'âge de quinze ans. Ses vassaux, enhardis par la jeunesse de leur prince, tentent de se rendre indépendans. C'est ainsi que, se déliant du serment de fidélité, *Gaston*, vicomte de Béarn, fait hommage de sa vicomté à don Alphonse II, duc d'Aragon. Guillaume VIII soutint des guerres longues et opiniâtres avec les seigneurs de *Parthenay*.

Un des événemens importans de ce règne fut la croisade que Guillaume entreprit en 1101.

Il y eut, un an avant, un concile à Poitiers. Guillaume céda à la crainte d'être excommunié à cause de la licence de ses mœurs, et de l'indépendance de ses opinions en matières religieuses. Il craignait, d'ailleurs, d'avoir le sort du roi de France excommunié; or, Guillaume redoutait plus les préjugés de son siècle que toutes les foudres du Vatican.

Il se mit à la tête de 160,000 hommes, selon le témoignage d'*Albert d'Aix*, auteur contemporain, et de *Guillaume de Malesbury*.

Les armes de Guillaume eurent d'abord de brillans succès en Terre-Sainte; mais la victoire l'abandonna, et il fut obligé de se sauver et de se réfugier dans une petite ville nommée

Louginach, près de *Tursolt*, 1102. Là, Tancrède, prince d'Antioche, lui donna du secours.

Dans la même année, les infidèles mirent le siége devant *Japhe. Le comte de Poitiers*, *Baudouin de Bourg*, fils de Hugues, comte de Réthel, *Guillaume*, *vicomte de Melun*, surnommé le charpentier, se réunirent à Tancrède pour soutenir les assiégés de *Japhe;* mais les infidèles avaient levé le siége et s'étaient rendus à *Ascalona*. L'amiral qui gardait la place fut tué, à une sortie qu'il fit, par les gens de Guillaume.

Aimbert, archevêque de Pise, ayant été chassé sous *Pascal II*, et accusé de *simonie*, Guillaume échoua dans les tentatives qu'il fit pour réintégrer ce prélat. Il se décida alors à l'emmener à Antioche.

L'entreprise de Guillaume, en Terre-Sainte, ne lui offrant aucun succès décisif, il s'embarqua pour rentrer en France. Ce fut dans cette traversée que 300 navires périrent.

La princesse *Mahaut*, femme de Guillaume VIII, avait gouverné pendant l'absence du comte. En 1099, Guillaume eut un fils auquel il donna son nom ; puis cinq filles, et enfin un dernier enfant mâle qui devint prince d'Antioche.

Guillaume fut doué des plus belles qualités qu'il ternit, selon divers auteurs, par les écarts de sa conduite et de véritables impiétés. C'était toutefois un caractère passionné, aimant les arts et les lettres, et, comme guerrier, possédant le plus brillant courage.

Il eut, pour la comtesse de Châtellerault, une passion qu'il porta au plus haut degré. Il ne pouvait se décider à la quitter un seul instant. Il fit graver sur son bouclier le portrait de sa maîtresse, afin que dans les combats il put encore contempler son image. Il avait fait enlever publiquement la comtesse. *Gérand II*, évêque d'Angoulême, lui adressa de sévères reproches, lui enjoignant de rendre la comtesse à son mari. Guillaume méprisa les admonestations du prélat, et

lui répondit avec la plus méprisante raillerie. Voici sa réponse à l'évêque, et les paroles mêmes prononcées par Guillaume en langage du temps.

« Plutôt que cela n'advienne, tu coucheras du pigne le » poil de ton front en arrière. »

Ce qui était une amère dérision, puisque l'évêque était chauve.

Pierre, évêque de Poitiers, reprit aussi Guillaume, qui ne tint aucun compte de la sévérité de ses représentations. Enfin l'évêque en vint à une excommunication. Guillaume se rend à l'église, et saisissant l'évêque par les cheveux, il lui ordonne, le poignard à la main, de lui donner l'absolution. L'évêque demande un instant pour se reconnaître, et il achève de prononcer l'excommunication. Ensuite il présente sa tête à Guillaume, en lui disant frappe! Mais le comte répondit par une nouvelle raillerie à cet acte de résignation, et dit à l'évêque : « Je ne t'aime pas assez pour t'envoyer » en paradis. » Après cela l'évêque fut chassé et envoyé en exil, où il mourut.

Guillaume accueillit, par d'infatigables plaisanteries, la nouvelle de cette mort.

Au reste Guillaume brava en toute circonstance l'autorité des princes de l'Église. Il le prouva en prenant le parti de Philippe, roi de France, que le pape voulait excommunier après avoir déclaré nul son mariage avec la reine Berthe, attendu la cause de parenté.

Guillaume déclara qu'il ne souffrirait pas que, dans une ville où il commandait, on excommuniât le roi son maître. Il se rend à l'église où les évêques sont assemblés. Il les accable de reproches, et provoque une sorte d'émeute populaire, qui, toutefois, n'empêcha pas l'excommunication d'être prononcée.

On a cherché à nier ces faits ou à les atténuer par des témoignages qui sembleraient démentir le caractère si connu de Guillaume VIII; *Besly* cite à ce sujet plusieurs lettres adressées à Guillaume, par *Geofroy*, abbé de Vendôme. Je vais rapporter textuellement le protocole de ces lettres, afin que l'on puisse juger de la singularité des termes qu'on y emploie.

L'abbé de Vendôme nomme donc Guillaume *le très renommé*, *très noble chef de la gendarmerie*, *glorieux et incomparable chevalier*, *renommé pour sa bonne foi*, *lequel Dieu a honoré*, *en ce monde*, *de beauté excellente de corps*, *et de grandeur et de magnanimité*.

Ce langage, presque hyberbolique, ne peut être invoqué comme l'expression de la sincérité, si l'abbé de Vendôme, en écrivant ainsi, venait solliciter de Guillaume d'assez importantes faveurs.

L'an 1111, Guillaume eut à soutenir une guerre contre *Simon*, sire de Parthenay. Cette guerre se renouvela en 1118. Guillaume fut victorieux, et le sire de Parthenay devint son prisonnier.

L'année suivante, Guillaume passa en Espagne pour aller secourir le roi d'Aragon, son allié.

Guillaume combattit aussi le roi *Abraham* et quatre autres rois espagnols mécréans. Il les vainquit et laissa sur le champ de bataille plus de quinze mille Sarrazins. Il prit plus de six mille chevaux, et s'empara d'un grand nombre de forteresses et de châteaux.

L'an 1121, le sire de Parthenay, prisonnier du comte, mourut subitement, et l'année suivante Guillaume parvint à se rendre maître de Parthenay.

Guillaume ayant épousé *Mahaut* ou *Philippe*, fille unique de Guillaume de Toulouse, il devint, à ce titre, comte de Toulouse. Mais les comtes de Poitou ont peu joui de ce comté.

L'abbé *Dumont* dit que Guillaume l'engagea à son oncle avant son voyage en Terre-Sainte.

De *Mahaut de Poitiers*, sont descendus tous les rois d'Aragon et comtes de Barcelone, par son mariage avec *Ramire II*, roi d'Aragon, qu'elle épousa en secondes noces, après la mort de Guillaume, qui arriva en 1126.

Le duc Guillaume IX, son fils, atteste lui-même ce fait dans une charte de l'abbaye de Moutiers-Neuf. Le corps de Guillaume VIII fut déposé à cette abbaye.

MISCELLANÉES.

Parthenay, capitale du pays de Gatine, sur la rivière de Thoué, à dix lieues de Poitiers et quatre de Saint-Maixent. C'est un ancien château qui a donné son nom à la ville : ce nom est celui d'une des plus anciennes familles du Poitou.

Jacques d'Harcourt ayant des prétentions sur la terre de Parthenay, il chercha à prendre le château par trahison, et périt dans cette entreprise.

Le comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, obtint de Charles VII la terre de Parthenay.

Parthenay soutint plusieurs guerres contre les Anglais. Elle fut prise, en 1568, par *Daudelot*, frère de l'amiral Coligny.

Il y a un chapitre qui est celui de *Sainte-Croix*. Au milieu du chœur est le tombeau de Charles de *Laporte*, duc de la Meilleraye, mort en 1666. Parthenay renferme encore plusieurs églises paroissiales et quelques maisons religieuses.

On attribue à Guillaume VIII une institution qui accuserait la plus étrange dépravation de mœurs, si on devait se prononcer sans examen.

On dit que, par mépris pour la religion, il fonda des abbayes d'un nouveau genre. C'étaient des communautés de femmes perdues, dont les abbesses et les prieures n'obtenaient ce titre que d'après le degré de leur impudicité.

On croit, à juste titre, que ces institutions avaient pour but la police des États de Guillaume, mais il faut convenir que de semblables moyens d'administration ne pouvaient être compris en 1086.

Parmi les contemporains de Guillaume VIII, on trouve plusieurs hommes célèbres qui ont illustré le Poitou.

1096.

Guillaume, chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers : il est auteur d'un poème latin en vers rimés, du rhythme *léonien*.

1099.

Pierre Tudebode, né en Poitou, honoré du sacerdoce, partit néanmoins pour la Terre-Sainte, où il commanda les troupes de Hugues de Lusignan, *dit le Grand-Diable*.

1100.

Rudolphe ou *Raoul Ardun*, né dans le diocèse de Poitiers, fut un prodige d'érudition et d'éloquence. Il était prédicateur de Guillaume VIII.

Hilaire, chef de l'école ou écolâtre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, doit être regardé comme une des lumières de son temps.

1110.

Philippe de Thouars ou *Thaun* ou *de Thaon*, est auteur de deux ouvrages en vers français, l'un intitulé : *des Créatures ;* l'autre : *le Bestiaire*.

XVIIIe. GUILLAUME IX.

1126.

Guillaume IX succéda à son père en 1126. La première

chose qu'il fit en arrivant à Poitiers, fut d'aller visiter le tombeau de son père, mort pendant le voyage que Guillaume fit en Auvergne.

L'émotion qu'il éprouva en voyant le tombeau de son père eut une violence extrême, et il resta plus de deux heures évanoui.

Son voyage en Auvergne avait pour but de secourir le comte de ce pays, qui se trouvait assiégé par *Louis-le-Gros*, roi de France.

Le roi, qui était devant Montferrand, se trouvait à la tête d'une si puissante armée, dit *Sugérius*, qu'il aurait pu subjuguer l'Espagne.

Guillaume, qui campait sur une élévation d'où il pouvait apercevoir toute l'armée royale, se livra à des réflexions que lui inspirait sa loyauté. Il regardait donc comme injuste qu'un sujet tira l'épée contre son souverain.

Dominé par ces pensées, il envoya des députés au roi, afin qu'il lui fût permis d'aller saluer ce monarque. Cette demande lui ayant été accordée; voici le discours qu'il adressa à Louis-le-Gros. Je le rapporte textuellement, car il est parfois fort intéressant de conserver la couleur historique de ces temps-là.

« Sire, votre duc de Guienne vous souhaite tout honneur » et fidélité. Plaise à votre grandeur et royale majesté avoir » agréable le service de votre comte de Poitou, et, par un » même moyen, lui conserver ses droits; car, comme la » justice requiert service, aussi elle demande une juste do- » mination et seigneurie. Si le comte d'Auvergne, qui tient » son comté de moi, lequel il relève de vous, s'est mépris » en quelque chose, la plainte doit s'en porter à moi pre- » mièrement qui suis obligé, si vous le demandez, de le re- » présenter à votre cour, pour répondre et être fait raison » de l'offense, chose que nous n'avons jamais empêchée.

» Nous offrons même de le faire ainsi et supplions votre » majesté de le trouver bon ; et afin que votre majesté n'en- » tre en aucun doute, nous sommes prêts à lui bailler nom- » bre de bons et suffisans otages et cautions ; si vos barons » jugent que l'affaire doit se passer ainsi, nous en sommes » contens ; s'ils en jugent autrement, nous en passerons à » leur mot. »

Le roi accepta, ainsi que les barons. Le comte d'Auvergne et l'évêque de Clermont comparurent à Orléans et furent entendus : ce à quoi ils s'étaient toujours refusés.

Guillaume se trouva engagé dans une terre relative au comté de Toulouse, dont *Hildefons* ou *Alphonse* se disait seigneur, tandis qu'il n'en était que gouverneur. Ce fait se passa en 1131 ou 1133, les historiens ne s'accordant pas à ce sujet.

Un événement mémorable a eu lieu à cette époque. *Innocent II*, étant pape, livre, comme chef d'armée, un combat à *Rozier*, duc de la Pouille. Il est fait prisonnier, puis mis en liberté.

Mais pendant sa captivité, s'effectue l'élection d'*Anaclet* à la papauté. *Innocent* excommunie *Anaclet*, et Guillaume prend parti pour lui.

Les déterminations de Guillaume furent, en cette circonstance, l'ouvrage de *Gérard II*, évêque d'Angoulême, que Guillaume affectionnait beaucoup.

Les évêques de Poitiers et Limoges, qui tenaient pour Innocent II, furent chassés de leurs siéges. Gérard même s'empara de l'archevêché de Bordeaux avec l'aide de Guillaume qui, dit-on, céda à l'appât de sommes considérables qu'on lui donna : c'est *Bernard*, abbé de Bonneuil, qui rapporte ce fait.

Ce fut dans cet état de choses que *saint Bernard* vint à Poitiers, et écrivit plusieurs lettres à Guillaume pour lui faire abandonner le parti d'*Anaclet*.

Le zèle outré de *saint Bernard*, la manière impérieuse avec laquelle il prétendit imposer à Guillaume une règle de conduite, provoquèrent, de la part de ce dernier, une opposition célèbre dans l'histoire du Poitou.

Enfin, dans un dernier voyage que *saint Bernard* fit à Parthenay où était alors Guillaume, il usa tellement de l'ascendant que lui donnait sa réputation, qu'il réussit à ramener Guillaume vers le pape *Innocent*. Les évêques chassés de leurs siéges y furent rétablis.

Les historiens ne s'accordent pas sur le nom que portait la femme de Guillaume. Elle se nommait probablement *Ænor*, ainsi que l'attestent deux chartes, l'une de sainte Radégonde, l'autre de saint Hilaire de Poitiers. Il en eut un fils qui ne vécut pas. Deux filles vinrent aussi de ce mariage, *Aliénor* et *Pernelle* ou *Pernelle*.

Guillaume voulut entreprendre un voyage à Compostelle pour faire ses dévotions à saint Jacques ; mais voyant le mauvais état de sa santé, il désira mettre ordre à ses affaires, et fit un testament qui se trouve à *Moutiers-Neuf* de Poitiers.

Dans ce testament, il donne à *Louis-le-Jeune*, roi de France, sa fille *Aliénor* et toutes ses terres et seigneuries. Il mourut en route, l'an 1137.

Les seigneurs qui l'accompagnaient retournèrent en Poitou, puis se rendirent vers le roi de France *Louis-le-Gros*, à qui ils communiquèrent les intentions de Guillaume IX.

Le roi accepta, *fit dresser un bel équipage* à son fils, dit *J. Besly*, et l'envoya à Bordeaux, où la princesse résidait. Cinq cents seigneurs accompagnaient le jeune roi.

Le mariage fut célébré en présence des barons de Gascogne, de Poitou et de Saintonge.

Louis amena sa femme à Poitiers, où les réjouissances durèrent tout l'été.

L'année suivante le vieux roi mourut, et Aliénor se vit reine de France.

XIXe. LOUIS-LE-JEUNE, ROI DE FRANCE ET COMTE DE POITOU.

1137.

Le commencement du mariage de Louis-le-Jeune fut assez heureux, par l'affection qui régnait entre sa femme et lui.

Le comte *Raoul de Vermandois* ayant répudié *Eléonore*, son épouse, prit pour femme *Pernelle*, sœur d'Aliénor. Le comte de Champagne, parent d'*Éléonore*, conçut tant de haine contre Raoul, qu'il le fit excommunier par *Yeus*, cardinal, et du consentement du pape *Innocent II*. Il fit encore suspendre tous les évêques qui avaient eu connaissance du divorce (1142).

Le roi se ligua contre le comte de Champagne, et fit lever à grand'-peine l'excommunication. Il se dirigea vers *Vitry-les-Partais*, dont l'église fut brûlée avec plus de treize cents personnes.

Louis conçut tant de chagrin en apprenant cette nouvelle, qu'il fit vœu d'aller en Terre-Sainte. Le roi et la reine partirent de Vézelai en 1146, arrivèrent à Antioche en 1149, où le prince *Raymond*, oncle paternel de la reine, les accueillit magnifiquement.

Ce prince demanda ensuite à Louis de lui fournir des secours pour prendre différentes places occupées par les Turcs. Le refus qu'il reçut lui fit concevoir tant de haine contre Louis, qu'il s'en vengea en inspirant à la reine beaucoup de mépris pour son mari. Il alla même jusqu'à lui conseiller le divorce, sous prétexte de parenté.

La reine suivit ce conseil, et Louis se détermina alors à faire sortir sa femme d'Antioche, ce qu'il fut obligé d'effectuer par ruse. Il trouva donc le moyen de l'emmener la nuit et la conduisit à Jérusalem.

On doit regarder ces faits comme les plus exacts, malgré que, selon d'autres historiens, le départ de Louis et l'espèce d'enlèvement qu'il fit de sa femme sont atribués à d'autres causes que je vais rapporter.

D'abord, en prenant les faits à leur origine, il faut rappeler que Louis, à peine marié, ne tarda pas à se livrer aux pratiques d'une excessive dévotion : ce qui justifia l'éloignement que la reine conçut bientôt pour son mari. « Je croyais » avoir épousé un roi, lui disait-elle, et non un moine. »

La beauté d'Aliénor était merveilleuse, et les dispositions de son caractère furent une des raisons qui engagèrent saint Bernard à conseiller à Louis d'entreprendre une croisade.

Lorsque la reine fut à Antioche, elle voulut racheter des fers *Sandebreuil*, son parent. Elle entama, à cet effet, une négociation secrète avec *Sa'adin*. On dit que ce prince eut avec la reine de mystérieuses entrevues; or, la beauté d'Aliénor aurait inspiré à Saladin une passion d'accord avec ses goûts romanesques. Aliénor n'aurait pas su rejeter les vœux d'un si noble amant.

Louis, selon cette version, n'a donc enlevé précipitamment sa femme que d'après des sentimens de jalousie puisés dans de perfides révélations.

A partir de leur séjour en Terre-Sainte, l'aversion que les deux époux éprouvèrent l'un pour l'autre se changea en une haine si grande que Louis voulait absolument le divorce.

Il avait été battu par les infidèles, et, de retour dans ses États, l'abbé *Suger*, qui était régent du royaume, l'exhortait à la patience. Enfin la séparation eut lieu.

Le roi alla en Guienne, ôtant les garnisons des villes et

des châteaux, il les conduisit au delà de la Loire. Il avait ordonné l'assemblée d'un conseil composé des prélats de son royaume, et il devait prononcer un discours dans la ville de Beaugency.

Le divorce fut déclaré pour cause de parenté, en 1152. Marie et Alix, ses deux filles qu'il avait eues d'*Aliénor*, demeurèrent légitimes. L'une épousa *Henry*, comte de Troyes, et l'autre *Thibaut-le-Bon*, comte de Blois.

Guillaume de Neubrige, auteur du temps, dit que la reine ne fut pas moins satisfaite de son divorce que le roi.

La séparation étant prononcée, *Aliénor* se retira en Poitou, qui redevenait sa propriété. Dans le trajet qu'elle fit pour rentrer dans ses possessions, sa beauté l'exposa à de fâcheux événemens.

Lorsqu'elle passa par Blois, le comte Thibaut, qui depuis fut son gendre, voulut employer la violence pour lui faire partager ses sentimens. Eléonore se sauva la nuit et gagna la ville de Tours où le même sort l'attendait chez *Geofroy Plantagenet*, simple seigneur de Chinon. Aliénor échappa à ce nouveau danger; elle arriva enfin à Poitiers.

MISCELLANÉES.

1150.

Pierre Bérenger, archidiacre, né à Poitiers, fut disciple du célèbre Abeilard. Il soutint une polémique remarquable contre saint Bernard, afin de défendre les doctrines de son maître.

XXe. HENRI II, roi d'Angleterre et comte de Poitou.

1154.

Ainsi que je l'ai dit au commencement de cet ouvrage, l'histoire de France et celle d'Angleterre se lient étroitement. Le Poitou aura au nombre de ses comtes des rois d'Angleterre, mais cet état de choses qui commence à *Henri II* ne va pas au delà d'*Edouard III* qui fut le dernier comte de Poitou anglais.

J'ai mis tous mes soins à présenter clairement ce point de l'histoire du Poitou.

Henri II était comte d'Anjou, du Maine, de la Touraine, et duc de Normandie. Il épousa Aliénor. C'était un prince d'une grande beauté, malgré qu'il fût un peu roux. Il était héritier présomptif de la couronne d'Angleterre et d'Irlande, par sa mère *Mahaut*, fille aînée du roi d'Angleterre et veuve de l'empereur *Henri V*. Cette princesse avait épousé *Geofroy Plantagenet*, père de cet Henri.

Le mariage d'Aliénor avec Henri II fut un grand déboire pour Louis VII, qui par là perdait la plus grande partie de son royaume. Il en conçut une haine mortelle contre Henri II.

Le règne de Henri vit plusieurs hommes qui ont acquis depuis une haute illustration. Je citerai *Gilbert de la Porée*, évêque de Poitiers, *Bérenger* de Poitiers, ami d'Abeilard, qui donnèrent en France une grande impulsion aux études philosophiques.

D'un autre côté, *Aliénor* contribua à donner plus de délicatesse aux mœurs, en suivant les goûts que lui inspirait une galanterie recherchée.

Elle établit dans le Poitou *les Cours d'amour*. On prétend qu'elle eut pour amant Bernard Ventadour.

Vers l'an 1168, l'activité guerrière de l'Aquitaine se réveilla, et plusieurs seigneurs de cette contrée se révoltèrent contre Henri.

Ce fut le comte de la Marche et d'Angoulême, Aimeri de Lusignan qui donnèrent le signal. Au moment de ces événemens, Aliénor se trouvait en Angleterre depuis un an : elle était là avec sa fille *Mathilde*.

Aussitôt que Henri fut informé de la révolte qui venait d'éclater, il marcha vers le château de Lusignan. Cette place fut prise, malgré sa position favorable et la défense qu'elle opposa. Henri y plaça une bonne garnison et continua sa marche à travers le pays, ravageant les villes et leur enlevant toutes leurs libertés. Ces ravages furent loin de raviver, dans les populations de l'Aquitaine, des souvenirs de fidélité presque éteints.

Les Poitevins, surtout, se firent remarquer par l'énergie de leur antipathie. Le comte *de Salisbury*, que Henri avait placé dans Poitiers, fut massacré par les habitans qu'il était chargé de contenir.

La discorde éclata alors entre Henri et Louis de France, et la paix ne fut rétablie qu'après de longues négociations.

Henri essaie de prendre le comté de Toulouse ; mais Louis vient au secours du comte Raymond en 1158.

Pendant que ces guerres se faisaient, la reine Aliénor donnait à sa race de nombreux descendans. *Henri*, *Richard*, *Geoffroy*, *Jean* se succèdent. Aux cris d'amour succèdent les cris de guerre, et en 1172 l'insurrection éclate dans toute l'Aquitaine.

Ce n'est pas tout : les enfans d'Aliénor se révoltent contre leur père, obéissant alors aux intentions de leur mère. La conduite d'Aliénor s'explique par la jalousie qui l'égarait.

Henri avait pour maîtresse la belle *Rosamonde*. Il la tenait

cachée dans une espèce de labyrinthe dont l'accès était impénétrable. Aliénor parvint toutefois à pénétrer dans cette retraite, et fit mourir *Rosamonde* par le poison.

Henri, pour se venger, fit enfermer Aliénor dans une tour de Rouen, et située dans un endroit désert. La captivité d'Aliénor dura dix ans.

L'Aquitaine était toujours en mouvement; on voyait à la tête de la révolte *Bertrand de Born*, seigneur de Hautefort, près de Périgueux.

Il réunissait toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au moyen-âge; il était guerrier et poète. Il savait que sa patrie, voisine des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers qui la menaçaient de tous côtés, qu'en entretenant la mésintelligence entre les deux princes. En conséquence, dès que la paix paraissait probable, il travaillait à la rendre impossible.

Ce Bertrand envenime la querelle du roi d'Angleterre avec ses fils. Non content d'exciter le père contre les enfans, il essaie de désunir ceux-ci.

Il employait les mêmes moyens auprès du roi de France. Après la mort de Henri, il usa des mêmes ressources vis-à-vis de Richard, qu'il anima contre le roi de France.

Parmi les guerriers du Poitou qui suivirent Richard, l'un des fils révoltés de Henri II, on distinguait *Geoffroy de Lusignan*.

Les débuts de cette lutte d'indépendance ne furent pas heureux. Richard, abandonné par ses frères et le roi de France, se réconcilie avec son père, et livra ainsi à la fureur de ce dernier les cités qui s'étaient insurgées pour lui.

La révolte ne continua pas moins, malgré la soumission du jeune chef. Les seigneurs poitevins se défendent avec acharnement contre cette domination du Nord.

Henri-le-Jeune, frère de Richard, s'associe à leur révolte en 1176. Richard, connaissant les goûts frivoles de son frère,

lui promit une somme d'argent à condition qu'il abandonnerait les seigneurs d'Aquitaine. Henri accepta, et *Bertrand de Born*, assiégé lui-même dans son château, fit entendre contre le traître Henri des paroles sanglantes de mépris, dans une *sirvente* qu'il composa.

Cependant, Henri reprit plus tard le parti des Poitevins, qui étaient accablés sous la domination tyrannique de Richard, nommé, par son père, comte de Poitiers. Soutenu par son père et Geofroy son frère, il alla donc en Aquitaine.

Mais le roi d'Angleterre accourut au secours de son fils aîné. Henri abandonna encore la cause des Poitevins. Geoffroy persista dans ses promesses, et leur resta fidèle.

Le théâtre de la guerre était alors près de Limoges. Le fils aîné du roi d'Angleterre, Henri-le-Jeune, vint à mourir. Son père en ressentit une vive douleur; car c'était son fils bien-aimé. Il parvint, à force de belles promesses, à détacher Geoffroy des Poitevins.

Il assiége Limoges et s'avance vers le château de *Born*. Il le prend, fait prisonnier *Bertrand*, qui en était le seigneur; mais il lui rend la liberté à la prière de son fils.

Ces victoires portèrent un coup fatal à la confédération aquitanique. Richard de Poitiers se révolte encore contre son père, et se lie d'une étroite amitié avec le roi de France *Philippe*, fils de Louis-le-Jeune. Son jeune fils *Jean* prit le parti de son frère; ce qui hâta les derniers momens du roi, qui mourut à Chinon.

Il fut enterré dans l'abbaye de Fontevrault en 1189.

MISCELLANÉES.

1154

Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, né dans cette

ville, fit ses études sous saint Hilaire. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et passe pour un des plus grands savans de son siècle.

L'abbaye de Fontevrault est une des plus célèbres de France; elle fut fondée par *Robert d'Arbrissel;* c'est une abbaye de filles qui vaut 80,000 livres. Elle est située à une lieue de la Loire; elle dépend du diocèse de Poitiers.

XXIe. RICHARD-COEUR-DE-LION, Roi d'Angleterre et comte de Poitou.

1189.

Les provinces jouissent d'un instant de repos à la mort de Henri II. Richard abandonne le Poitou pour aller se faire couronner à Londres.

Les Aquitains profitent de cette circonstance pour rétablir les libertés municipales enlevées par Henri II.

Cependant Richard, après son couronnement, partit pour une croisade; il confia le gouvernement d'Angleterre à sa mère, qu'il avait rendue à la liberté immédiatement après la mort de son père.

Quant au gouvernement de l'Aquitaine et du Poitou, il se fit représenter par *Othon*, son neveu, à l'exclusion de son frère *Jean*, dont il connaissait les mauvais penchans.

Othon fut ensuite élu empereur d'Allemagne; mais, malgré les sommes considérables qu'il emporta du Poitou, il ne put réussir à faire confirmer son élection.

Richard revient de la Palestine et rentre en Angleterre, après avoir été arrêté en chemin par le duc d'Autriche, qu'il avait mortellement offensé au siége d'Acre.

De retour dans ses États vers 1193, Philippe-Auguste

encouragea les seigneurs d'Aquitaine dans leur révolte contre les Anglais.

La guerre éclata de nouveau en 1195 entre Richard et les peuples du Midi. A leur tête se trouvaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord.

Le roi de France voulait que Richard lui rendît hommage pour les duchés de Normandie, de Poitou et d'Aquitaine.

Le jeune roi d'Angleterre qui, à force d'argent, avait corrompu une partie des troupes du roi de France, lui présenta la bataille aux environs de Niort. Richard fut victorieux, et une trève de dix ans conclue.

Malgré cette trève, les seigneurs du Poitou et du Limousin se liguèrent avec Richard contre Philippe, et la guerre se ralluma ; l'Auvergne en devint le théâtre.

Les progrès de la guerre allaient toujours en augmentant, lorsque Richard mourut en 1199. Il fut enterré à Fontevrault. Ses dernières paroles, avant d'expirer, furent des plaintes amères sur la conduite des Poitevins à son égard.

XXIIe. JEAN II, Roi d'Angleterre et comte de Poitou.

1199.

Malgré les sentimens d'affection que les Poitevins portaient à la vieille Aliénor, son quatrième fils Jean II fut méconnu. Les seigneurs du Poitou et du Limousin se réunirent aux Angevins pour anéantir la puissance anglaise.

Le prince Jean ayant été couronné roi d'Angleterre, alla trouver *Bernard*, comte d'Angoulême, et obtint de lui sa fille âgée de 15 ans. Cette princesse, d'une grande beauté, était fiancée à *Hugues-le-Brun*, comte de la Marche.

Ce seigneur, désespéré de se voir enlever celle qui lui était

promise, souleva contre Jean une foule d'autres seigneurs, tous ses parens et amis. A la tête de cette nouvelle ligue, se mit *Arthus*, fils de Geoffroy, comte de Bretagne, c'est à dire petit-fils d'Aliénor.

Le roi de France protégea cette révolte. C'est en vain qu'Aliénor, pour contenir les peuples d'Aquitaine, accorde aux cités des *franchises* si souvent réclamées. Arthus, assisté des Poitevins, s'avance devant Mirebeau où était Aliénor.

Ils s'étaient déjà emparés de la ville, et le château où était Aliénor allait avoir le même sort, lorsque Jean accourut au secours de sa mère.

Il pénétra la nuit dans la cité, suivi de quelques guerriers, fit Arthus prisonnier ainsi que les seigneurs de Lusignan, de la Marche, de Mauléon, chefs de l'insurrection.

Jean alla ensuite mettre le siége devant Poitiers; mais désespérant de prendre une ville si bien fortifiée, il cherche à s'en rendre maître par surprise; c'est ce qu'on appelle *le miracle des clefs.*

Ces clefs devaient être livrées aux Anglais par un traître; mais il ne les trouva pas dans l'endroit où elles étaient ordinairement. De plus, les Anglais furent frappés soudainement d'une terreur panique qui les arma les uns contre les autres.

Les citoyens furent avertis de ce qui se passait par leurs ennemis mêmes. Ils se rendirent sur les murs de la ville et achevèrent de repousser les assiégeans. Quant aux clefs, elles se retrouvèrent entre les mains de l'image de la Vierge.

Jean retourna en Normandie et emmena Arthus. Il le fit enfermer dans la *tour de Rouen* où il ordonna sa mort.

Cet assassinat souleva de nouveau tous les Poitevins. Le roi de France prit fait et cause pour eux. Il cita Jean devant la cour de ses barons pour se justifier de la mort d'Arthus. Jean refusa de comparaître et fut condamné à perdre toutes les provinces qu'il possédait en France.

Pendant ce temps, Aliénor, qui s'était retirée à l'abbaye

de Fontevrault où elle avait pris le voile, mourut à l'âge de quatre-vingts ans.

Les seigneurs du Poitou regrettèrent la protection que le roi de France leur avait accordée en voyant toutes leurs provinces en son pouvoir. N'ayant plus rien à craindre du roi d'Angleterre, dont l'autorité était complètement affaiblie, ils se réunirent à lui pour combattre Philippe-Auguste.

A la tête de cette coalition se trouva le fils de *Bernard de Born*. Il chercha à réveiller l'apathie de Jean, mais inutilement, le roi de France triompha.

Savari de Mauléon, soutenu par le vicomte de Thouars, lutta sans succès contre Philippe-Auguste. *Savari de Mauléon*, riche seigneur du Poitou, fut un chevalier accompli, dit *Hugues de St-Cyr*, narrateur du temps; ce personnage est d'autant plus remarquable, qu'il est le dernier représentant de l'autorité anglaise dans nos contrées.

Vers l'an 1206, Jean tenta encore une expédition en Poitou; mais il se contenta de parcourir les côtes de la Rochelle et ne put pas approcher de Poitiers. Il regagna son royaume et laissa Guy de Thouars, son allié, à la merci du roi de France qui ravagea tous ses États.

Jean revient deux ans après, mais il est bloqué par le roi de France dans Mirebeau. Il serait tombé au pouvoir de Philippe-Auguste sans l'intervention du pape Innocent III qui obtint une trève de cinq ans.

Pendant cinq ans le Poitou fut paisible, les *franchises* de Poitiers et de Niort furent largement étendues.

1223. Mort de Philippe-Auguste et de Jean en 1216. Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, succède à son père, et le roi Jean est remplacé après sa mort par Henri III.

Les hostilités recommencent; Louis se rend en Poitou pour repousser les révoltés; à leur tête étaient Savari de Mauléon et le vicomte de Thouars. Niort, St-Jean-d'Angély, La Rochelle s'étaient soumises à Henri III; le roi de France

reprit ces villes. Savari ne recevant aucun secours de Henri III, se mit du parti de Louis.

Maintenant le comté de Poitou ne sera plus désormais qu'une province française; le nom d'Aquitaine disparaîtra pour toujours.

Les Poitevins ainsi que les peuples d'Aquitaine n'éprouvent aucune affection ni pour la France, ni pour l'Angleterre; cependant ils préfèreraient l'Angleterre qui, par son éloignement, porterait moins d'atteinte à leur indépendance; mais attendu sa position géographique, le Poitou subit la domination de la France.

Cependant toutes les parties de la vieille Aquitaine réunies à un centre commun ne vont plus former qu'une même patrie : elles perdront cette existence isolée que leur laissait l'ancienne féodalité. Elles ne cesseront pas d'avoir des chefs; mais ceux-ci ne doivent plus être que les représentans du chef souverain, le roi de France. Cette époque de notre histoire est une des plus dignes d'intérêt.

En exécution d'une clause de Louis VIII, Alphonse, frère de saint Louis, est investi du comté de Poitou vers l'an 1240.

MISCELLANÉES.

1205.

Pierre de Poitiers, selon quelques uns, *Pierre Poitevin*, une des plus grandes gloires de l'époque; il est auteur de plusieurs ouvrages. C'est *Pierre* qui le premier ait imaginé les arbres historiques à l'usage des gens instruits : les arbres généalogiques sont sans doute une imitation.

XXIIIe. ALPHONSE, Frère de saint Louis.

1240.

En Angleterre la dynastie d'Aliénor ne renonce pas encore à ses droits. A l'imitation de saint Louis, qui donnait le comté de Poitou à Alphonse, Henri III décerne également le titre de comte de Poitou à Richard son frère. Alphonse épouse la sœur de Raimond, comte de Toulouse; il se rend ensuite à Saumur, accompagné de son frère. Il ordonne à tous les seigneurs de lui rendre foi et hommage de leurs terres et seigneuries; plusieurs obéissent, d'autres refusent.

Il reçoit en 1241 les insignes de chevalier et cherche à s'attacher les puissans barons de la province. Il se rend à Poitiers avec son frère, là ils apprennent la révolte du comte de la Marche et de plusieurs seigneurs qui ont pris les armes près de Lusignan. Le seigneur de cette dernière ville rétracte son serment de fidélité prêté à Alphonse.

Le comte de la Marche agissait d'après l'ascendant que sa femme avait sur lui. C'était cette *Isabelle*, veuve du roi Jean d'Angleterre, et qui autrefois avait été promise au comte de la Marche : elle avait donc épousé son ancien fiancé.

Isabelle fait refuser les propositions de paix que Louis IX offre au comte de la Marche.

Le roi se décide à faire la guerre : il s'avance vers le château de Fontenay, où s'étaient réfugiés tous les révoltés. Après un siége long et pénible la citadelle fut rasée. Alphonse ayant été blessé au pied fut surnommé *l'Abattu*.

Louis IX prit la citadelle de *Montreuil-Bonnin*, *la tour de Béruges* et autres châteaux qu'il fit raser.

Le roi d'Angleterre accourt pour soutenir la révolte que des gens envoyés par le comte de la Marche prêchaient de tous côtés.

Les deux armées se rencontrent près de *Taillebourg*, sur les bords de la Charente. Le roi d'Angleterre était accompagné de son frère Richard qu'il avait décoré du titre de comte de Poitou.

C'est à Taillebourg que commence cette lutte terrible entre deux nations qui veulent mutuellement s'anéantir.

L'action s'engagea sur les bords de la rivière. Les Français furent d'abord repoussés. Louis donne alors des preuves du plus grand courage ; il s'expose à des dangers dont la victoire est enfin le prix.

Il fit plus de 4,000 anglais prisonniers. Le roi d'Angleterre se rend à Blaye. Saintes se soumet ainsi que le comte de la Marche qui perd tous ses biens.

L'année suivante, 1243, le roi d'Angleterre, moyennant une somme considérable, obtint de Louis IX une trève de cinq ans, ce qui donne à la puissance française le temps de s'affermir. Le premier acte de saint Louis fut de confirmer les priviléges de la ville de Poitiers.

Le comte Alphonse s'efforce par la sagesse de ses décisions de cicatriser les plaies de la guerre.

En 1249 il accompagne son frère saint Louis en Palestine. Pendant leur absence le comte de Toulouse, son beau-frère, meurt, 1251. La reine Blanche, régente du royaume, fait reconnaître dans ce pays l'autorité d'Alphonse.

A son retour de Palestine et après la captivité qu'il y a subie, Alphonse se trouve maître de presque toutes les provinces du midi. Il fait son entrée à Toulouse en 1251. Ainsi deux portions de l'ancienne Aquitaine se trouvent réunies sous une seule domination. A mesure que la France devient plus compacte, les ligues féodales s'éteignent successivement, et l'unité complète du territoire en prévient à jamais le retour.

Alphonse opère à Poitiers de sages améliorations. Outre les gouverneurs permanens qu'il a vaincus dans les provinces

sous le titre de *sénéchaux*, il envoyait encore, à l'exemple de saint Louis, des commissaires pour réformer les abus de l'administration. En 1252, il s'occupe principalement de son comté de Poitou et donne des chartes qui portent la date de 1267.

De cette époque, l'introduction des lois civiles s'effectue. Alphonse, d'un caractère religieux, élève des abbayes, cherche à rendre à l'Eglise son ancien pouvoir. Il a cependant des démêlés avec *Hugues de Châteauroux*, évêque de Poitiers, qui, ayant excommunié toute la ville de Poitiers, voulait, selon une ancienne coutume, l'amener à se racheter par une forte amende. Alphonse s'y opposa et Hugues finit toutefois par l'emporter.

Le sénéchal de Poitiers paie l'amende au nom de la cité.

Vers l'an 1254, Alphonse a quelques contestations avec Henri III, roi d'Angleterre, à la suite desquelles Henri III est obligé de payer 7,258 livres.

Quelques années après, les deux monarques font un traité en vertu duquel Louis accorde aux Anglais tout le pays de l'ancienne Aquitaine, à l'exception du Poitou et d'une partie de la Saintonge. D'après ces conventions, Henri III devait renoncer à ses prétentions sur les autres parties de la France.

Cette transaction fut une garantie, pour quelque années, du repos dont jouit le Poitou. Vers l'an 1252, Alphonse, encouragé par le pape Innocent XIV, fait vœu de se rendre une seconde fois en Terre-Sainte.

Avant de partir, lui et sa femme font leur testament, par lequel ils accordent la franchise aux serfs et à leurs enfans. Ils lèguent ensuite des sommes considérables aux monastères.

Alphonse laisse le gouvernement, pendant son absence, à *Sicard d'Alaman*, chevalier ; *Gilles Camelin*, *chanoine de Saint-Quiriaire* de Provins; *Thomas de Neuville* ; tous trois

qualifiés dans l'acte de *clercs* du comte de Poitiers et de Toulouse.

Alphonse part avec sa femme et s'embarque à *Aymargues*. Ils sont obligés de séjourner au château de *Cornetto*, où ils arrivent malades. Enfin, à *Savone*, Alphonse meurt, 1271. Ses dépouilles mortelles furent portées à Saint-Denis, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament. Trois jours après sa femme mourut, et on croit qu'elle fut empoisonnée.

XXIVe. PHILIPPE-LE-HARDI.

1271.

Alphonse étant mort sans enfans, le Poitou devint la possession de *Philippe-le-Hardi*, fils de saint Louis. Son premier acte, en entrant dans le Poitou, fut de confirmer les chartes municipales de Poitiers. Quelques difficultés s'élevèrent entre lui et Charles d'Anjou, roi de *Sicile*, frère d'Alphonse. L'histoire ne rapporte aucun fait mémorable arrivé dans le Poitou jusqu'à la fin du XIIIe siècle, attendu que le règne de Philippe s'écoule au milieu d'une paix de quinze ans.

XXVe. PHILIPPE-LE-BEL.

1286.

Philippe-le-Bel succède à son père à l'âge de dix-sept ans. Il fut sacré à Reims, ainsi que sa femme.

Philippe refusant d'aller en Terre-Sainte, le pape l'excommunie; ce qui obligea ce prince à soutenir une lutte assez vive avec Boniface VIII. Une insurrection éclate dans le midi; elle est conduite par *Saisset*, évêque de Pamiers.

L'arrestation de *Saisset* mit fin à ces troubles. Le pape réclame son évêque : c'est à cette époque que les états de France sont convoqués, 1302.

En 1305, le roi de France vient dans le Poitou et séjourne à Saint-Jean-d'Angély. Là, *Bertrand de Got*, évêque de Bordeaux, vient le trouver. Une entrevue, célèbre par le mystère qui l'environna, a lieu entre le roi et l'évêque.

Philippe voulait avoir un pape qui secondât toutes ses vues ; or, par le conclave de *Péronne*, il pouvait arriver à cet important résultat, puisque le parti français dominait dans ce conclave.

L'entrevue de Philippe et de l'évêque de Bordeaux avait pour but de donner la tiare à ce dernier, et il ne devait l'obtenir qu'après avoir souscrit à six conditions que lui imposait Philippe. Ce pacte mystérieux fut conclu dans un lieu écarté et situé au milieu d'une forêt que la superstition populaire regardait comme *enchantée*.

Quoi qu'il en soit des circonstances particulières à ce rendez-vous, il est certain qu'il eut lieu. Philippe promit la papauté à l'évêque qui, en retour, souscrivit aux six conditions exprimées par le roi de France.

Clément V, c'est à dire l'évêque de Bordeaux, fut couronné à Lyon, et Philippe assista à cette cérémonie.

Le comte de la Marche et d'Angoulême, *Guy de Lusignan*, étant malade, Philippe accourut à Poitiers où il était, et se fit donner, par testament, tous les biens du comte. Il lui fit élever un superbe mausolée dans l'église des Jacobins de Poitiers.

Vers le même temps, 1306, l'évêque de Poitiers, *Gauthier de Buges*, vint à mourir. Il avait eu de vifs démêlés avec le pape *Clément V*. Celui-ci fait un voyage à Poitiers et va visiter le tombeau de *Gauthier*.

Le pape s'était installé dans l'abbaye des Cordeliers ; le roi vint l'y trouver. Il se logea en face du couvent, et un

passage souterrain fut pratiqué pour faciliter les entrevues et les rendre à la fois secrètes et faciles.

La présence de ces deux personnages jeta la ville de Poitiers dans une véritable confusion.

Les Juifs sont expulsés de la province. Clément V partit de Poitiers vers l'an 1305. L'expulsion des Templiers eut lieu en 1309, époque à laquelle Philippe-le-Bel revint à Poitiers pour agir contre eux.

Il poursuivit les faux-monnayeurs établis dans le Poitou. Quelque temps avant sa mort, c'est à dire en 1314, il donna le comté de Poitou à *Philippe-le-Long*, son fils, à condition que, s'il n'avait pas d'enfans mâles, cette province retournerait à la couronne.

MISCELLANÉES.

L'expulsion des Juifs fut provoquée à la suite du complot dont on les accusa. Leur projet était de faire périr par le poison tous les habitans du Poitou et de la Guienne. Ils sont d'abord chassés du Poitou, puis de tout le royaume, en 1306. Dix ans après, le besoin d'argent les fit rappeler.

Les Juifs s'étaient ligués avec les rois mahométans de Tunis et de Grenade. Ceux-ci, menacés d'une croisade, engagent les Juifs à empoisonner toutes les fontaines du royaume; mais les Israélites, n'osant exécuter un pareil projet, en chargent les lépreux.

Afin de déterminer ces malheureux à réaliser cet exécrable projet, les Juifs leur font accroire que tous ceux qui boiraient l'eau des fontaines empoisonnées seraient frappés de lèpre; que, dès lors, cette terrible maladie étant générale, il n'y aurait plus de distinction entre les lépreux et les autres hommes. Le nombre des lépreux était alors considérable; car cette maladie était le fruit des croisades.

La lèpre fit d'affreux ravages dans le Poitou, et, en 1513, il y avait encore des lépreux à l'hôpital de Poitiers.

Cependant les lépreux, à l'instigation des Juifs, entreprennent d'empoisonner les puits et les fontaines. La mortalité fut effrayante dans toute l'Aquitaine et le Poitou. On fit brûler une grande quantité de Juifs et de lépreux. Le seigneur de Parthenay envoya au roi l'interrogation et les aveux d'un lépreux qu'il avait fait exécuter.

On a mis en doute la possibilité du crime imputé aux lépreux ; mais en songeant à ce qu'étaient les mœurs de cette époque, on reconnaît malheureusement que les lépreux ont dû commettre leur abominable action. Le XIIIe siècle était encore un mélange de barbarie et de civilisation. Le moral des peuples tendait sans doute vers un progrès réel; mais il était paralysé sans cesse par le redoutable pouvoir qui a si long-temps soumis la vérité à l'ignorance et aux préjugés.

Il y avait alors une lèpre plus redoutable que celle dont on vient de parler; c'était cette lèpre morale qui souillait l'âme par les plus hideuses passions.

Aussi la dissolution des mœurs était excessive. Le poison n'était qu'un jeu pour les femmes qui voulaient se défaire de leurs maris. Les trois femmes des fils de Philippe-le-Bel sont convaincues d'adultère habituel. Les grands seigneurs ne se font connaître que par leurs violences. Le peuple se livre à la magie. On empoisonne les fontaines pour se défaire de ses ennemis particuliers.

Et puis, à côté de ces horreurs, il y a de singuliers contrastes qui d'ailleurs font reposer un peu la pensée si péniblement occupée.

A la même époque, pendant que les lépreux empoisonnent les fontaines, on voit la confrairie des *Gallois et Galloises*, ou *l'énitens d'amour*.

Suivant leur institution, ils devaient se vêtir très légère-

ment en hiver et très chaudement en été, afin de prouver par là la force que peut donner la puissance de l'amour, qui change tout!

Le mari d'une *Galloise* adoptait la femme d'un autre *Gallois* pour lui rendre des soins, et lorsque le mari venait au logis, il se retirait pour laisser maître absolu le *Gallois* qui avait choisi sa femme : ces procédés étaient réciproques.

XXVIe. PHILIPPE-LE-LONG.

1314.

Il ne fut pas long-temps comte de Poitou. Il succéda à son frère *Louis-le-Hutin.*

L'évêché de Poitiers est divisé en trois portions: deux de ces portions étant, l'une à *Maillezais* et l'autre à *Luçon*. Ces dispositions eurent lieu par ordre du pape Jean XXII, en 1317.

Il y eut une guerre entre la France et l'Angleterre, Edouard III étant roi, en 1324. Il s'agissait d'une place forte sur les frontières de la Guienne.

MISCELLANÉES.

1320.

Pierre Milhon ou *Millo*, d'une noble famille de Poitou, l'un des plus beaux esprits du XIIIe siècle. Il fut premier maître-d'hôtel de Philippe-le-Long. Il a composé des poésies en langue provençale.

1321.

Louis-Emèric, seigneur de Rochefort en Poitou, secrétaire

du roi d'Aragon, et ensuite de Philippe-le-Long, a également composé des vers en langue provençale.

1321.

Pierre Hugon, valet de chambre de Philippe-le-Long, gentilhomme de Dompierre, a composé des vers provençaux très remarquables.

XXVIIe. CHARLES-LE-BEL.

1324.

Charles-le-Bel succède à son frère. Voulant se rendre maître de la Guienne, il demande un secours d'argent à la ville de Poitiers qui y consent.

Le roi de France envoie dans la Guienne Charles de Valois, son frère, grand guerrier. La province est soumise. Le vieil Edouard cède et obtient la paix à condition qu'il rendra hommage de la Guienne au roi de France.

Edouard cède cette province à son fils, prince de Galles, après avoir fait la soumission que la France a exigée.

Guichard, maire de Poitiers, prend les armes, et à la tête des Poitevins, chasse les Anglais établis dans le Poitou.

A la mort de Charles-le-Bel, Edouard, roi d'Angleterre, veut être investi de la régence de France, comme petit-fils de Philippe-le-Bel, et enlever cette dignité à Philippe de Valois. Tel est le sujet de la guere de 1329.

XXVIIIe. PHILIPPE DE VALOIS.

1328.

Philippe de Valois monte sur le trône et est sacré à Reims.

On le surnomma le *Fortuné*, parce que, par la mort de ses trois cousins, il arrivait au trône de France.

Philippe force Edouard à lui rendre hommage de la Guienne en 1337.

A cette époque, des guerres acharnées éclatent entre la France et l'Angleterre.

Les Anglais envahissent le Poitou et la Saintonge, et, en 1346, Edouard vint envahir tous les pays compris entre la Loire et la Garonne.

Il prend les châteaux d'Aunay, de Surgères et de Benon. Il ne peut se rendre maître de la forteresse de Marans ; mais, en revanche, Mortagne-sur-Mer et la cité de Lusignan tombent en son pouvoir.

Les Anglais marchent vers Taillebourg, prennent la ville et le château, et massacrent tout ce qu'ils rencontrent.

L'armée était commandée par le comte de *Derby*. Les Anglais poursuivent leur marche, prennent Saint-Jean-d'Angély, mais ils échouent devant Niort; Saint-Maixent est pris ainsi que Montreuil-Bonnin où tout est massacré.

Enfin ils s'avancent vers Poitiers qu'ils prennent en continuant leurs massacres.

Telles furent les victoires des Anglais sur les Français dans le milieu du XIVe siècle. Le comte de Derby retourne en Angleterre. Alors les villes de Poitou élèvent de nouveaux remparts pour protéger leurs libertés.

C'est à dater de cette époque que Poitiers veut assurer sa véritable indépendance. Les bourgeois s'enrégimentent sans même demander au roi de France son assentiment, et il s'établit ainsi une petite armée prête à se défendre, 1347.

Une trève est conclue entre la France et l'Angleterre. Philippe de Valois meurt en 1350.

MISCELLANÉES.

Niort est située sur la Sèvre, à quatorze lieues de Poitiers et douze lieues de la Rochelle. Elle se rend à *Philippe-Auguste* en 1281. Niort fut donnée à Charles par Philippe-le-Long, son frère. En 1461, Louis XI donne des priviléges à la ville. Il accorde aux maire et échevins la noblesse héréditaire, à l'exception du droit de *franc fief*.

Niort est entourée de murailles qui, pendant les guerres, l'ont exposée davantage. Les fossés de la ville, plantés en promenade, sont un endroit que la Sèvre rend charmant.

La situation de Niort sur les frontières et au bord d'une rivière, favorise singulièrement le commerce. La foire est renommée pour les chevaux et les mulets. Les peaux de chamois sont une branche de commerce considérable. On y confit d'excellente *angélique*.

L'oratoire est la maison religieuse la plus importante. C'est à Niort qu'il existait une de ces abbayes de femmes, fondées par Guillaume VIII, et qui n'étaient composées que de prostituées. J'ai dit, en parlant déjà de cette bizarre institution, qu'il fallait voir là une mesure d'administration relative à la police commune. Les abbayes de femmes prostituées établies par Guillaume, n'étaient pas les seules maisons de ce genre.

Les filles de la grande abbaye à Toulouse, était un lieu de débauche absolument semblable.

Jeanne Ire, reine de Naples, établit à Avignon un lieu de débauche dont elle dicta elle-même les statuts, et dans lesquels la qualité d'abbesse est employée.

Pendant les guerres de religion, en 1569, Niort soutint un siége ; les assiégeans étaient commandés par le comte de *Lude*. Celui-ci voyant ses capitaines fléchir, leur promit les plus belles filles de Niort, s'ils prenaient la ville. Les capitaines, malgré leur nouvelle ardeur, ne purent réussir, parce que les soldats,

à qui on n'avait pas fait la même promesse, ne secondèrent nullement les efforts de leurs chefs. Le comte de Lude fut obligé de lever le siége. Plusieurs auteurs assurent que ce fut la comtesse de Lude qui fit elle-même cette promesse, encourageant du geste et de la voix les troupes à combattre.

1350.

Marchebruse, né en Poitou, célèbre poète provençal. Marie, sa mère, est plus célèbre encore par ses poésies dans la même langue et par ses galanteries : on l'a comparée à *Ninon de l'Enclos.*

XXIXe. JEAN Ier.

1350.

Jean voulant se venger des défaites essuyées dans le Poitou par son père, Philippe de Valois, veut reprendre Saint-Jean-d'Angely occupé par les Anglais. Le pape Clément VI essaie d'obtenir une paix définitive.

Jean traverse tout le Languedoc, grossissant son armée de tous les seigneurs et barons qu'il trouve sur son passage. Il met le siége devant Saint-Jean-d'Angély. Les habitans demandèrent du secours au roi d'Angleterre qui envoya cinq mille hommes. Mais au moment où ces troupes s'apprêtaient à traverser le pont qui est au dessous de Taillebourg, les soldats de Jean leur barrèrent le passage.

Une lutte acharnée s'engagea et les Français furent vaincus. Les Anglais, satisfaits de ce succès et des prisonniers qu'il venaient de faire, retournèrent à Bordeaux, sans porter aucuns secours à Saint-Jean-d'Angely. Les habitans furent obligés de se rendre au roi Jean qui était alors à Poitiers, 1351.

Jean retourna en France et laissa dans la ville conquise le seigneur d'Argenton de Poitou.

En 1356, les hostilités recommencèrent plus terribles que jamais. Edouard, roi d'Angleterre, donne la Guienne à son fils le prince de Galles, déjà si fameux par la bataille de *Crécy*.

Celui-ci ravage le Languedoc, le Limousin et l'Auvergne. Il voulait traverser la Loire pour pénétrer jusqu'à Paris, lorsqu'il fut arrêté sur les bords de la Loire par les troupes françaises. Il reprit le chemin de Bordeaux, mais le roi l'atteignit près de Poitiers, à *Maupertuis*, qu'on a beaucoup de peine à reconnaître aujourd'hui.

Les Anglais se campèrent assez près des murs de la maison de la Chabossière, et qui appartenait aux religieuses de la Trinité de Poitiers. L'armée anglaise, fatiguée par une longue marche et la disette, était facile à vaincre, mais l'impétuosité ordinaire du roi de France le perdit. Il était accompagné de ses quatre fils, du duc d'Orléans son frère, du duc de Bourbon, etc.

Le prince de Galles, voyant le désavantage de sa position, offrit de rendre toutes les villes et châteaux qu'il possédait, ainsi que ses prisonniers. Il demandait en outre une trève de sept ans et la liberté de se retirer.

Le roi Jean refusa. Il voulait que le prince de Galles et leurs seigneurs se rendissent prisonniers. Le prince de Galles rejeta de semblables conditions.

Le cardinal de Périgord fit tous ses efforts pour obtenir la paix, mais sans aucun succès. Les Anglais se fortifièrent dans leur position. La bataille fut terrible. Le roi et ses quatre fils firent des prodiges de valeur; mais Jean, voyant son quatrième fils blessé dangereusement, et environné de toutes parts, remet son épée et est conduit prisonnier dans la tente du prince de Galles, qui le reçoit avec les plus grands égards. Il le servit lui-même à table.

Six mille Français restèrent sur le champ de bataille ; les corps des principaux seigneurs furent enterrés dans l'église des Jacobins de Poitiers, et leurs armes peintes sur les siéges de cette église.

Le prince de Galles se retira à Bordeaux. Il partit ensuite de cette ville, emmenant avec lui le roi Jean son prisonnier.

La captivité du roi donna lieu aux troubles les plus graves en France. Les paysans poitevins se révoltèrent contre la noblesse qui les surchargeait d'impôts.

Les Anglais, d'un autre côté, continuaient leurs ravages, et arrivèrent ainsi devant Poitiers en 1359 : mais ils sont obligés de lever le siége au bout de quatre mois.

En 1360, le roi Jean, prisonnier des Anglais, recouvre sa liberté par le traité de Bretigny. Par ce traité, il abandonnait au roi d'Angleterre le Poitou, les fiefs de Thouars et de Belleville, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, l'Angoumois, La Rochelle, sous la simple réserve d'hommage et lige.

Toutes ces provinces, sincèrement attachées au roi Jean, ne se rendirent qu'à la dernière extrémité. Il fallut des lettres de *jussion* pour obliger les Poitevins à se soumettre. Ils ne cessaient de protester contre la violence faite au roi dans sa captivité pour signer le traité. Ils disaient aux Anglais : « Nous cédons à la force, nous vous obéirons ; mais les cœurs » ne s'en mouveront 1361. »

Les qualités personnelles du roi Jean étaient vivement appréciées ; c'est du roi Jean qu'on a cette belle maxime : *Si la justice et la bonne foi étaient exilées de la terre, il faudrait qu'on les retrouvât dans le cœur des rois.*

MISCELLANÉES.

1362.

Pierre Berchorius, de Poitiers, moine de Saint-Benoît, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur les Écritures et la

morale. On a de lui une traduction de Tite-Live, entreprise par ordre du roi Jean. Elle est à la Bibliothèque de Sorbonne parmi les manuscrits.

XXXe. ÉDOUARD, PRINCE DE GALLES, DERNIER COMTE DE POITOU ANGLAIS.

1361.

D'après le traité de Bretigny, le prince de Galles se trouva en possession du comté de Poitou; il fit son entrée à Poitiers et confirma les priviléges de la ville. Il possédait la plus belle partie de la France; mais il ne la conserva pas longtemps.

Chandos, capitaine anglais, qui commandait en Poitou, essayait de gagner le cœur des Poitevins par sa modération et sa douceur. Mais le prince de Galles, d'un caractère tout opposé, annulait complètement ce que *Chandos* avait fait.

Il accable la province d'impôts. Ses vexations furent portées à un tel degré, que les habitans en appelèrent au roi de France comme au seigneur suzerain. Édouard fut cité en qualité de vassal de la couronne, en 1368, par *Charles V*, qui avait succédé à son père.

Le prince de Galles répondit qu'il n'y paraîtrait qu'avec soixante mille hommes. La guerre fut ainsi portée de nouveau dans le Poitou, 1369.

Jehan de Beuil et plusieurs autres seigneurs français s'emparèrent du château de *la Roche-Posay*, en Touraine.

Le prince de Galles fait renforcer la garnison de Poitiers, afin de la défendre contre les Français. Le sire de Chauvigny, vicomte d'Iseure, donne asile aux barons poitevins dans Chauvigny, puis se retire près de Charles V. Le comte de Rochechouart en fait autant.

Les Anglais mettent le siége devant le château de *la Roche-sur-Yon*. *Thouars* et Poitiers envoient du canon à cette ville. Ils profitent de la simplicité du commandant pour prendre la place. Ils font avec lui un traité par lequel celui-ci recevra 6,000 livres, si dans un mois il ne reçoit pas de secours.

Malgré l'avis que le commandant donne au roi de France pour faire connaître ce traité, ainsi qu'au duc de Berri et au duc d'Anjou, le commandant n'est pas secouru, et le traité est exécuté. Le commandant est conduit à Angers, où le duc d'Anjou le fait mettre à mort.

James d'Audelie, sénéchal de Poitiers, meurt. *Jehan Chandos* le remplace et vient demeurer à Poitiers.

Chandos part de cette ville et se réunit au comte de Pennebrock, gendre du roi anglais, et ravage l'Anjou et le Loudunois.

Le prince de Pennebrock veut ensuite combattre seul les Français qui étaient dans le Poitou. Il brûle de se couvrir de gloire. On lui a persuadé que Chandos doit recueillir personnellement le fruit de toutes les victoires.

Chandos, de retour à Poitiers après ses excursions dans l'Anjou et le Loudunois, ne se sent pas assez en nombre pour combattre les Français qui étaient en Touraine. Il invite le prince de Pennebrock à venir le joindre. Sur son refus, il congédie ses troupes et revient à Angers.

A cette nouvelle, le comte de Pennebrock part de Mortagne avec trois cents Anglais et Poitevins, prend la même route que Chandos dans l'Anjou et la Touraine; il achève de ruiner le pays.

Les Français, répartis dans différentes places sur les frontières du Poitou, apprenant que le jeune comte marche sans Chandos, se mettent à sa poursuite, ayant à leur tête Louis de Sancerre, maréchal de France. Ils battent les Anglais.

Chandos vient à leur aide et rentre avec le comte de Pennebrock dans Poitiers.

Un moine de *Saint-Savin*, mécontent de son supérieur, ouvre les portes de la ville et de l'abbaye aux Français. Chandos, malgré qu'il soit aidé des principaux seigneurs poitevins, ne réussit pas à réparer ses échecs. Il est tué au pont de *Lusac*, où il est rencontré par une poignée de Francais.

Les Français prennent Châtellerault, prise pour ville du Poitou. Ce Poitou, dont les seigneurs sont moitié Français et moitié Anglais, est livré aux horreurs d'une guerre exceptionnelle.

Les Français prennent *Moncontour*. Édouard envoie une flotte au secours des siens dans le Poitou; les Castillans battent la flotte, ce qui entraîne pour les Anglais la perte de leurs places dans le Poitou.

Les Français prennent le château de Montmorillon, puis Chauvigny et Lussac, puis le château de Moncontour, dont le seigneur, ayant capitulé, se retira à Poitiers avec ses trésors et sa famille.

Les Français vont assiéger le château de Saint-Serne, qui composa. La garnison anglaise de Poitiers veut venir à son secours, mais elle arrive trop tard.

Les seigneurs de Poitiers, qui cherchaient à secouer leur joug, ne virent pas plus tôt l'occasion favorable, qu'ils firent avertir *Duguesclin*, connétable français, afin qu'il entrât dans la ville. En vain *Jean Regnault*, maire de Poitiers, voulut lutter, Duguesclin, avec trois cents hommes, entra dans Poitiers en 1370.

Les Anglais, qui revenaient de Saint-Sever, n'osèrent attaquer une place défendue par Duguesclin, et se retirèrent à Niort.

Les habitans de cette ville, encouragés par l'exemple de Poitiers, leur fermèrent les portes. Les Anglais la prirent d'assaut et firent un massacre horrible.

Charles V, pour récompenser la fidélité des habitans de Poitiers, accorda aux maire et échevins de cette ville la noblesse héréditaire, et prit tous les habitans sous sa protection spéciale, 1372.

Le connétable et le duc de Berri prennent Saint-Maixent. Les châteaux de Melle, Aulnay, Fontenay-le-Comte se rendent aux Français.

Pour être définitivement maîtres du Poitou, il ne restait plus à prendre que *Thouars,* place très forte : c'est là que s'étaient réfugiés les seigneurs poitevins du parti du roi d'Angleterre. Le roi d'Angleterre voulut envoyer du secours; mais sa flotte eut constamment des vents contraires et ne put jamais aborder en France : Thouars se rendit.

La prise de cette place avança la conquête du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Les Anglais s'étaient retirés à Niort et aux environs. Le connétable alla les y trouver avec son armée. Il entoura Chézé, château très fortifié, à quatre lieues de Niort, et où les Anglais s'étaient rassemblés. Duguesclin présenta la bataille aux Anglais, qui furent complètement battus : le château se rendit. Les plus grands seigneurs du Poitou, qui étaient dans l'armée du connétable, l'aidèrent puissamment à chasser les Anglais.

MISCELLANÉES.

Thouars, c'est un duché-pairie. Thouars est situé sur une colline, à cinq lieues de Loudun, sept de Saumur, douze de Poitiers. Le château de Thouars fut brûlé en 772 par Pepin. Au milieu du XIIe siècle, Henri IV, roi d'Angleterre, le prit d'assaut. Louis d'Amboise, qui vivait en 1398, était vicomte de Thouars, prince de Talmon, etc. Sa fortune immense lui attira beaucoup de malheurs. Il eut de vifs démêlés avec le sire de la Trémouille, à qui il avait refusé une de ses filles, que celui-ci lui demandait pour un de ses fils.

La Trémouille, qui avait toute la confiance de Charles VII, fait emprisonner Louis d'Amboise après l'avoir attiré dans un piége; puis il le conduit à Poitiers. On le condamne à mort en 1431, et c'est le Parlement qui le jugea. Il est relevé de cette peine par le roi; ses biens sont réunis à la couronne. Le vicomté de Thouars lui est restitué en 1434, et une portion de ses autres domaines en 1437. Ses enfans l'accusent de libertinage et de dissipation. Louis XI le force à lui donner le vicomté de Thouars.

La ville de Thouars est mal bâtie. Le château est vaste et d'une magnifique architecture. Il y a de belles promenades et une superbe orangerie. On compte à Thouars cinq paroisses, deux chapelles et plusieurs communautés religieuses.

La *Sainte-Chapelle* a été fondée par Louis II. Le chœur renferme le tombeau en marbre blanc de son fondateur.

L'abbaye de *Notre-Dame de Bonneval* est à des dominicains. L'abbaye de *Saint-Laon* est occupée, depuis 1655, par des chanoines réguliers de Geneviève; sa fondation est de 1107.

Marguerite d'Écosse, femme de Louis XI, est enterrée dans cette abbaye. C'est Marguerite qui, ayant trouvé le célèbre *Alain Chartier* endormi, lui donna un baiser sur la bouche.

Châtellerault, sur les bords de la Vienne, à sept lieues de Poitiers. Son nom vient de celui d'un ancien seigneur appelé *Héraut*; il fit bâtir un château appelé *Châtel-Héraut*. Ce château a passé dans plusieurs mains pour arriver à celles de Bourbon, *Amée de Bourbon*, la première de sa maison qui posséda ce domaine. Elle le donna à Charles de Bourbon, qui épousa sa fille Suzanne.

Érigé en duché-pairie en 1514, par François Ier, après la mort du possesseur François de Bourbon, le titre de duché fut éteint en 1545 et réuni au comté de Poitou.

Henri II rétablit le duché et le donna à *Daran*, Écossais,

comme récompense de sa fidélité. Celui-ci ayant embrassé le parti protestant et pris la fuite, le duché fut réuni à la couronne.

Charles IX le donna en usufruit à Diane, légitimée de France, sa sœur. Henri III le retire à cette princesse et le donne à François de Bourbon de Montpensier, qui d'ailleurs en était l'héritier légitime, comme parent du cardinal de Bourbon. Ce duché a fini par appartenir au marquis d'Escars en 1770.

Châtellerault est dans une situation très favorable pour le commerce ; c'est là que la Vienne commence à être navigable. Le château neuf a été bâti, dans le XVIe siècle, par *Louise de Savoie*, mère de *François Ier*. En 1196, le *chapitre de Notre-Dame* fut érigé par les seigneurs de la maison de Surgères. Le couvent des Cordeliers, les Minimes, sont encore à remarquer. Le pont sur la Vienne est un des plus beaux qui existent : *Sully* le fit achever en 1609.

Le principal commerce de la ville de Châtellerault consiste dans la fabrication de la coutellerie, qui s'y fait avec une rare perfection et à des prix très bas. Depuis quelques années on y a transporté une fabrique d'armes pour le gouvernement, et grâce à l'intelligente activité des directeurs, cette nouvelle industrie s'y est complètement acclimatée, et le grand nombre d'ouvriers qu'il faut y employer, ont donné une vie toute nouvelle à cette petite ville qui deviendra un jour la capitale du Poitou, si l'esprit, le commerce et la richesse sont destinés à la prééminence.

La Vienne facilite le transport des denrées. Les bateaux arrivent à Nantes en six jours, passant par Saumur. La Vienne se joint à la Loire à *Candes*. On peut remonter à Tours, à Blois, à Orléans, et arriver, par le canal de cette ville, à Montargis, à la Seine, à Paris, puis à Rouen, etc.

Châtellerault est la *seconde ville du Poitou*. Les habitans jouissent d'une grande réputation de probité.

C'est à Châtellerault qu'eut lieu le mariage du duc de Clèves avec Jeanne d'Albret, 1541, fille du roi de Navarre et de Marguerite, sœur de François Ier. Toute la cour de François Ier s'y rendit, et il y eut des fêtes magnifiques.

Le rétablissement de la gabelle en Poitou eut lieu à cette époque. Cet événement occasionna le soulèvement des peuples de Guyenne, Saintonge et Poitou.

Le Poitou se rédima pour une somme. L'impôt fut aboli en 1549. *Henri II* supprima le grenier à sel dans la province et les officiers institués pour leur administration, *comme étant incommodes au roi et à la chose publique.*

Louis XIII, en 1622, rétablit l'impôt, malgré le contrat passé avec Henri II. Les habitans se soulèvent de nouveau, et l'on envoie des troupes pour rétablir la tranquillité.

Le Vieux-Poitiers est à une lieue de Châtellerault, vis-à-vis le village des *Barres*, de l'autre côté du Clain. Ce qu'on appelle *Vieux-Poitiers* n'est autre chose que des ruines qui semblent être les derniers vestiges d'une ville. Quelques historiens ont cru que Poitiers fut d'abord bâti en ce lieu.

Moncontour, petite ville sur la Dive, est située à trois lieues de Mirebeau, deux lieues de Loudun, trois lieues et demie de Thouars.

Elle est remarquable par la bataille que Henri III y gagna contre l'amiral Coligny, en 1569.

XXXIe. JEAN, DUC DE BERRY,

FRÈRE DE CHARLES V.

1372.

D'après les événemens qui viennent de s'accomplir pendant la domination du prince de Galle, le Poitou est rendu à ses princes naturels.

Jean, duc de Berry et frère de Charles V, devient comte

de Poitou, par la concession que lui en avait faite son père le roi Jean.

Le comte de Poitou dont il s'agit ici, est ce quatrième fils du roi Jean, qui fut blessé à la bataille de Poitiers en combattant vaillamment, et qui partagea en Angleterre la captivité de son père. Il fut lieutenant-général de Guyenne, de Languedoc, duc de Berry et d'Auvergne.

En 1369, son frère Charles V, ayant succédé à son père, l'obligea de payer à Jean son frère la somme de 6,000 livres tournois de rente; de plus, il confirma les droits de Jean au gouvernement du Poitou.

Jean, duc de Berry, commence l'administration de son comté par confirmer tous les priviléges de Poitiers. Le connétable Duguesclin ayant chassé tous les Anglais, il jouit paisiblement du Poitou.

En 1372, pendant la minorité de son neveu Charles VI, il prit beaucoup de part aux affaires de l'État.

Sa première femme fut Jeanne d'Armagnac, fille de Jean premier du nom, comte d'Armagnac, et de Béatrix de Clermont, dite de Bourbon.

Sa bibliothèque était composée en partie de monumens magnifiques. Un livre d'*Heures* fut, dans l'inventaire de sa maison, porté à 875 livres, ou 6,240 francs de notre monnaie. A sa mort, sa bibliothèque fut portée à Paris. Il eut le dessein d'en établir une publique.

Il fit bâtir à Poitiers le Palais et la tour de Maubergeon, qu'il ne put terminer. En 1395, il fit bâtir le château de Poitiers, à une des extrémités de la ville, sur les bords du Clain. Il fit aussi achever la cathédrale de Poitiers, commencée sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, 200 ans avant lui. Elle fut consacrée par Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers. La tour de la Grosse-Horloge fut aussi commencée par le duc en 1383, et finie en 1390. Sous son règne, les habits étaient encore de deux couleurs.

Charles VI n'avait que douze ans quand il succéda à son père : aussi ses oncles en abusèrent pour se faire donner de grands pouvoirs et lever des impôts à leur profit.

Ces exactions provoquèrent une révolte des paysans du Poitou et de l'Auvergne. Ils massacrèrent tout ce qui n'était pas de leur condition.

En 1380, attendu la conduite qu'avait tenue Jean de Berry, Charles VI, son neveu, lui retira le gouvernement de la Guienne.

En 1385, les Anglais se répandent dans la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, après avoir battu le maréchal *Sancerre*.

Le duc de Bourbon se mit à la tête des Français, après avoir reçu des Poitevins 60,000 livres pour faire subsister son armée. Il chassa les Anglais du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. *Verteuil* fut la dernière place reprise.

En 1405, Charles VI fait tenir les *Grands-Jours* à Poitiers; c'est à dire l'assemblée des présidens, maîtres des requêtes, conseillers de la cour, députés, par lettres-patentes du roi, pour juger toutes matières civiles ou criminelles.

Dans la même année, le roi Charles VI fut frappé de démence dans la forêt du Mans, en allant punir le duc de Bretagne, protecteur insolent du meurtrier d'*Olivier Clisson.*

Le duc de Berry, comte de Poitou, partage l'autorité souveraine avec le duc de Bourgogne, pendant la démence de Charles VI.

Le duc d'Orléans, se rendant en Guienne, passe par Poitiers et couche au château en 1406.

La ville lui offre, par ordonnance du comte de Poitou, les présens suivans :

« Deux pipes de très bon vin de *Pineaux*, quatre gros » bœufs, douze gros cochons, *ostandarts poissants*, un cent » de cire et 50.... d'avoine. »

Jehan de Torsay, chevalier, sénéchal du Poitou, vint faire hommage de ces présens au duc d'Orléans.

Le duc de Berry, comte de Poitou, mourut à Paris en son hôtel de Nesle, 1416.

Il fut avare, ambitieux, inconstant, prodigue parfois, et pillant sans scrupule, donnant sans discernement; ces défauts étaient rachetés par quelques qualités : il était brave et spirituel.

Il fut enterré dans l'église de Bourges.

XXXIIe. CHARLES VII, DAUPHIN, DERNIER COMTE DE POITOU.

1417.

Jean, duc de Berry, étant mort sans enfans, le Poitou devint l'héritage du dauphin Charles.

Le soulèvement du peuple de Paris, suite de l'état d'anarchie qui eut lieu pendant la démence de Charles VI, força le Dauphin à se mettre en sûreté. Il vint alors à Poitiers : les Poitevins lui jurèrent une inviolable fidélité.

Ils réparèrent les murs de la ville en 1418. Le Dauphin, nommé régent du royaume pendant la démence de son père, établit sa cour à Poitiers; il y fit transporter le parlement de Paris. La date de cette translation est une chose contestée par plusieurs historiens. Les registres du greffe de Paris constatent que ce fut en 1418 que les premières séances du Dauphin eurent lieu.

La population de Poitiers se trouvant considérablement augmentée, on est obligé de déterminer la quantité des vivres pour chacun.

Le royaume, toujours déchiré par les factions, se trouva en proie à mille calamités. Le Poitou seul resta fidèle au Dauphin.

Henri V, roi d'Angleterre, qui avait épousé la fille de

Charles VI, veut faire servir à ses projets la démence de ce prince. Il prétendait que la régence du Dauphin fût déclarée nulle et que la couronne de France revînt à sa femme.

En 1422, le roi d'Angleterre et le roi de France meurent.

Henri VI, enfant de neuf mois, fils de Henri V, est proclamé roi de France et couronné dans l'église de *Notre-Dame* à Paris.

Au même moment, le Dauphin, qui prit le nom de Charles VII, se faisait couronner à Poitiers. Il partit ensuite pour le Berry. *Clauvourier* suivit le roi, qui ne tarde pas à revenir à Poitiers, où il reçoit le serment de fidélité du maire et des habitans.

Le roi, qui aimait beaucoup *Clauvourier*, devenu maire de Poitiers, le nomme chevalier de l'ordre de l'étoile, 1423.

Charles VII établit à Poitiers l'université de Paris. *Tudert*, doyen, quitte Paris pour venir rejoindre Charles à Poitiers.

Cependant les commencemens de ce règne sont loin d'être heureux! Les Anglais attaquent le roi de France de tous côtés. Charles perd les batailles de *Cravans* et de *Verneuil*. Il s'élève une contestation des plus importantes sur le parti à prendre dans la position critique où l'on se trouvait. On parlait d'une retraite honteuse. *Agnès Sorel* et la reine Marie d'Anjou s'y opposent.

C'est alors qu'une jeune paysanne, la fameuse Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, prête au roi un si puissant secours par son courage et la singulière exaltation de son caractère. Charles VII l'envoie à Poitiers pour être examinée par les docteurs en théologie, qui décidèrent qu'elle était inspirée de Dieu. Tout réussit selon les prédictions de la pucelle. Les Anglais furent obligés de lever le siége d'Orléans et Charles fut sacré à Reims en 1429.

Charles fait la paix avec le duc de Bourgogne, chasse les Anglais de Paris, et y rappelle le parlement et l'université, 1436.

Poitiers fut la capitale du royaume pendant les quatorze premières années du règne de Charles VII ; il y passait tout le temps que lui laissait la guerre. Sensible à l'attachement que lui montraient les Poitevins, il accueillit tous les projets qui pouvaient augmenter la prospérité de cette province.

C'est dans cette vue qu'il unit le Poitou à la couronne. Ainsi, à dater de ce règne, les comtes de Poitou cessent d'exister de fait. Charles VII fut, *comme dauphin,* le *dernier comte de Poitou.* En 1440, expire ce pouvoir plus ou moins absolu des comtes de Poitou, qui désormais vont être remplacés par des gouverneurs de province, à la simple nomination du roi et sous des noms différens.

Charles fonda l'université de Poitiers et fit commencer les travaux pour la navigation du Clain. Il sollicita du pape Eugène son assentiment pour l'établissement de l'université.

Le sire de la Roche fut nommé *sénéchal du Poitou* en 1440.

A la même époque, Niort est le théâtre d'une révolte composée de seigneurs mécontens, ayant à leur tête La Trémouille, le sénéchal de Poitiers et le jeune dauphin, fils de Charles VII. Le roi marche contre eux avec le connétable. Les rebelles sont défaits et obligés d'implorer la clémence de Charles VII.

Charles VII établit la commune de Saint-Maixent. L'année suivante, le sénéchal de Poitou, qui, quatre fois par an, tenait les assises au siége de Saint-Maixent pour les terres de la dépendance du connétable de Richemond, ordonne que les justiciables de cette commune viendront se faire juger à Poitiers.

Cette décision jeta Saint-Maixent en émoi. Cette commune envoya des députés au sénéchal pour le faire revenir sur sa décision. Ces députés, ayant à leur tête l'éloquent *Jean Giraudeau*, ne purent rien obtenir. Charles VII, néanmoins, fit droit à leur requête, et leur rendit tous leurs priviléges, ainsi qu'à la ville de Niort.

MISCELLANEES.

1437. Établissement de l'Université.

Les écoles publiques, même avant saint Hilaire, existaient déjà. Guillaume V en établit. Le progrès des sciences s'opéra ensuite par la fondation de divers monastères, tels que celui de Saint-Cyprien, de l'Ordre de Saint-Benoît, de Moutiers-Neuf, fondé par Guillaume Godefroy dans le onzième siècle.

Les guerres entre l'Angleterre et la France anéantirent toute idée de science et de littérature; mais pour la Guienne et le Poitou, qui furent plus rarement le théâtre de la guerre, il s'opéra une sorte de renaissance pour les lettres.

Ce fut pour récompenser la fidélité des Poitevins que Charles VII demanda au pape Eugène IV l'établissement de l'Université, avec droits et priviléges, à l'instar de celle de Toulouse. Le pape accorda ce qu'on lui demandait par sa bulle de 1431.

L'Université fut alors établie avec quatre facultés : théologie, droit, médecine, arts et belles-lettres.

Les professeurs furent, pour la THÉOLOGIE, *Jean Lambert*, recteur; DROIT CANON, *Pierre*, abbé de Saint-Maixent; DROIT CIVIL, *Guillaume Létur;* MÉDECINE, *Porchet* ou *Porchetti;* ARTS, *Guillaume-le-Breton.*

En 1486, il y eut des spectacles à Poitiers : on y joua la Nativité de Notre-Seigneur, la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ.

En 1534, une représentation mémorable eut lieu à *Douai*, en Poitou. Tous les Poitevins s'y rendirent. Les représentations se firent dans les anciens amphithéâtres romains.

Les littérateurs célèbres de ce temps-là étaient *Lapéruse*, *Julien Guersens;* les dames *Desroches*, *Scevole de Sainte-*

Marthe. On peut les comparer, pour leur réputation, à Corneille et à Racine.

En 1572, on joua à Poitiers une tragédie de *Pierre Joyeux*, intitulée *la Constance de Job*.

En 1581, furent représentées à Poitiers deux pièces de *Nicolas Montreux : le Jeune Cyrus*, tragédie, et *la Joyeuse*, comédie.

L'imprimerie avait déjà fourni de remarquables éditions. Parmi les imprimeurs célèbres étaient : *Marnef*, *Jean*, *Enguilbert*, *les frères Bouchet*, *Blanchet*, etc. On compare leurs éditions à celles des *Vascosans* et des *Etienne*.

De tout temps le Poitou a offert les moyens d'étendre et de polir l'esprit.

Scaliger a dit à ce sujet que les autres provinces de France sont les membres et Poitiers l'âme. Voici les vers de *Scaliger* qui expriment cette pensée :

Si studium est animus, veniunt de corpore vires,
Galliaque à meritis poscit utrumque sibi,
Ex studiis; aliæ belli exercentur amore,
Pictarum est animus; cætera corpus erunt.

LOUIS XI.

1461.

L'avènement de Louis XI au trône après la mort de Charles VII son père, fut pour Niort l'occasion de nouvelles faveurs. On se rappelle que Louis XI, étant dauphin, se révolta contre son père, secondé par le maire de Poitiers et La Trémouille, et que c'est à Niort où il se trouvait avec les gens de son parti.

On sait que la politique de ce prince consista à entretenir la mésintelligence entre les chefs de ligues, et que c'est ainsi qu'il anéantit les factions.

Le dévouement qu'il avait trouvé dans le peuple fit qu'il le traita avec une bienveillance calculée, mais constante ; tandis que d'un autre côté il se plut à rabaisser la noblesse lorsqu'il ne la persécuta pas.

Sous son règne s'établirent les corporations d'ouvriers dans la ville de Poitiers. Louis maintint non seulement tous les priviléges de cette cité, mais encore en augmenta le nombre.

En 1473, il vint en Poitou ; il y séjourna souvent dans la suite, ayant pour le Poitou, et Poitiers en particulier, une prédilection marquée.

Lorsqu'il était à *Plessis-lès-Tours*, accablé d'infirmités, il ne trouvait pas de plus doux allégement à ses maux, peut-être à ses remords, que de faire danser devant lui des bergers et des bergères du Poitou.

Il fonda plusieurs églises, entre autres *Puy-Notre-Dame*. Il fit cadeau à l'abbaye de *Charroux* de six magnifiques lampes d'argent.

Il mourut à *Plessis-lès-Tours* en 1483.

MISCELLANÉES.

Une des institutions remarquables du règne de Louis XI, est l'établissement des postes dans tout le royaume.

Charroux est situé à une lieue de *Civray*, sur les bords de la Charente. Cette ville est célèbre par son abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoît.

Le monastère fut fondé, en 785, par *Surgère*, comte de Limoges. Charlemagne lui donna de grands biens. La bibliothèque est magnifique. Le reliquaire de la *Sainte-Vertu* est célèbre par les prodiges qu'il opérait. Il contenait un morceau de chair rouge encore sanglante de Jésus-Christ.

De là est venu le nom de *Charroux*, en lui donnant pour étymologie ces deux mots latins : *caro rubra*.

Cette relique est jugée être la même que celle appelée depuis *saint Circoncis*, ou *saint Prépuce de Notre-Seigneur*.

Un grand nombre de moines ont eu de ces prépuces pour attirer des offrandes. *Godeau*, évêque de Valence, condamne ouvertement ces moyens de recueillir des offrandes.

On a vu précédemment que Louis XI avait fait cadeau à l'abbaye de Charroux de six lampes d'argent. Voici la lettre de Louis XI aux habitans de Poitiers, qui accompagnait ce présent :

« Très chers et bien amés, nous avons voué au *Saint-*
» *Vœu* de Charroux six lampes d'argent, lesquelles nous y
» envoyons par le porteur ; et pour ce que désirons que les
» dites lampes demeurent perpétuellement au dit *Saint-Vœu*
» sans être bougées, nous vous prions néanmoins, mandons,
» qu'incontinent et sans délai vous envoyiez avec ledit por-
» teur un ou deux des plus notables échevins de notre ville
» de Poitiers, pour *illec* prendre bonne et suffisante obliga-
» tion, tant de l'abbé que du couvent de ladite abbaye de
» Charroux, de non jamais aliéner ni transporter lesdites
» lampes où elles seront pendues en ladite église ; et ladite
» obligation ainsi faite et passée suffisamment, nous enverrez
» par ledit porteur, lequel nous envoyons expressément
» par de là, et gardez qu'en ce n'aie faute. — Donné au
» Plessis-lès-Tours, 7 janvier.

» LOUIS. »

Les six lampes pesaient cent vingt-six marcs d'argent.

L'église de Charroux, bâtie à la fin du VIIIe siècle, est une des plus belles du royaume. Elle a été presque entièrement ruinée par les guerres de religion.

1461.

Villon, ce génie supérieur qui, ainsi que l'appelle Boileau,

Sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Il composa, entre autres ouvrages, une tragédie sur la Passion de Notre-Seigneur, qu'il écrivit en langage poitevin.

CHARLES VIII.

1484.

Charles VIII n'avait que treize ans quand il monta sur le trône par la mort de son père Louis XI. *Anne* de France, dame de Beaujeu, sa sœur, eut le gouvernement de la personne du jeune roi.

Les états-généraux de Tours nommèrent un conseil de dix personnes, présidé alternativement par le duc d'Orléans et le duc de Bourbon. Ces dispositions avaient été prises selon le vœu de Louis XI. Anne tint une conduite tout opposée à celle du feu roi : elle rappela les exilés, soulagea le peuple écrasé par les impôts.

La révolte du duc d'Orléans et du duc de Bretagne oblige le roi à s'avancer jusqu'à Poitiers. Le comte de Dunois, fils du célèbre Dunois, s'était renfermé dans Parthenay après s'être révolté.

Charles fait son entrée à Poitiers en 1486. Il fut reçu en grande pompe. Les habitans lui firent cadeau d'un épervier en or pesant quatre ou cinq marcs, orné de riches peintures.

Cet épervier laissait voir son cœur à découvert, sur lequel était gravée une fleur de lis signifiant Poitiers : *Avis Picta Pictavis.*

Charles alla ensuite mettre le siége devant Blaye, qu'il prit. Il pacifia toute la Guienne et revint en Poitou.

Il prit Parthenay, dont il fit raser les fortifications. C'est après cela que fut donnée la bataille de Saint-Aubin, où il remporta la victoire. Il fit prisonniers le prince d'Orange et le duc d'Orléans, qui depuis fut roi de France sous le nom de Louis XII. Il leur donna plus tard la liberté.

LOUIS XII.

1498.

Nous passerons rapidement sur ce règne, qui n'offre rien d'intéressant pour le Poitou. Louis XII meurt en 1514, à l'âge de cinquante-trois ans.

FRANÇOIS Ier.

1515.

François Ier, comte d'Angoulême et duc de Valois, succède à Louis XII. Ce prince eut une bienveillance particulière pour Poitiers. Il y fit son entrée, en 1519, avec beaucoup de pompe, étant accompagné de la régente sa mère et de sa femme. Il arriva pour faire tenir les *Grands-Jours.*

Des fêtes extraordinaires eurent lieu. Entre autres singularités, on vit quatre jeunes filles absolument nues et représentant des sirènes : elles étaient placées près d'une fontaine la porte de la ville. La nature d'un pareil spectacle démontre

la simplicité des mœurs de ce temps-là, à ce que disent les historiens.

Le roi logea à l'hôtel de François Desmoulins, famille très ancienne de Poitiers. François Desmoulins avait été précepteur de François Ier.

En 1520, François Ier donna l'autorisation de bâtir l'Hôpital *des Champs*, qui fut construit sur un terrain donné par *François Fumée*.

La châtellerie de Civray fut érigée, par François Ier, en comté et sénéchaussée, en faveur de sa mère la duchesse d'Angoulême. Les terres d'Usson et de Saint-Maixent y furent réunies en 1526. Après la mort de sa mère il rentra dans ce comté, qui s'éteignit alors, 1533.

François Ier avait la plus haute estime pour la noblesse du Poitou ; il disait : « Nous sommes quatre gentilshommes de » la Guienne qui combattons en lice et courons la bague » contre tout allant et venant de la France : moi, *Sausac*, » *Dessé* et *Chataignerie*. »

Lorsque François Ier revint d'Espagne, où il fut prisonnier de Charles-Quint après la fatale bataille de Pavie, c'est à Poitiers que la paix fut publiée.

La régente passa par Poitiers, avec le Dauphin et le duc d'Orléans, se rendant en Espagne. Ils couchèrent au château d'*Auzance*, à une lieue de Poitiers.

La noblesse du Poitou donna le dixième de son revenu pour payer la rançon du roi.

Pendant la captivité de François, le Poitou fut livré à de grands désordres, pour lesquels le roi déploya une grande énergie. Il fit, selon l'usage, tenir les *Grands-Jours*, et il y eut alors douze gentilshommes décapités, 1532.

François Ier, ayant oublié généreusement tous les torts de Charles-Quint envers lui, consentit à ce que ce prince passât par la France pour aller punir les Gaulois qui s'étaient révoltés.

François ordonna à La Trémouille, gouverneur du Poitou, de rendre à Charles-Quint les mêmes honneurs qu'à lui-même. On reçut donc ce monarque avec la plus grande pompe. Les deux fils de François Ier et le connétable allèrent au devant de lui. La ville de Poitiers lui offrit en présent : un parc d'argent doré semé de fleurs, au milieu desquelles il y avait, sur un rocher, un aigle auprès d'un beau lis, avec cette devise : *In omnibus floribus mundi, elegi tibi, lilium unum.* François Ier vint au devant de Charles-Quint jusqu'à Châtellerault, 1541.

Une paix générale régna à cette époque. Lorsque François Ier monta sur le trône, la taille en Poitou s'élevait à la somme de 190,600 livres. Les Poitevins réclamèrent ; mais François Ier leur démontra qu'une diminution d'impôt était impraticable. Poitiers seul ne paya pas de taille, ses priviléges ayant été confirmés.

En 1546, ce fut *Jean de Daillon* qui fut sénéchal de Poitiers.

MISCELLANÉES.

Civray, petite ville du Haut-Poitou, capitale du comté de Civray, à dix lieues de Poitiers, sur les bords de la Charente.

La seigneurie de Civray appartint, en 1190, à Othon, fils de Henri, duc de Bavière, neveu de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.

En 1246, à Alphonse, comte de Poitou. Après sa mort, elle fut réunie à la couronne, puis donnée de nouveau à Raoul, comte d'Eu, connétable de France. Après sa décapitation pour crime d'intelligence avec les Anglais, Civray retourna de nouveau à la couronne.

En 1541, Civray fut érigé en comté par François Ier. Il a

été ensuite, à titre d'engagement, possédé par le prince de Condé.

Civray possède, à une lieue de distance, une carrière de marbre appelée *marbre de la Bonardière.*

1501. — *Raoul de Vathina*, ou *Rodulphus de Vatina*, médecin célèbre.

1521. — *Pierre Brissot*, né à Fontenay-le-Comte en Poitou, étudia la philosophie sous le célèbre *Villemor*, en 1495. Ses opinions médicales eurent de la célébrité au moment où il les fit connaître.

Il pense que les Arabes ont introduit en médecine des choses opposées à la doctrine d'Hippocrate et de Galien.

En conséquence de cette proposition, Brissot veut rétablir la méthode de ces deux grands hommes. Il entreprend d'expliquer les livres de Galien au lieu de ceux d'*Avicène*, *Razès* et *Misué*, suivis dans toutes les écoles de l'Europe.

Brissot soutient qu'il faut, dans la pleurésie, saigner du côté où est le mal, et non du côté opposé, comme le veulent les Arabes.

Des pleurésies dangereuses se déclarent à Paris, en 1515 et 1516 : on suit la méthode de Brissot, et elle est couronnée de succès.

Brissot entreprend des voyages qui ont pour but l'étude de la botanique. Il arrive à *Evora* en Portugal, 1518. Des pleurésies règnent en ce moment dans ce pays ; Brissot emploie sa méthode. Une controverse des plus vives s'établit entre *Denis*, médecin du roi, et Brissot. Deux partis se forment : les *Brissotiens* et les *Dionysiens*. Après nombre d'intrigues employées et de passions mises à découvert, on en appelle à l'empereur Charles-Quint, en 1529. *Brissot* meurt à Lisbonne au moment où sa doctrine allait triompher, 1532. *Amatus Lusitanus*, médecin juif et ami de

Brissot, lui était redevable de la connaissance des aromates. Un autre médecin, *Amat*, juif portugais, et aussi ami de Brissot, a publié une lettre de ce médecin célèbre. Cette pièce, imprimée à Paris en 1525, porte ce titre : *Apologetica disceptatio in quâ docetur per quæ loca sanguis mitti debent in viscerum inflammationibus, præsertim in pleuritide.*

HENRI II.

1547.

Henri II succède à son père. Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, a sur l'esprit de ce prince un souverain empire. Cette femme célèbre était d'une ancienne maison de Poitiers. On croit que le chef de cette maison fut Guillaume, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitou.

Diane était veuve de *Louis Brézé*, sénéchal de Normandie. Elle avait quarante ans lorsque Henri II en devint éperdûment amoureux. On dit que ce prince, voulant reconnaître une fille qu'il avait eue d'elle, Diane lui dit : « J'étais née » pour avoir des enfans légitimes de vous ; j'ai été votre » maîtresse, parce que je vous aimais. Je ne souffrirai pas » qu'un arrêt me déclare votre concubine. » Elle eut le titre de duchesse de Valentinois.

Elle était d'une grande beauté, douce et bienfaisante. Elle adoucit les maux de Henri II ; cependant elle le jeta dans de grandes prodigalités qui dérangèrent les finances du royaume.

Le besoin d'argent engagea le roi à consentir à la suppression de la gabelle dans la province du Poitou. Les Poitevins devaient, à cet effet, donner deux cent mille écus, valant 450,000 livres tournois, à la charge de continuer à

payer le quart et demi de l'impôt, 1549. Un présidial fut créé à Poitiers à cette époque, d'après la demande des habitans.

En 1559, les anciennes coutumes, qui étaient un mélange de droit romain associé aux usages des Gaulois et des Germains, furent réformées à Poitiers.

Les premières guerres de religion commencèrent en Poitou. Les huguenots de Poitiers, irrités contre les jacobins qui avaient prêché contre eux, entrèrent dans leur couvent et le mirent au pillage. Les principaux coupables furent condamnés à mort. Cette sévérité rétablit la paix. Henri II approuva ces mesures.

Ce prince, au milieu des loisirs que lui laissait la paix, voulut s'occuper de religion, comme on le voit par une lettre de lui, écrite à la ville de Poitiers en 1559. Il voulait abolir le protestantisme.

MISCELLANÉES.

1550. — *Anne Larchevêque de Parthenay* était de la maison célèbre du Poitou, qui prit le surnom de Larchevêque au commencement du XIe siècle. *Anne* fut célèbre par la vivacité de son esprit et l'étendue de ses connaissances. Elle parlait très bien latin et grec; elle chantait parfaitement. Le savant *Lilio Giraldi* a dédié à *Anne* son deuxième Dialogue sur l'Histoire des Poètes.

1558. — *André Tiraqueau.* Ce fut un célèbre jurisconsulte, qui a joui d'une immense réputation, justifiée par ses nombreux ouvrages et son grand savoir. Il eut un grand nombre d'enfans, qui tous parvinrent à des emplois distingués. Plusieurs d'entre eux soutinrent honorablement la réputation de leur père. On a dit qu'*André Tiraqueau* faisait tous les ans un livre, et qu'en même temps sa femme

donnait le jour à un enfant. Cette circonstance a été le sujet des vers suivans :

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils;
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits.
S'il n'eût point noyé dans les eaux
Une semence si féconde,
Il eût enfin peuplé le monde
De livres et de Tiraqueaux.

FRANÇOIS II.

1559.

François II succède à son père. Son règne ne dure qu'une année.

Le roi donne connaissance à la ville de Poitiers de la fameuse conspiration d'Amboise. Il promet une amnistie pour tous ceux qui, ayant pris part à cette conspiration, se déclareront dans huit jours.

Les persécutions dirigées contre les protestans commencent à amener dans les principales villes de France, et à Poitiers, des actes d'hostilité qui vont prendre un caractère si grave dans les règnes suivans.

CHARLES IX.

1560.

Charles IX succède à François II son frère. Par son édit de 1560, il ordonne à tous ses sujets de vivre en paix.

Les huguenots, après avoir défendu leur cause par des écrits, ont maintenant recours à la voie des armes. Les persécutions qu'on leur fait éprouver, enfantent la révolte de toutes parts.

Les huguenots s'emparent de plusieurs villes et soulèvent le peuple de Poitiers.

Pineau, receveur-général, va s'enfermer dans le château de Poitiers, avec les deniers du roi.

Le seigneur de *Saint-Gemme* fait enlever de force, par ordre du prince de Condé, les principaux magistrats de Poitiers. Les Gascons entrent dans la ville, Saint-Gemme ayant fait ouvrir les portes. Poitiers est livré au pillage; on commet d'horribles cruautés.

1627. Le roi reprend Poitiers. Les huguenots parviennent cependant à s'en rendre maîtres une seconde fois. Le maréchal de Saint-André est à leur tête. Le pillage et les massacres recommencent. *Herbert*, maire de Poitiers, est pendu.

Les huguenots s'emparent de Chauvigny. La bataille de Dreux et le meurtre du duc de Guise amènent enfin la paix.

Roch Chasteignier, parmi les Poitevins, se distingua glorieusement dans l'armée catholique.

En 1563, les huguenots se révoltent de nouveau. Le jeune *Vérac* assemble la jeunesse huguenote, dans le Haut-Poitou. *Soubise* se met à la tête de celle du Bas-Poitou. Ils prennent le château de Lusignan.

Ils tentent de nouveau la prise de Poitiers, en cherchant à soulever les calvinistes; mais Guy de Daillon, comte de Lude, qui s'y était enfermé avec toute la noblesse, rend nulle l'entreprise des huguenots.

En 1568, le comte de *Lude* prend le château de *Marieul*. Les huguenots s'emparent de Luçon, défendu par le prêtre

Chanteclerc. Le comte de Lude arrive trop tard pour le secourir.

Dandelot, frère de l'amiral de Coligny, vient au secours des protestans du Poitou. Il entre dans Parthenay, met le siége devant Niort, qui capitule. Le château de *Maigné* est pris, et la garnison passée au fil de l'épée.

Les événemens de ces déplorables guerres se pressent et bouleversent la France.

Pluviant se rend maître de Fontenay. Saint-Maixent se soumet aux protestans. L'amiral Coligny prend Chauvigny et fait mettre le feu au château.

La cour envoie enfin le duc de Montpensier et le duc d'Anjou, avec des secours considérables pour le Poitou.

Les deux armées se rencontrent à *Pamprou*. Elles reculèrent toutes deux; il n'y eut que quelques escarmouches près de *Jaseneuil* et de *Sausais*.

Le duc de Condé, à la tête des huguenots, prend Mirebeau et son château, puis Champigny, appartenant au duc de Montpensier. Là il fait pendre le père *Babelot*, cordelier et confesseur du duc de Montpensier. Ensuite, le prince de Condé se dirige vers Saumur.

Les comtes de Lude et de Brissac en profitent pour reprendre Mirebeau. *Dandelot*, animé par la vengeance, force l'abbaye de *Saint-Florent*, près de Saumur, et y commet de grandes cruautés.

Le Bas-Poitou est également le théâtre de la guerre. Les huguenots essaient de prendre le château de *Saint-Michel-en-l'Herme*, défendu vaillamment par un moine, nommé *Chateauper*. Ce n'est que par la trahison d'un moine qu'ils se rendent maîtres de la place; ils la détruisent de fond en comble, après y avoir commis des cruautés inouïes!

En 1569, *Guron*, du parti catholique, prend la *Motte-Ste-Héraye*. Le comte de Brissac fait une grande quantité de pri-

sonniers. Montgommery et les deux *Serres* sont du nombre. Il les emmène à Lusignan, où ils sont fort bien traités.

Cependant, de concert avec l'amiral Coligny, les prisonniers cherchent à prendre le château par trahison; ils ne peuvent y réussir. Ils sacrifient un assez grand nombre de catholiques, entre autres la femme de *Guron*, qui était de la maison de *Bonnin*, l'une des plus anciennes familles du Poitou.

1569. La mort du prince de Condé, arrivée à la bataille de *Jarnac*, n'apporte pas de grands changemens dans la situation de la France. Dandelot fait de nouvelles levées en Poitou. La reine de Navarre proclame son fils Henri, âgé de 14 ans, prince de Béarn, chef des protestans. Son cousin, Henri de Condé, fils du prince de Condé, est également à la tête du parti.

Rouhaut de Landran, zélé catholique, prend *Tiffauges*, et laisse cette place sous la garde de la *Cressonnière*. Celui-ci la fait raser, afin qu'elle ne serve plus aux protestans.

Les catholiques prennent Montaigu. Le comte de Lude s'empare du château de *Chervaux*. Il essaie d'entrer dans Niort, sans succès.

L'amiral Coligny profite de la retraite du duc d'Anjou pour faire prendre Châtellerault par *Lanoue*. L'amiral prend Lusignan, et laisse la vie à Guron qui commandait le château.

L'amiral prend Vivonne, Montreuil-Bonnin, Dissay, Gençay. Il vient ensuite mettre le siége devant Poitiers, défendu par le comte de Lude, qui, depuis long-temps prévoyant ce dessein, avait travaillé à mettre la ville en état de défense.

On passa la troupe en revue. On a conservé long-temps, chez les Cordeliers, le tableau où l'on avait inscrit le relevé de ces troupes.

Le duc d'Anjou, le duc de Guise et le marquis de Mayenne,

accompagnés d'une noblesse nombreuse, se rendent à Poitiers pour le défendre. Ce secours ranima puissamment le courage des habitans.

L'amiral Coligny arrivé à Montreuil-Bonnin, cherche en vain à détourner ses généraux d'en faire le siége. On s'approche du faubourg de la *Cueille-Mirebalaise*, défendu par le capitaine *Boisvert*, mais les assiégeans sont reçus si rudement qu'ils sont réduits à s'enfuir.

Les habitans mettent le feu, le même jour, aux faubourgs *Saint-Lazare* et *Saint-Cyprien*. Ils brûlent également l'abbaye de Saint-Cyprien, afin d'enlever aux assiégeans la possibilité de s'y établir et de pouvoir ainsi s'approcher des remparts.

La ville reçoit un renfort considérable par l'arrivée de *Daunoux*, maître-de-camp du régiment de Brissac.

Les assiégeans étaient si près, que le duc de Guise, voyant qu'ils tiraient sur ceux qui allaient et venaient dans la rue *Pont-Jonbert*, fit tendre des cordes au dessus de cette rue, sur lesquelles des toiles furent placées, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de voir dans la place.

On abattit deux arches du pont Jonbert, en une nuit, pour couper, de ce côté, l'entrée aux ennemis. Ceux-ci, voyant qu'ils ne pouvaient rien au pont Jonbert, se portèrent du côté de la porte de *Rocherieul*, puis du côté de Saint-Cyprien. Ayant encore été repoussés, ils se dirigèrent vers le pré l'*Abbaye;* là, ils font une brèche considérable pour donner l'assaut.

On conseille au duc de Guise et au duc de Mayenne de sortir par le faubourg le moins bien gardé, et de ne pas s'exposer à un assaut; mais ils refusent de suivre ce conseil et veulent partager le sort des habitans.

Cependant le siége continue et les vivres commencent à manquer. Un œuf se vend 15 sous, une poule 5 livres, une livre de beurre 50 sous! Beaucoup d'habitans ne mangeaient que de l'âne et du cheval.

Les ennemis se trouvent forcés d'abandonner la brèche du pré l'Abbaye. Ils établissent, pendant la nuit, un nouveau pont sur le Clain, vis-à-vis le faubourg *Saint-Saturnin* et le pré l'Évêque. *Briançon*, frère du comte de Lude, et Daunoux, sont tués en cet endroit.

Les Italiens qui sont dans la ville servent beaucoup à la défendre. La reine vient jusqu'à Tours, pour essayer de porter secours aux assiégés. Le duc d'Anjou s'entend avec elle ; mais les troupes que l'on envoie ne peuvent passer.

Les habitans de Poitiers envoient des députés au roi pour demander de pressans secours.

Cependant l'armée des assiégeans éprouve un embarras inattendu. La maladie décime ses rangs, et la dyssenterie exerce de cruels ravages. L'amiral de Coligny est gravement malade.

Les assiégés, dont les travaux ont produit une inondation, obligent les ennemis à diriger tous leurs efforts du côté du pont. Ils se préparent à donner l'assaut. La défense est terrible du côté de la place, et de part et d'autre les pertes sont considérables.

Enfin Coligny lève le siége précipitamment, après sept semaines de Blocus.

Le duc d'Anjou met le siége devant Châtellerault sans pouvoir la prendre. Il rencontre l'amiral près de Moncontour. Une affaire des plus sérieuses s'engage, et les protestans sont battus.

L'amiral se retire à Niort, où étaient le prince de Béarn et le prince de Condé. Le Poitou ne présentant aucune chance de succès, ils vont en Gascogne.

Le duc d'Anjou prend Niort, qui obtient une capitulation honorable. Le comte de Mirebeau rend le château de Lusignan; le capitaine *Pluviaux*, Fontenay. Le commandant *Larnay* sort de Châtellerault sur la simple sommation du duc d'Anjou.

Tout le Poitou rentre sous l'obéissance du roi en 1569. L'année suivante, les protestans font des ravages dans le Bas-Poitou. Ils sont arrêtés par *Puygaillard*. Enfin ils prennent Luçon et se rendent maîtres du Bas-Poitou.

La reine, qui avait des vues secrètes, fait faire des négociations de paix ; elle fut signée à Saint-Germain-en-Laye. Ainsi se termina la troisième guerre de religion.

MISCELLANÉES.

1562. — *Roch Chasteignier*, deuxième fils de Jean Chasteignier, seigneur de la Roche-Posay. La noblesse de la maison des Chasteignier se distingue dès le commencement du XIe siècle. Elle s'est alliée, par des mariages, aux maisons d'Angleterre et de Castille.

1560. — *Pierre Santerre*, célèbre musicien, florissait à Poitiers en 1560 ; il a mis en musique les 150 Psaumes de David.

HENRI III.

1574.

Après la mort de Charles IX et un interrègne de trois mois, Henri III, duc d'Anjou et frère de Charles IX, lui succède. Il revient de la Pologne, dont il était devenu le roi, pour prendre possession du trône.

Les guerres de religion vont se rallumer, sous ce règne, avec une nouvelle fureur. Les événemens prennent de nouveau, dans le Poitou, une haute et terrible importance !

Les massacres de la *Saint-Barthélemy* avaient porté à son comble l'exaspération des huguenots.

La maison de Lorraine, qui jouissait d'une immense faveur, devint tout-à-fait redoutable aux ducs d'Alençon et de Montmorency. Ils forment une nouvelle ligue, sous le nom des *Mal-Contens*. Les huguenots s'y joignirent, mais dans le dessein de perdre les Guise leurs ennemis. La guerre éclate dans le Poitou.

Le chef des *Mal-Contens* du Poitou était *Lahaye*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, 1574. Il prend d'importantes dispositions avec le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le fameux capitaine *Lanoue*, protestant. S'étant ainsi concerté avec des chefs aussi importans, il voulut, le mardi-gras, surprendre Poitiers. *Lauzon*, maire de la ville, fait avorter ce projet, dont il avait eu connaissance.

Lahaye cherche à réaliser de nouveau son projet. Un moulin peut donner passage à l'ennemi pour entrer dans la ville. Le meunier *Coquereau* est alors gagné; mais cet homme se repent et découvre le complot. Néanmoins le nom de *Coquereau* est devenu proverbial dans le pays; et lorsqu'on veut désigner un traître, on l'appelle *Coquereau*.

Les ecclésiastiques font des rondes de nuit comme les autres habitans.

Lahaye obtient son pardon du roi et projette en même temps une troisième tentative contre Poitiers. Un des siens le trahit : on lui pardonne encore; mais il se rend, pour la quatrième fois, coupable de félonie, et il est condamné à mort : on l'exécute en effigie. Étant découvert dans sa maison de campagne de la *Begeaudière*, il se tue au moment d'être pris.

Le duc de Montpensier alla mettre le siége devant Fontenay, que Lanoue avait fait fortifier à la hâte. On fit placer une batterie entre le château et la cour de *Lamproie* : c'est ainsi qu'on se rendit maître de cette place.

En 1575, l'armée royale se rendit à Lusignan. C'est dans

ce château qu'était la fameuse tour de *Mellusine* et la fontaine du même nom.

La place était défendue par René, vicomte de Rohan.

Le duc de Montpensier fait foudroyer la ville et le château par plus de vingt pièces de canon. On tirait souvent plus de mille coups par jour. La famine était horrible chez les assiégés. Enfin, après plusieurs pourparlers, il y eut des otages fournis de part et d'autre, et on signa la capitulation.

Le duc de Montpensier fait raser les fortifications. Il chargea de ce soin *Méri de Barbezières*, qui fut aidé dans cette opération par tous les paysans, satisfaits de se débarrasser ainsi de la garnison.

Malgré les victoires du duc de Montpensier en Poitou, les calvinistes accueillent avec empressement le manifeste publié, par le duc d'Alençon, contre Catherine de Médicis et Henri III, son fils. Cet événement n'eut aucune suite funeste, grâce à la finesse de la reine-mère. Elle trouva le moyen de faire signer aux princes insoumis une paix générales, en 1576, à *Chatenay*.

La liberté du culte fut rendue aux calvinistes; on leur octroya huit places. Les princes *Mal-Contens* rentrèrent dans tous leurs biens et leurs dignités, par un édit de Henri III.

Cet édit révolta les catholiques. Ils accusèrent le roi d'être d'accord avec les calvinistes; alors ils formèrent entre eux une confédération qui prit le nom de *ligue*, et dont le but était de sauver la religion. Les Guise tournèrent cela à leur profit personnel.

Les plus ardens de la ligue étaient, pour le Poitou, le duc de La Trémouille et le duc de Thouars.

Pendant que les choses se passaient ainsi, le fils de *Jeanne d'Albret*, roi de Navarre, se rendit en Poitou. Sa présence ranima le zèle des protestans.

Henri abjura, dans la ville de Niort, la religion catholique, qu'il n'avait embrassée que par force, afin d'échapper à la

mort. Il alla ensuite à La Rochelle pour s'assurer de la fidélité des habitans. Le prince de Condé lui chercha un asile à Saint-Jean-d'Angély.

La ligue donna le signal de la guerre. Charles de Rohan, seigneur du Landerau, s'empara du château de Montaigu.

Ce fut pendant toutes ces agitations que se tinrent à Blois les états-généraux du royaume, en 1576.

Le Poitou fut représenté par le maire de Poitiers, et *Pierre Rat*, l'un des membres du présidial. Cette assemblée était entièrement dévouée à la ligue, hors deux ou trois personnages illustres.

Le dernier traité de paix fut révoqué, et l'exercice de la religion réformée entièrement défendu. Henri de Navarre et le prince de Condé prennent les armes pour s'opposer à cette violation du dernier traité. Toute la population calviniste se range de leur côté. Le comte de Lude, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, est chargé, par le roi Henri III, de propager la ligue dans les provinces, 1577. Le comte convoqua le maire et les échevins, et il fut décidé que toutes les compagnies de la ville seraient réunies pour s'associer solennellement à la ligue.

Cette décision provoqua une violente opposition, attendu qu'elle froissait les sentimens d'honneur et de fidélité que les Poitevins avaient toujours montrés. Ils dirent donc qu'ils ne devaient pas témoigner leur dévouement par de nouveaux sermens; qu'ils n'avaient jamais forfait à leurs engagemens ni manqué aux volontés royales.

Ils envoyèrent à Henri III des députés pour réclamer contre les actes de la commune. La députation fut composée ainsi : *Guillaume Foucher*, sous-chantre de la cathédrale; *Jean Palustre, René Brochard* et *François de Lauzon*.

Enfin la commune s'enrôla sous les bannières de la ligue. Les deux partis ne tardèrent pas à se manifester toute leur haine.

Saint-Gelais, calviniste, tente de prendre Niort; ses affidés sont pendus.

Le duc de Thouars, du parti catholique, prend *Melle*, défendu par le capitaine *Bonnet*; mais il mourut pendant le siége.

Pendant toutes ces hostilités, le roi de France et sa mère arrivent à Poitiers, pour entrer en pourparler avec les princes de Navarre et de Condé.

Ils furent reçus par la ville avec un grand cérémonial. On leur offrit des présens : on remarqua surtout celui de la reine-mère; il représentait un rocher d'or, d'où s'échappaient les eaux d'un fleuve sur lesquelles surnageait un petit bateau équipé et dirigé par un nautonnier tenant à la main un placet où était gravée cette inscription : « Si elle le veut, » elle peut rendre notre rivière du Clain navigable. »

Henri III entendit la messe à Saint-Hilaire, revêtu de l'aumusse et du surplis. La présence du roi à Poitiers fut signalée par l'édit de paix générale qu'il signa, 1577. Cet édit restreignait à certaines localités les garanties accordées par celui de *Chantenay*.

Ce traité fut suivi, en 1779, de celui de Nérac en Gascogne, qui était plus avantageux aux calvinistes.

La Rochelle était le centre des opérations calvinistes, et Poitiers la ville dévouée à la ligue.

Eh! comment ne l'eût-elle pas été cette ville qui défendait ses croyances du passé; qui avait deux saints pour patrons, et se trouvait de toutes parts entourée de monumens religieux.

La paix, annoncée par les édits de Nérac et de Poitiers, ne fut pas de longue durée, les calvinistes cherchant sans cesse à s'emparer de nouvelles places.

Pour remédier à tous ces maux, on envoya à Poitiers des membres du Parlement pour y tenir les *Grands-Jours*, 1579. Le célèbre poitevin *Barnabé Brisson* devait y remplir

les fonctions d'avocat-général. Il ouvrit cette solennité par un discours sur l'origine des *Grands-Jours*. Un nombre considérable d'arrêts et de décisions furent rendus par ces magistrats. « J'appelle Dieu à témoin, » dit Pasquier, dans une lettre au président *du Harlay*, « que je ne vis jamais procédures aussi belles que celles-là ! »

Pendant le séjour de ces magistrats de Paris, on les vit se faire admettre dans la maison des *dames Desroches*, afin de trouver dans cette relation un agréable délassement. On verra, dans les *Miscellanées*, des notes curieuses sur les *dames Desroches;* mais ce qui n'est pas moins fait pour exciter la surprise, c'est de voir les plus graves personnages du temps, rester si insoucieux et si peu préoccupés au milieu d'une guerre comme celle de la Ligue !

La mort du duc d'Anjou, frère de Henri III, vint présenter des chances au roi de Navarre pour arriver à la couronne.

L'édit de Poitiers et de *Fleix* excita contre le roi des imprécations à cause des garanties nombreuses accordées aux protestans. La révolte contre le roi fut proclamée comme un droit. Henri III, pour se mettre à l'abri, publie en 1535, à *Nemours*, un nouvel édit, qui ne permettait en France que la religion catholique. Les autres religionnaires devaient sortir du royaume avant un mois.

Jamais la royauté ne tomba plus bas et ne fut autant avilie. On somme le roi de Navarre de rendre les places. Il résista ainsi que le prince de Condé, et tous deux se préparent à une énergique défense.

Des seigneurs poitevins se rangent sous leur bannière ; on se prépare au combat, et, selon l'expression du maire de Poitiers : « Les chances de la victoire furent placées entre » les mains de Dieu. »

Au nom de la Ligue, Emmanuel de *Mercœur*, gouverneur de la Bretagne, ravage le Bas-Poitou à la tête de deux mille

hommes. Il commet de révoltantes cruautés sur les calvinistes.

Le prince de Condé sort de Saint-Jean-d'Angély et vient à la rencontre d'Emmanuel de Mercœur. Celui-ci se réfugie dans un des faubourgs de Fontenay, dont le capitaine, quoique catholique, lui avait refusé l'entrée.

La fortune lui devenant toujours contraire, il s'enfuit dans la nuit, laissant aux princes un grand bagage et beaucoup de prisonniers.

La conservation de Poitiers préoccupa vivement Henri III. Sa lettre, écrite à *Boisseguins*, gouverneur de cette ville, le prouve.

« Il est très nécessaire, disait-il, que vous preniez plus » garde que jamais à la sûreté de ma ville et château de Poi- » tiers, étant certain que ceux de la religion réformée qui » sont en icelle tâcheront, toujours à la faveur de plusieurs » de leurs factions, de s'en rendre maîtres; à quoi je vous » prie de veiller si soigneusement, que, par votre vigilance » et dextérité, vous puissiez prévenir les desseins de ceux » qui seront bien aises d'avoir cet avantage sur moi; car ce » n'est pas assez de s'être heureusement préservé des artifi- » ces de ceux de la Ligue pendant ces derniers troubles, il » est maintenant question de s'opposer aux surprises des cal- » vinistes qui sont entrés en défiance dudit édit, et sont per- » suadés que c'est un instrument par lequel on veut ruiner » leur parti. »

En 1585, Jean de *Chourse*, seigneur de *Malicorne*, fut nommé gouverneur du Poitou par la mort du comte de Lude, dont l'activité contribua puissamment au gain de la cause du roi et de la religion catholique.

Le prince de Condé affermit son autorité par son mariage avec Charlotte, fille de Louis de la Trémouille, duc de Thouars

et gouverneur, *pour le roi*, de ses pays du Poitou. Après des difficultés suscitées contre cette union par la veuve de la Trémouille, Jeanne de Montmorency, le mariage fut enfin célébré au château de Taillebourg, 1586, avec les cérémonies du culte réformé.

Le jeune Claude de la Trémouille, héritier de l'antique dynastie, s'associe au prince de Condé. Cette association ne fut pas longue. Le prince de Condé mourut empoisonné, et on en accusa sa femme. L'ouverture du corps fut faite à Saint-Jean-d'Angély par les médecins.

La justice, sous les ordres du roi de Navarre, procéda à une enquête dirigée par *René de Cumont*, prevôt de la sénéchaussée de Saintonge au siége de Saint-Jean-d'Angély.

Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître la jeune veuve coupable. Les uns attribuent son crime au fanatisme pour la ligue; d'autres l'expliquent par son amour pour le jeune page *Pernillac de Belcastel*.

Le page prend la fuite avec *Brillaud*, valet-de-chambre de la princesse. Ils sont arrêtés, l'un à Poitiers, l'autre à Saint-Jean-d'Angély. On obtient d'importans aveux : *Brillaud* est écartelé, et le page pendu en effigie : il avait trouvé le moyen de passer en Italie.

Charlotte de la Trémouille était enceinte lorsqu'elle fut arrêtée; elle en appelle aux juges de Paris comme étant du sang royal. La sénéchaussée de Saintonge poursuit néanmoins le procès. Le Parlement annule la procédure et défend aux commissaires du roi de Navarre de continuer. Le Parlement fut vaincu en cette circonstance; la condamnation à mort de Charlotte eut lieu.

Cependant on ne l'exécuta pas; elle resta prisonnière au château de Saint-Jean-d'Angély.

Il fallait en ce moment une victime pour apaiser les clameurs des calvinistes. Une pauvre femme devait servir d'holocauste. La captivité de Charlotte dura sept ans. Le roi de

Navarre, devenu roi de France, proclama son innocence le 24 juillet 1596.

L'on ne connut jamais le secret de ce dramatique événement.

Henri, par la mort du prince de Condé, demeura seul chef des réformés. Il avait d'habiles capitaines : Saint-Gelais, d'Aubigné, la Trémouille, Chaletton, La Rochefoucault, Duplessis, Mornay; ceux-ci s'emparent de plusieurs places fortes du Poitou, telles que Chézé, le Maixent, Parthenay et Fontenay.

La guerre civile devient plus vive que jamais. Les commotions de Paris, 1588, eurent de grands retentissemens dans le Poitou.

En vain le gouverneur du Poitou veut s'opposer avec Lavardin aux conquêtes des révoltés, *Marans* est repris par le roi de Navarre. *Montaigu*, assiégé par le duc Philippe de Lorraine, est délivré par le roi de Navarre; puis Niort, malgré les défenses de Malicorne et des seigneurs poitevins, au nombre desquels se trouve La Rochejacquelein. *Pont-de-Courlay* fut de même pris par les calvinistes, commandés par Saint-Gelais, qui fut nommé gouverneur par le roi de Navarre.

Ces nombreux triomphes et l'insuccès du duc de Nevers au Poitou, les troubles suscités par les Guise, font trembler Henri III. Il publie le funeste édit de *Rouen* qui, plus que jamais, vient raviver toutes les haines.

Cette ordonnance est accueillie avec enthousiasme à Poitiers. Henri III fit assassiner, dans le château de Blois, le duc et le cardinal de Guise, les deux chefs de la sainte Ligue. Les catholiques conçoivent un terrible désir de vengeance.

Poitiers, jusque-là fidèle au roi, est agité par des troubles dont la mort des Guises devient l'occasion. Boisseguin, gouverneur, le vicomte de la Guierche, son gendre, le maire et l'évêque de Poitiers Saint-Belin, se mirent à la tête des insurgés.

Des barricades sont formées dans les rues ; des luttes assez vives s'engagent. Ces troubles de Poitiers forcent Henri III de venir lui-même dans cette ville pour rétablir le calme; mais son autorité devait pâlir là aussi bien qu'à Paris.

On ferme les portes de la ville à son approche; plusieurs coups de canon furent même tirés sur l'armée du roi.

La révolte était dirigée par l'évêque *Saint-Belin*, assisté du religieux *Protaise*. *Henri III* déclara alors la ville de Poitiers coupable d'insurrection, et transféra à Niort son présidial.

Ce fut à cette époque que Henri III eut une entrevue avec le roi de Navarre, 1589. Ils se réconcilièrent, et leurs troupes se réunirent près de Beaugency pour marcher contre Paris; mais Henri III est assassiné : avec lui s'éteint la race des Valois.

MISCELLANÉES.

1579.

Madeleine Neveu et *dame Desroches* et *Catherine Desroches*, sa fille, à Poitiers. La mère et la fille furent célèbres par leur attachement mutuel, leurs talens et leur esprit. La fille était d'une grande beauté qui rappelait celle de la mère. Dans les *Grands-Jours* qui eurent lieu en 1579, les magistrats les plus distingués vinrent aux réunions des dames Desroches : ces réunions rappellent celles de l'hôtel de Rambouillet.

Une puce fut aperçue un jour sous le fichu de mademoiselle Desroches. Celui qui fit cette importante découverte était le président de Harlay. Il proposa à ces dames d'écrire des vers sur cette *heureuse puce* (poétique du temps); ces dames acceptèrent. La puce de mademoiselle Desroches mit en émoi tous les beaux esprits, et elle prévalut sur les événemens de la Ligue.

Les dames Desroches eurent un procès, qu'elles gagnèrent. Catherine remercia les juges par les vers suivans :

Oh ! combien je désire une faveur du ciel !
C'est qu'en lisant les vers que je vous viens d'écrire,
Vous les puissiez trouver aussi coulans que miel ;
Car ainsi je rendrais du miel pour de la cire.

Le mot cire fait allusion au sceau attaché aux arrêts de la commission.

Scaliger a fait le plus pompeux éloge de ces dames. Les ouvrages de la mère et de la fille ont été imprimés à Paris, en un vol. in-4°, en 1369. Il y a une édition de Poitiers, de 1583.

HENRI IV.

1589.

D'un côté on proclame Henri de Navarre, roi de France ; de l'autre, le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, se laisse proclamer aussi roi de France. Ce Charles était prisonnier à Chinon et fut conduit au château de Maillezai sous la garde de d'Aubigny,

A peine la nouvelle de la mort d'Henri III vint à Poitiers, que les soldats de la Sainte-Union se répandent dans le pays. Ils prirent Montmorillon et Saint-Savin. Le vicomte de la Guierche fut tué en combattant pour la faction.

Avec le vicomte de la Guierche, périrent *Jean Chastaignier* et *Malicorne* auxquels Henri IV avait confié la défense de la partie du Poitou au-delà de la Vienne.

Poitiers, après la mort d'Henri III, devint le centre de la

faction de la Ligue. Les Poitevins, dévoués aux Guise, bravèrent la nouvelle royauté. Ils étaient soutenus par le jeune duc de Guise et par le prevôt des marchands de Paris ; enfin les ambassadeurs d'Espagne et le duc de Mayenne leur fournissaient un puissant appui.

Les Poitevins avaient reçu de ces divers personnages les plus brillantes promesses, et ils devaient en recevoir les plus grands secours.

Cependant un an après, Poitiers fut assiégé, l'armée royale ayant à sa tête Malicorne, Claude la Trémouille, Louis Chastaignier, de la Rochechouart, de Parabère, etc. Aucun des secours tant promis n'arrivèrent, et Poitiers n'échappa au blocus que par le grand courage de ceux qui le défendaient.

L'abjuration d'Henri IV, en 1593, termina les guerres de religion. Poitiers déserta alors le parti des Guise ; d'autres villes l'imitèrent et se rendirent au Roi.

Poitiers envoya des députés qui prêtèrent serment à Henri IV. Ces députés furent : MM. *Saint-Marthe Fumée*, conseiller au présidial; *Bretonneau* et *Lefranc Chamines*, *Ph. Laynė*, docteur; *Jacques Barraut*, avocat; *Louis Pegrand*, procureur. Henri IV fut charmé de leur arrivée et les reçut fort bien.

Telle fut l'issue de la Ligue en Poitou. Henri IV révoqua l'ancien édit de Poitiers contre les calvinistes, et l'exercice du culte protestant fut reconnu d'une manière irrévocable. Malgré les dispositions de Henri pour purifier entièrement le royaume, il ne put empêcher les habitans de la Guienne de venir en Poitou. Ils s'étaient rendus si redoutables par leurs brigandages, qu'à Poitiers on leur avait donné le nom de *Croquant*.

Malicorne et *Chastaignier* les repoussent en 1593. Le duc de Bretagne vient aussi dans le Poitou, et prend Mirebeau.

Le roi fut obligé de marcher contre lui. Le duc rentra alors dans l'obéissance.

Les protestans, mécontens de Henri IV, l'appellent *le Béarnais félon*. Les menaces de révoltes se propagent.

Une assemblée de réformés a lieu dans Châtellerault. Là se firent les préliminaires de l'édit de Nantes, qui fut enfin prononcé dans cette ville, 1598.

L'édit souleva bien des passions; mais, grâce à l'habileté de Parabère, gouverneur de cette province, l'édit fut favorablement accueilli en Poitou.

Henri IV, prévoyant alors que des contrées si long-temps agitées obéiraient difficilement, envoya comme gouverneur Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully. Il fit son entrée à Poitiers en 1604. On le reçut avec une pompe royale.

Sully se rendit à Thouars et s'efforça de ramener le duc de la Trémouille qui mourut alors. La pacification à laquelle Sully travaillait, se trouva singulièrement favorisée par la mort de la Trémouille.

L'an 1606, une assemblée de protestans se tient à Châtellerault.

En 1609, un synode national se tint à Saint-Maixent.

Sully administra paternellement le Poitou. Henri, de son côté, accorda sa protection aux entreprises industrielles. On commença le dessèchement du marais de la Sèvre.

Sully voulait établir à Poitiers un parlement, une chambre des comptes et une cour des aides. Ces projets s'évanouirent à la mort du roi, 1610.

A cette nouvelle, toutes les corporations s'assemblent à Poitiers dans le couvent des Cordeliers. Plus de 1,200 s'y trouvèrent réunis.

Là, un moine les exhorte à reconnaître le jeune roi Louis XIII. Tous s'écrient : « Vivent le roi Louis XIII et la régente, sa mère ! »

Il y eut, dans la cathédrale de Poitiers, une cérémonie religieuse en l'honneur du roi défunt. L'oraison funèbre fut prononcée par F. de la Béraudière, conseiller au parlement de Paris et abbé de Nouaille.

MISCELLANÉES.

Montmorillon est situé près des limites de la Marche, sur la Gartempe, à 9 lieues de Poitiers. Le château fut acheté par Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis. En 1316, cette terre est donnée par Philippe-le-Long à Charles, son frère. Ensuite, elle appartient à Charles VI, puis à Rignole de *la Hive*, écuyer des écuries. En 1756, le roi en est devenu propriétaire. Cette ville fut prise par les ligueurs. En 1591, le prince de Conti s'en empara pour Henri IV. La ville est divisée en haut et bas par la Gartempe.

Notre-Dame est l'église collégiale. Il y a une communauté de filles de Saint-François, une autre de récollets, et enfin une d'Augustins. L'église des Augustins offre un vaisseau remarquable. On voit dans la maison de ces religieux les restes d'un temple gaulois qui intéressent les antiquaires. On trouve la description de ce temple dans Bernard de Montfaucon.

Ce temple était celui des Druïdes, et on croit qu'il est un de ceux consacrés à la lune. On y remarque plusieurs statues allégoriques du plus grand intérêt.

On dit que huit personnes placées aux huit angles que forme sa disposition intérieure, peuvent s'entretenir chacune et en même temps avec celle qui est dans l'angle opposé, sans que les autres personnes les entendent.

L'*Étoile*, dans son journal d'Henri IV, rapporte que deux prêtres de Montmorillon consacrèrent l'hostie au diable, et qu'un autre prêtre hermaphrodite se trouva *empêché d'enfans.*

Quant au prêtre hermaphrodite, l'histoire nous en offre un exemple pareil *bien attesté*, dit Dulaure, et dont il est fait mention à l'article d'*Issoire* en Auvergne.

LOUIS XIII.

1610.

Louis XIII succède à son père, Marie de Médicis sa mère étant régente.

On prévoyait la division qui devait éclater entre les protestans et les catholiques. L'amour de Marie pour les prêtres italiens décida plus tard de sa conduite.

Poitiers organise une milice municipale. Marie, connaissant les tendances religieuses de cette ville, fait tous ses efforts pour la conserver, ainsi que Niort. La Trémouille et Rohan, à la tête des calvinistes dans le Poitou, font revivre un parti qu'on croyait anéanti.

Tous les priviléges de la ville de Poitiers furent confirmés par lettres-patentes de 1610.

A Maillezais, le vieux d'Aubigné proteste énergiquement contre la régence de la reine-mère, proclamée sans le consentement des États-généraux.

De grands troubles eurent lieu dans Poitiers, à cause du prince de Condé. La ville ferma ses portes. Le duc de Rohan, gouverneur de Poitiers, fait tous ses efforts pour calmer les esprits. La confusion devient très grande dans tout le Poitou, entre les catholiques et les calvinistes, 1611.

Un soulèvement général éclate. A Saint-Maixent, à Niort, les calvinistes font leurs préparatifs. Le duc de Sully, gouverneur du Poitou, qui est mal vu à la nouvelle cour, réserve toutes ses sympathies pour le parti protestant. L'alliance

qu'il contracte avec le duc de Rohan, en lui donnant sa fille, montre sa pensée secrète.

Le jeune roi épouse à Bordeaux une princesse d'Espagne. Ce mariage devient encore le sujet de nouveaux mécontentemens, 1616. Une conférence a lieu à Londres et est suivie de la paix.

L'arrestation du prince de Condé suscite de nouveaux troubles, que la mort du maréchal d'Ancre motive doublement.

Le duc de Rohan succède à Sully son beau-père, dans le gouvernement du Poitou.

1621. Une conférence s'établit à Niort entre les chefs calvinistes, Rohan, La Trémouille et Soubise. La guerre est encore le résultat de cette réunion.

Louis XIII, à son passage à Niort, 1621, déclare rebelles Saint-Jean-d'Angély et La Rochelle. Soit crainte ou affection, toutes les places du Poitou ouvrent leurs portes au roi. Parthenay, Fontenay, Niort et Châtellerault protestent de leur fidélité.

Le duc de Thouars quitte le parti de Rohan et reste neutre.

Le roi prend Saint-Jean-d'Angéiy. Soubise, quoique vaincu, va dans le Bas-Poitou et prend les Sables d'Olonne et le château de la Chaume. Il poursuit sa marche, en soumettant Saint-Gilles, Talmont, Noirmoutiers. Le comte de La Rochefoucault, que l'on envoie contre lui, ne peut rien entreprendre.

Enfin, le roi alla lui-même à la rencontre des rebelles et les rejoignit dans les marais du Bas-Poitou, près des plages de l'Océan. Soubise se retira sans combattre. Cet avantage assura la reddition de toutes les places du Poitou, 1624.

Louis XIII songea à détruire les germes d'indépendance

communale et nobiliaire, en imposant son propre choix aux élections municipales.

1631. La terre de Richelieu est érigée en duché.

1628. Le roi prend La Rochelle après un an de siége : ce fut le dernier coup porté aux calvinistes. Les citadelles de Niort, Fontenay et Saint-Maixent sont rasées.

1631. Le roi ordonne les *Grands-Jours* à Poitiers. Les calvinistes sont presque partout soumis à une dépendance absolue, leurs églises en grande partie détruites.

Un des terribles épisodes de la vie de Richelieu, est le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, qui fut sacrifié à la vengeance du tout-puissant ministre.

MISCELLANÉES.

Sables d'Olonne, ville et port du Bas-Poitou, à quarante lieues de La Rochelle, dix de Luçon, trente-cinq de Poitiers.

La ville est peu ancienne. Les calvinistes l'assiégèrent en 1570 ; ils étaient commandés par le brave *Lanoue*. Elle fut prise d'assaut et pillée. Les soldats trouvent tant d'or et d'argent, qu'ils peuvent à peine emporter leur butin. La plupart s'embarquent pour La Rochelle, sous la conduite des pilotes des Sables, qui les conduisent en Bretagne, où ils sont dépouillés.

La situation du port peut le rendre intéressant pour le commerce. Ce port n'est pas sûr pour les navires. Le danger appelé les *Barges d'Olonne* est à une lieue du port, trois quarts de lieue des terres, où se trouve une chaîne de rochers escarpés.

La ville des Sables a toujours produit d'excellens matelots et d'habiles pilotes. Les habitans, nés marins, sont pleins

de courage. Ils arment pour la pêche de la morue du banc de Terre-Neuve. Il se fait, aux Sables, un grand débit de sel, qu'on envoie à Bordeaux, à La Rochelle.

On trouve, à une lieue et demie, une mine de plomb, mêlé à de l'argent et du cuivre. Cette mine fut ouverte en août 1779.

La *Garnache*, diocèse de Luçon, de l'élection des Sables d'Olonne, est située à 4 lieues de la petite ville de *Beauvoir*, sur les bords de la mer, proche de la bande de terre qui sépare le Poitou de la Bretagne, appelée les *Marches*. Ce toit appartient à la maison de Rohan.

Richelieu. Duché dans la partie du Saumurois qui dépend du Poitou, comprise dans la généralité de Tours, sur les bords de deux petites rivières, l'*Amable* et la *Vide*, qui se jettent dans la Vienne, à dix lieues de Poitiers.

Le cardinal de Richelieu, pour illustrer sa naissance, en 1631, fit ériger ce lieu en duché, et jeta les fondemens de la ville et du château. La ville est un parallélogramme de 350 toises de long et de 250 de large. Le château est au bout. La grande rue est formée de bâtimens uniformes ; de chaque côté, quatorze pavillons symétriques, semblables aux bâtimens de la place Royale à Paris. La ville est mal peuplée ; le pays est stérile, étant éloigné de rivières navigables.

Le château est magnifique et a été construit sur les dessins de *Lemercier*. On y voit une grande table en mosaïque fort curieuse, et un morceau de lapis-lazulite, le plus grand qu'il y ait eu en France.

A l'aile gauche sont peintes les campagnes de Richelieu. Il y est représenté monté sur un cheval blanc, à la tête des troupes. Il y a une chapelle qui contient de précieux tableaux. Les jardins sont magnifiques. La chambre où est né le cardinal a été conservée sans le moindre changement.

Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre-du-Marché, à Loudun, et chanoine de Sainte-Croix. Cet homme se fit

d'abord une réputation méritée, par ses talens et sa beauté de corps. Il a composé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on en cite de très remarquables, surtout pour l'époque où ils ont été publiés. Son *Traité sur le célibat des Prêtres* fut brûlé par ses ennemis. Ses *Prédications contre les Confréries* achevèrent d'augmenter contre lui les haines du clergé.

Lorsque le cardinal de Richelieu fut obligé de se retirer dans son prieuré de *Coussay*, en Loudunois, Urbain Grandier ne voulut pas lui céder le pas dans une procession, comme étant le premier ecclésiastique. Richelieu en fut mortellement offensé. C'est à partir de ce fatal incident que la perte d'Urbain Grandier fut résolue.

Quelques pensionnaires du couvent des Ursulines ayant imaginé d'effrayer les religieuses par des apparitions de revenans, on prit au sérieux ce badinage, et on répandit partout le bruit de prétendues *possessions*.

Le couvent des Ursulines fut bientôt le théâtre de scènes aussi scandaleuses que ridicules. Les religieuses étaient en proie à des convulsions extraordinaires. On les exorcisa inutilement. Ces événemens occupèrent toutefois l'attention du public d'une manière fâcheuse, et obligèrent le haut clergé à prendre des décisions.

En cherchant à découvrir la cause première de ces *possessions*, on accusa Urbain Grandier. Plusieurs religieuses, au milieu des exorcismes, déclarèrent que c'était Urbain Grandier qui *les possédait*.

C'est en vain que cette odieuse et absurde accusation révéla d'indignes passions : il y eut des juges pour condamner l'infortuné curé de Loudun.

Une commission spéciale fut nommée. Elle était présidée par *Laubardemont*, séide de Richelieu.

Le 18 août 1634, Urbain Grandier fut *atteint et convaincu*

de magie, maléfices et possessions, arrivés, par son fait, ez personnes d'aucunes religieuses ursulines.

On le condamna à faire amende honorable, la corde au col, une torche ardente, du poids de deux livres, à la main. Ensuite il devait être attaché à un poteau, sur un bûcher, pour y être brûlé vif, *avec pacte et caractères magiques.*

Cette horrible sentence fut exécutée; et en vérité la plume se refuse à décrire tout ce qui arriva depuis le moment où Urbain Grandier *fut appliqué à la question,* jusqu'à celui où, étant détaché du poteau, il tomba vivant au milieu des flammes.

1590. — *Jean Coyttar*, né à Loudun, reçu médecin à Poitiers, depuis doyen de cette Faculté. Il était ami de *Salmon Macrin*, qui lui confia ce qu'il avait de plus cher, c'est à dire la santé de sa chère *Gélonis.* Il a composé un ouvrage considérable sous ce titre : *Joannis Coyttaris Pictaviensis medici de febribus purpuratis epidemicis, quæ anno* 1557, *vulgatæ sunt liber Pict.* 1758, in-4°.

Le livre est dédié à l'évêque de Luçon. Le pourpre, à cette époque, était confondu avec la petite-vérole ou la rougeole. Coyttar combat l'opinion du doyen de la Faculté dans sa doctrine sur le pourpre.

Le livre de Coyttar, élégamment écrit en latin, le place parmi les médecins les plus éclairés de son temps.

1606.

François le Poulchre, sieur de *la Motte-Messémé,* né d'une noble et ancienne famille du Loudunois. Il fut guerrier et poète distingué. Voici comme il a paraphrasé la pensée suivante :

Colligo, virgo, rosas : pereunt nisi manè leguntur.

Aux dames :

Si votre été durait autant que votre automne;
Si le printemps chez vous ne craignait pas d'hiver;
Si l'on pouvait toujours les mêmes fleurs trouver,
Que le ciel libéral en votre avril vous donne;
Si vous aviez toujours pour compagne Dione (Vénus)
Qui tînt votre soleil fixé sans se coucher;
Si, par les lois du temps, l'on ne voyait sécher
Les roses et les lis dont il vous environne,
Vous eussiez bien raison d'épargner chèrement
Ces fleurs, ces tendres fleurs qui font votre ornement;
Mais puisque ces fleurs sont de si peu de durée,
Que la première nuit, par son obscurité,
Peut effacer l'éclat de leur vive beauté,
Cueillez dès le matin ce que perd la soirée.

1600. — *Guillaume Aubert de Poitiers*, avocat célèbre par ses vastes connaissances. On a de lui plusieurs poésies; mais on lui a reproché de peindre la nature dans le goût flamand. Il appelle les oisons de *gros oiseaux sifflant*, la poule *la mère des poussins*, et le coq *leur père barbu*, etc.

Cela rappelle le langage de *Dubartas*, qui appelle le soleil *le duc des chandelles.*

1608. — *Nicolas Rapin,* né à Fontenay, avocat célèbre. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de poésies latines. Voici la jolie épigramme qu'il fit sur la *fameuse puce de mademoiselle Desroches* :

Causidicos habuit vigilantes curia namque
Illis perpetuus tinnis in aure pulex.

On peut traduire ainsi :

Les avocats ont fait merveille,
Et le public doit applaudir :
On n'en voit pas un s'endormir;
Ils ont tous la puce à l'oreille.

1610. — *Jean Pidoux*, médecin, mort à Poitiers, doyen de la Faculté. On a de lui un traité des *Eaux de Pougues* et *sur la colique bilieuse du Poitou.* En 1605, il donna un traité de la peste.

1616. — *Pierre Milon*, doyen de la Faculté de Poitiers, et premier médecin de Louis XIII. Il a fait faire une grande plaque d'argent sur laquelle sont gravés les noms des douze médecins composant la Faculté de Poitiers.

1632. — *Jacques Contant* et *Paul Contant*, son fils, apothicaires célèbres de Poitiers.

Jacques Contant fut un homme d'un mérite si distingué, qu'il a laissé une réputation qui n'est pas encore éteinte pour les savans. Il fit plusieurs ouvrages scientifiques; son ouvrage sur Dioscoride est remarquable. On trouve dans son style beaucoup de mots poitevins, tels que ceux-ci : *arantelle,* toile d'araignée; *bournays*, une ruche; *humeau*, un orme; *atelle*, un éclat de bûche.

Son fils, qu'il fit élever d'une manière distinguée, était un poète remarquable, malgré qu'il eût embrassé la profession de son père; il publia plusieurs poésies, entr'autres un poème intitulé : *Le Jardin et Cabinet poétique de Paul Contant*, apothicaire de Poitiers. Voici une citation qui fera connaître quelques vers qu'on trouverait encore charmans aujourd'hui :

Je chante les beautés de la terre nouvelle,
Les émaux printaniers de sa robe plus belle;
Je chante les vertus des plus mignardes fleurs
Que l'Aube au teint vermeil enfante de ses pleurs;
Je chante un beau jardin qui ne craint la froidure
Des gelés aquilons, le temps ni son injure :
Mais qui, tout vert, tout gai, tout riant et tout beau,
S'éternise en mes vers en dépit du tombeau.

1664. — *Jean Besly*, avocat au siége de Fontenay-le-Comte, fils de Jean Besly, marchand, à Poitiers.

Jean Besly fit ses études à Poitiers; sa réputation comme jurisconsulte fut très grande, même à une époque où le barreau possédait des hommes du plus haut mérite.

Il a recueilli un nombre immense de pièces originales sur les antiquités de la Gaule aquitanique, sur l'histoire des anciens ducs de Guienne, comtes héréditaires du Poitou. Il est au premier rang comme historien et comme antiquaire.

Guillaume Collette a fait ce quatrain en son honneur :

Veux-tu rendre à Besly la véritable gloire
Que son travail exige et qu'il mérite bien ?
Ne le regarde plus comme un historien,
Mais comme le génie et l'âme de l'histoire.

LOUIS XIV.

1643.

A partir de ce règne, les événemens qui appartiennent vraiment au Poitou n'offrent absolument aucun intérêt, et il n'y aurait à relater que des actes purement administratifs : ce qui sort du domaine de l'histoire.

En conséquence, afin de ne point laisser de lacune jusqu'à 1790, époque où la France est divisée en départemens, on ne trouvera autre chose ici, sur les règnes de Louis XV et Louis XVI, que la date de leur avènement à la couronne et celle de leur mort.

Anne d'Autriche, régente, attendu ses différends avec le cardinal Mazarin, occasione des troubles dans le royaume. Les événemens de la Fronde n'eurent aucun retentissement

réel dans le Poitou, malgré qu'un des principaux chefs de cette faction fût *Murcillac*, gouverneur de Poitiers.

Le calme le plus parfait règne dans le Poitou jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, 1685. Louis XIV, subissant le joug que lui imposait madame de Maintenon, acheva d'anéantir la religion réformée.

Le maréchal *de Lorges* fait désarmer les calvinistes dans le Poitou, par ordre de la cour. A cette époque, un grand nombre de familles désertèrent le Poitou et s'exilèrent plutôt que d'abjurer.

Fénélon est envoyé dans le Poitou pour tâcher de ramener les calvinistes. Ce prélat ne peut s'empêcher d'exprimer sa douleur, en voyant tant d'habitations désertes, et les tristes effets de l'édit de Nantes.

A cette même époque eut lieu l'érection de la statue de Louis XIV, sur une place de la ville de Poitiers.

Le Poitou eut successivement pour gouverneur, dans les années suivantes, *Nicolas de Lamoignon*, *Jacques Le Nain*, *Bourdonnais de Blossac*, ou de Nanteuil.

MISCELLANÉES.

1652. — François *Citoy*, médecin célèbre de la Faculté de Poitiers, a écrit plusieurs ouvrages, entr'autres sur l'abstinence extraordinaire de Jeanne *Balam*, fille du Poitou, sur la colique bilieuse du Poitou, etc.

1661. — *Louis Fontenelles*, médecin agrégé à la Faculté de Poitiers, a mis en vers les aphorismes d'Hypocrate. L'ouvrage est dédié au fameux Guypatin. Voici comment Fontenelles a traduit le quatrième aphorisme de la première section : *Tenues et exactæ diætæ et in longis affectionibus, etc.*

Lorsque maux, soit aigus, soit longs,
Affligent jusques aux talons,
En faisant exacte diète
On met en danger sa barette;
Et tant plus on est abstinent,
Tant plus on est impertinent.
Qui trop en prend se fait dommage :
Le médiocre est le plus sage.

Il y a peu d'aphorismes mieux rendus que celui-ci.

1680. — *Jean de la Quintinie*, directeur de tous les jardins fruitiers et potagers du roi. La Quintinie est né à *Saint-Loup*, à quelques lieues de *Poitiers*. Il fut élevé chez les jésuites et devint ensuite avocat; mais son goût dominant l'entraîna vers l'agriculture. Il fut jardinier en chef de Louis XIV. *Santeuil* a chanté La Quintinie dans son poème de *Pomona*.

1682. — *Michel Lambert*, maître de musique de la chambre du roi, né à *Vivonne*, quatre lieues de Poitiers.

C'est de lui que Boileau a dit :

Et Lambert qui plus est m'a donné sa parole :
Oui, Lambert ! oui, Lambert, à demain, c'est assez.

1719. — *Maison de Sainte-Marthe* a donné au Poitou un grand nombre de savans, depuis 1500 jusqu'au XVIIIe siècle, en tout quarante-cinq personnages célèbres.

1720. — *Giraudeau Bonaventure*, jésuite né au bourg de Saint-Vincent du Jard, diocèse de Luçon, en Bas-Poitou. Il fut célèbre humaniste; son savoir le fit appeler à Rome pour remplir l'office de secrétaire auprès du général des jésuites.

Il a composé une méthode très ingénieuse pour apprendre le grec. Cette méthode s'adapte aux progrès de l'élève depuis la cinquième jusqu'à ce qu'il puisse lire Homère, ce qui n'a lieu dans aucun livre élémentaire. On remarque dans cet ouvrage un petit poème *hébraïque*, dans lequel il a réuni, en six cent quatorze vers, tous les mots radicaux de la langue grecque.

Giraudeau a composé et publié d'autres ouvrages trop longs à énumérer ici.

C'est lui qui est l'auteur du livre si connu intitulé : *Histoire et paraboles du père Bonaventure*, livre à l'usage de l jeunesse, et qui a été souvent réimprimé.

LOUIS XV.

1715. — Monte sur le trône.
1774. — Sa mort.

LOUIS XVI.

1774. — Monte sur le trône.
1793. — Sa mort.

Nous avons regardé comme une chose essentielle, d'offrir au lecteur une statistique abrégée des trois départemens représentant l'ancienne province du Poitou.

Notre travail est le résultat de recherches exactes et de renseignemens puisés aux meilleures sources. Ces études historiques sur le Poitou eussent été incomplètes si la statistique ne fût pas venue en quelque sorte les résumer.

L'antique Poitou, comparé aux divers points du territoire qui le représentent aujourd'hui, est un rapprochement qui ne saurait être dénué d'intérêt. La statistique est l'énumération des richesses acquises à partir du dernier jour de la pauvreté : lorqu'il s'agit de son pays, on est heureux et fier de savoir à combien peuvent s'élever les trésors qu'il renferme.

PRÉCIS STATISTIQUE.

En vertu d'un décret de l'assemblée constituante, 27 février 1790, la France fut divisée en quatre-vingt-trois départemens, subdivisés en districts et en cantons.

On forma, de la plus grande partie du Poitou, *trois départemens.*

1° Celui de la *Vienne*, du nom de la principale rivière qui le traverse;

2° Celui de la *Vendée*, auquel on conserva la dénomination de cette subdivision du Poitou;

3° Celui des *Deux-Sèvres*, du nom des deux rivières qui l'arrosent : la Sèvre niortaise et la Sèvre nantaise.

Ces départemens, auxquels on adjoignit quelques fractions de la Saintonge, de la Touraine et du Berry, furent définitivement constitués comme il suit :

Département de la Vienne,	Poitou,	558,238 hect.
	Touraine,	102,524
	Berry,	30,250
——— de la Vendée,	Poitou,	675,548
——— des Deux-Sèvres,	Poitou,	549,936
	Saintonge,	25,921

On fut également obligé de distraire du Poitou quelques

positions, pour donner aux départemens limitrophes, à l'est et au nord, l'étendue nécessaire. Ainsi l'on donna,

Au département d'Indre-et-Loire,	28,253	hect.
—— de la Creuse,	38,888	
—— de la Haute-Vienne,	94,051	
—— de la Charente,	43,711	
—— de la Charente-Inférieure,	29,232	
Total,	234,135	
Cette étendue, ajoutée à celle de dont furent formés les départemens de la Vienne, de la Vendée et des Deux-Sèvres, donne pour l'ancienne province du Poitou, telle qu'elle était en 1789, une superficie totale de	1,942,147 2,176,552	

Nous allons donner, pour chacun de ces trois derniers départemens, un précis statistique dont nous avons pris les élémens dans l'excellent travail publié par le ministère du commerce et dans les ouvrages les plus récens.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Limites.

Ce département a pour limites, au nord, ceux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire; à l'est, ceux de l'Indre et de la Haute-Vienne; au sud, celui de la Charente; à l'ouest, celui des Deux-Sèvres.

Position géographique.

Il s'étend en latitude du 40° 5' à 47° 5', et en longitude de 1° 10' à 2° 15' à l'ouest du méridien de Paris. Voici la position géographique des principaux points :

	Longitude.	Latitude.	Elévation au dessus du niveau de la mer.
Poitiers,	46° 35 00	1° 59 32	» m.
Châtellerault,	46° 49 6	1° 47 56	»
Civray,	46° 09 3	2° 2	»
Loudun,	47° 0 37	2° 15 15	cloche St-Pierre 166
Montmorillon,	46° 26 10	1° 27	»

Nature du sol.

Le sol présente les natures suivantes :

Montagnes	» hect.
Bruyères ou landes,	40,000
Sol riche de terreau,	30,000
— de craie ou calcaire,	350,000
— de gravier,	26,000
— pierreux,	60,000
— sablonneux,	80,000

Sol argileux,	»
— limoneux ou marécageux,	»
— de différentes natures,	90,000

Superficie.

La superficie du département de la Vienne est d'environ 676,000 hectares ainsi divisés :

1° *Propriété imposable.*

Terres labourables,	413,131	hect.
Prés,	42,732	
Vignes,	28,744	
Bois,	80,372	
Vergers, pépinières et jardins,	5,619	
Oseraies, aulnaies, saussaies,	32	651,533
Cultures diverses,	972	
Landes, pâtis et bruyères,	75,167	
Etangs, abreuvoirs, mares, canaux, rivières.	1,249	
Propriété bâtie,	3,515	

2° *Propriétés non imposables.*

Routes, chemins, places publiques, rivières, lacs, ruisseaux, forêts, domaines non productifs, cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics, 24,467.

Météréologie.

Le climat est doux et tempéré. Le vent du nord-ouest, qui souffle presque toujours au printemps, et qui est connu généralement dans le pays sous le nom de *galerne*, est souvent funeste à la végétation.

Les maladies inflammatoires règnent en hiver et au printemps ; les maladies nerveuses en été et les fièvres putrides

en automne. Les habitans étaient autrefois sujets à un mal d'entrailles qu'on appelait *colique du Poitou ;* mais on a cru s'apercevoir qu'elle avait disparu depuis qu'on avait cessé de se servir de vases d'étain destiné à renfermer le vin et autres liquides susceptibles de devenir acides.

Histoire Naturelle.

On trouve dans les coteaux qui bordent la Vienne, la Creuse et l'Euvigne, une grande quantité de fossiles. On remarque surtout un banc de coquillages liés ensemble par un gluten, et qui s'étend depuis le village d'Ozon, dans la plaine entre Chatellerault et Ponthumé, jusque sur le coteau du Chatellier, au dessus du faubourg Sainte-Catherine.

Les animaux domestiques n'offrent rien de remarquable. Le gibier est assez abondant et les rivières sont poissonneuses.

Le règne végétal n'offre pas non plus de particularités. On voit déjà, par les renseignemens déjà donnés plus haut, que la vigne est assez cultivée. On recueille d'excellentes truffes.

On exploite du minerai de fer, des pierres meulières excellentes, des pierres de taille, de la pierre à aiguiser, du marbre, etc. Les pierres lithographiques de Chatellerault méritent une mention particulière. Elles sont plus compactes, plus dures et d'un grain plus fin que celles de Munich. On trouve, dans les sables de la Vienne, des cailloux transparens susceptibles d'être taillés, et qui étaient anciennement connus dans le commerce sous le nom de *diamans de Chatellerault.*

Il existe à la Roche-Pozay une source d'eaux minérales sulfureuses froides, renommées pour la guérison des maladies scrofuleuses, dartreuses, et pour les rhumatismes de l'estomac. On trouve aussi à Availle une source d'eaux minérales froides.

Antiquités.

Les monumens druidiques sont en très grand nombre dans le département de la Vienne, et principalement dans les environs de Poitiers. Le plus remarquable est situé près de cette ville. La pierre supérieure de ces ruines, soutenue sur cinq autres pierres brutes, a environ 4 mètres de longueur sur 2 50 de largeur. Au temps de Rabelais', les écoliers de l'Université y allaient faire de gais repas. A Naintré, à deux lieues au sud de Châtellerault, on trouve quelques pans de murailles d'une haute antiquité. C'est là, dit M. Cochon, ancien préfet de la Vienne, que Carloman et Pepin, fils de Charles Martel, se partagèrent, en 742, le royaume de France. Cet endroit, autour duquel on déterre fréquemment des médailles et des monnaies romaines, est connu sous le nom de *Vieux-Poitiers* (Vetus-Pictavis).

On cite le temple de Montmorillon, que les savans prétendent avoir été un édifice druidique, tandis que d'autres le donnent comme un ancien baptistère chrétien. L'église de Saint-Jean de Poitiers remonterait, suivant les uns, au temps des Romains; suivant d'autres la construction en serait due aux Gaulois.

Quelques belles églises gothiques, la porte du pont Joubert à Poitiers, le petit château à tourelles servant de porte à Châtellerault, les ruines d'anciennes forteresses, parmi lesquelles on remarque le château de la fabuleuse Mélusine, à Lusignan, sont les principaux monumens qui restent de l'époque du moyen-âge.

Communications.

Les routes royales qui traversent le département, sont au nombre de cinq, savoir :

N° 11. De Paris à Rochefort.

Nos 147. De Saumur à Limoges.
148. De Limoges à Nantes.
150. De Poitiers à Saintes.
151. De Poitiers à Dijon.

Les routes départementales actuellement classées, portent les dénominations suivantes :

Nos 1. De Poitiers à Ruffec, par Civray.
2. — à Parthenay.
3. De Châtellerault à Chinon.
4. — à Bellac, par Champigny et Montmorillon.
5. De Thouars à Chinon, par Loudun.
6. De Lussac à Montmorillon.
7. De Châtellerault à la Roche-Pozay.
8. De Danzé à La Haye.
9. De Poitiers à Richelieu.
10. — à Confolens.
11. De Montreuil-Bellay à Richelieu.
12. De Saint-Maixent à Clan.
13. De Parthenay à Châtellerault.
14. Du Blanc à Confolens, par La Trémouille et Montmorillon.
15. Du Dorat au Blanc, par La Trémouille.

Les chemins vicinaux de grande communication, sont les suivans :

Nos 1. De Lussac à Lusignan, par Gençay et Vivonne.
2. De Lusignan à Sanxay.
3. De Mirebeau à Latillé.
4. De Mirebeau à la Grimaudière.
5. De Clan à Plumartin, par Vouneuil.
6. De Plumartin à la Roche-Pozay.
7. De Poitiers à Bonneuil-Matours.

8. De Saint-Julien à Villedieu.
9. De Civray à Sanxay.
10. De Pressac à Availles.
11. De Moncontour à la Route royale, n° 147, près le pont de Briaude.
12. De Loudun à Lencloître, par Monts.
13. De Lésigny à la Route départementale n° 7, au lieu appelé l'Étang des Pâturelles.
14. De Châtellerault à Angles, par Plumartin et Vicq.
15. De l'Isle-Jourdain à Lomaizé, par Verrières.
16. De Montmorillon à Saint-Savin, par Jouhé.
17. De Chauvigny à Tournon, par la Puye et Saint-Pierre-de-Maillé.
18. De Poitiers à Sanxay, près ou par Béruges, Montreuil et Lavosseau.
19. De Poitiers à Vasles, s'embranchant sur le précédent à Lavosseau.
20. De Poitiers à Airvault.
21. De Poitiers à Thouars.
22. De Mirebeau à Moncontour.
23. De Lusignan à Couhé.
24. De Mirebeau à Richelieu, près ou par Coussay, Sairres, Bretegeon.
25. De Monts à Richelieu, avec embranchement sur le précédent.
26. De Vicq à la Roche-Posay.

26 bis. De Lésigny à Plumartin, près ou par Coussay-les-Bois.

27. De Bonneuil-Matours à Plumartin, par Archigny, en continuation du chemin n° 7.
28. De Saint-Savin à Châtellerault.
29. De Saint-Savin à Angles, par Nalliery, les Boués et Cerry (rive droite de la Gartempe).

30. De la Trimouille au Peu-de-Tilly, avec embranchement sur les Hérolles.
31. De la Trimouille à Saint-Savin, près ou par Béthine et Villemort.
32. De Montmorillon à Lussac-les-Églises, par le Bourg-Archambault.
33. De Chauvigny à Lussac, par Saint-Martin, Cubord et Latour.
34. De Lussac à l'Isle-Jourdain, près ou par Perrac.
35. De Saint-Savin à Lussac, par Antigny et Gindray.
36. De l'Isle-Jourdain à Charroux, par Mauprevoir, avec prolongement sur Ruffec.
37. De l'Isle-Jourdain à la route départementale n° 10, par Usson.
38. De Couhé à Usson, près ou par Ceaux, Romagne, Soumières, Châteaugarnier.
39. De Civray à Lussac, près ou par Savigné, La Chapelle-Bâton, Joussé, Usson, Bouresse.
40. De Jencay à Couhé, par Auché.
41. De Vivonne à Charroux, avec prolongement sur Champagne-Mouton.
42. De Civray à Chaunay.
43. De Civray sur Champagne-Mouton.
44. De Poitiers à Dissais, près ou par Saint-Georges.
45. De la Charrière au Moulin-du-Pont.
46. Des Ormes à La Haye.
47. De la Trimouille à Bélâbre.
48. De Vouillé à Lusignan.

Les seules communications par eau, sont la Vienne, la Creuse et le canal de la Dive.

La Vienne est navigable depuis le port de Châtellerault jusqu'à son embouchure dans la Loire, à Candes. L'étendue de cette navigation est, dans le département de la Vienne,

de. . . . . 24,800^{m} } 79,245^{m}
Dans le dép. d'Indre-et-Loire, de. . . 54,445 }

La Creuse est flottable en trains depuis le port de Saint-Marin jusqu'au port de l'Auvernière, sur 99,432^{m}, dont 53,108 dans le département de l'Indre.

A partir de l'Auvernière jusqu'à son embouchure dans la Vienne sur 8,388^{m}, la Creuse peut porter bateaux.

Cette rivière ne traverse pas le département de la Vienne, mais elle lui sert de limites ainsi qu'à celui d'Indre-et-Loire sur 42,400^{m}, à partir de son embouchure.

On a exécuté entre Moncontour et le Thouet, affluent de la Loire, un canal destiné à dessécher les marais de la Dive, et à servir au transport des vins et autres produits de la localité.

Ce canal, qui est concédé à une compagnie, porte le nom de canal de la Dive. Il ne traverse pas le département de la Vienne, mais il sépare celui des Deux-Sèvres depuis Moncontour jusqu'à la limite du département de Maine-et-Loire. Sa longueur est de 28,650^{m}.

On ne peut passer sous silence ici l'ancienne navigation du Clain, dont il n'existe plus de traces aujourd'hui. Le Clain était navigable depuis Poitiers jusqu'à la Vienne sur 29,000^{m}, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de visite du 20 octobre 1609, constatant l'exécution complète de travaux ordonnés par lettres-patentes du 25 avril 1538, et d'un arrêt du Conseil du 5 juillet 1605.

Il a souvent été question de rétablir la navigation du Clain, soit en canalisant la rivière, soit en ouvrant un canal latéral. Il est douteux que ce projet, qui devait établir une communication de Paris à Bordeaux, ait lieu maintenant, attendu le chemin de fer qui doit suivre la même vallée, d'après les projets arrêtés.

Dans la session de 1842, les Chambres ont déterminé les grandes lignes de chemins de fer à ouvrir de Paris aux prin-

cipaux points du royaume. Celle de Paris à Bordeaux se trouve comprise dans la loi, et on peut la considérer aujourd'hui comme devant être exécutée dans un avenir peu éloigné. Cette ligne, qui desservirait Châtellerault et Poitiers, traversera dans sa plus grande largeur le département de la Vienne, et le mettra en communication directe avec Paris, Orléans, Blois, Tours, Angoulême et Bordeaux.

Industrie et Commerce.

L'industrie agricole est depuis long-temps stationnaire. Les terres produisent néanmoins des céréales de toutes espèces et d'excellens fruits. Les pâturages sont de bonne qualité. On élève peu de mulets et de chevaux, mais beaucoup de moutons. Les paysans engraissent des volailles et surtout des porcs. Ils se livrent à l'éducation des abeilles dont la cire et le miel sont recherchés. La culture de la vigne et la fabrication du vin laissent beaucoup à désirer. Les fruits du noyer sont communément employés à faire de l'huile qui se consomme dans le pays.

L'industrie n'est point avancée. Parmi les établissemens les plus importans, on peut citer des forges de haut-fourneau, et surtout les fabriques d'armes blanches et de coutellerie de Châtellerault; quelques papeteries, des brasseries, des distilleries, etc. La préparation des peaux et cuirs y est portée à un certain degré de perfection. Du reste, les habitans sont fort industrieux, et il est à regretter que tous les gouvernemens qui se sont succédé n'aient jamais rien fait en faveur du Poitou.

Division politique et Administration.

Le département de la Vienne, dont Poitiers est le chef-lieu, est divisé en cinq arrondissemens communaux subdivisés en 31 cantons, comprenant 299 communes et 294,250

habitans, dont voici le relevé exact d'après le dernier recensement.

DÉSIGNATION		NOMBRE	
DES ARRONDISSEMENS.	DES CANTONS.	DES COMMUNES.	D'HABITANS.
POITIERS.	Poitiers (nord)	2	14,972
	— (sud)	5	15,478
	Saint-Georges	7	6,752
	Saint Julien-l'Ars	10	5,834
	Lusignan	9	14,058
	Mirebeau	10	8,475
	Neuville	11	9,654
	La Villedieu	10	5,857
	Vivonne	7	6,911
	Vouillé	11	12,632
		82	100,623
CHATELLERAULT.	Châtellerault	7	15,841
	Dangé	7	5,946
	Leigné-sur-Usseau	10	5,707
	Lencoître	9	8,380
	Plumartin	9	9,869
	Vouneuil-sur-Vienne	8	8,591
		50	54,334
CIVRAY.	Civray	12	11,622
	Availles	4	5,002
	Charroux	9	7,756
	Couhé	10	11,930
	Gençay	10	10,400
		45	46,710

DÉSIGNATION		NOMBRE	
DES ARRONDISSEMENS.	DES CANTONS.	DES COMMUNES.	D'HABITANS.
LOUDUN.	Loudun	15	11,606
	Moncontour	18	8,228
	Monts	15	6,906
	Trois-Moutiers	14	8,624
		62	35,364
MONTMORILLON.	Montmorillon	9	11,319
	Chauvigny	11	7,823
	L'Isle-Jourdain	10	9,538
	Lussac	13	10,937
	Saint-Savin	9	10,160
	La Trimouille	8	7,442
		60	57,219

RÉCAPITULATION.

POITIERS	82	100,623
CHATELLERAULT	50	54,334
CIVRAY	45	46,710
LOUDUN	62	35,364
MONTMORILLON	60	57,219
	299	294,250

Le département de la Vienne nomme cinq députés. Il est divisé en cinq arrondissemens électoraux, dont les chefs-

lieux sont ceux des arrondissemens communaux. Le nombre des électeurs inscrits est de 1883.

Cultes.

Le département de la Vienne forme, avec celui des Deux-Sèvres, un diocèse suffragant de celui de l'archevêché de Bordeaux, dont le siége est à Poitiers.

Les réformés ont cinq églises consistoriales : à Niort, Melle, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héraye et Lezay; en outre sept temples.

Justice.

La Cour royale de Poitiers comprend, dans son ressort, les départemens de la Vienne, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée : Poitiers et Châtellerault ont des tribunaux de commerce.

Instruction Publique.

Le département possède une Académie dont le chef-lieu est à Poitiers, et dont la circonscription est la même que celle de la Cour royale. Il y a à Poitiers : faculté de droit, école secondaire de médecine, collége royal, et colléges communaux à Châtellerault, Civray et Loudun,

Intérieur.

Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 53,376.

Travaux Publics.

Le département fait partie de la 11e inspection divisionnaire des ponts-et-chaussées, dont le chef-lieu est à Nantes, et du deuxième arrondissement des mines, première division.

Guerre.

La 12e division militaire, dont le quartier général est à Nantes, comprend le département de la Vienne; la compagnie de gendarmerie départementale de la Vienne fait partie de la 7e légion, dont le chef-lieu est à Tours.

Finances.

Le département est compris dans la 26e division des Forêts, dont le chef-lieu est à Niort.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Limites.

Ce département a pour limites : au nord, ceux de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire; à l'est, celui des Deux-Sèvres; au sud, celui de la Charente-Inférieure, et à l'ouest par l'Océan.

Position Géographique.

Il s'étend en latitude de 46° 20' à 46° 58', et en longitude de 2° 55' à 4° 30' à l'ouest du méridien de Paris. Voici la position géographique des principaux points :

	Latitude.	Longitude.	Elévation au dessus du niveau de la mer.
Bourbon-Vendée...	46° 41′ 46″	3° 45′ 30″	
Fontenay.....	46 28 04	3 8 41	Église Notre-Dame 106m
Les Sables-d'Olonne	46 29 48	4 7 25.	

Nature du Sol.

Le sol présente les natures suivantes :

	Hectares.
Montagnes.....	»
Bruyères ou landes.....	»
Sol riche de terreau.....	»
— de craie ou calcaire.....	118,274
— de gravier.....	4,300
— pierreux.....	»

	Hectares.
Sol sablonneux.	112,562
— argileux	440,322
— limoneux ou marécageux	»
— de différentes natures	6,242

Aspect du Pays.

Le département se divise en trois parties bien distinctes : *le Marais*, *le Bocage* et *la Plaine*, noms caractéristiques empruntés à la nature du pays et aux accidens physiques de terrain. Le Marais s'étend principalement le long des côtes. Le Bocage occupe le centre et le haut pays. La Plaine borde en grande partie le cours inférieur de la Loire.

Superficie.

La superficie du département de la Vendée est d'environ 681,700 hectares, ainsi divisée :

1° *Propriétés imposables.*

Terres labourables.	408,565	646,342
Prés . . . , ...	106,896	
Vignes.	17,700	
Bois	29,660	
Vergers, pépinières et jardins	8,232	
Oseraies, aulnaies et saussaies. . . .	126	
Cultures diverses.	»	
Landes, pâtis et bruyères	65,826	
Etangs, abreuvoirs, mares, canaux.	3,103	
Propriétés bâties.	3,234	

2° *Propriétés non imposables.*

Routes, chemins, rivières, places, bâtimens publics, etc . . . . . 35,358.

Météorologie.

La température varie suivant la localité. Elle est chaude et humide dans le Marais; également humide mais froide dans le Bocage; elle n'est sèche et saine que dans la Plaine.

Le scorbut, les fièvres et l'hydropisie sont les maladies les plus communes. Les animaux à cornes éprouvent, dans le Bocage et dans le Marais, des épidémies charbonneuses dues à l'influence du climat.

Histoire Naturelle.

Les races d'animaux domestiques sont comme celles de tous les pays agricoles. On trouve une assez grande variété d'animaux sauvages et de gibier. Les reptiles sont multipliés, principalement les vipères et les crapauds.

Le règne végétal est riche, surtout dans les vallées du Bocage et les landes.

Des mines de fer, des granits, des marbres, des pierres calcaires et meulières, de l'argile à poterie, du kaolin, forment, avec des mines d'antimoine et celles de houille de Faguevreau, la liste des richesses minéralogiques.

Il existe dans la Vendée un assez grand nombre de sources d'eaux minérales, parmi lesquelles on remarque la source ferrugineuse acidule de Fontenelles.

Antiquités.

Les principales antiquités sont des restes de monumens druïdiques. On cite le dolmen de la Feuchères, les pierres levées des menhirs de Bernard d'Arvillé, etc. On a découvert, dans des fouilles, des cercueils de pierres calcaires renfermant des squelettes d'une époque très reculée, des vestiges de fortifications, des tombeaux, des vases et des mé-

dailles attribués aux Romains qui avaient établi dans ce pays de nombreuses communications.

Quant aux églises et aux châteaux du moyen âge, ils existaient en grand nombre, dans leur état primitif, avant la révolution, qui n'en a plus laissé que des ruines.

Communications.

Les routes royales qui traversent le département de la Vendée sont au nombre de cinq, savoir:

Nos 137. De Nantes à Bordeaux.
148. De Limoges à Nantes.
149. De Niort aux Sables-d'Olonne.
160. De Saumur aux Sables-d'Olonne.
178. De Nantes aux Sables.

On ne compte également que cinq routes départementales:

Nos 1. De Bourbon-Vendée à Saint-Hermine par la Chaize et Bournezeau.
2. Des Sables-d'Olonne à Nantes.
3. De Belleville à Légé.
4. De Luçon à Montaigu par Bourbon-Vendée.
5. De Bourbon-Vendée au passage du Goa.

Les routes stratégiques qui traversent le département sont les suivantes :

Nos 1. De Poitiers à Nantes.
2. De Saumur à La Rochelle.
4. D'Aizenay à Saint-Gilles.
7. De Chollet à Saint-Jean-de-Mons.
11. De Bourbon-Vendée à Bressuire.
13. De Chantonnay à Partenay.
18. De Légé à Machecoul.

Nos 19. De Tiffanges à la Châtaigneraie.
21. D'Ancenis à Montaigu.
23. De Nantes à la Barre-de-Mons.
25. De Nantes à Bourbon-Vendée.

Voici la nomenclature des *chemins vicinaux*, grande communication :

Nos 1. De Bourbon-Vendée à Moricq.
2. De Bourbon-Vendée au Poiré.
3. De Fontenay à Faymoreau.
4. De Bourbon-Vendée à Talmont.
5. Du Goa à Noirmoutier.
6. D'Aizenay à Mortagne.
7. De Luçon à Roche-Servière.
8. De Sainte-Hermine à Saint-Mesmin.
9. De Palluau à Saint-Christophe-de-Ligneron.
10. Le Moreille à l'Anse-du-Brault.
11. Des Herbiers à Châtillon.
12. De la Chaise-Giraud au Port-la-Claye.
13. De Pouzanges aux Quatre-Chemins de Loye.
14. Le Luçon à l'Aiguillon-sur-Mer.
15. De Rochefort à Faymoreau.
16. De Saint-Gilles à la Barre-de-Mont.
17. De Lherbergement à Vieille-Vigne.
18. De Palluau à Lherbergement.
19. De Jard à la Châtaigneraie.
20. De la Châtaigneraie à Coulonges.
21. De Jard au Port-des-Brochets.
22. De Pouzanges à Lapommeraie.
23. De Fontenay aux Herbiers.
24. Du Poiré à Palluau.
25. De Vix à Moricq.
26. De Saint-Prouant à Chollet.

Nos 27. De la Gaubretière à Cuguaud.
28. De Beauvoir à Machecoul.
29. De Saint-Fulgent à Bazoges en Paillers.
30. De Chaillé-les-Marais à la Châtaigneraie.
31. De Saint-Hilaire-des-Loges à Chantonnay.
32. Des Herbiers à Montaigu.

Les seules communications navigables sont : la Sèvre-Niortaise, l'Autise, la Vendée, le Fay, le Vic et le canal de Luçon.

La Sèvre-Niortaise est navigable, depuis Niort jusqu'à son embouchure dans la mer, sur une longueur de 72,029m, dont 32,000 environ servent de limite aux départemens de la Vendée et de la Charente-Inférieure.

La navigation maritime remonte jusqu'au port de Marans où les bâtimens de commerce du plus fort tonnage peuvent entrer dans la Sèvre jusqu'à 12,000m de son embouchure.

L'Autise, effluent de la Sèvre, se divise en deux bras : le premier, appelé ancienne Autise, est navigable depuis le port de Cordeault sur 9,855m.

Le second, appelé nouvelle Autise, est navigable depuis le port de Souille sur 6,500m. Cette seconde partie, appropriée au dessèchement des marais qu'elle traverse, forme une espèce de lit que suivent les bateaux de 15 à 20 tonneaux ; l'autre exige des travaux pour assurer la navigation.

La Vendée, également effluente de la Sèvre, est navigable depuis Fontenay sur 22,628m, au moyen de deux barrages.

Le Vic n'est navigable qu'à l'aide des marées de vive eau, depuis le Pas-Opton jusqu'à son embouchure dans la mer, sur 8,000m seulement,

Le Fay, aussi effluent de la Sèvre, était autrefois canalisé. Ces ouvrages étant détruits, la navigation ne peut plus avoir lieu. Elle remontait autrefois jusqu'à 3,000m au dessus du port de Mauricq.

Le canal de Luçon n'était autrefois qu'un simple chenal destiné à l'écoulement des eaux de la plaine qui s'en est éloignée successivement au moyen d'améliorations faites en 1824. Ce canal, concédé à une compagnie, est maintenant accessible aux bâtimens de mer. Il est alimenté par le canal appelé Ceinture-des-Hollandais; sa longueur est de 15,250^{m}.

Industrie, Commerce.

L'agriculture est bien entendue dans le département de la Vendée. Les méthodes de culture, quoique anciennes, y sont convenablement appopriées à la nature du sol. La production, l'engrais des bestiaux, ainsi que les mulets, sont pour l'agriculteur vendéen une industrie productive.

L'industrie manufacturière est fort peu avancée. On ne fabrique que des étoffes et des toiles communes à l'usage des habitans des campagnes.

L'exploitation des marais salans qui bordent la mer à l'embouchure de la Sèvre-Niortaise, donne lieu à un commerce d'exploitation asssez étendu. Dans les ports des Sables-d'Olonne et de Saint-Gilles on s'occupe de la pêche de la sardine. On fait, dans le premier, quelques armemens pour celle de la morue au banc de Terre-Neuve.

Division.

Ce département, dont Bourbon-Vendée est le chef-lieu, est divisé en trois arrondissemens communaux et subdivisé en trente cantons comprenant 294 communes et 356,453 habitans, dont voici le relevé exact d'après le dernier recensement:

DÉSIGNATION		NOMBRE	
DES ARRONDISSEMENS.	DES CANTONS.	DES COMMUNES.	D'HABITANS.
BOURBON-VENDÉE.	Bourbon-Vendée.	15	22,890
	Chantonnay.	12	12,733
	Les Essarts.	8	11,107
	Saint-Fulgent	8	10,355
	Les Herbiers.	10	13,142
	Mareuil.	13	8,346
	Montaigu.	10	15,246
	Mortagne.	14	14,250
	Lepoiré.	8	13,744
	Rocheferrière.	6	6,373
		104	128,186
FONTENAY.	Chaillé-les-Marais.	7	10,195
	La Châtaigneraie.	20	20,001
	Fontenay.	13	17,714
	Lhermenault.	13	11,678
	Sainte-Hermine.	13	11,886
	Saint-Hilaire-des-Loges. .	10	10,914
	Luçon.	10	13,952
	Maillezais.	12	15,209
	Pouzanges-la-Ville.. . . .	13	14,982
		111	126,531

DÉSIGNATION		NOMBRE	
DES ARRONDISSEMENS.	DES CANTONS.	DES COMMUNES.	D'HABITANS.
LES SABLES-D'OLONNE.	Les Sables-d'Olonne. . . .	6	10,741
	Beauvoir.	4	7,689
	Challans.	6	12,074
	Saint-Gilles-sur-Vie. . . .	16	11,673
	L'Ile-Dieu.	1	2,492
	Saint-Jean-de-Mont. . . .	4	9,691
	La Motte-Achard.	10	9,047
	Les Moutiers-les-Maufaits.	13	9,594
	Noirmoutiers.	1	7,666
	Palluau.	9	10,815
	Talmont.	9	10,254
		79	101,736
RÉCAPITULATION.			
BOURBON-VENDÉE.		104	128,186
FONTENAY.		111	126,531
LES SABLES.		79	101,736
		294	356,453

Le département de la Vendée nomme cinq députés. Il est divisé en autant de colléges électoraux, dont les chefs-lieux sont ceux des arrondissemens communaux.

Cultes.

Le département forme un diocèse dont le siége est à Luçon. Il est suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

Les réformés ont à Pouzanges et Fontenay les deux dernières sections de l'église consistoriale de Nantes et huit temples sur d'autres points.

Justice.

Les tribunaux sont du ressort de la Cour royale de Poitiers.

Instruction publique.

L'Académie de Poitiers comprend le département de la Vendée, qui compte trois colléges communaux, à Bourbon-Vendée, Fontenay et Luçon.

Intérieur.

Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 26,500, dont 11,803 sur le contrôle de réserve.

Travaux publics.

Le département fait partie de la 11e inspection des ponts et chaussées dont le chef-lieu est à Nantes, et pour les mines du 2e arrondissement, 1re division.

Guerre.

Le département est compris dans la 12e division militaire dont le quartier-général est à Nantes. Il renferme deux places de guerre, le château de Noirmoutiers, l'île et le fort du Pilier. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 9e légion dont le chef-lieu est à Niort.

Finances.

Le département est compris dans la 26e division des forêts dont le chef-lieu est également à Niort.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Limites.

Ce département a pour limites : au nord, celui de Maine-et-Loire; à l'est, celui de la Vienne; au sud, ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure; et à l'ouest, celui de la Vendée.

Position géographique.

Il s'étend en latitude de 45° 58′ à 47°, et en longitude de 1° 47′ 06″ à 2° 55′, à l'ouest du méridien de Paris. Voici la position géographique des principaux points :

	Latitude.	Longitude.	Élévation au dessus du niveau de la mer.
Niort (Notre-Dame),	46° 19′ 24″	2° 48′ 13″	103m
Bressuire,	46° 50′ 32″	2° 49′ 45″	185
Melle,	46° 13′ 15″	2° 27′ 20′	»
Parthenay,	46° 38′ 45″	2° 35′ 30″	»

Nature du sol.

Le sol présente les natures suivantes :

Bruyères et landes,	143,780 hectares.
Sol riche de terreau,	20,930
— de craie ou calcaire,	50
— de gravier,	130,680
— pierreux,	160,950
— sablonneux,	50,470
— bon,	»
— de différentes natures,	100,490

Aspect du pays.

Une chaîne de collines, ou plutôt un vaste plateau, dont le point culminant est de 131^{m}, sépare le département, dans la direction du sud-est au sud-ouest, en deux parties presque égales, que l'on nomme la *Gatine* et la *Plaine*. La première est un pays montueux, hérissé de rochers, coupé par de nombreuses vallées et couvert de bocages; l'autre est suffisamment distingué par sa dénomination.

Superficie.

La superficie du département est d'environ 607,350 80 hectares ainsi divisés :

1° Propriétés imposables :

Terres labourables,	404,355 03	569,426 82
Prés,	74,953 24	
Vignes,	20,893 91	
Bois,	36,090 06	
Vergers, pépinières et jardins,	3,675 80	
Oseraies, aulnais et saussaies,	625 38	
Cultures diverses,	406 24	
Landes, pâtis, bruyères, etc.	22,794 78	
Étangs, abreuvoirs, mares et canaux,	1,353 26	
Propriétés bâties,	4,279 12	

2° Propriétés non imposables :

Routes, chemins, rivières, places, bâtimens publics, etc.	31,924 06

Météorologie.

Le climat participe, suivant la localité, de celui qui a été décrit aux départemens de la Vienne et de la Vendée.

Histoire naturelle.

On peut en dire autant des divers règnes, animal, végétal et minéral. On doit citer, pour ce dernier, un banc d'antimoine dans l'arrondissement de Thonay; de beaux cristaux de quartz près de Celles; et près de Châtillon, des cailloux transparens qui ont une grande ressemblance avec la topaze de Bohême. On trouve fréquemment des calcédoines aux environs de Niort; et dans différens lieux, du bois fossile, des coquillages pétrifiés.

Le département renferme quelques sources d'eaux minérales. La plus renommée est celle de Bilozais, recommandée pour le traitement des maladies cutanées.

Antiquités.

On cite parmi les monumens gaulois le dolmen appelé *Pierre-Pèse*, sur la route de Melle à Civray, et dont la pierre supérieure a 7m 50 de longueur, et près de 4m de largeur.

Les antiquités romaines sont peu nombreuses. Les monumens du moyen-âge ont presque tous été détruits pendant la révolution. Ceux qui subsistent encore sont : le château et les deux églises de Niort, la tour de Bressuire, l'église de Saint-Maurice-d'Oiron, les murailles, le château, la porte Saint-Jacques, l'église Saint-Jean, les prisons de Parthenay et les statues mutilées qu'on voit à Melle; et que la tradition prétend être celles de Constantin et de Charlemagne.

Communications.

Les routes royales qui traversent le département sont celles :

Nos 11. De Paris à Rochefort;
138. De Bordeaux à Rouen;
148. De Limoges à Nantes;
150. De Poitiers à Saintes.

Neuf routes départementales ont été classées sous les dénominations suivantes :

Nos 1. De Niort à Bressuire, par Coulanges et Montcontant;
2. De Moncontant à Châtillon-sur-Sèvre, par Cerisay;
3. Classée au nombre des routes stratégiques;
4. De Châtillon-sur-Sèvre à Chollet;
5. Classée au nombre des routes stratégiques;
6. De Châtillon-sur-Sèvre à Thouars, par Argenton;
7. De Saint-Maixent à Ruffec, par la Mothe-Saint-Héraye et Chef-Boutonne;
8. De la Mothe-Saint-Héraye à Sauzé-Vaussoir, par Lezay;
9. De Montcontour à Airvault, par la route royale n° 138.

Les routes nos 3 et 5 font aujourd'hui partie des routes stratégiques. Ces dernières sont au nombre de cinq dans le département des Deux-Sèvres, savoir :

Nos 1. De Poitiers à Nantes;
2. De Saumur à La Rochelle;
9. D'Angers à Niort;
11. De Bourbon-Vendée à Bressuire;
13. De Chantonnay à Partenay.

Les *chemins vicinaux de grande communication* sont en grand nombre : on doit en classer encore pour compléter le système.

Nos 1. De Sauzé-Vaussais à Coulonges;
2. De Niort à Parthenay;
3. — — à Marans;
4. — — à Brioux;
5. — — à la Mothe-Saint-Héraye;
6. De Saint-Maixent à Fontenay;
7. De Champdeniers à Melle;

Nos 8. De Niort à Cherveux ;
9. — — à Coulon ;
10. De Saint-Maixent à Melle ;
11. De Saint-Maixent à Cherveux ;
12. Embranchement de la route départementale à Champdenier ;
13. D'Aigre à Saulsaie ;
14. De Melle à Couhé ;
15. De Sauzé-Vaussais à Lezay ;
16. De Celles à la Mothe-Saint-Héraye ;
17. De Lezay à Lusignan ;
18. De Melle à la route royale n° 150 ;
19. De Parthenay à Moncontour ;
20. De Thenezay à Casteron ;
21. De Parthenay à Lusignan ;
22. De Mazures à Thenizay ;
23. De Mazures à Champdenier ;
24. De Saint-Maixent à Mazures ;
25. De Secondigny à Coulonges ;
26. D'Airvault à Moncontour ;
27. — — à Chiché ;
28. — — à Coulonge Thouarsai ;
29. De Saint-Loup à Châtellerault ;
30. De Bressuire à Châtellerault ;
31. D'Argenton à Saumur ;
32. — — à Doué ;
33. De Cérisay aux Aubins ;
34. De Châtillon à Pouzanges ;
35. De Bressuire aux Aubiers ;
36. — — — à Clessé ;
37. De Thouars à Doué.

Les seules communications navigables sont la Sèvre Niortaise, dont il a été question au département de la Vendée,

et le canal de la Dive, mentionné au département de la Vienne.

Industrie, Commerce.

Quoique soumise encore à l'empire des vieilles routines, l'agriculture est dans un état assez florissant. Outre son commerce de bestiaux et de mulets, qui est assez considérable, le département fait de grandes exportations de miroiterie, grains, graines de lin, vinaigres, eaux-de-vie, etc. La préparation des cuirs et des peaux, la chamoiserie et la mégisserie, la ganterie, y sont, comme dans la Vienne, portées à un degré de perfection remarquable. Parmi les établissemens industriels, on doit citer les fabriques de faïence et poterie, les filatures de laine et de coton, de draps et de serge, et les papeteries, les forges de la Milleraye-sur-le-Thouet.

Division Administrative et Publique.

Le département des Deux-Sèvres, dont Niort est le chef-lieu, est divisé en 4 arrondissemens communaux, et subdivisé en 31 cantons, comprenant 355 communes et 310,203 habitans, dont voici le relevé exact d'après le dernier recensement :

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENS.	DÉSIGNATION DES CANTONS.	NOMBRE DE COMMUNES.	NOMBRE D'HABITANS.
NIORT.	Niort 1er canton.	6	15,424
	Niort 2e canton.	8	15,334
	Beauvoir-sur-Niort. . . .	14	6,144
	Champdeniers.	12	7,605
	Coulonges.	14	14,165
	Fontenay.	9	8,075
	St.-Maixent 1er canton. .	7	10,928
	St.-Maixent 2e canton. .	8	10,640
	Meauzé.	8	7,828
	Prahecq..	8	6,338
		94	102,481
BRESSUIRE.	Bressuire.	13	11,049
	Argenton-Château.	19	10,725
	Cerisay.	13	9,686
	Châtillon-sur-Sèvre. . . .	13	12,519
	Thouars.	24	15,314
	Saint-Varent.	9	5,385
		91	64,678
MELLE.	Melle.	13	10,193
	Brioux.	21	11,582
	Celles..	12	10,439
	Chef-Boutonne.	16	11,101
	Lezay.	10	11,838
	La Mothe-Saint-Héraye. . .	8	9,476
	Sauzé-Vaussais.	12	11,906
		92	76,535

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENS.	DÉSIGNATION DES CANTONS.	NOMBRE DE COMMUNES.	NOMBRE D'HABITANS.
PARTHENAY.	Parthenay	11	9,495
	Airvault	9	6,715
	Saint-Loup	9	6,857
	Mazières	12	9,774
	Menigonte	10	8,396
	Moncoutan	12	10,887
	Secondigny	7	8,060
	Thenezay	9	6,325
		79	66,509
RÉCAPITULATION.			
NIORT		94	102,481
BRESSUIRE		91	64,678
MELLE		92	76,535
PARTHENAY		79	66,509
		356	310,203

Le département des Deux-Sèvres nomme quatre députés. Il est divisé en autant de colléges électoraux, dont les chefs-lieux sont ceux des arrondissemens communaux. Le nombre des électeurs inscrits est de 1788.

Cultes.

Le département forme avec celui de la Vienne un diocèse, dont le siége est à Niort; il est suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

Les réformés ont cinq églises consistoriales indiquées au département de la Vienne.

Justice.

La Cour royale de Poitiers comprend dans son ressort le département des Deux-Sèvres. Il y a à Niort un tribunal de commerce.

Instruction Publique.

Le département est du ressort de l'Académie de Poitiers. Il y a un collége royal à Niort, et des colléges communaux à Melle, Saint-Maixent et Thouars.

Intérieur.

Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale, est de 40,812, dont 11,649 sur le contrôle de réserve.

Travaux Publics.

Le département fait partie de la 11e inspection divisionnaire des ponts-et-chaussées, dont le chef-lieu est à Nantes, et du 2e arrondissement des mines, 1re division.

Guerre.

La 12e division militaire, dont le quartier-général est à Nantes, comprend le département des Deux-Sèvres. Le chef-lieu de la 9e légion de gendarmerie est à Niort.

Finances.

Le département est compris dans la 26e division des forêts, dont le chef-lieu est également à Niort.

Il serait à désirer que tous les fonctionnaires vinssent, comme M. de St-Hermine, apporter à l'histoire le tribut de leurs lumières et de leurs travaux. En effet, ceux qui sont revêtus de hautes fonctions administratives peuvent, en utilisant aussi noblement leur position d'hommes publics, être considérés comme autant d'historiographes privés. Leurs écrits doivent avoir tout le crédit que donne l'authenticité des documens où ils ont puisé.

La citation suivante fera comprendre l'importance et l'intérêt qui s'attachent à ces réflexions.

STATISTIQUE.

Du mouvement de la population dans la Vendée au XIXe *siècle.*

Au commencement de notre siècle, la Vendée, ravagée par la guerre civile, était couverte de ruines; on y rencontrait à chaque pas des champs incultes et des villages déserts dont les habitans avaient péri ou s'étaient réfugiés dans les départemens voisins. Le sol brûlant tremblait encore lorsque, en 1801, l'administration départementale s'occupa du recensement de la population. Le recensement fait en 1791, avant la guerre, avait fait constater l'existence dans le département de 305,381 habitans; le recensement de 1801 ne donne que 243,426 habitans. Cette énorme diminution de la population d'un seul département dans le court espace de dix années, était le triste effet des cruelles dissensions

qui avaient désolé le pays à cette époque de déplorable mémoire.

Depuis 1801, des années plus heureuses ont brillé sur la Vendée; l'empereur Napoléon, dans ses jours de puissance et de gloire, a jeté sur elle des regards pleins d'une généreuse bienveillance et en a cicatrisé les plaies par une politique habile. La restauration a donné au pays une longue période de paix et de prospérité, et le gouvernement de 1830 y a exécuté de grands travaux d'utilité publique qui y ont rapidement augmenté le bien-être des populations.

Aussi, depuis le commencement du siècle qui s'écoule, la population s'est accrue dans le département de la Vendée d'une manière tout-à-fait remarquable; dans les dix années qui ont suivi le recensement de 1801, elle s'est augmentée de 25,320 âmes; dans les dix années suivantes, elle s'est augmentée de 47,841 âmes; elle était, par conséquent, en 1821, à 316,587 âmes. Cette époque est celle à laquelle la progression se fait plus remarquer; elle embrasse les premières années de la restauration, qui avait entièrement rendu à la Vendée le calme et la sécurité dont elle resta toujours privée sous l'empire, malgré les efforts du grand homme qui dirigeait les destinées de la France.

De 1821 à 1831, l'augmentation a été de 13,763 habitans, et le recensement de 1831 a constaté l'existence dans le département de 330,350 âmes.

Enfin, dans la période décennale qui vient de finir, de 1831 à 1841, l'augmentation a été de 26,103 habitans, et le dernier recensement, qui n'a pas encore été déclaré officiel par ordonnance royale, a porté la population actuelle de la Vendée à 356,453 habitans. Sur ces 26,103 âmes d'augmentation de population dans les dix années qui viennent de s'écouler, 15,151 appartiennent aux cinq dernières années, de 1836 à 1841; la période quinquennale de 1831 à 1836 n'avait donné qu'une augmentation de 10,962.

Ainsi l'augmentation de la population, dans la Vendée, depuis quarante ans, a eu lieu de la manière suivante :

De 1801 à 1811	25,320
de 1811 à 1821	47,841
de 1821 à 1831	13,763
de 1831 à 1841	26,103
Total	113,027

Pour faire apprécier toute l'importance de cette augmentation de 113,027 habitans dans le département, pendant les quarante années qui viennent de s'écouler, nous avons cherché quel a été le mouvement de la population pendant la même période, dans les deux autres départemens de l'ancien Poitou.

En 1801, les départemens de la Vienne et des Deux-Sèvres avaient une population à peu près égale à celle du département de la Vendée.

Le département des Deux-Sèvres avait	241,916 habitans.
Celui de la Vienne,	240,991
Et celui de la Vendée,	243,426

Il n'y avait donc alors entre ces départemens qu'une différence de 3,000 habitans à peu près.

Eh bien ! le dernier recensement de 1841 donne, d'après les renseignemens officiels que nous avons recueillis :

Dans les Deux Sèvres,	310,203 habitans.
Dans la Vienne,	294,250
Et dans la Vendée,	356,453

Ce qui fait, à l'avantage de la Vendée, une différence de plus de 62,000 habitans entre les départemens qui avaient à peu près la même population il y a quarante ans.

Dans les cinq dernières années de 1836 à 1841, pendant lesquelles la Vendée a augmenté de 15,151
La Vienne n'a augmenté que de 6,248
Les Deux-Sèvres de 6,098

D'après une table dressée, il y a quelques années, par le savant M. de Prouy, le nombre des habitans par kilomètre carré était dans la Vendée de 48,907
Dans les Deux-Sèvres, de 48,778
Et dans la Vienne, de 41,030

Dans les six dernières années de 1835 à 1841 inclusivement, le département a fourni à l'armée 5,685 soldats.
Le département des Deux-Sèvres, 4,621
Le département de la Vienne, 4,268

Ainsi, soit sous le rapport de la population militaire, soit sous le rapport de la population générale, le département de la Vendée a laissé bien loin derrière lui, dans sa marche progressive, les deux autres départemens de l'ancien Poitou.

Quelque mystérieuses que soient encore, malgré les travaux des savans économistes, les causes qui arrêtent ou activent le développement de la population dans les diverses parties du globe, il est impossible de ne pas reconnaître que l'augmentation rapide de la population de la Vendée est le résultat des nombreuses améliorations dont ce pays a été l'objet depuis quarante ans.

Il y a un demi-siècle, la Vendée formait la portion du Poitou la plus négligée par les intendans, qui ne s'occupaient avec sollicitude que des intérêts du haut Poitou.

Le bas Poitou n'avait aucun moyen de communication; on n'y trouvait pas un chemin praticable pendant l'hiver. Or, comme l'a dit Sully, sans canaux, sans rivières navigables et sans chemins, il n'y a pas de commerce, il n'y a

point d'industrie. Aussi cette contrée, isolée et abandonnée, était couverte de landes, et la population, dispersée sur le sol dont elle ne cultivait qu'une faible partie, végétait et ne pouvait se développer qu'avec une extrême lenteur.

On pourrait aussi trouver dans l'histoire particulière du bas Poitou des causes nombreuses de la disproportion qui existait, en 1789, entre l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population. Les guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes, par exemple, avaient considérablement contribué à arrêter le développement de la population du bas Poitou; mais ce n'est point ici le lieu de nous occuper de ces considérations dont nous aurons d'autres occasions de parler.

Depuis un demi-siècle, tout a changé dans la Vendée, et une immense révolution morale et matérielle s'y est accomplie; de grands travaux d'utilité publique ont été exécutés; de nombreuses routes y ont été ouvertes; les relations de tout genre y sont devenues faciles et nombreuses, et la population, s'y augmentant en raison de l'accroissement des élémens de vie et de bien-être, y a suivi les phases remarquables que nous venons de signaler.

Par suite des lois providentielles qui règlent les destinées de l'humanité, la réaction du progrès y a été d'autant plus vive que la marche de la société y avait été plus lente pendant long-temps.

Cette tendance éminemment progressive de la population vendéenne est loin d'être arrivée à son terme; elle se développe et se développera long-temps encore, si les circonstances ne viennent pas en contrarier l'essor. Il y a place encore dans la Vendée pour une population beaucoup plus considérable! Que la paix continue à régner parmi nous; que les habitans de cette contrée à jamais célèbre, dirigent désormais vers un but d'utilité publique cette profonde énergie de sentimens qui les caractérise et que l'histoire

à consacrée ; que d'habiles administrateurs et des gouvernans éclairés travaillent avec sollicitude à féconder les ressources nombreuses de prospérité que renferme ce beau pays, et le département de la Vendée aura bientôt pris rang parmi les plus beaux et les plus peuplés de la France, parmi ceux qui contribuent le plus à la prospérité et à la gloire de la patrie, en lui offrant d'abondans produits agricoles pour la nourrir et des bras vigoureux pour la défendre.

H. DE SAINT-HERMINE,

Conseiller secrétaire-général de la Vendée.

TITRES DES PRINCIPAUX OUVRAGES

QUI ONT ÉTÉ ÉCRITS SUR LE POITOU.

Histoire du Poitou, par Thibaudeau, édition de 1784, 5 vol. in-12. — Nouvelle édition, avec des annotations, par MM. Sainte-Hermine, Arnaud et Lafontenelle de Vaudoré, 3 vol. in-8.

Histoire du Poitou, par Guérinière, 1840, 2 vol. in-8.

Bibliothèque historique du Poitou, 1754, par Dreux du Radier, 5 vol. in-12.

Histoire du Poitou, par Dulaure ; cette histoire, sous forme de précis, fait partie d'un ouvrage qui a pour titre : *Description des principaux lieux de France.*

Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guienne, par J. Besly, 1647, in-folio.

Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, par Maichin, 1671, in-folio.

Dictionnaire de la France et des Gaules, par l'abbé Expilly. La partie de cet ouvrage qui concerne le Poitou a été reproduite dans le *Dictionnaire de Géographie commerçante.*

Description topographique du district de Châtellerault, par Creuze de La Touche, 1790.

Description générale de la Vienne, par Cochon, ancien préfet, 1802, une brochure.

Annuaire statistique et historique du département de la Vienne, par M. Catineau, de Poitiers : cet Annuaire paraît chaque année.

Recherches sur les Antiquités de Poitiers, par M. Siauve, membre de l'Académie de Poitiers.

Traduction de *Pomponius Mela*, avec des notes géographiques et

historiques, par M. Fradin, professeur de littérature au lycée de Poitiers.

Mémoires de l'Athénée ou Académie de Poitiers.

Description topographique et statistique de la France, par Peuchet et Chanlaire.

Annales d'Aquitaine, par Bouchet, 1 vol. in-fol.

La même édition gothique, 1537, 1 vol. in-folio.

Description de la Vendée, par Cavoleau, 1818, 1 vol. in-4.

Histoire générale du Poitou, par Dufour, 1 vol. in-8. Le 1er vol. seul est publié.

De l'ancien Poitou, par Dufour, 1 vol. in-8.

Histoire de Mellusine, tirée des chroniques du Poitou, 1698, 1 vol. in-12.

Histoire des diables de Loudun, 1 vol. in-12.

Recherches sur les peuples qui habitaient le nord du Poitou, par M. Lafontenelle de Vaudoré, 1 vol. in-8.

La Fronde en Poitou, par le même, 1 vol. in-8.

Le Siége de Parthenay en 1419, 1 vol. in-8.

L'Isle-Dieu (Vendée), (avec figures) 1 vol. in-8.

Philippe de Comynes en Poitou, 1 vol. in-8.

Prise de Bressuire par Duguesclin, 1 vol. in-8.

Les Arts et Métiers à Poitiers, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, 1 vol. in-8.

Le Maréchal de la Meilleray, 1 vol in-8.

Recherches sur les viguerles et sur l'origine de la féodalité en Poitou, 1 vol. in-8.

Histoire d'Olivier Clisson, 2 vol. in-8.

Recherches sur les chroniques de Saint-Maixent, en Poitou, 1 vol. in-8.

Revue Anglo-Française, 1re série, 5 vol. in-8.

——— 2e série, 1839.

Guerres de la Vendée et des chouans, par Lequino, 1 vol in-8.

La Vendée poétique et pittoresque, par Massé, 2 vol. in-8.

Manuscrit contenant le dénombrement de la seigneurie de La Touche, 165, 97 rôles in-fol.

Mémoire sur la province du Poitou, manuscrit in-8.

Essai topographique de la Ville de Poitiers, par Pingault, in-8,

Recherches historiques et critiques sur la Touraine, le Poitou et le Maine, 1786, par La Sauvagère, 1 vol. in-8.

Mémoire sur les Antiquités du Poitou, par Siauve (avec fig.), 1804, in-8.

Travaux sur l'Histoire du Poitou, par Dom. Fonteneau.

Notice historique sur le Poitou et sa capitale; Annuaire du département de la Haute-Vienne pour 1834, pages 9 et 20.

Lettres sur quelques monumens historiques de Poitiers et du Poitou, par M. de Caumont. Bulletin monum., septembre 1834, pages 202, 67, 78.

Monumens celtiques du département de la Charente-Inférieure, par le même, pages 202, 49, 66.

Saint Louis en Saintonge, par Masion, pages 12, 41, 42.

Revue Anglo-Normande, tome 2, pages 1, 9, 155.

Notice généalogique sur Pouanée et La Guerche, par Lafontenelle de Vaudoré.

Revue Anglo-Française, novembre 1834, page 269, 273.

Taillebourg en Saintonge, par M. Moreau de Saintesse.

Revue Anglo-Française, tome I, pages 85, 96.

Sur des objets trouvés dans un tumulus à Sarmacole (Vienne), par M. Lecointre.

Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie, tome 6, pages 375, 378.

Sur l'emploi des coquilles d'huîtres dans les constructions romaines de Saintes, par M. Chaudruc de Crazannes.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome VI, pages 390, 398.

Notice sur la cathédrale d'Angoulême, par M. Castaigne, 1834, 4 pl. in-8.

Dissertation sur une olla cinéraire et sur son inscription, par M. Chaudruc de Crazannes.

Mémoire de la Société Archéologique du Midi (3 pl.), tome 1, pages 15-21.

Histoire des comtes de Poitou, devenus bientôt ducs d'Aquitaine, depuis leur création, par Karle-le-Grand en 778, jusqu'en 1152, par MM. Lafontenelle de Vaudoré et J.-M. Dufour.

De la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre, par M. Lafontenelle.

Revue Normande, 4e partie, tome I, pages 202, 224.

Revue Anglo-Française, tome I, n° 1, pages 36, 51.

Le Château de Poitiers ou de Clain et Boivre, par l'abbé H.-G. Gibault.

Revue Anglo-Française, n° 1, pages 19, 36.

Histoire de la ville de Niort, par M. Briquet, in-8.

Dans ce précis de l'histoire du Poitou, le lecteur ne peut voir là qu'un des fragmens de l'ancienne France. L'histoire d'une province ainsi isolée n'est qu'une pierre détachée d'une mosaïque immense, incapable de donner aucune idée de l'ensemble.

Nous avons donc jugé utile d'offrir le tableau des anciens gouvernemens dont se composait la France autrefois. Nos matériaux essentiels ont été puisés dans les géographies les plus estimées.

En donnant la nomenclature alphabétique de l'hôtel des monnaies et celle des duchés-pairies, notre intention a été de rendre à cette vieille France, qu'on oublie tous les jours, son antique physionomie : c'est ainsi que la ressemblance d'un portrait devient plus frappante par la vérité du costume.

TABLEAU

Présentant la division de la France en 32 *gouvernemens, tels qu'ils étaient établis en* 1780, *savoir* : 8 *au Nord,* 13 *d'Occident en Orient, et* 11 *au Midi.*

GOUVERNEMENS AU NORD.

1. Flandre française.
2. L'Artois
3. La Picardie.
4. La Normandie.
5. L'Isle de France.
6. La Champagne.
7. La Lorraine.
8. L'Alsace.

GOUVERNEMENS D'OCCIDENT EN ORIENT.

1. La Bretagne.
2. Le Maine.
3. L'Anjou.
4. La Touraine.
5. L'Orléanais.
6. Le Berry.
7. Le Nivernais.
8. La Bourgogne.
9. La Franche-Comté.
10. Le Poitou.
11. L'Aunis.
12. La Marche.
13. Le Bourbonnais.

GOUVERNEMENS AU MIDI.

1. La Saintonge.
2. Le Limousin.
3. L'Auvergne.
4. Le Lyonnais.
5. Le Dauphiné.
6. La Guienne.
7. Le Béarn.
8. Le Comté de Foix.
9. Le Roussillon.
10. Le Languedoc.
11. La Provence.

HOTELS DES MONNAIES

Et lettres de l'alphabet qui leur servent de marque.

A Paris.
B Rouen.
C Caen.
D Lyon.
E Tours.
F Angers.
G Poitiers.
H La Rochelle.
I Limoges.
K Bordeaux.
L Bayonne.
M Toulouse.
N Montpellier.
O Riom.
P Dijon.
Q Perpignan.
R Orléans.
S Reims.
T Nantes.
V Troyes.
X Amiens.
Y Bourges.
Z Grenoble.
℞ Aix.
9 Rennes.
AA Metz.
BB Strasbourg.
CC Besançon.
W Lille.
Figure d'une vache, Pau.

DUCHÉS-PAIRIES

Selon la date de leur enregistrement au Parlement.

Uzès, 1572.
Elbeuf, 1582.
Montbazon, 1595.
Thouars, 1599.
Sully, 1606.
Luynes, 1619.
Brissac, 1620.
Richelieu, 1631.
Saint-Simon, 1635.
La Rochefoucauld, 1637.
La Force, 1637.
Rohan, 1648.
Bouillon, 1652.
Luxembourg, 1662.
Grammont, 1663.
Mazarin, 1663.
Villeroy, 1663.
Mortemart, 1663.
Saint-Aignan, 1663.
Tresmes, 1663.
Noailles, 1663.
Aumont, 1665.
Charost, 1672.
Boufflers, 1708.
Villars, 1709.
Harcourt, 1709.
Fitz-James, 1710.
Chaulnes, 1711.
Rohan-Rohan, 1714.
Villars-Brancas, 1716.
Valentinois, 1716.
Nevers, 1720.
Bizou, 1723.
La Vallière, 1723.
Aiguillon, 1731.
Lauraguais, 1731.
Châtillon, 1736.
Fleury, 1736.
Duras, 1755.
Tonneins, 1758.
Stainville, 1758.
Praslin, 1762.

1er GOUVERNEMENT.

FLANDRE FRANÇAISE.

Trois provinces le composent : *Flandre-Française*, le *Cambrésis* et le *Hainaut Français*. Il s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Charlemont, près de Luxembourg.

FLANDRE FRANÇAISE. — *Enoncé historique* : Cette province faisait partie du comté de Flandre. Les villes de Châtellenies, Lille et Douay, furent données à Philippe-le-Bel après la mort de Guy de Bourbon-Dampierre. Les rois de France jouirent de ce territoire jusqu'en 1363. A cette époque le roi Jean donna les 3 villes ci-dessus désignées à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, à charge de réversion à la couronne de France, si ce prince n'avait pas d'enfans mâles. Cette convention ayant été violée, Louis XIV, en 1667, se mit en possession par les armes des 3 villes appartenant à la couronne.

LA FLANDRE FRANÇAISE comprend les 12 villes suivantes :

1. *Lille :* place forte, hôtel des monnaies.

2. *Douay :* université de Douay, fondée en 1562. par Philippe II, roi d'Espagne. — Parlement de Flandre établi à Douay en 1709.

3. *Dunkerque :* ce nom signifie *église des Dunes*, du mot flamand *kirque*, qui veut dire *église*. — Port et Fortifications.

4. *Bergue-Saint-Vinoix :* place forte. Son nom vient du monastère fondé par Saint-Vinoix, à la fin du VIIIe siècle.

5. *Gravelines :* port et place forte.

6. *Bourbourg :* situé sur le canal allant de Dunkerque à la rivière d'Aa.

7. *Cassel :* situé sur une montagne. — Philippe Ier, roi de France, défait par Robert de Frison, en 1701. — Philippe-de-Valois, en 1628. remporte une grande victoire sur les Flamands. — Philippe, duc d'Orléans, en 1677, défait les Hollandais.

8. *Bailleul :* présidial.

9. *Armentières :* sur la Lys.—Bailliage.

10. *Marchiennes :* sur la Scarpe.

11. *Saint-Amand :* sur la Scarpe. — En 1667, Louis XIV s'empare de cette ville.

12. *Orchies :* au nord-est de Saint-Amand ; prise par Louis XIV en 1667.

LE CAMBRÉSIS. — *Enoncé historique* : Cette province est un comté composé de 12 villages. L'archevêque de Cambrai qui en est le comte, jouit des droits de haut domaine dévolu à ses prédécesseurs. La souveraineté appartient au roi de France, d'après le traité de Nimègue, 1678 : deux villes principales se trouvent dans le Cambrésis :

1. *Cambray :* place forte sur l'Escaut. Cambray était jadis ville du Saint-Empire.

2. *Cateau-Cambrésis :* célèbre par le traité de paix entre la France et l'Espagne, en 1558 ; cette ville était exempte d'impôts.

LE HAINAUT FRANÇAIS. — *Enoncé Historique* : Ce pays est une portion du comté du Hainaut, cédée à Louis XIV par la maison d'Autriche, d'après les traités des Pyrénées et de Nimègue, 1660 et 1678.— Le Hainaut comprend 9 villes :

1. *Valenciennes :* place forte sur l'Escaut. — Conseil particulier. — Grand conseil composé de 200 personnes. — Patrie du célèbre peintre Antoine Wateau.
2. *Condé :* au confluent de la Haisne et de l'Escaut.
3. *Maubeuge :* place forte sur la Sambre.
4. *Le Quesnoy :* place forte au sud-est de Valenciennes.
5. *Avesnes :* place forte sur l'Haspré. — Prise en 1477 par Louis XI.
6. *Landrecies :* place forte sur la Scambre. — Prise par Louis XIV. — Cédée en 1655 à la France par le traité des Pyrénées ainsi qu'Avesnes.
7. *Philippeville :* place forte à l'orient de Maubeuge. — Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, lui donna le nom de Philippeville à l'occasion de Philippe II, roi d'Espagne, son neveu.
8. *Charlemont :* place forte, fondée par Charles-Quint; autrefois comté de Namur.
9. *Givet :* place forte.

2e GOUVERNEMENT.

ARTOIS.

Le comté d'Artois situé entre la Flandre et la Picardie, est une des 17 provinces désignées sous le nom général de *Pays-Bas.—Enoncé historique* : Conquis en 1640 par Louis XIV, sur Philippe IV roi d'Espagne. — Aire et Saint-Omer ne furent rendus à Louis XIV qu'en 1671, par le traité de Nimègue, confirmé par celui d'Utrech en 1715.

L'ARTOIS faisait partie du gouvernement de Picardie. Cette province forme un gouvernement particulier depuis 1765. — Il se compose de 10 villes :

1. *Arras :* sur la Scarpe. — Place forte.— Abbaye de Saint-Vaast, fondée par le roi Thierry, à la fin du VIIe siècle.
2. *Saint-Omer :* au nord-ouest sur l'Aa. — Place forte.
3. *Aire :* place forte sur la Lys, au sud-est de Saint-Omer.
4. *Lilliers :* au sud-est d'Aire.
5. *Saint-Venant :* sur la Lys, à l'orient d'Aire.
6. *Hesdin :* ville forte sur la Canche.
7. *Saint-Pol :* à l'ouest d'Hesdin.
8. *Bapaume :* place forte au midi d'Arras.
9. *Lens :* au nord d'Arras. — Victoire célèbre remportée en 1648, par le prince de Condé, sur l'archiduc Léopold.
10. *Béthune :* ville forte, au nord-est de Lens.

Nota. — Les villes du Quesnoy et de Landrecies qui sont du Hainaut Français, dépendent de ce gouvernement.

3e GOUVERNEMENT.

PICARDIE.

Ce gouvernement est borné à l'Orient par la Champagne, au Nord par les Pays-Bas, à l'Occident par la Manche et la Normandie, au Midi par l'Isle-de-France. La Picardie a 49 lieues d'étendue depuis Rocroy jusqu'à l'embouchure de la Bresle qui la sépare de la Normandie, et 38 lieues du Midi au Nord depuis le Beauvoisis jusqu'à Calais. — On la divise en *haute* et *basse*.

HAUTE-PICARDIE : Elle renferme l'Amiénois, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache.

L'AMIÉNOIS comprend 6 villes :

1. *Amiens :* sur la Somme, capitale, évêché, généralité, hôtel des monnaies, bailliage, etc.— Prise par les Espagnols en 1597; reprise la même année par Henri IV. — Patrie de Vincent Voiture, de Ducange.

2. *Corbie :* sur la Somme, à l'orient d'Amiens. — Abbaye fondée par Sainte-Bathilde, reine de Prusse.

3. *Dourlens :* sur l'Aurée.—Deux citadelles, dont l'une bâtie par Louis XIV.

4. *Péquigny :* sur la Somme. — Duché appartenant à la maison de Chaulnes.

5. *Conti :* au midi d'Amiens, sur la Seille. — Titre de principauté attaché à une branche de la maison de Bourbon.

6. *Poix :* sur la Seille. — Principauté appartenant à la maison de Noailles.

LE SANTERRE comprend 5 villes :

1. *Péronne :* sur la Somme. — Place forte. — Capitale, bailliage, élection.— Elle est surnommée *la Pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise. — Charles-le-Simple y mourut enfermé dans le château. — Charles, duc de Bourgogne, y retint Louis XI jusqu'à ce qu'il eût signé un traité de paix.

2. *Montdidier :* au sud-ouest de Péronne.

3. *Roye :* au nord-est de Montdidier.

4. *Nesle :* au nord-est de Roye.

5. *Chaulnes :* au nord-ouest de Nesle. — Duché-pairie, érigé en 1621, et rétabli en 1711 en faveur du duc de Luynes.

LE VERMANDOIS comprend 4 villes :

1. *Saint-Quentin :* sur la Somme.— Capitale, place forte, bailliage, élection.

2. *Vermand :* à l'occident de Saint-Quentin. — Restes de boulevarts construits par les Romains.

3. *Ham :* citadelle, au sud-ouest, ayant une tour de 100 pieds de diamètre, sur 36 d'épaisseur.

4. *Saint-Simon :* à l'occident de Ham. — érigé en duché-pairie en faveur de Claude Saint-Simon.

LA THIÉRACHE comprend 4 villes :

1. *Guise :* sur l'Oise. — Duché fameux par une branche des princes de Lorraine qui en portent le nom.
2. *Vervins :* à l'est de Guise. — Traité de paix entre Henri IV et Philippe II, roi d'Espagne, 1598.
3. *Moncornet :* au sud-est de Vervins.
4. *La Fère :* au sud-ouest de Guise, au confluent de la Serre et de l'Oise. — Ecole d'artillerie. — Château de Saint-Gobin. — Célèbre manufacture de glaces.

BASSE-PICARDIE : Elle s'étend le long de la Manche, et contient au Nord : 1° le Pays reconquis; 2° le Bourbonnais au Midi; 3° le Ponthieu; 4° le Vimeux.

PAYS RECONQUIS ; il comprend 3 villes:

1. *Calais :* place forte. — Capitale.— Arsenal, citadelle, casernes très belles. — Les Anglais ont possédé Calais pendant 200 ans. En 1558, cette ville fut reprise par la France.
2. *Guine :* au midi de Calais.
3. *Ardres :* Au sud-est de Guine. — Entrevue de François Ier et de Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520.

LE BOULONNOIS comprend 3 villes :

1. *Boulogne* : capitale, évêché, port.
2. *Etaples :* port au midi de Boulogne.
3. *Ambleteuse :* Port au nord de Boulogne. — Débarquement de Jacques 1er, 1688.

LE PONTHIEU comprend 4 villes :

1. *Abbeville :* Capitale, place forte, élection, présidial, bailliage, sénéchaussée. — Patrie du célèbre médecin *Hecquet.*
2. *Montreuil :* au nord d'Abbeville.
3. *Crécy :* en 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, défit Philippe-de-Valois.
4. *Saint-Riquier :* bailliage.

LE VIMEUX comprend 2 villes :

1. *Saint-Valery* ; port à l'embouchure de la Somme.
2. *Gamache :* sur la Bresle. — Patrie du célèbre *Vatable*, le restaurateur de la langue hébraïque dans le XVIe siècle.

4e GOUVERNEMENT.

NORMANDIE.

La Normandie est bornée au Nord et à l'Occident par la Manche; au Midi par le Maine et le Perche; à l'Orient par l'Isle-de-France et la Picardie.— Son étendue est de 60 lieues d'Orient en Occident, depuis Au-

male jusqu'à Valogne, et de 49 lieues du Sud au Nord, depuis Alençon jusqu'à Eu. — *Enoncé historique :* Cette province faisait autrefois partie de la Neustrie. Elle tire son nom du peuple du Nord qui vint s'y établir en 912. En allemand *Nordmann* signifie homme du Nord.—Les Normands descendent de la Norwège et du Danemarck. — Au XVIe siècle, Charles-le-Simple leur céda la Normandie, et donna sa fille à Rollon, leur chef, à titre de duché, relevant de la couronne. Un des descendans de Rollon, Guillaume-le-Conquérant, devint roi d'Angleterre en 1066. — La Normandie a été tour à tour possédée par des rois d'Angleterre et des ducs de Normandie jusqu'en 1204. — Philippe-Auguste se rendit maître de cette province. — La Normandie se divise en haute et basse :

HAUTE-NORMANDIE. — Trois diocèses : Elle est située à l'Orient et comprend Rouen, Lisieux, Evreux.

DIOCÈSE DE ROUEN : Il comprend à son tour 4 pays : le Vexin-Normand au Sud-Est, le Roumois et le pays de Caux au Sud et au Nord, vers la Manche, le Bray à l'Orient.

Le Vexin-Normand comprend 4 villes :

1. *Rouen :* capitale, évêché, parlement, chambre des comptes, cour des aides, généralité, présidial, bailliage, etc. Hôtel des monnaies. — Académie des sciences et belles-lettres.— Le chapitre de la cathédrale a le droit de délivrer tous les ans un criminel et ses complices. — Patrie des deux Corneille, de Fontenelle, etc.

2. *Lions :* à l'orient de Rouen.—Patrie de Benserade.

3. *Gisors* sur l'Epte.— Erigée en duché-pairie en 1648, sous les noms de Gisors-Belleville, en faveur de Louis-Charles-Auguste Fouquet.

4. *Andeli :* deux villes de ce nom existent à un quart de lieue l'une de l'autre. On les distingue en grand et petit Andeli.—Le grand Andeli est sur la petite rivière de Gambon. — Le petit Andeli est sur la Seine.—Patrie de Nicolas Poussin, peintre célèbre.

Le Roumois comprend 3 villes :

1. *Quillebeuf :* port pouvant recevoir de grands vaisseaux.

2. *Elbeuf-sur-la-Seine.* — Duché-pairie, érigé en 1582, appartenant à la maison de Lorraine.

3. *Le Bec :* à l'occident d'Elbeuf, au confluent du Bec et de la Rille. — Abbaye célèbre.

Le pays de Caux comprend 10 villes :

1. *Dieppe :* port. — Bombardée en 1694, par les Aglais et les Hollandais. —Patrie de Jean Pecquet, illustre anatomiste, — de l'amiral du Quesne.

2. *Yvetot :* les seigneurs d'Yvetot prenaient le titre de princes.

3. *Caudebec :* au sud d'Yvetot-sur-la-Seine.

4. *Arques :* sur la rivière du même nom, au sud de Dieppe. — Célèbre victoire remportée par Henri IV sur le duc de Mayenne, en 1589.

5. *Eu :* sur la Brisse, au nord-ouest de Dieppe. — Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston de France, a donné ce comté à Louis-Auguste, duc du Maine.

6. *Longueville :* au sud d'Arques.— Apanage du bâtard d'Orléans, Jean comte de Dunois; ses descendans sont les ducs de Longueville, famille éteinte en 1707, par la mort de Marie, duchesse de Nemours, souveraine de Neufchâtel en Suisse.

7. *Fécamp :* port sur la Manche.

8. *Montivilliers :* au sud-ouest de Fécamp.

9. *Havre-de-Grâce :* sud-ouest de Montivilliers.—Port et ville forte, prise plusieurs fois par les Anglais. — Patrie de mademoiselle de Scudéri.

10. *Harfleur :* à l'occident du Havre.

Le Bray comprend 4 villes :

1. *Gournay* : sur l'Epte.
2. *Forges :* au nord-ouest de Gournay. — Eaux minérales.
3. *Aumale* : sur la Bresse. — Duché.
4. *Neufchâtel :* sur la rivière d'Arques.

LE DIOCÈSE DE LISIEUX, au Sud-Ouest de Rouen, renferme le pays d'Auge et le Lieuven, et comprend 5 villes :

1. *Lisieux :* sur la Touque.
2. *Pont-l'Evêque :* sur la Touque, au nord-ouest de Lisieux.
3. *Honfleur :* à l'embouchure de la Seine, au nord de Lisieux.
4. *Pont-Audemer :* sur la Rille.
5. *Bernay :* sud-est de Lisieux.

DIOCÈSE D'ÉVREUX. Il est situé au Sud de Rouen, et renferme le pays d'Ouche. Il comprend 9 villes :

1. *Evreux :* sur l'Iton. — Evêché, bailliage, élection.—Comté appartenant au duc de Bouillon.
2. *Vernon :* sur la Seine.
3. *Pont-de-l'Arche :* au nord-ouest de Vernon sur la Seine.
4. *Louviers :* au nord d'Evreux sur l'Eure.
5. *Harcourt :* au nord-ouest d'Evreux.—Illustre maison du seigneur de ce nom.
6. *Conche :* au nord de Verneuil.
7. *Verneuil :* sur la rivière d'Aure.
8. *Nonnancourt :* sur la même rivière.
9. *Ivry :* sur l'Eure. — Bataille gagnée en 1590, par Henri IV, sur les Ligueurs.

BASSE-NORMANDIE. Elle renferme 4 diocèses : au Midi Séez et Avranches, au Nord-Ouest Coutances, au Nord Bayeux.

LE DIOCÈSE DE SÉEZ comprend 5 villes :

1. *Séez :* sur l'Orne.
2. *Alençon :* sur l'Arre. — Titre de duché.
3. *Domfront :* dans le pays d'Houlme, à l'occident de Séez. — Titre de comté.
4. *Argentan :* sur l'Orne. — Titre de marquisat. — Patrie de l'historien Mézeray.
5. *Falaise :* au nord-ouest d'Argentan. — Guillaume-le-Conquérant y naquit.

LE DIOCÈSE DE BAYEUX, renfermant le Bessin et le Bocage, comprend 4 villes :

1. *Bayeux :* évêché.
2. *Caen :* sur l'Orne. — Hôtel des Monnaies, université, élection, etc.— Patrie de Malherbe.
3. *Vire :* au sud-ouest de Bayeux.
4. *Tury* ou *Harcourt :* sur l'Orne, érigé en duché en 1700, et en pairie en 1709.

DIOCÈSE DE COUTANCES ou le COTENTIN. Il comprend 6 villes.

1. *Coutances :* sur la Soule. — Evêché.
2. *Granville :* port au sud-ouest de Coutances.
3. *Saint-Lô :* sur la Vire.
4. *Carentan :* au nord-ouest de Saint-Lô.
5. *Valogne :* au nord-ouest de Carentan.
6. *Cherbourg :* port au nord-ouest de Valogne. — Patrie de Jean Hamon, savant anatomiste. — A l'occident de Coutances sont les îles de Guernesey et de Jersey.

LE DIOCÈSE D'AVRANCHES comprend 4 villes :

1. *Avranches :* évêché sur la Sée.
2. *Mont-Saint-Michel :* situé sur un rocher.
3. *Pontorson :* au sud-ouest d'Avranches.
4. *Mortain :* à l'orient d'Avranches.

5e GOUVERNEMENT.

ISLE-DE-FRANCE.

Il est borné au Nord par la Picardie, à l'Orient par la Champagne, au Midi par l'Orléanais, à l'Occident par la Normandie. — Son étendue est de 38 lieues d'Orient en Occident, et autant du Nord au Midi.— Ce gouvernement comprend dix pays : 1 dans le milieu, Isle-de-France; 2 au Sud-Est, la Brie Française et le Gâtinais Français : 1 au Sud-Ouest, le Vexin Français et le Beauvoisis; 3 au Nord-Est, le Valois, le Soissonnais et le Laonnais.

L'ILE-DE-FRANCE comprend 6 villes :

1. *Paris :* capitale de l'isle de France et de tout le royaume. — Archevêché, parlement, université, chambre des comptes, cour des aides, hôtel des monnaies, etc. — Vingt-six mille maisons. — 4 palais. — 9 jardins. — Plusieurs ponts. — La première pierre du Pont-Neuf, posée par Henri III en 1578. — La faculté des arts a 36 colléges, 6 académies. — Académie française établie en 1633. — Celle des inscriptions et belles-lettres, 1663. — Celle des sciences, 1666. — Celle de peinture et de sculpture, 1648. — Il y a encore des académies d'exercice et une d'écriture, 1763. — 7 bibliothèques. — 12 séminaires.—26 hôpitaux, l'Hôtel-Dieu reçoit jusqu'à 3,000 malades. — 3 abbayes d'hommes, 6 de femmes. — Un million d'habitans. — Charles-Quint disait, en voyant Paris, qu'il avait cru voir un monde.
2. *Saint-Denis :* bailliage au nord de Paris. — Abbaye célèbre. — Le revenu de la mense abbatiale a été mis à la maison de Saint-Cyr pour servir à l'entretien des filles de condition qu'on y élève gratuitement.
3. *Montmorency :* au nord-ouest de Saint-Denis. — Duché célèbre passé, par les femmes, à la maison de Condé, sous le titre de duché d'Enghien.
Luzarches : au nord de Saint-Denis. — Abbaye de Royaumont, fondée par Saint-Louis.
5. *Dammartin :* au nord de Saint-Denis, appartient à la maison de Condé. — Collége de Juilly; académie royale régie par des oratoriens.
6. *Vincennes :* à l'orient de Paris.— Château royal. — Parc.

LA BRIE FRANÇAISE comprend 6 villes :

1. *Corbeil-sur-la-Seine :* Cette ville a été possédée, jusqu'à Louis-le-Gros par des comtes qui en étaient propriétaires.
2. *Villeroi :* au sud-est de Corbeil, érigé en pairie, 1663.
3. *Brie-Comte-Robert :* au nord-est de Corbeil.
4. *Lagny-sur-la-Marne.*
5. *Brécy-sur-la-Marne :* bailliage.
6. *Rosoy :* élection.

LE GATINAIS FRANÇAIS comprend 5 villes :

1. *Melun :* vicomté, bailliage, élection. — Sur la Seine. — érigé en duché-pairie sous le nom de Villars.
2. *Fontainebleau :* château royal.
3. *Nemours-sur-l'Oing :* élection.
4. *Pont-sur-Yonne :* bailliage.
5. *Courtenay :* au sud-est de Nemours. — Les princes qui portent ce nom descendaient de Louis-le-Gros, trisaïeul de Saint Louis.

LE HUREPOIX comprend 4 villes :

1. *Dourdan :* capitale, sur la rivière d'Orges.
2. *Montfort-l'Amauri :* au nord-ouest de Dourdan. — Parmi les comtes de Monfort, le comte Simon conquit sur les Albigeois une grande partie du Languedoc, en 1200. — Montfort est duché-pairie depuis 1692, sous le nom de Chevreuse. — Patrie d'Amyot, précepteur des enfans d'Henri II.
3. *Chastre*, aujourd'hui *Arpajon :* marquisat.
4. *Montlhéry :* bataille sanglante en 1465, entre Louis XI et Charles, duc de Berry.

LE MANTOIS comprend 8 villes :

1. *Mantes-sur-la-Seine :* présidial, bailliage, élection. — Mort de Philippe-Auguste à Mantes, en 1225. — Henri IV y a tenu le chapitre de l'ordre du Saint-Esprit.
2. *Meulan-sur-la-Seine :* comté réuni à la couronne, sous Philippe-Auguste, après la mort de Galleran II, son dernier comte.
3. *Poissy-sur-Seine :* baptême de Saint-Louis. — Colloque entre les prélats catholiques et les ministres calvinistres, en 1561.
4. *Saint-Germain-en-Laye :* château royal. — Le nom de *Laye* vient d'un château bâti, il y a 700 ans, par le roi Robert ; en latin *Leida ;* par corruption *Laye.*
5. *Saint-Cloud-sur-la-Seine :* duché-pairie depuis 1674.
6. *Versailles :* château royal.
7. *Houdan :* au sud-ouest de Saint-Germain.
8. *Dreux :* élection. — Ville ancienne où l'on prétend que les Druïdes ont existé.

LE VEXIN FRANÇAIS comprend 3 villes :

1. *Pontoise* : bailliage, élection. — Sur l'Oise.
2. *Magny :* au nord-ouest de Pontoise.
3. *Chaumont :* bailliage, élection. — Au nord-ouest de Magny.

LE BEAUVOISIS comprend 5 villes :

1. *Beauvais :* évêché, présidial, élection, etc.
2. *Boufflers*, ci-devant *Cagny-sur-le-Thérin :* duché-pairie en 1703.
3. *Clermont* : bailliage, comté. — Apanage de Robert, fils de Saint-Louis. — Robert a été la tige de la famille des Bourbons.
4. *Warté-sur-la-Bretche* : duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, en 1711.
5. *La Neuville* : à l'occident de Clermont, lieu de naissance de Saint-Louis.

LE VALOIS comprend 4 villes :

1. *Crespy* : bailliage, élection.
2. *La Ferté-Milon* : au sud-est de Crespy. — Patrie de Racine.
3. *Senlis* : évêché, au sud-ouest de Crespy.
Compiègne : au nord, sur l'Oise. — Abbaye de Saint-Corneille, fondée par Charles-le-Chauve, 876. — Louis II, Louis V, Hugues-le-Grand, y sont inhumés.

LE SOISSONNAIS comprend 2 villes :

1. *Soissons-sur-l'Aisne* : évêché, élection. — L'évêque a le droit de sacrer les rois en l'absence de l'archevêque de Reims. — Soissons, capitale des états de quelques rois de la première race. Louis-le-Débonnaire y fut renfermé par ses enfans.
2. *Vailly* ou *Veilly-sur-l'Aisne.*

LE LAONNAIS comprend 5 villes :

1. *Laon* : évêché, présidial, élection.
2. *Notre-Dame-de-Liesse* : à l'orient de Laon.
3. *Prémontré* : à l'occident de Laon — Célèbre abbaye.
4. *Noyon* : évêché. Patrie de Calvin.
5. *Chauny* : à l'est de Noyon.

6e GOUVERNEMENT.

CHAMPAGNE ET BRIE.

Cette province est bornée au Nord par la forêt des Ardennes qui la sépare du comté de Namur et du Luxembourg, à l'Orient par la Lorraine, au Midi par la Bourgogne, à l'Occident par l'Isle-de-France et la Picardie. Elle s'étend à plus de 56 lieues de l'Ouest au Sud-Est, et de 54 du Midi au Nord. — *Enoncé historique* : La Champagne, gouvernée autrefois par des comtes, vassaux des rois de France, fut réunie à la couronne en 12 4. — On la divise en haute et basse :

HAUTE-CHAMPAGNE. — Elle se compose de trois parties : le Rémois, le Perthois et le Réthélois.

LE RÉMOIS comprend 3 villes :

1. *Reims-sur-la-Vesle* : archevêché, hôtel des monnaies.—Université fondée par le cardinal Charles de Lorraine. — Vestiges de monumens romains.
2. *Sainte-Menehould-sur-l'Aisne.*
3. *Epernay-sur-la-Marne* : cette ville donnée à la maison de Bouillon échange de la souveraineté de Sedan.

LE PONTOIS comprend 2 villes :

1. *Vitry le-Français-sur-la-Marne* : bâtie par François Ier.
2. *Saint-Dizier-sur-la-Marne.*

LE RÉTHÉLOIS comprend 6 villes :

1. *Réthel* ou *Mazarin-sur-l'Aisne* : duché-pairie en 1665.
2. *Château-Porcien-sur-l'Aisne* : principauté érigée en 1561, par Charles IX.
3. *Sedan* : place forte. — Principauté souveraine du duc de Bouillon, cédée au roi par le duc, en 1642, en échange des duchés d'Albret et de Château-Thierry. — Patrie de Turenne.
4. *Mézières-sur-la-Meuse* : place forte.
5. *Charleville-sur-la-Meuse* : bâtie par Charles de Gonzague, duc de Nevers.
6. *Rocroy* : place forte. — Victoire du grand Condé sur les Espagnols, 1643.

BASSE-CHAMPAGNE. Elle a quatre parties : le Vallage, le Bassigny, le Sénonais et la Champagne-Propre.

LA CHAMPAGNE-PROPRE comprend 5 villes :

1. *Troyes-sur-la-Seine :* capitale de toute la Champagne. — Evêché, hôtel des monnaies. — A Troyes étaient les châteaux des comtes de Champagne. — L'église collégiale possède un grand nombre de manuscrits. — Patrie du pape Urbain IV, fils d'un cordonnier; — de Girardon, sculpteur; — de Mignard, peintre; — du poète Passerat.

2. *Isle-Aumont :* au sud-est de Troyes. — Erigée en marquisat sous le nom d'Isle. — En duché-pairie en 1665.

3. *Pincy :* à l'orient de Troyes. — Duché-pairie, 1581. — Donné en 1661 à François-Henri de Montmorency, connu sous le nom de maréchal de Luxembourg.

4. *Arcis-sur-Aube.*

5. *Châlons-sur-Marne :* évêché, élection, etc.

LE VALLAGE comprend 4 villes:

1. *Joinville-sur-la-Marne :* titre de principauté donné par Henri II, au duc de Guise. — Tombeau du sir de Joinville qui a écrit l'histoire de Saint-Louis.

2. *Vassy-sur-la-Bleise :* célèbre par le massacre de Vassy, en 1562.

3. *Bar-sur-Aube :* abbaye de Clairvaux fondée par Saint-Bernard, 1115.

4. *Château-Villain :* sud est de Bar-sur-Aube. — Duché-pairie, 1705.

LE BASSIGNY comprend 4 villes :

1 *Vaucouleurs :* au nord est sur la Meuse. — Patrie de Jeanne d'Arc; — du célèbre géographe Delisle.

2. *Langres :* évêché.

3. *Bourbonne-les-Bains :* eaux minérales.

4. *Chaumont :* présidial, élection. — Célèbre monastère du Val des Écoliers.

LE SENONAIS comprend 5 villes :

1. *Sens :* archevêché au confluent de l'Yonne et de la Vanne. — Illustre du temps de César. — L'archevêque a le titre de primat des Gaules.

2. *Joigny-sur-l'Yonne :* bailliage, élection.

3. *Saint-Florentin :* élection, sur l'Armançon.

4. *Tonnerre-sur-l'Armançon :*

5. *Chablis :* à l'occident de Tonnerre

LA BRIE-CHAMPENOISE se divise en haute et basse Brie, et Brie-Pouilleuse en pays de Gallevesse.

LA HAUTE-BRIE comprend 1 ville :

1. *Meaux :* capitale, évêché, présidial, un hôtel-dieu, trois hôpitaux, abbayes, couvens, etc.

LA BASSE-BRIE comprend 4 villes :

1. *Provins :* capitale, bailliage, élection.

2. *Sézane :* au nord-est de Provins. — Comté appartenant à la maison d'Harcourt.

3. *Coulommiers-sur-le-Morin :* élection.

4. *Montereau :* bailliage, élection, sur la Seine.—Duc de Bourgogne assassiné sur le pont de Montereau, par Guy du Châtel, gentilhomme de Charles VII.

BRIE-POUILLEUSE comprend 3 villes :

1. *Château-Thierry-sur-la-Marne :* élection. — Duché appartenant à la maison de Bouillon. — Patrie de La Fontaine.

2 *Tresmes :* à l'orient de Château-Thierry. — Duché-pairie, 1648.

3. *Rebais* ou *Orbaisan* : sud-est de Château-Thierry.

7e GOUVERNEMENT.

LA LORRAINE.

La Lorraine a 40 lieues d'étendue d'Orient en Occident depuis Réthel jusqu'à Sainte-Ménehould, et 50 lieues du Sud-Ouest au Nord-Est. — *Enoncé historique* : La Lorraine appartenait aux ducs de Lorraine.— Le nom de Lorraine vient de celui de Lothaire II. Lorsque l'empereur Lothaire Ier partagea entre ses deux fils les états qu'il avait en deçà des Alpes: Lothaire II eut les pays renfermés entre le Rhône et la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin. Ces pays furent appelés *Lotharingie*, et plus tard Lorraine. — En 977, l'empereur Othon II donna, à Charles de France, le duché de Basse-Lorraine.—Godefroy de Louvain la posséda ensuite ; celui-ci est la tige des ducs de Brabant, qui sont les ducs de *Lotreich* ou de Lorraine. Cependant la maison de Lorraine ne vient pas de ces ducs, mais bien de Gérard d'Alsan, arrière-petit-neveu de Gontran, tige de la maison d'Autriche. La maison de Lorraine est l'aînée, et les deux descendent des comtes ou landgraves d'Alsace. — La Lorraine appartint successivement à Charles Ier, à René, duc d'Anjou, roi de Sicile; puis elle rentra dans la maison d'Alsace en 1473, par mariage d'Iolande avec René II. — Les descendans de René ont possédé le duchés de Lorraine et de Bar, jusqu'en 1736. A cette époque, François-Etienne, duc de Lorraine, et depuis empereur, échangea la Lorraine contre le grand duché de Toscane. Ce marché fut fait avec Stanislas Leczinski, roi de Pologne. — On divise la Lorraine en 3 parties : le duché de Lorraine, les 3 évêchés et le duché de Bar.

LE DUCHÉ DE LORRAINE comprend 40 villes :

1. *Nancy-près-la-Meurthe :* capitale du duché de Lorraine. — Célèbre collégiale dont le chef a le titre de primat. — Cour souveraine créée en 1661, par le duc Léopold.—Patrie de Callot, graveur.

2. *Nomény-sur-la-Seille* : marquisat.

3. *Lunéville-sur-la-Vezouze* : résidence des ducs de Lorraine. — Académie des sciences et belles-lettres, fondée par Stanislas.

4. *Rosière* : à l'ouest de Lunéville.

5. *Blâmont* : au nord-ouest de Lunéville.

6. *Badouvilliers* : prevôté.

7. *Vézelise* : au sud est de Lunéville.

8. *Saint-Dié :* bailliage à l'orient.

9. *Sainte-Marie-aux-Mines* : prevôté à l'est de Saint-Dié.

10. *Saint-Hippolyte* : prevôté.

11. *Epinal :* bailliage sud-ouest de Saint-Dié.

12. *Dompaire* : prevôté à l'ouest d'Epinal.
13. *Barney* : bailliage au sud-ouest d'Epinal.
14. *Bruyer* : bailliage au nord-est d'Epinal.
15. *Charmes* et *Châtel* : bailliage au nord-ouest d'Epinal.
16. *Mirecourt* : bailliage, sud-ouest de Charmes sur la rivière de Maidon.
17. *Rémiremont* : bailliage sur la Moselle. — Célèbre abbaye, l'abbesse est princesse de l'empire.
18. *Plombières* : eaux minérales.
19. *La Marche* : nord-ouest de la Lorraine.
20. *Bourmont* et *Neufchâteau* : bailliage au nord-ouest de la Marche.
21. *Vaudrevrange-sur-la-Sarre.*
22. *Sarrelouis* : place forte sur la Sarre, bâtie par Louis XIV, et sa propriété par le traité de Riswick.
23. *Schombourg* : nord-ouest de Sarrelouis.
24. *Bitche* : capitale du comté de ce nom. — Fortifiée.
25. *Sarreguemines* : bailliage.
26. *Sare-Labe* : prevôté. — Sud de Sarreguemines.
27. *Fénestrange* : sud de la Sarre.
28. *Lixheim* : bailliage.
29. *Foulquenon* : prevôté.
30. *Dieuze* : bailliage, sud-ouest de Fénétrange.
31. *Vic-sur-la-Seille.*
32. *Moyenvic-sur-la-Seille* : salines.
33. *Marsal* : salines.
34. *Château-Salins* : bailliage, salines.
35. *Boulay* : au nord de Marsal.
36. *Bouzouville* : bailliage au nord de Boulay.
37. *Briey* ou *Bri* : à l'orient de Bouzouville.
38. *Etain* : sud-ouest de Bricy. — Bailliage.
39. *Longuyon* : au nord d'Estain.
40. *Villers-la-Montagne* : nord-est de Longuyon. — Bailliage.

LES 3 ÉVÊCHÉS comprennent le Messin, le Verdunois et le Toulois, appartenant à la France depuis 1552.

LE MESSIN comprend 1 ville :

1. *Metz*, anciennement *Divodurum et Civitas Mediomatricum* : capitale, évêché. — Parlement. — Place forte. — Hôtel des monnaies situé au confluent de la Moselle et de la Seille. — Patrie de Fabert, maréchal de France. — Société royale des sciences, 1760.

LE VERDUNOIS comprend 1 ville :

1. *Verdun* : évêché, place forte. — Bailliage sur la Meuse.

LE TOULOIS comprend 1 ville :

1. *Toul-sur-la-Moselle* : Evêché composé de 1,701 cures.

LE DUCHÉ DE BAR comprend 11 villes ?

1. *Bar-le-Duc-sur-l'Ornain* : capitale du duché. — Chambre des comptes pour le Barrois.
2. *Ligny* : Prevôté sur l'Ornain au sud-est de Bar-le-Duc. — Comté vendu par François de Montmorency de Luxembourg à Léopold Ier, duc de Lorraine.
3. *Stainville* : sud-ouest de Ligny. — Duché-Pairie, 1758.
4. *Gondrecourt* : sud-ouest de Ligny.
5. *Commercy-sur-la-Meuse* : à l'orient de Bar-le-Duc. — Cédée par Louis XIV, en 1707, au duc Léopold. — Revenue à la France en 1741.
6. *Saint-Mihiel-sur-la-Meuse* : au nord de Commercy.
7. *Pont-à-Mousson* : Université, bailliage sur la Moselle.
8. *Clermont* : à l'occident de Verdun, appartenant au prince de Condé.
9. *Thionville* et *Montmédy* : place forte dans le Luxembourg, cédée à la France en 1659, par le fameux traité des Pyrénées.
10. *Yvoy* : duché en 1662, en faveur du prince Eugène.
11. *Hombourg* : enclavée dans le duché des Deux-Ponts.

8e GOUVERNEMENT.

ALSACE.

Borné à l'Orient par la Souabe, au Nord par le Palatinat et le Rhin, à l'Occident par la Lorraine et Montbelliard, au midi par la Suisse; le Rhin la borne du Midi au Nord. — L'Alsace a 40 lieues du Midi au Nord, et 15 d'Orient en Occident. — *Enoncé historique* : L'Alsace a été sous la dénomination des rois de France, jusqu'à Louis XIV. Les landgraves, et depuis la maison d'Autriche, l'ont possédée. Elle est revenue à la France par le traité de Munster, 1648, à l'exception de Strasbourg, cédée seulement en 1697, par la paix de Riswich. — On la divise en haute au milieu, basse au Nord, et Suntyaw au Midi.

LA HAUTE-ALSACE comprend 3 villes :

1. *Colmar* : Conseil souverain. — place forte.
2. *Neuf-Brisac* : forteresse séparée du vieux Brisac-en-Souabe par le Rhin.
3. *Ensisheim-sur-l'Isle* : au midi de Colmar.

LA BASSE-ALSACE comprend 9 villes :

1. *Strasbourg* : capitale de toute l'Alsace. — Place forte. — Hôtel des monnaies. — Université prise par Louis XIV en 1681. — Collége des magistrats de Strasbourg divisé en plusieurs chambres : celles des 13, des 15, des 21, du grand et du petit sénat. — Grand sénat composé de 30 personnes : 10 nobles, 20 roturiers. — Petit sénat : 6 gentilshommes, 12 bourgeois.—L'évêque est prince du Saint-Empire.
2. *Schelestadt* : place forte sur l'Ill.
3. *Phalsbourg* : titre de principauté.
4. *Saverne-sur-la-Saare.*
5. *Haguenau* : place forte sur la Noter.
6. *Lauterbourg-sur-Lauter.*
7. *Le Fort-Louis* : dans une île du Rhin.
8. *Weissembourg* : autrefois ville libre impériale.
9. *Landaw* : à l'extrémité de l'Alsace, vers le Palatinat.

9e GOUVERNEMENT.

BRETAGNE.

Borné à l'Orient par l'Anjou et le Maine, au Midi par le Poitou; les autres parties sont environnées par l'Océan. — *Enoncé historique* : La Bretagne tire son nom des Bretons chassés d'Angleterre, qui s'y jetèrent dans le ve siècle. On l'appelait autrefois Armorique, à cause de sa situation sur la mer. — Les anciens souverains de la Bretagne portaient

le titre de roi. Réunie à la France en 1491, par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, puis avec Louis XII. François Ier l'a uni à la couronne en 1532. — On la divise en haute à l'Orient et basse à l'Occident.

LA HAUTE-BRETAGNE comprend 21 villes :

1. *Rennes-sur-la-Vilaine* : capitale, évêché, parlement, cour des aides, hôtel des monnaies. — Faculté de droit.
2. *Vitré-sur-la-Vilaine* : à l'orient de Rennes.
3. *Fougères* : au nord de Vitré, sur le Coesnon.
4. *Saint-Aubin* : au sud-ouest de Fougères.
5. *La Guerche* : au sud de Vitré.
6. *Nantes* : au midi. — Evêché. — Chambre des comptes. — Généralité. — Hôtel des monnaies. — Université. — Edit de Nantes donné par Henri IV en faveur des Calvinistes, en 1598.
7. *La-Roche-Bernard-sur-la-Vilaine* : érigé en duché-pairie en 1663, sous le nom du Coaslin.
8. *Ancenis-sur-la-Loire* : marquisat.
9. *Chateaubriant* : au nord-est de Nantes appartenant à la maison de Bourbon-Condé.
10. *Le Croisic* : petit port à l'ouest de Nantes.
11. *Machecoul* : capitale du duché de Retz, au sud-ouest de Nantes.
12. *Saint-Malo* : port. — Evêché. — Patrie de Jacques Cartier qui a découvert le Canada ; de Duguay-Trouin, de Maupertuis.
13. *Dinan* : comté sur la Rance, au sud de Saint-Malo.
14. *Ploërmel* : au sud-ouest de Dinan.
15. *Montfort* : à l'ouest de Rennes.
16. *Dol* : évêché.
17. *Saint-Brieuc* : évêché au sud-ouest de Saint-Malo.
18. *Lamballe* : au sud-ouest de Saint-Brieuc. — Chef-lieu du duché de Penthièvre.
19. *Quintin* : au sud-ouest de Saint-Brieuc, érigé en duché en 1691.
20. *Moncontour* : } dépend. du duché
21. *Jugon* : } de Penthièvre.

BASSE-BRETAGNE ; elle comprend 20 villes :

1. *Vannes* : évêché. — Port.
2. *Port-Louis* : place forte.
3. *Lorient* : port.
4. *Aurai* : sénéchaussée entre Vannes et Port-Louis.
5. *Hennebon-sur-le-Blaver*.
6. *Pontivi* : au nord-est de Hennebon, chef-lieu du duché de Rohan.
7. *Rohan* : à l'orient de Pontivi. — Duché-pairie érigé en 1603 en faveur de Henri de Rohan.
8. *Guéménée* : à l'occident de Rohan, érigée en principauté en 1570.
9. *Belle-Isle* : au sud-ouest de Vannes. — Ile de 6 lieues de long sur 2 de large. — Défendue par une citadelle. — Appartenant au maréchal de Belle-Isle qui l'échangea en 1748 avec le Roi, pour le comté de Gisors. — érigé dès lors en duché-pairie.
10. *Quimper* ou *Quimper-Corentin* : évêché. — Située au confluent de l'Oder et de la petite rivière de Benaudet. — Capitale du pays de Cornouaille.
11. *Quimperlé* : au nord-ouest de Lorient.
12. *Saint-Paul-de-Léon* : évêché, avait jadis un prince particulier ; à présent baronie appartenant au duc de Rohan.
13. *Landerneau* : chef-lieu de l'ancienne baronie de Léon.
14. *Lesneven* : sénéchaussée, sud-ouest de Saint-Paul-de-Léon.
15. *Saint-Renaut* : appartenant en propre au roi.
16. *Brest* : port. — Premier département de la marine. — Académie de marine en 1752. — Hôpital.
17. *Tréguier* : évêché au nord-ouest sur la mer.
18. *Lannion* : au sud-ouest de Tréguier, du duché de Penthièvre.
19. *Morlaix* : au sud-ouest de Lannion.
20. *Guingamp* : au sud-est de Tréguier.

N. B. Les habitans de ces trois derniers diocèses, et en général de la Basse-Bretagne, parlent la même langue que celle des habitans de la principauté de Galles, en Angleterre. Cette langue, appelée *bas-breton*, est un reste de l'ancien celtique, à ce qu'on prétend.

10e GOUVERNEMENT.

DU MAINE.

Ce gouvernement comprend le Maine et le Perche, borné au Nord par la Normandie, à l'Orient par le pays Chartrain, le Dunois et le Vendômois, au Midi par l'Artois, et à l'Occident par la Bretagne. — *Enoncé historique* : Le mot Maine est dérivé du nom donné aux peuples celtiques, en latin *Cenomani*. Le comte Hugues posséda le Mans au milieu du xe siècle. Philippe-Auguste le conquit sur Jean-sans-Terre, fils de Charles II roi d'Angleterre. Saint Louis donna le comté du Maine avec l'Anjou, à son frère Charles, depuis roi de Sicile et comte de Provence. Louis II légua ensuite le Maine à Louis XI, et cette province fut réunie à la couronne en 1481. Depuis, le Mans a été donné en apanage aux enfans de France. C'est ainsi que Louis-Auguste de Bourbon, fils légitime de Louis XIV, fut duc du Maine. — On divise le Maine en haut et bas, le haut vers l'Orient, le bas vers l'Occident.

LE HAUT-MAINE comprend 4 villes :

1. *Le Mans* : capitale, évêché, élection. — Sur la Sarthe.
2. *Sablé* : marquisat sur la Sarthe.
3. *Château-du-Loir* : élection. — sud-est du Mans.
4. *La Ferté-Bernard* : baronnie-pairie du duc de Richelieu.

LE BAS-MAINE comprend 4 villes :

1. *Mayenne* : sur la rivière du même nom. — Capitale, élection. — Erigée en duché-pairie en 1579, en faveur de Charles de Mayenne. — Le cardinal de Mazarin acheta ce duché, et le donna en 1661 à Charles de la Porte, duc de Mazarin, qui avait épousé Hortense Mancini, nièce du cardinal.
2. *Ambrières* : au nord de Mayenne.
3. *Beaumont-le-Vicomte* : à l'orient de Mayenne, sur la Sarthe. — Erigé en duché-pairie par François Ier, réuni à la couronne par Henri IV, qui en était propriétaire; aliéné par Louis XIV en faveur de René Froulai, comte de Tessé.
4. *Laval-sur-la-Mayenne* : à l'occident du Mans. — Appartenant au duc de la Trémouille. Patrie d'Ambroise Paré, chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

DU PERCHE, il comprend 3 villes :

Il fut au pouvoir du roi de France dès la fin du ixe siècle. Réuni à la couronne par un traité entre Saint Louis et Jacques de Château-Gontier.

1. *Mortagne* : capitale, bailliage. — A trois lieues de Mortagne est l'abbaye de la Trappe.
2. *Bellesme* : au midi de Mortagne.
3. *Nogent-le-Rotrou* : au sud-est de Bellesme sur l'Huisme. — Erigé en duché-pairie en 1622, sous le nom de Béthune-Orval.

11e GOUVERNEMENT.

ANJOU.

Borné au Nord par le Maine, à l'Occident par la Bretagne, au Midi par le Poitou, à l'Orient par la Touraine. — *Enoncé historique* : Erigé en duché-pairie en 1297, par Philippe-le-Bel, il a été donné plusieurs fois en apanage à un fils de France. Philippe V, dernier roi d'Espagne, et Louis XIV ont porté le titre de duc d'Anjou.—On le divise en haut et bas.

LE HAUT-ANJOU comprend 7 villes :

1. *Angers* : capitale, évêché, élection. — Hôtel des monnaies, université. — Patrie de Ménage et de François Bernier, célèbre médecin-voyageur.
2. *La Flèche* : présidial, sénéchaussée. — Au nord-est d'Angers, sur la Loire. — Collége magnifique fondé par Henri IV.
3. *Châteaugontier* : nord-ouest d'Angers. — Présidial, élection. — Sur la Mayenne.
4. *Beaufort* : à l'orient d'Angers. — Duché réuni au domaine du Roi.
5. *Beruge* : au nord-est de Beaufort, sur le Coesnon.
6. *Le Lude-sur-le-Loir*.
7. *Lavallière* : au sud-est du Lude. — Erigé en duché-pairie en 1677, en faveur de Françoise-Louise de la Baume-Le-Blanc de la Vallière

DU BAS-ANJOU, il comprend 6 villes :

1. *Saumur-sur-la-Loire* : château fort. — Patrie de madame Dacier.
2. *Fontevrault* : au sud de Saumur. — Célèbre abbaye où les filles du roi sont mises pour faire leur éducation.
3. *Montreuil-Belle* : au sud-ouest de Saumur.—Baronnie vendue en 1664 au maréchal de la Meillerai.
4. *Doué* : au nord-ouest de Montreuil-Belle. — On y voit les ruines d'un des principaux palais d'un roi d'Aquitaine.
5. *Le-Pont-de-Cé* : au midi d'Angers. — Célèbre par la défaite de l'armée de la Reine, mère de Louis XIII, par le maréchal de Créqui, 1620.
6. *Brissac* : au nord-ouest de Pont-de-Cé, érigé en duché-pairie, 1611.

12e GOUVERNEMENT.

TOURAINE.

Borné au Nord par le Vendômois et une partie du Maine, à l'Orient par le Blaisois et une partie du Berry, au Midi par une partie du Berry

et par le Poitou, à l'Occident par une partie du Poitou et par l'Anjou.— *Enoncé historique* : Les rois d'Angleterre ont possédé long-temps la Touraine sous le titre de comté.— Henri III renonça à ses droits sur la Touraine par le traité de 1256, fait avec Saint Louis. — La Touraine fut érigée en duché-pairie par le roi Jean, en 1556, en faveur de Philippe son fils, depuis duc de Bourgogne. Cette province, donnée plusieurs fois en apanage aux fils de France, a été réunie ensuite à la couronne. — On divise la Touraine en haute et basse.

HAUTE-TOURAINE comprend 4 villes :

1. *Tours* : capitale de toute la Touraine, archevêché. — Hôtel des monnaies. — Généralité. — Translation à Tours du parlement et des cours supérieures par Louis XI, qui mourut à Tours.
2. *Lungets* : à l'occident de Tours.
3. *Luynes-sur-la-Loire* : duché-pairie en 1619.
4. *Château-Renaud* : au nord-est de Tours, érigé en marquisat en 1620.

BASSE-TOURAINE comprend 9 villes :

1. *Amboise* : capitale. — Institution de l'ordre de Saint-Michel par Louis XI, en 1439. — Charles VIII est né dans cette ville.
2. *Chastillon-sur-l'Indre.*
3. *Loches-sur-l'Indre* : l'église collégiale renferme le cœur d'Agnès Sorel.
4. *Montbason-sur-l'Indre* : duché-pairie en 1588, en faveur de Louis VII de Rohan, prince de Guéméné.
5. *La Haye-sur-la-Creuse* : patrie de Descartes.
6. *Chinon-sur-la-Vienne* : patrie de Rabelais.
7. *Chenonceaux* maison royale sur le Cher, bâtie par Catherine de Médicis, femme de Henri II.
8. *Creuilly-sur-la-Blaise.*
9. *L'Isle-Bouchard* : au sud-ouest de Chinon, unie au duché de Richelieu par Louis XIII, 1631.

13e GOUVERNEMENT.

ORLÉANAIS.

Borné au Nord par l'Isle-de-France, à l'Orient par une partie de l'Isle-de-France et la Bourgogne, au Midi par le Nivernais et le Berry, à l'Occident par la Touraine et le Maine. Il comprend l'Orléanais propre, la Beauce, le Blaisois et la plus grande partie du Gâtinais.

L'ORLÉANAIS propre comprend 8 villes :

1. *Orléans-sur-la-Loire* : capitale, évêché, généralité. — Hôtel des monnaies. — Célèbre par deux siéges : l'un contre Attila, roi des Huns, 450; l'autre contre les Anglais, 1428. Elle fut délivrée par Jeanne d'Arc. — Réunie à la couronne par Hugues-Capet, Philippe-de-Valois érigea Orléans en duché qu'il donna à son fils Philippe. Celui-ci, mort sans enfans, son frère Louis, en 1391, reçut le duché d'Orléans des mains de Charles VI. Ses successeurs en jouirent jusqu'à la mort de Charles VIII. Louis XI, étant roi, son apanage fut réuni à la couronne. Louis XIII donna ce duché en apanage à son frère Gaston.

Louis XIV en disposa en faveur de son frère Philippe, dont l'arrière-petit-fils porte encore aujourd'hui le nom de duc d'Orléans. — Patrie du célèbre jurisconsulte Pothier. — Canal d'Orléans commençant à deux lieues de la ville et se jetant dans la Seine, après 18 lieues de trajet.

2, 3 et 4. *Beaugency, Pithiviers* et *Iuvier* : élection au nord d'Orléans.

5. *Cléry* : entre Orléans et Beaugency. — Tombeaux de Louis XI et de son épouse, dans l'église collégiale.

6. *Gergan-sur-la-Loire.*

7. *Sully* : à l'Orient de Cléry.—Erigé en duché-pairie en 1606, en faveur de l'immortel Sully.

8. *La Ferté-Senneterre* : à l'occident de Sully.

LA BEAUCE comprend 11 villes, en comptant celles du Perche-Gouet.

1. *Chartres-sur-l'Eure* : capitale, évêché. — Hôpital général et un autre pour cent vingt aveugles. — Patrie du poète Régnier.

2. *Nogent-le-Roi-sur-l'Eure* : Philippe-de-Valois y mourut en 1350.

3. *Bonneval,* au sud-ouest de Chartres.

4. *Châteaudun :* capitale du comté de Dunois. — Au nord-ouest du comté de Dunois, on trouve le *Perche-Gouet,* petit pays ainsi appelé de Guillaume Gouet, mari d'Elisabeth de Champagne, duchesse de la Pouille. Ses lieux principaux sont : *Auton*, *Brou*, *Bazoche*, *Montmirail, Alluye.*

5. *Vendôme* : capitale.—Duché-sur-le-Loir. — Patrie du poète Ronsard.

LE BLAISOIS comprend 4 villes :

1. *Blois-sur-la-Loire* : capitale, évêché. — Hôpital général, et un autre pour cent vingt aveugles. — Duc de Guise assassiné dans le château royal par ordre de Henri III, 1588.

2. *Romorentin* : capitale de la Sologne.

3. *Chambord* : château royal bâti par François Ier.

4. *Mer* : au nord-ouest de Blois.

GATINAIS-ORLÉANAIS comprend 5 villes :

1. *Montargis-sur-le-Loing* : élection, bailliage.— Patrie de madame Dudon, fameuse extatique.

2. *Etampes* : nord-ouest de Montargis. — Concile où Saint Bernard fit reconnaître l'autorité du pape Innocent II par les Français et les Anglais, et rejeter l'anti-pape *Anaclet.* — Erigé en duché-pairie, 1696.

3. *Châtillon-sur-Loing* : élection, bailliage. — Au sud-est de Montargis.

4. *Gien-sur-la-Loire* : élection, bailliage.

5. *Briare* : canal de Briare bâti sous le cardinal de Richelieu. —Ce canal va de Briare à Montargis.

14e GOUVERNEMENT.

BERRY.

Borné au Nord par la Sologne et le Gâtinais-Orléanais, à l'Orient par le Nivernais, au Midi par le Bourbonnais et la Marche, à l'Orient par le Poitou et la Touraine.—*Enoncé historique* : Le Berry, sous les Romains et les Goths, eut le même gouvernement que sous les rois de la première race. Des comtes en étaient les souverains. Des vicomtes leur succédèrent, et Eudes Arpin ayant vendu le Berry à Philippe Ier, en 1100,

le roi Jean l'érigea en duché. Il devint depuis ce temps l'apanage d'un des fils de France. On le divise en haut et bas.

LE HAUT-BERRY comprend 6 villes :

1. *Bourges-sur-l'Yonne :* capitale, archevêché, généralité, hôtel des monnaies. — L'archevêque prend le titre de primat d'Aquitaine. — Pragmatique-sanction faite à Bourges par Charles VII, et abolie par Louis XI. Ce dernier naquit à Bourges en 1422, et y fonda l'université en 1465.

2. *Sancerre :* au nord-est de Bourges, près la Loire. — Célèbre par l'horrible famine de 1573, lors du siége contre Charles IX.

3. *Henrichemont* : à l'occident de Sancerre. — Bâti par Sully.

4. *Vierzon* : au nord-ouest de Bourges.

5. *Mehun-sur-l'Yonne* : château bâti par Charles VII, et où il se laissa mourir de faim.

6. *Dun-le-Roi :* au sud-ouest de Bourges. — Réuni à la couronne par Charles-le-Bel. — Les princes de Condé en jouissent depuis Louis XIII.

LE BAS-BERRY comprend 7 villes :

1 *Issoudun :* bailliage, élection.

2. *Charost* : à l'orient d'Issoudun.

3. *Saint-Aignan* : au nord-ouest d'Issoudun — Erigé en duché-pairie, en 1663.

4. *Châteauroux* : érigé en duché-pairie, en 1616. — Au sud-ouest d'Issoudun.

5. *Le Blanc* : élection sur la Creuse.

6. *Argentan-sur-la-Creuse.*

7. *La Chastre :* au midi d'Issoudun, sur l'Indre.

15e GOUVERNEMENT.

LE NIVERNAIS.

Borné au Nord par le Gâtinais et une partie de la Bourgogne, à l'Orient par la Bourgogne, au Midi par le Bourbonnais, et à l'Occident par le Berry. — Cette province est remarquable par les mines de fer qu'elle renferme. — On y trouve aussi les plus belles pierres à bâtir; quantité de bois et de charbon de terre.

LE NIVERNAIS comprend 8 villes :

1. *Clamecy* : au confluent du Beuvron et de l'Yonne. — Election. — Gui, comte de Nevers, en 1180, donna asile à un évêque latin de Bethléem, chassé de la Terre-Sainte par les Sarrazins. — Charles VI, en 1412, donna aux évêques de Bethléem des prérogatives égales à celles des évêques de France.

2. *Vezelay :* élection à l'orient de Clamecy, près la rivière de Cuze, dans le Morvan. — Concile tenu, en 1141, par le pape Eugène III, pour le recouvrement de la Terre-Sainte.

3. *Cosne* : à l'occident de Clamecy, sur la Loire.

4. *La Charité* : élection, sur la Loire.

5. *Nevers :* évêché, capitale, élection. — Duché-pairie érigé par Charles VII, en 1457, en faveur de Jean de Bourgogne, comte de Nevers. — Ce duché, rendu en 1559 au cardinal de Mazarin, par les héritiers de Charles de Gonzague, duc de Mantoue; le cardinal le laissa à son neveu, Philippe Mancini.

6. *Château-Chinon :* élection. — A l'orient de Nevers.

7. *Saint-Pierre-le-Moutier :* présidial, bailliage. — Au midi de Nevers

8. *Decise :* près la Loire.

16e GOUVERNEMENT.

BOURGOGNE.

Borné au Nord par la Champagne, à l'Orient par la Franche-Comté, au Midi par le Beaujolais, à l'Occident par le Bourbonnais et le Nivernais.—*Enoncé historique* : La Bourgogne tire son nom des Bourguignons, peuples venus de Germanie, et qui entrèrent dans les Gaules en 407. Le royaume qu'ils fondirent comprenait le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie et la Suisse. Ce royaume, nommé royaume des Bourguignons, dura pendant plus d'un siècle et eut cinq rois. Gondemard, le dernier, fut dépouillé de ses Etats en 534, par Childebert et Clotaire roi des Français, qui unirent ces provinces à la monarchie française. Des débris du royaume des Bourguignons se formèrent trois royaumes dans les IXe et Xe siècles. Le premier, la Provence, érigé en 855, en faveur de Charles, troisième fils de Lothaire Ier; le deuxième, le royaume de Bourgogne, érigé en 888; le troisième, le royaume d'Arles, érigé en 930, en faveur de Rodolfe II. Ces trois royaumes étaient ainsi composés : le royaume de Provence, encore appelé royaume de Bourgogne Cis-Jurane, comprenait la Provence proprement dite, avec le duché de Lyon; le royaume de Bourgogne Trans-Jurane, comprenant la Suisse, le Vallais, le Genevois et le Chablais; le royaume d'Arles fut formé par la réunion des royaumes de Provence et de Bourgogne. Le duché de Bourgogne a toujours été un gouvernement à part, relevant de la couronne de France. Robert, roi de France, fils de Hugues-Capet, ayant hérité du duché de Bourgogne, en disposa en faveur de son fils aîné Henri, qui, devenu roi, le céda en 1032, à Robert son frère. Ce Robert est la tige de la première race des ducs de Bourgogne : elle s'éteignit en 1361. Le roi Jean donna le duché de Bourgogne en apanage à Philippe, son quatrième fils, qui fut le chef de la deuxième race des ducs de Bourgogne. Elle subsista près de 120 ans, jusqu'à Charles surnommé le Hardi, qui possédait encore la Franche-Comté et les Pays-Bas. Charles ne laissa qu'une fille qui, en 1477, épousa Maximilien, archiduc d'Autriche. Par ce mariage, la Franche-Comté et les Pays-Pas passèrent à la maison d'Autriche. La Bourgogne fut réunie à la couronne, comme fief masculin, par Louis XI. La Bourgogne est un pays d'états; ils se tiennent tous les trois ans.—On la divise en 8 petits pays : 4 au Nord et 4 au Midi. La Bresse et le Bugey dépendent aussi de ce gouvernement.

LE PAYS DE LA MONTAGNE comprend 2 villes :

1. *Châtillon-sur-Seine :* bailliage, présidial.

2. *Bar-sur-Seine :* bailliage. — Titre de comte passé dans la maison d'Orléans.

L'AUXERROIS comprend 4 villes :

1. *Auxerre :* évêché, présidial. — Titre de comté. — Société des sciences et des lettres, établie en 1749.

2. *Chevant-sur-l'Yonne :* célèbre par la bataille donnée près de ses murs à la fin du règne de Charles VII.

3. *Coulanges :* près d'Auxerre.

4. *Vermanton* : sur la rivière de Cure.

L'AUXOIS comprend 5 villes :

1. *Semur-sur-l'Armançon :* capitale, présidial. — Parlement de Dijon transféré à Semur, par Henri IV.
2. *Noyers :* au nord-ouest de Semur.
3. *Avallon :* bailliage. — Prise en 1007 par le roi Robert.
4. *Saulieu :* bailliage.—Sud-est d'Avalon.
5. *Arnay-le-Duc :* sud-est de Saulieu. — Bailliage. — Victoire remportée par l'amiral Coligny sur le maréchal de Cossé, en 1570.

LE DIJONNOIS comprend 5 villes :

1. *Dijon-sur-l'Onche :* capitale, évêché, parlement, chambre des comptes, cour des aides, hôtel des monnaies, université. — Siége des états de Bourgogne. — Académie des belles-lettre. — Patrie de Bossuet, de Crébillon.
2. *Auxonne :* bailliage. — Sur la Saône. — Comté.
3. *Saint-Jean-de-Losne-sur-la-Saône :* siége en 1636 contre l'armée impériale.
4. *Beaune :* bailliage. — Sud-ouest de Dijon. — Hôpital pour les malades, et un autre pour les orphelins.
5. *Nuits :* bailliage. — Appartient au prince de Conti.

L'AUTUNOIS comprend 2 villes :

1. *Autun-sur-l'Arroux* : évêché, présidial. — L'évêque, président-né des états de Bourgogne. — Hôpital général. — Restes de monumens romains.
2. *Bourbon-Lanci :* bailliage. — Au sud-ouest d'Autun.

LE CHALONOIS comprend 4 villes :

1. *Châlons-sur-Saône :* évêché, présidial, bailliage.
2. *Seurre-sur-la-Saône :* érigé en duché-pairie sous Louis XIII, en 1619. — Appartient à la maison de Condé.
3. *Verdun :* près du confluent de la Saône et du Doubs. — Antiquités.
4. *Citeaux :* au nord de Verdun. — Célèbre abbaye, fondée en 1089, par Eudes, duc de Bourgogne.

LE CHAROLOIS comprend trois villes :

1. *Charolles :* capitale, bailliage. — Château des anciens comtes de Charolois.
2. *Paray-le-Monial :* au nord-ouest de Charolles. — Sur la rivière de Bourbance.
3. *Semur* : près Charolles. — Capitale d'un petit pays appelé le Briennois. — Titre de baronnie.

LE MACONNOIS comprend 3 villes :

1. *Mâcon* : évêché, présidial, bailliage. — Sur la Saône.
2. *Tournus-sur-la-Saône* : au nord de Mâcon.
3. *Cluni* : au nord-est de Mâcon. — Sur la petite rivière de Crosne. — Fameuse abbaye, fondée en 910, par Guillaume Ier, duc d'Aquitaine.

LA BRESSE comprend 2 villes :

1. *Bourg* : capitale, présidial, bailliage. — Patrie de Vaugelas.
2. *Montluel* : chef-lieu du pays nommé le *Val-Bonne*, au midi de la Bresse. — Louis XIII céda cette ville avec la baronnie de Gex à Henri de Bourbon, prince de Condé, en échange de Château-Chinon.

LE BUGEY comprend 5 villes :

1. *Belley* : capitale, évêché, élection, bailliage. — Aux confins de la Savoie, à deux lieues du Rhône. — L'évêque est prince du Saint-Empire. — Titre conféré par l'empereur Barberousse.
2. *Nantua* : au nord de Belley.
3. *Gex* : bourg peu étendu.
4. *La Cluse* ou *l'Ecluse* : fort. —

Passage pour entrer en France.

5. *Seyssel :* traversée par le Rhône. — D'après le traité de Turin, 1760. le roi a consenti que le milieu du Rhône formât de ce côté la séparation de ses Etats d'avec ceux de la maison de Savoie. — En échange du *Val-de-Chezerie*, la partie orientale de Seyssel appartient au roi de Sardaigne.

LA PRINCIPAUTÉ DE DOMBES comprend 1 ville :

1. *Trévoux* : capitale. — Sur la Saône. — Parlement de Dombes, résidant à Lyon, et transféré à Trévoux, en 1696, par le duc du Maine. — Hôpital fondé par Mlle de Montpensier.

17e GOUVERNEMENT.

FRANCHE-COMTÉ.

Borné au Nord par la Lorraine, à l'Orient par la principauté de Montbéliard et la Suisse, au Midi par la Bresse, à l'Occident par la Bourgogne et la Champagne. — *Enoncé historique* : La Franche-Comté avait ses souverains avant d'appartenir aux ducs de Bourgogne. Le dernier duc de Bourgogne ne laissa qu'une fille qui épousa Maximilien, archiduc d'Autriche, et lui apporta cette province en mariage. En 1512, Maximilien étant devenu empereur, réunit à l'Allemagne la Franche-Comté avec les Pays-Bas, sous le nom de dixième cercle. Charles-Quint, son petit-fils, laissa ces provinces à son fils Philippe II, roi d'Espagne. En 1674, la Franche-Comté, ayant été pour la seconde fois conquise par Louis XIV, elle demeura à la France, par le traité de Nimègue, en 1678. — La Franche-Comté se partage en 4 grands bailliages.

LE BAILLIAGE D'AMONT, comprend 4 villes :

1. *Vesoul* : présidial, bailliage. — A l'orient de Vesoul, au village de Leugny est la fameuse caverne de glaces formée par un petit ruisseau qui la traverse. Ce ruisseau offre un phénomène remarquable : il est glacé en été, et coule au contraire en hiver.

2. *Luxeuil* : au nord-est de Vesoul. — Son nom vient de la fameuse abbaye de Luxeuil, fondée, il y a 1100 ans, par Saint-Colomban.

3. *Lure* : au sud-est. — Abbaye fondée au commencement du VIIe siècle, par Saint-Diel ou Dié.

4. *Gray* : bailliage. — Sur la Saône. — Prise en 1668 par Louis XIV, il fit raser les fortifications.

LE BAILLIAGE DE BESANÇON comprend 1 ville :

1. *Besançon-sur-le-Doubs* : capitale, archevêché, hôtel des monnaies, université. — L'archevêque prend le titre de prince du Saint-Empire. — Académie des sciences, arts et belles-lettres, établie en 1752. — Société littéraire militaire. — Restes d'un arc de triomphe fait en l'honneur de l'empereur Aurélien. — Hôtel-Dieu. — Hôpital d'enfans trouvés.

LE BAILLIAGE DE DOLE comprend 2 villes :

1. *Dôle :* chambre des comptes, bailliage. — Sur le Doubs. — Hôtel-Dieu. — Célèbre collége d'*Arc*. — Université fondée par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. — Cette université a été transférée à Besançon, par Louis XIV, ainsi que le parlement.

2. *Ornans :* bailliage.—Sur la Louve.

LE BAILLIAGE D'AVAL comprend 6 villes :

1. *Salins :* bailliage.—Sources d'eaux salines. — Deux forts.

2. *Arbois :* au sud-ouest. — bailliage.

3. *Poligny :* bailliage. — Patrie de Jacques Coitier, premier médecin de Louis XI.

4. *Lons-le-Saulnier :* bailliage. — Au sud-ouest.

5. *Saint-Claude :* au sud-est.— Evêché.

6. *Pontarlier :* à l'orient de Salins. — Bailliage. — Sur le Doubs.

18e GOUVERNEMENT.

POITOU.

Le Poitou est borné au Nord par la Bretagne et l'Anjou, à l'Orient par la Touraine, le Berry et la Marche, au Midi par l'Angoumois et l'Aunis, et à l'Occident par l'Océan. — *Enoncé historique* : Guillaume, surnommé *Tête d'Etoupes*, s'étant rendu maître de Poitiers, sous Louis d'Outremer, ce prince lui donna le titre de comte de Poitiers. Philippe-Auguste fit la conquête du Poitou, qu'il reprit à Henri II, roi d'Angleterre, lequel l'avait reçu en mariage d'Éléonore, unique héritière du duc d'Aquitaine. En 1360, le Poitou fut cédé en souveraineté aux Anglais, par le traité de Brétigny. Charles V ayant conquis le Poitou, après la mort du roi Jean, le donna au duc de Berry, son frère. Après la mort de ce dernier, mort sans enfans mâles, Charles VI donna le Poitou à son fils Jean, qui mourut sans enfans en 1416. Depuis ce temps, le Poitou n'a jamais été séparé du domaine. — On divise le Poitou en haut et bas.

LE HAUT-POITOU comprend 15 villes :

1. *Poitiers-sur-le-Clain* : capitale, évêché, généralité, présidial, bailliage, hôtel des monnaies, université, etc. Ruines du palais de Galien. — 1356, le roi Jean, battu par les Anglais, est pris et conduit en Angleterre. — Prise de Poitiers; dans les campagnes de Vouillé, Clovis remporte sur Alaric une victoire célèbre.

2. *Moncontour-sur-la-Dive :* à 9 lieues de Saumur. — Bataille célèbre remportée par les catholiques, commandés par le duc d'Anjou, le 3 octobre 1569, sur les calvinistes, commandés par l'amiral Coligny.

3. *Châtellerault-sur-la-Vienne :* élection. — Sénéchaussée. — Duché appartenant au prince de Talmont.

4. *Richelieu :* élection. — Au nord de Poitiers. — Duché-pairie, en 1631, en faveur du cardinal de Richelieu. — La ville a été bâtie par Richelieu.

5. *Loudun :* bailliage, élection. — Célèbre couvent des religieuses extatiques.

6. *Thouars :* élection à l'occident de Loudun. — Erigé en duché, 1563. — Appartenant au duc de la Trémouille.

7. *Mauléon :* à l'occident de Thouars.

— Election. — Baronnie érigée en duché-pairie, en 1756.

8. *Parthenay :* bailliage.—Sud-ouest de Thouars.

9. *Saint-Maixent-sur-la-Sèvre :* bailliage, élection.

10. *Lusignan* : au sud-ouest de Poitiers. — Célèbre par les seigneurs qui ont porté son nom, et dont quelques uns ont été rois de Jérusalem et de Chypre.

11. *La Trémouille :* sur les confins de la Marche et du Poitou. — Célèbre par les seigneurs de ce nom.

12. *Mirebeau :* au nord-ouest de Poitiers.

13. *Montemart :* au sud de La Trémouille. — Duché-pairie, en 1650.

14. *Rochechouart* : sur les confins de la Marche. — Célèbre par les seigneurs qui ont porté son nom.

15. *Niort* : au sud-ouest de Parthenay. — Sénéchaussée, bailliage.

LE BAS-POITOU comprend 8 villes :

1. *Fontenay-le-Comte :* bailliage, sénéchaussée. — Sur la rivière de Vendée.

2. *Meilleraie :* située dans une île formée par la Sèvre et l'Athie.

3. *Luçon :* évêché.

4. *La Roche-sur-Yon :* au nord-ouest de Luçon. — Principauté appartenant à la maison d'Orléans.

5. *Les Sables-d'Olonne :* bailliage, élection. Port au sud-ouest de la Roche-sur-Yon.

6. *L'Isle-Dieu :* dans l'Océan.

7. *Noirmoutier :* île ayant des marais salans.

8. *Noirmoutier :* capitale. — Appartenant à une branche de la maison de la Trémouille, — Vendue par la princesse des Ursins, de la famille de la Trémouille, au duc de Bourbon.

19e GOUVERNEMENT.

L'AUNIS.

L'Aunis est un petit pays à l'extrémité du Bas-Poitou, vers la mer. Il est très fort et très peuplé. Il comprend 8 villes et deux îles :

1. *La Rochelle :* capitale, évêché, généralité, hôtel des monnaies, présidial, élection, port, place forte. — Siége de La Rochelle par Louis XIII, en 1628. — Académie de belles-lettres, établie en 1724.

2. *Rochefort :* port. — Place forte. — Bâtie par les ordres de Louis XIV. — Hôpital. — Casernes très belles. — Affranchissement des droits pour toutes les denrées accordé par lettres-patentes, en 1699.

3. *Marans-sur-la-Sèvre :* au nord de Rochefort.

4. *Brouage :* place forte sur la mer.

5. *Soubise-sur-la-Charente :* principauté érigée par Louis XIV, en faveur d'une branche de la maison de Rohan.

6. *Marennes :* élection.

7. *Ile de Rhé* : au nord de l'Aunis.

8. *L'Ile d'Oléron :* au midi.

9. *Saint-Mazin :* petite ville fortifiée de l'île de Rhé.

10. *Oléron :* gros bourg fortifié, dans l'île d'Oléron.

20e GOUVERNEMENT.

LA MARCHE.

Borné au Nord par le Berry, à l'Orient par l'Auvergne, au Midi par le Limousin, et à l'Occident par l'Angoumois. La Marche tire son nom de sa situation, étant sur les confins du Poitou, du Berry et du Limousin. — *Enoncé historique* : Les comtes de la Marche étaient souverains. Guy de Lusignan la laissa par testament à Philippe-le-Bel, qui la légua à Charles, son troisième fils. Ce prince, parvenu à la couronne en 1322, l'échangea contre le comté de Clermont, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de Saint-Louis. Elle passa ensuite dans l'ancienne maison d'Armagnac, et dans celle de Bourbon-Montpensier. François Ier, en 1531, l'a réunie à la couronne. Elle sert néanmoins de titre aux fils aînés des princes de Conti. — On la divise en haute et basse.

LA HAUTE-MARCHE comprend 4 villes :

1. *Guéret :* capitale, présidial, sénéchaussée, élection.
2. *Ahun-sur-la-Creuse :* au sud-est de Guéret.
3. *Bourganeuf :* élection. — Au sud-ouest de Guéret.
4. *Aubusson-sur-la-Creuse :* patrie de Pierre d'Aubusson, qui fit lever le siége de Rhodes à Soliman II.

LA BASSE-MARCHE comprend 3 villes :

1. *Le Dorat-sur-la-Sèvre :* capitale.
2. *Bellac* : au sud de Dorat.
3. *Grandmont :* au sud-ouest de Guéret.

21e GOUVERNEMENT.

BOURBONNAIS.

Borné au Nord par le Berry et le Nivernais, à l'Orient par la Bourgogne, au Midi par l'Auvergne, à l'Occident par le Berry. — *Enoncé historique* : Le Bourbonnais tire son nom d'une de ses villes *Bourbon l'Archambault*. Elle a donné son nom à la famille régnante, cinquième branche de la troisième race de nos rois. — On divise le Bourbonnais en haut et bas.

LE HAUT-BOURBONNAIS comprend 3 villes :

1. *Moulins-sur-l'Allier :* capitale, généralité, bailliage, présidial, élection, etc.
2. *Gannat :* au midi de Moulins.
3. *Vichy-sur-l'Allier :* eaux minérales.

LE BAS-BOURBONNAIS comprend 4 villes :

1. *Bourbon-l'Archambaut :* sénéchaussée. — Eaux minérales. — Duché qui a donné son nom à la branche des Bourbons.
2. *Souvigny :* sud-est de Bourbon.
4. *Saint-Amant :* au nord-ouest du Bourbonnais.
4. *Montluçon :* sud-est de Saint-Amant.

22e GOUVERNEMENT.

SAINTONGE.

Ce gouvernement comprend deux petites provinces : la Saintonge à l'Occident, et l'Angoumois à l'Orient. Les Romains ont connu la Saintonge sous le nom de *Virga Santonica*. — *Enoncé historique* : Henri II, roi d'Angleterre, ayant épousé Éléonore, l'unique héritière de Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, devint ainsi possesseur de la Saintonge. Cette province passa successivement aux mains de Jean-sans-Terre, fils de Henri II et d'Isabelle d'Angoulême, sa femme. Saint Louis ayant cédé la Saintonge aux Anglais, Philippe-le-Bel la leur reprit. Elle fut néanmoins encore abandonnée aux Anglais en toute propriété; mais Charles V la reconquit et l'a réunie à la couronne. On la divise en haute et basse.

LA HAUTE-SAINTONGE comprend 6 villes :

1. *Saintes-sur-la-Charente :* évêché, capitale, élection, etc.
2. *Royan :* au sud-ouest de Saintes. — Port a l'embouchure de la Garonne. — Appartient à la maison de la Trémouille. Siége soutenu contre Louis XIII, en 1622. — Célèbre phare de la *Tour de Cordouan,* vis-à-vis Royan.
3. *Talmont :* principauté appartenant à la maison de la Trémouille.
4. *Pons :* au sud-est de Saintes sur la Suigne. Les seigneurs de Pons prennent le titre de *Sire de Pons.* — Aujourd'hui Pons est la propriété d'un prince de la maison de Lorraine.
5. *Barbezieux :* au sud-est de Pons.
6. *Chalais :* principauté au sud-est de Barbezieux, appartient à la maison de Talleyrand.

LA BASSE-SAINTONGE comprend 4 villes :

1. *Saint-Jean-d'Angély :* élection.— Fortifications démolies sous Louis XIII.
2. *Fontenay-Labattu* : au nord-ouest de Saint-Jean-d'Angély. — Duché-pairie en 1714 sous le nom de Rohan-Rohan.
3. *Tonnay-Charente-sur-la-Charente.*
4. *Taillebourg-sur-la-Charente :* — Défaite de Hugues, comte de la Marche, par saint Louis, en 1242.

L'ANGOUMOIS : Il a été possédé par des comtes qui reconnaissaient les ducs d'Aquitaine et comtes de Poitiers pour souverains. Ces ducs le possédèrent à la fin. La souveraineté de l'Angoumois ayant été cédée aux Anglais après la prise du roi Jean, Charles V le conquit, et le donna au duc de Berry, son frère. En 1375, Charles VI le céda en apanage à son

frère Louis. François Ier en ayant hérité, l'érigea en duché en faveur de sa mère. Après la mort de cette princesse il fut réuni à la couronne, en 1650. Louis XIV l'avait donné en apanage au duc de Berry, mort en 1714.

L'ANGOUMOIS comprend 5 villes :

1. *Angoulême :* capitale, évêché, présidial, élection. — Les maires et échevins anoblis par Charles V ; les maires seuls jouissent aujourd'hui de ce privilége. — Patrie du poète Saint-Gelais et de Balzac.
2. *Cognac :* Election. — Sur la Charente.
3. *Jarnac-sur-la-Charente :* victoire du duc d'Anjou, frère de Charles IX, sur les réformés.
4. *La Rochefoucault :* au nord-est d'Angoulême. — Duché-pairie érigé par Louis XIII, en 1622.
5. *Chabanais* : au nord-est de La Rochefoucault, titre de principauté et de marquisat ; aujourd'hui à la branche de Colbert, appelée de Saint-Pouange.

23e GOUVERNEMENT.

LIMOUSIN.

Cette province a au Nord la Marche, à l'Orient l'Auvergne, au Midi le Querci, et à l'Occident le Périgord. — *Enoncé historique* : Philippe-Auguste, en 1204, prit Limoges, dont les Anglais étaient maîtres. Saint Louis, en 1259, ayant fait une paix perpétuelle avec Henri III, roi d'Angleterre, céda à ce prince plusieurs villes, et Limoges fut du nombre. Plus tard, en 1360, le traité de Brétigny accorda aux Anglais la propriété et la souveraineté de Limoges. Mais Charles V conquit cette ville et le Limousin qui, depuis ce temps, est réuni à la couronne. — On divise le Limousin en haut et bas.

HAUT-LIMOUSIN ; il comprend 4 villes :

1. *Limoges-sur-la-Vienne :* capitale, évêché, généralité, hôtel des monnaies, etc.
2. *Saint-Léonard-sur-la-Vienne :* au nord-est de Limoges.
3. *Pierre-Bussière :* au sud-est de Limoges.
4. *Saint-Yrieix,* anciennement *Altanum.*

BAS-LIMOUSIN ; il comprend 8 villes :

1. *Tulle-sur-la-Corrèze* : évêché, élection.
2. *Uzerche* : au nord-ouest de Tulle.
3. *Noailles* : près de Brives. — Duché-pairie, en 1663.
4. *Brives :* présidial, élection. — Sur la Corrèze.
5. *Turenne* : vicomté. — Célèbre par le maréchal de Turenne.
6. *Brivezac* : au sud-est de Tulle. — Sur la Dordogne.
7. *Ventadour* : duché-pairie, en 1589.
8. *Ussel* : au nord-ouest de Ventadour.

24e GOUVERNEMENT.

AUVERGNE.

L'Auvergne est bornée au Nord par le Bourbonnais, à l'Orient par le Forez et le Velai, au Midi par le Gévaudan et le Rouergue, et à l'Occident par le Quercy, le Limousin et la Marche. — *Enoncé historique* : Sous la deuxième race, l'Auvergne était gouvernée par des comtes et des ducs dont l'autorité était temporaire. Des comtes héréditaires leur succédèrent. Philippe-Auguste, en 1210, réunit ce comté à la couronne. En 1360, il en fut séparé par le roi Jean, qui l'érigea en duché pour le duc de Berry. Il fut réuni une seconde fois à la couronne en 1531, après avoir été confisqué sur le connétable Charles de Bourbon. — On divise l'Auvergne en haute et basse.

DE LA HAUTE-AUVERGNE; elle comprend 5 villes :

1. *Saint-Flour* : capitale, évêché, élection.
2. *Murat* : bailliage. — Nord-ouest de Saint-Flour.
3. *Aurillac* : élection.—A l'occiden de Saint-Flour.
4. *Chaudes-Aigues* : au midi de Saint-Flour.

LA BASSE-AUVERGNE se divise en trois parties : *Basse-Auvergne Orientale*, *la Limagne* et la *Basse-Auvergne Occidentale*.

LA BASSE-AUVERGNE ORIENTALE, entre la rivière de Dor et le pays de Forez, comprend 1 ville :

1. *Tiers* ou *Thiern*, collégiale : consulat de marchands.

LA LIMAGNE comprend 11 villes :

1. *Billom* : collégiale.
2. *Vic-le-Comte* : sud-ouest de Billom.
3. *Chaise-Dieu* : sud de Vic-le-Comte.
4. *Riom* autrefois *Ricomagus* : hôtel des monnaies, généralité, etc.
5. *Maringue* : à l'orient de Riom.
6. *Clermont*, autrefois *Augustonemetum*, et depuis *Urbs Arvernorum* : capitale, évêché, cour des aides, etc.—Collégiale.—Société littéraire.—Patrie de Pascal.
7. *Montferrand* : bailliage au nord-est de Clermont.
8. *Issoire* : au sud-est de Clermont
9. *Vodable* : sud-est d'Issoire.
10. *Brioude-sur-l'Allier* : au sud-est d'Issoire.
11. *Aigue-Perse* : chef-lieu du duché de Montpellier. — Patrie du chancelier de L'Hospital.

LA BASSE-AUVERGNE OCCIDENTALE comprend 2 villes :

1. *Evaux* : élection.
2. *Semur* : au midi d'Evaux.

25e GOUVERNEMENT.

LYONNAIS.

Le Lyonnais a au Nord la Bourgogne, à l'Orient la Bresse et le Dauphiné, au Midi le Velai, à l'Occident l'Auvergne et le Bourbonnais. Ce gouvernement comprend le Lyonnais propre, le Forez et le Beaujolais. — *Enoncé historique* : Le Lyonnais et Lyon sa capitale passèrent successivement des Romains aux Bourguignons, et enfin aux rois de France, qui, en 955, le cédèrent à Conrad Ier, roi de Bourgogne. Jusqu'à Philippe-le-Bel, le Lyonnais fut en la possession des comtes de Forez et des archevêques, qui se disputèrent ce pays.

LE LYONNAIS propre comprend 4 villes :

1. *Lyon* : capitale, archevêché, hôtel des monnaies, etc. — 5 églises. — 13 paroisses. — 50 couvens. — 3 séminaires. — Un collége. — Académie des sciences et belles-lettres, 1758. — Académie des beaux-arts, 1713. — Hôtel-Dieu fondé vers le vie siècle; l'infirmerie a 560 pieds de long. — Hôtel-de-Ville; sous le vestibule, qui est un portique à la romaine, on voit deux grandes tables de cuivre sur lesquelles se trouve gravée la harangue que fit l'empereur Claude dans le sénat de Rome, en faveur des Lyonnais.
2. *La Bresle* : à l'occident de Lyon.
3. *Condrieux* : au midi de Lyon.
4. *Saint-Chaumont-sur-le-Gier*.

LE FOREZ comprend 5 villes :

1. *Montbrison* : capitale, élection.
2. *Saint-Etienne* : élection. — Sur un ruisseau nommé Furens.
3. *Saint-Gaimier* : au nord de Saint-Etienne.
4. *Feurs-sur-la-Loire*.
5. *Roanne* : élection. — Sur la Loire qui commence là à porter bateaux.

LE BEAUJOLAIS comprend 4 villes : le Beaujolais est devenu la propriété de Philippe Ier, duc d'Orléans, l'ayant reçu par testament de mademoiselle de Bourbon-Montpensier.

1. *Ville-Franche* : capitale, élection. — Académie des sciences et arts, 1679.
2. *Beaujeu* : bas-relief du portail de l'église, représentant un des sacrifices appelé par les Romains *Suovetaurilia*.
3. *Belleville* : au sud-est de Beaujeu.
4. *Charlieu* : à l'occident de Beaujeu.

26e GOUVERNEMENT.

DAUPHINÉ.

Cette province a été formée des débris du royaume de Bourgogne. En 889, le comte *Gui* ou *Guignes*, fut le premier prince qui s'y établit. Ses

successeurs prirent le même nom de *Gui*. Cependant l'un d'eux, au milieu du XIIe siècle, ayant porté le nom de *Dauphin*, ses descendans en firent un nom de famille. Humbert, dernier Dauphin viennois, céda le Dauphiné à Philippe-de-Valois, moyennant 120,000 florins d'or. Charles V, petit-fils de ce roi, fut le premier fils de France qui porta le nom de Dauphin, avec les armes de France écartelées de celles du Dauphiné : cela eut lieu en 1350. — Le Dauphiné a au Nord la Bresse, le Piémont à l'Orient, la Provence au Midi, le Lyonnais et le Vivarais à l'Orient. — On le divise en haut et bas.

LE HAUT-DAUPHINÉ comprend 6 petits pays :

LE GRAISIVAUDAN comprend 6 villes :

1. *Grenoble-sur-l'Isère* : capitale, évêché, hôtel des monnaies, généralité, etc. — Hôpital général. — Arsenal. — Petite citadelle. — Fortifications. *Fontaine ardente* à trois lieues de Grenoble, vomissant des flammes rouges et bleues, de la hauteur d'un demi-pied.
2. *Sassenage* : au confluent de l'Isère et du Drac.
3. *Barraux* : fort, au nord-est de la grande Chartreuse.
4. *Lamure* : au midi de Grenoble.
5. *Saint-Bonnet-sur-le-Drac* : donné par Louis XIII au connétable de Lesdiguières.
6. *Lesdiguières* : au nord-ouest de Saint-Bonnet. — Duché-pairie en 1611.

LE ROYANNÈS n'a qu'une ville :

1. *Pont-de-Royan* : capitale, marquisat.

LES BARONNIES ; ce pays comprend 2 baronnies qui renferment 4 villes.

1. *Le Buis* : capitale, bailliage.
2. *Montauban*.
3. *Mevillons* : du diocèse de Gap.
4. *Nihons-sur-la-rivière-d'Aigues*.

LE GAPENÇOIS comprend 3 villes :

1. *Gap* : évêché, capitale, élection.
2. *Serres-sur-le-Buch*.
3. *Tallard* : au midi de Gap. — Duché-pairie en 1715.

L'EMBRUNOIS comprend 3 villes :

1. *Embrun* : capitale, archevêché sur la Durance.
2. *Guillestre* : à l'Orient d'Embrun.
3. *Mont-Dauphin* : place forte.

LE BRIANÇONNOIS comprend 1 seule ville :

1. *Briançon* : capitale, bailliage sur une montagne. — Roche percée nommée *Pertuis-Rostang*, avec cette inscription à l'entrée : *D. Cæsari-Augusto dedicata salutate eam.*

LE BAS-DAUPHINÉ comprend 4 pays :

LE VIENNOIS comprend 7 villes :

1. *Vienne-sur-le-Rhône* : capitale, archevêché, élection. — L'archevêque prend le titre de primat des primats.
2. *Romans-sur-l'Isère* : élection.
3. *Saint-Marcellin* : bailliage, élection.
4. *Saint-Antoine* : à deux lieues de Saint-Marcellin.
5. *La Tour-du-Pin* : à l'orient de Vienne. — C'est du seigneur de ce lieu que sont venus les princes dauphins de la troisième dernière race.
6. *Crémieu* : au nord-ouest de la Tour-du-Pin.
7. *Le Pont-de-Beauvoisin* : sur les confins de la Savoie, à qui en appartient la moitié.

LE VALENTINOIS comprend 2 villes. C'est un duché-pairie, donné par Louis XIII, au prince Monaco, en 1642. Il appartient aujourd'hui à la maison de Matignon.

1. *Valence-sur-le-Rhône* : capitale, évêché, université fondée en 1454, par Louis XI.
2. *Montélimart:* élection au midi de Valence. — Ancienne citadelle.

LE TRICASTIN comprend 2 villes :

1. *Saint-Paul-Trois-Châteaux:* évêché, bailliage.
2. *Pierrelatte* : au nord-ouest de Saint-Paul.

LE DIOIS comprend 1 seule ville :

1. *Die :* évêché, bailliage. — Sur la Drôme. Le pape Innocent XII, à la prière de Louis XIV, sépara, en 1692, l'évêché de Die de celui de Valence.

27e GOUVERNEMENT.

GUIENNE.

Borné au Nord par la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et l'Auvergne, à l'Orient par le Languedoc, au Midi par la Basse-Navarre, le Béarn et les Pyrénées, à l'Occident par l'Océan. Il comprend la Guienne et la Gascogne. — *Enoncé historique* : Les souverains de la Guienne étaient les rois d'Aquitaine. Louis VII, roi de France, épousa la fille de Guillaume IX, duc d'Aquitaine. Louis VII, ayant répudié sa femme, elle épousa Henri, roi d'Angleterre, qui devint ainsi possesseur de la Guienne. Charles VII la conquit en 1451, et la réunit à la couronne.

LA GUIENNE comprend 6 pays :

LA GUIENNE propre comprend 7 villes :

1. *Bordeaux-sur-la-Garonne :* capitale, archevêché, parlement, généralité, hôtel des monnaies, etc. — L'archevêque prend le titre de primat d'Aquitaine.—Académie des sciences et belles-lettres, 1713.—Patrie de Montesquieu.
2. *Libourne* : à l'orient de Bordeaux.
3. *Bourg :* port. — Sur la Dordogne.
4. *Fronsac-sur-la-Dordogne:* duché-pairie, en 1608.
5. *Blaye :* au nord de Bordeaux.
6. *Courtras* : au nord de Libourne. Victoire d'Henri IV sur la Ligue, en 1587.
7. *L'Esparre.*

LE BAZADAIS comprend 5 villes :

1. *Bazas :* capitale, évêché.
2. *Langon :* sur la rive gauche de la Garonne.
3. *La Réole :* sur la rive droite de la Garonne.
4. *Chaumont-sur-la-Garonne.*
5. *Castel-Jaloux :* à l'orient de Bazas.

LE PÉRIGORD se divise en haut et bas.

LE HAUT-PÉRIGORD comprend 4 villes :

1. *Périgueux :* capitale, évêché, élection.
2. *Mucidan* : sud-ouest de Périgueux.
3. *Bergerac :* sud-est de Mucidan.
4. *La Force :* à l'ouest de Bergerac. — Duché-pairie, en 1637.

LE BAS-PÉRIGORD comprend 3 villes :

1. *Sarlat :* capitale, évêché, etc.
2. *Biron :* sud-ouest de Sarlat. — Duché.
3. *Montignac :* au nord-ouest de Sarlat.

L'AGÉNOIS comprend 9 villes :

1. *Agen-sur-la-Garonne :* capitale, évêché.
2. *Port-Sainte-Marie.*
3. *Villeneuve d'Agenois-sur-le-Lot :*
4. *Clérac-sur-le-Lot.*
5. *Aiguillon :* duché-pairie, 1638.
6. *Tonneins :* nord-ouest d'Agen.
7. *Marmande-sur-la-Garonne.*
8. *Sainte-Foi-sur-la-Dordogne.*
9. *Duras :* au sud de Sainte-Foi. — Duché érigé en 1689.

LE QUERCI se divise en haut et bas.

LE HAUT-QUERCI comprend 3 villes :

1. *Cahors-sur-le-Lot :* capitale.
2. *Figeac :* au nord-est de Cahors.
3. *Gourdon :* au nord de Cahors.

LE BAS-QUERCI comprend 3 villes :

1. *Moissac-sur-Tarn.*
2. *Montauban :* capitale, évêché.
3. *Lausertes :* au nord de Moissac.

LE ROUERGUE se divise en comté de Rouergue, et en haute et basse Marche.

LE ROUERGUE comprend 2 villes :

1. *Rhodez-sur-l'Aveyron :* évêché.
2. *Entraigues :* au nord de Rhodez.

LA HAUTE-MARCHE comprend 2 villes :

1. *Milhau-sur-le-Tarn.*
2. *Vabres :* évêché. — Sur la rivière de Dourdou.

LA BASSE-MARCHE comprend 2 villes :

1. *Villefranche :* capitale. — Sur l'Aveyron.
2. *Najac-sur-l'Aveyron.*

LA GASCOGNE comprend 8 pays :

LES LANDES comprennent 3 villes :

1. *Dax-sur-l'Adour :* capitale, évêché.
2. *Tartas :* sénéchaussée.
3. *Albret :* au nord de Tartas. — Duché.

LE CONDOMOIS comprend 3 villes :

1. *Condom-sur-la-Blaise :* capitale, évêché.
2. *Nérac :* au nord de Condom.
3. *Gabaret-sur-la-Gelise.*

L'ARMAGNAC se divise en haut et bas. — Ce comté, qui avait ses comtes particuliers, a été réuni à la couronne par Henri IV.

1. *Auch-sur-le-Gers :* capitale, archevêché.
2. *Lectoure :* évêché. — Sur le Gers.
3. *Lavit :* au nord-est de Lectoure.
4. *Verdun-sur-la-Garonne :* capitale.
5. *L'Isle-Jourdain :* au sud-ouest de Verdun.
6. *Gimont :* sur la rivière de Gimont.
7. *Fleurance :* au nord d'Auch.
8. *Mirande :* au sud-ouest d'Auch.
9. *Castel-de-Magnoac-sur-le-Gers.*

LA CHALOSSE comprend 3 parties : la Chalosse propre, le Tursan et le Marsan. On y compte 5 villes :

1. *Saint-Sever* : capitale. — Sur l'Adour.
2. *Aire* : évêché. — Sur l'Adour,
3. *Grenade-sur-l'Adour*.
4. *Mont-de-Marsan* : au nord-ouest de Grenade.
5. *Roquefort*.

LE PAYS DES BASQUES comprend le Labour et le vicomté de Soule.

LE LABOUR comprend 2 villes :

1. *Bayonne* : capitale, évêché, place forte, hôtel des monn. — Sur l'Adour.
2. *Saint-Jean-de-Luz* : port.

LE VICOMTÉ DE SOULE comprend 1 ville :

1. *Mauléon* : capitale.

LA BIGORRE comprend 5 villes :

1. *Tarbes* : capitale, évêché. — Sur l'Adour.
2. *Vic-de-Bigorre* : près l'Adour.
3. *Bagnères* et *Baréges* : eaux min.
4. *Cauterets* : à l'occident de Barèges.
5. *Autin* : au nord-est de Tarbes. — Duché-pairie, en 1711.

LE COMMINGE comprend 5 villes :

1. *Saint-Bertrand* : capitale, évêché.
2. *Saint-Gaudens* : au nord-est de Saint-Bertrand.
3. *Lombez* : évêché. — Au nord de Saint-Gaudens.
4. *L'Isle-en-Dodon*.
5. *Muret* : à l'orient de Lombez.

LE COUSERANS comprend 2 villes :

1. *Saint-Lizier* : évêché.
2. *Saint-Girons* : au sud de Saint-Lizier.

28e GOUVERNEMENT.

LE BÉARN.

Le Béarn appartenait à Henri IV quand il parvint à la couronne. Louis XIII, son fils, l'a réuni en 1620 à la France avec la partie de Navarre que possédaient les princes de la maison d'Albret. — Ce gouvernement comprend le Béarn et la Navarre.

LE BÉARN comprend 6 villes :

1. *Pau* : Parlement, chambre des comptes, cour des aides, hôtel des monnaies, université.
2. *Gleron* : sud-ouest de Pau. — évêché.
3. *Sainte-Marie* : près Oléron.
4. *Navarrens* : place fortifiée par Henri d'Albret, roi de Navarre.
5. *Lescar* : évêché. — Nord-ouest de Pau.
6. *Orthez* : université fondée par la reine Jeanne d'Albret, pour les calvinistes.

LA BASSE-NAVARRE comprend 3 villes :

1. *Saint-Jean-Pied-de-Port* : capitale, place forte.
2. *Saint-Palais* : au nord. — Sur la Bidouze.
3. *Grammont* : au nord de Saint-Palais.

29e GOUVERNEMENT.

FOIX.

Le comté de Foix a eu ses comtes particuliers ; puis il passa successivement dans la maison d'Albret, dans celle de Bourbon, par le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Vendôme, qui devint ainsi roi de Navarre. Henri IV, leur fils, réunit ce comté à la couronne. — Ce pays comprend 6 villes :

1. *Foix-sur-l'Ariège.*
2. *Pamiers* : évêché. — Sur l'Ariège.
3. *Mazères* : au nord de Pamiers.
4. *Tarascon* : au sud-est de Foix.
5. *Saverdun-sur-l'Ariège.*
6. *Andorre* : au sud-ouest de Tarascon.

30e GOUVERNEMENT.

ROUSSILLON.

Le Roussillon était autrefois un comté de la Catalogne. En 1462, Jean, roi d'Aragon, l'engagea à Louis XI, pour 300,000 écus d'or. Cette somme n'ayant pas été remboursée, le comté resta à la France. Charles VIII le rendit en 1493, à Ferdinand, roi d'Aragon, à condition qu'il ne secourrait pas les Napolitains. Louis XIII, s'étant emparé de ce comté, le réunit à la France, en 1659. — Il comprend trois parties : la Viguerie de Perpignan, la Viguerie de Conflans et la Cerdagne-Française.

LA VIGUERIE DE PERPIGNAN comprend 7 villes :

1. *Perpignan* : capitale, évêché, hôtel des monnaies, place forte.
2. *Elne* : près la mer Méditerranée.
3. *Rivesaltes* : au nord de Perpignan.
4. *Salces* : château très fort, — Confins du Languedoc.
5. *Collioure* : place forte. — Sud-est de Perpignan.
6. *Port-Vendres* : petit port sur la Méditerranée.
7. *Bellegarde* : place forte.

LA VIGUERIE DE CONFLANS comprend 2 villes :

1. *Villefranche-sur-le-Tet.*
2. *Prades-sur-le-Tet.*

LA CERDAGNE-FRANÇAISE comprend 1 ville :

1. *Montlouis* : place forte bâtie par Louis XIV. — Fortifications de Vauban.

31e GOUVERNEMENT.

LANGUEDOC.

Borné au Nord par le Lyonnais, l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, à l'Orient par le Rhône, au Midi par le Roussillon et la Méditerranée, à l'Occident par la Gascogne. — *Enoncé historique* : Ce pays était possédé par les Romains, qui l'appelaient Gaule-Narbonnaise. Les Goths s'en emparèrent et prirent possession de Toulouse. Clovis les défit. Charles Martel et Pepin, son fils, se rendirent de nouveau maîtres de cette province. Charlemagne y établit des gouverneurs auxquels il donna le nom de comtes, marquis et ducs. Les comtes de Toulouse se rendirent maîtres de presque tout le Languedoc. Le comté de Toulouse fut réuni à la couronne, en 1271. Philippe-le-Hardi prit possession de cette province, qui n'a été réunie à la couronne par lettres patentes du roi Jean, qu'en 1371. —On divise le Languedoc en trois parties : le haut, le bas et les Cévennes.

LE HAUT-LANGUEDOC contient 9 diocèses :

LE DIOCÈSE DE TOULOUSE comprend 2 villes :

1. *Toulouse-sur-la-Garonne* : archevêché, parlement, hôtel des monnaies, université, etc. — Académie des jeux floraux, instituée en 1324. — Des Sciences et belles-lettres, en 1694. — Des sciences, inscriptions et belles-lettres, en 1746. — Les comtes de Toulouse prenaient le titre de ducs d'Aquitaine. — L'un des fils de Louis XIV portait le titre de comte de Toulouse. — *Canal royal* à un mille de Toulouse.
2. *Verfeuil* : à l'orient de Toulouse.

LE DIOCÈSE D'ALBY comprend 4 villes :

1. *Alby-sur-le-Tarn* : capitale, archevêché.
2. *Gaillac-sur-le-Tarn* : sud-ouest d'Alby.
3. *Rabasteins* : sud-ouest de Gaillac.
4. *Réalmont* : au midi d'Alby.

LE DIOCÈSE DE CASTRES comprend 2 villes :

1. *Castres* : évêché. — Patrie de *Dacier*. — Mines de turquoises peu inférieures à celles d'Orient.
2. *Graulhet* : au nord-est de Castres.

LE DIOCÈSE DE LAVAUR comprend 3 villes :

1. *Lavaur* : évêché entre Toulouse et Castres.
2. *Puilaurens* : au sud-est de Lavaur.
3. *Revel* : au sud de Puilaurens.

LE DIOCÈSE DE SAINT-PAPOUL comprend 2 villes :

1. *Saint-Papoul* : évêché.
2. *Castelnaudary* : capitale du duché de Lauraguais.

LE DIOCÈSE DE MIREPOIX comprend 2 villes :

1. *Mirepoix* : évêché.— Sur le Lers. | 2. *Chalabre-sur-le-Lers.*

LE DIOCÈSE DE RIEUX comprend 1 ville :

1. *Rieux* : évêché. — Sur la Rise.

LE DIOCÈSE DE COMMINGE comprend 2 villes :

1. *Valentine-sur-la-Garonne.*
2. *Saint-Béat* : avec un port sur la Garonne.

LE BAS-LANGUEDOC comprend 11 diocèses :

LE DIOCÈSE D'ALETH comprend 4 villes :

1. *Aleth* : évêché. — Sur l'Aude.
2. *Limoux-sur-l'Aude.*
3. *Quillan* : sud-ouest d'Aleth. — Sur l'Aude.
4. *Saint-Paul-de-Fenouillèdes* : entre des montagnes vers le Roussillon.

LE DIOCÈSE DE CARCASSONNE comprend 1 ville :

1. *Carcassonne-sur-l'Aude* : évêché.

LE DIOCÈSE DE SAINT-PONS comprend 2 villes :

1. *Saint-Pons* : évêché.
2. *Saint-Chignan* : au sud de Saint-Pons.

LE DIOCÈSE DE NARBONNE comprend 2 villes :

1. *Narbonne* : archevêché. — Sur un canal tiré de la rivière d'Aude.
2. *Perignan*, aujourd'hui *Fleury* érigé en duché-pairie, 1736.

LE DIOCÈSE DE BÉZIERS comprend 2 villes :

1. *Béziers* : évêché. — Près le canal royal.
2. *Villeneuve.*

LE DIOCÈSE D'AGDE comprend 3 villes :

1. *Agde* : évêché. — Près de l'embouchure de l'Hérault.
2. *Cette* ou *Port-Saint-Louis-sur-la-Méditerranée.*
3. *Pézénas* : au nord d'Agde. — Su l'Hérault.

LE DIOCÈSE DE MONTPELLIER comprend 5 villes :

1. *Montpellier* : évêché, chambre des comptes, université, hôtel des monnaies, etc. — Citadelle. — Patrie de Doncan, célèbre médecin.
2. *Lunel* : à l'orient de Montpellier.
3. *Frontignan-sur-la-Méditerranée*
4. *Balaruc* : au midi de Montpellier. — Eaux minérales.
5. *Maguelonne.*

LE DIOCÈSE DE LODÈVE comprend 3 villes :

1. *Lodève* : évêché. — Sur la rivière de Lengue.
2. *Clermont-sur-la-Lengue.*
3. *Bédarieux* : à l'occident de Clermont.

LE DIOCÈSE DE NISMES comprend 5 villes :

1. *Nismes* : évêché. — Temple de Diane bâti par les Romains. — Amphithéâtre. — Patrie de Jean Nicot, ambassadeur de Portugal, d'où il apporta le tabac, en 1559. — De Fléchier.
2. *Beaucaire-sur-le-Rhône.*
3. *Aigues-Mortes* : au sud-ouest de Nismes.
4. *Sommières-sur-le-Vidourle.*
5. *Calvisson* : à l'orient de Sommières.

LE DIOCÈSE D'ALAIS comprend 3 villes :

1. *Alais-sur-le-Gardon* : évêché.
2. *Audusse :* baronnie.
3. *Saint-Hippolyte* : sud-ouest d'Alais.

LE DIOCÈSE D'UZÈS comprend 4 villes :

1. *Uzès :* évêché. — Duché-pairie, 1572.
2. *Pont-Saint-Esprit :* au nord-est d'Uzès.
3. *Bagnols* : au sud du Pont-Saint-Esprit.
4. *Aramon :* au sud d'Uzès.

LES CEVENNES, montagnes qui s'étendent depuis la source de la Loire jusqu'à Lodève. — Elles comprennent le Gévaudan, le Vivarais et le Velai :

LE GÉVAUDAN comprend 4 villes :

1. *Mende-sur-le-Lot* : évêché.
2. *Florac :* près le Tarn.
3. *Langogne* : au nord-est de Mende.
4. *Marvejols :* sur la rivière de Colange.

LE VIVARAIS comprend 6 villes :

1. *Viviers* : capitale, évêché. — Sur le Rhône.
2. *Saint-Andéol-sur-le-Rhône.*
3. *Joyeuse* : à l'occident de Viviers. — Duché-pairie, 1581.
4. *Aubenas.*
5. *Tournon-sur-le-Rhône.*
6. *Annonay* : nord-ouest de Tournon.

LE VELAY comprend 3 villes :

1. *Le Puy* : capitale, évêché.
2. *Yssengeaux* : nord-est du Puy.
3. *Le Monestier :* au midi, près la Loire.

32e GOUVERNEMENT.

LA PROVENCE.

La Provence fut gouvernée par des comtes, jusqu'à l'époque où elle passa aux mains de Charles de France, frère de saint Louis. Charles d'Anjou, dernier comte de Provence, institua Louis XI son héritier, et la Provence fut dès lors réunie à la couronne. — On la divise en haute et basse.

LA HAUTE-PROVENCE comprend 17 villes :

1. *Sisteron* : évêché. — Sur la Durance.
2. *Forcalquier* : célèbre par ses anciens comtes.
3. *Manosque-sur-la-Durance.*
4. *Apt* : évêché. — Sur la rivière de Calavon.
5. *Villars* : duché-pairie, 1651.
6. *Digne* : évêché.
7. *Seyne* : au nord-est de Digne.
8. *Senez* : évêché.
9. *Castellane-sur-le-Verdon.*
10. *Barresme* : au nord de Senez.
11. *Colmar* : sur les confins du Dauphiné.
12. *Barcelonnette* : bâtie en 1231, par

Rémond Béranger, comte de Provence, dont les ancêtres étaient de Barcelonne en Espagne.
13. *Riez* : évêché.
14. *Moustiers.*
15. *Glandève* : évêché.
16. *Entravaux.*
17. *Aiglun* et *Bajon* : de la viguerie d'Entravaux.

LA BASSE-PROVENCE comprend 22 villes :

1. *Arles-sur-le-Rhône* : archevêché. — Monumens romains. — Obélisque déterré en 1675, et élevé sur la place publique.
2. *Salon :* à l'orient d'Arles.
3. *Tarascon-sur-le-Rhône.*
4. *Aix* : capitale de toute la Provence. — Parlement, hôtel des monnaies, etc. — Fondée par Sextius, proconsul romain, 125 ans avant J.-C.
5. *Lambesc* : au nord-ouest d'Aix.
6. *Brignolles.*
7. *Saint-Maximin :* entre Aix et Brignolles.
8. *Marseille :* évêché. — Académie des belles-lettres, 1726.
9. *Le Martigue* : au nord-ouest de Marseille.
10. *La Ciotat* : au sud-est de Marseille.
11. *La Sainte-Baume* : à l'orient de Marseille.
12. *Toulon* : évêché. — Port.
13. *Hyères* : près de la mer.
14. *Fréjus* : évêché. — Cette ville servait de port aux Romains.
15. *Lorgnes* : à l'occident de Fréjus.
16. *Draguignan.*
17. *Burgesnout* : au nord de Draguignan.
18. *Saint-Tropez* : port sur la Méditerranée.
19. *Grasse* : évêché.
20. *Antibes* : port. — Place forte.
21. *Saint-Paul* : au sud-est de Vence.
22. *Gœtières* : cédée à la France en 1768.

Nota. — Il y a plusieurs îles sur les côtes de Provence. Les plus considérables sont : les *Iles d'Hyères* au nombre de 3, et les *Iles de Lérins* au nombre de 2.

LE COMTAT VENAISSIN. Ce petit État appartient au pape. Il est entre le Dauphiné et la Provence. Son nom lui vient de la ville de Vénasque, son ancienne capitale. Il dépendait autrefois de la Provence. Cédé en 1273, à Grégoire X, par Philippe-le-Hardi. — Il comprend 5 villes :

1. *Carpentras* : évêché.
2. *Vénasque* : à l'occident de Carpentras.
3. *Vaison* : évêché. — Au nord.
4. *Cavaillon* : évêché. — Au midi. — Sur la Durance.
5. *Avignon* : archevêché vendu, en 1348, à Clément VI par Jeanne, reine de Naples, pour 80,000 florins d'or. — Séjour du pape depuis cette époque, jusqu'en 1376, que Grégoire XI retourna à Rome.

LE TERRITOIRE D'ORANGE comprend 1 ville. — Ce petit pays passa, en 1531, aux princes de la maison de Nassau. Guillaume II, roi d'Angleterre, possédait cette principauté lorsque Louis XIV s'en empara. Après la mort de Guillaume III, Louis XIV se fit céder la principauté d'Orange, par Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui se portait héritier de Guillaume. Louis XIV agissait ainsi, afin de faire cesser les prétentions du prince de Conti sur l'héritage d'Orange. Il lui donna deux terres en échange.

1. *Orange* : évêché. — Université.

FIN.

Dressée par Frémin Ing. Géographe.

BINDING SECT. OCT 14 1969

DC
611
P745G5

Giraudeau, Jean
Précis historique du Poitou pour servir à l'histoire générale de cette province

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 22 08 14 007 8